

LES SYLLABUS

DE

PIE IX ET PIE X

ET LES PRINCIPES DE 1789

OU

L'ÉGLISE, L'ÉTAT ET LA LIBERTÉ

Par **ÉMILE KELLER**, ANCIEN DÉPUTÉ

*« Veritas liberabit nos ».
La vérité vous donnera la liberté.*

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LES SYLLABUS DE PIE IX & DE PIE X

ET

LES PRINCIPES DE 1789

Imprimatur

Parisiis, die 25^a Januarii 1909.

H. ODELIN, vic. gen.



L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de traduction et de reproduction.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en juin 1909.



AVANT-PROPOS

Mon père est mort dans son cabinet de travail. Miné par le mal qu'il savait irrémédiable et dont il attendait d'un instant à l'autre l'attaque foudroyante, il s'était muni de tous les secours de l'Église. Puis, maintenant son âme en présence du Dieu devant Lequel il allait paraître, sans se laisser absorber ni par la solennité de cette suprême veillée ni par le souci de ses intérêts personnels, il avait poursuivi, dans le calme, son labeur habituel et il consacrait ses dernières forces au service des grandes causes qui avaient possédé sa vie.

C'est ainsi que Dieu le trouva à son poste et lui ouvrit les portes de l'Éternité.

L'œuvre de la matinée recouvrait la table, et parmi la correspondance, les dernières pages de ce volume. Elles étaient achevées, prêtes à l'impression définitive.

Il semble que mon père ait reculé jusqu'à la limite extrême la mise à jour de cet ouvrage, qui fut à ses yeux son livre capital.

Lorsqu'en 1865 il avait rapproché le Syllabus de Pie IX et les principes de 1789, il avait entendu poser, sous sa forme la plus concrète, le problème vital de la société

*moderne. Son amour passionné pour la patrie, son culte ardent de la vraie liberté et sa foi de chrétien, il les avait réunis pour approfondir, à la lumière de la vérité infail-
libile et des enseignements de l'histoire, comment la poli-
tique et l'économie sociale tout entière pouvaient se
mettre d'accord avec l'enseignement catholique. Puis,
ayant vu clairement les conditions du bien et du salut
commun, rien au monde n'avait pu l'empêcher de le dire
à son pays.*

*Cependant à beaucoup cette lumière avait paru inop-
portune, cruelle aux illusions et contraire aux accom-
modements qu'ils ne désespéraient pas d'établir entre
la Révolution et l'Église. Ils voulaient bien donner à l'En-
cyclique leur platonique respect, mais ils n'admellaient
pas qu'on pût leur demander cette adhésion dans le
domaine de leur conduite pratique.*

*On fit autour du livre ce que le général de La Mori-
cière appela si justement la conspiration du silence, et
on parvint à en détourner l'attention publique.*

*Quarante ans passèrent : l'oubli s'était appesanti,
mais la séparation, chaque jour plus accentuée, entre
l'État et l'Église, avait porté ses conséquences logiques.
Pour avoir refusé d'orienter ses destinées vers la vérité
éternelle, la société touchait aux écueils sur lesquels
la Révolution menace de la briser.*

*De nouveau, le phare du salut s'était allumé sur la
chaire de Pierre. N'était-il pas trop tard pour échapper
au naufrage et pour reprendre la direction du port?*

Celui qui avait infatigablement lutté pour détourner

le navire des récifs, vers lesquels il le voyait entraîné, n'espérait plus que l'on pût éviter la crise; mais il croyait encore qu' « au lendemain d'une tempête pleine d'enseignements, la vérité apparaîtrait claire et féconde, seule capable de préserver le monde d'une dissolution complète et d'un réveil de la barbarie païenne ».

Ce lendemain, il savait qu'il ne l'atteindrait pas, qu'il ne serait pas là pour réédifier cette France chrétienne qui fut l'idéal de son patriotisme. Il voulut cependant apporter sa pierre à l'édifice et laisser à ceux qui avaient mis leur confiance en lui, comme à ses fils, une base solide pour leurs travaux à venir.

Quelque temps, le souvenir de son premier insuccès le fit hésiter.

Mais, quand il sentit que ses jours étaient comptés, il éprouva, comme en 1865, que, voyant clairement la voie nécessaire au salut de sa patrie, il avait le devoir de la montrer à tous.

Il reprit donc le livre jadis méconnu; il le reprit, non plus avec l'ardeur pleine d'espoir de son premier travail, mais avec la vaillance du chrétien qui fait son devoir, qui sait que l'effort n'est jamais perdu ni dans ce monde ni dans l'autre, avec la certitude que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'Église de Dieu.

La marche des événements et la situation présente comportaient de nouvelles leçons qu'il mit en lumière; il approfondit les enseignements de Pie X, comme il l'avait fait pour ceux de Pie IX, et il proclama une dernière

fois que le Syllabus de ces deux Papes « était le code du bon sens et de la vérité non seulement religieuse, mais politique et sociale ».

Ce fut la dernière pensée de son âme de lutteur, à l'heure d'abandonner le cher navire en détresse, au seuil redoutable de l'Éternité.

Il la lègue à ses amis, à ses jeunes amis surtout qu'il aimait tant, parce qu'il retrouvait en eux son ardeur d'autrefois et toutes ses espérances d'avenir.

Juin 1909.

Colonel KELLER.

LE SYLLABUS DE PIE IX ET DE PIE X

ET LES PRINCIPES DE 1789

OU

L'ÉGLISE, L'ÉTAT ET LA LIBERTÉ

PRÉFACE

Il est des temps et des peuples qui se contentent d'une petite somme de vérités religieuses, politiques et sociales, et qui, trouvant dans ce cercle étroit la satisfaction de leur égoïsme ou de leur apathie, végètent dans une honteuse immobilité. C'est le privilège des peuples catholiques et, entre tous, de la France, c'est la gloire des temps modernes et, entre tous, de notre siècle, de poursuivre en toutes choses l'idéal et la perfection, et d'avoir de morale, de justice, de vérité, de progrès, de liberté, une soif que rien ne peut éteindre. Aujourd'hui, depuis les princes et les ministres en disponibilité jusqu'à l'ouvrier aux

prises avec un labeur incessant, chacun remue avec la même ardeur les problèmes de nos destinées, chacun scrute jusque dans leurs bases la religion, la politique et la société. Plus on creuse ces questions si diverses, plus on s'aperçoit qu'elles sont intimement unies ; et, avec la solidarité croissante qui étreint également toutes les nations et toutes les âmes, avec l'ascendant légitime que la France exerce sur l'opinion du monde entier, on est autorisé à dire que du mouvement qui agite les esprits sortira, au moins pour la génération présente, une solution décisive et universelle.

A cette heure solennelle, où l'indifférence n'est permise à personne, le vicaire de Jésus-Christ, héritier de deux cent cinquante papes et chef spirituel de deux cents millions de catholiques, ne pouvait rester silencieux. De là, au contraire, pour lui le devoir, plus impérieux que pour tout autre, et le droit, dont il ne peut seul être privé, de prendre la défense des intérêts sacrés qui sont en jeu, et de rappeler comment l'Église les comprend, comment elle a mission de les protéger, de les servir et de les sauver.

Pie IX a parlé. L'émotion indescriptible causée par son Syllabus prouve qu'il a été au cœur même de la difficulté. Tout d'abord, obstacles, mensonges, calomnies, se sont accumulés autour de ce document mémorable. Mais ces efforts

désordonnés et contradictoires n'ont fait que rendre plus éclatante la victoire de la Papauté. Se jouant des entraves matérielles, sa voix est parvenue jusqu'aux extrémités du monde, et, à ceux qui prétendaient que le Pape seul avait parlé, et qui conjuraient les évêques et les fidèles de ne pas être de son avis, l'Église entière a répondu, comme en 1862, par ce cri unanime des consciences, qu'aucune puissance humaine ne serait capable ni de produire ni d'étouffer :

« Nous adhérons ¹ du fond de nos entrailles à
 « ce que le nouveau Pierre vient d'enseigner.
 « Car, très-saint Père, vous êtes pour nous le
 « maître de la saine doctrine, vous êtes le centre
 « de l'unité, vous êtes pour les peuples la lumière
 « indéfectible, préparée par la sagesse divine ;
 « vous êtes le fondement de l'Église elle-même,
 « contre lequel les puissances de l'enfer ne
 « prévaudront jamais. Quand vous parlez, c'est
 « Pierre que nous entendons ; quand vous décré-
 « tez, c'est à Jésus-Christ que nous obéissons. »

Ce qui était vrai en 1864 n'a pas cessé d'être vrai en 1909, et Pie X, continuant l'œuvre de Pie IX, condamnant la Séparation de l'Église et de l'État et les erreurs modernes, n'a pas trouvé un contradicteur.

Toutefois, il y a une seconde victoire à rem-

1. Déclaration des évêques, du 9 juin 1862.

porter, dont celle-ci n'est que le prélude, un édifice à élever, dont l'adhésion de l'épiscopat et des fidèles n'est que la première assise, et auquel chacun aujourd'hui doit apporter sa pierre. La doctrine de l'Église a été nettement affirmée et définie. Reste à en chercher, à en poursuivre, à en opérer l'application, chacun dans la sphère de son activité, politique, scientifique ou sociale.

C'est la politique et l'économie sociale tout entière qu'il s'agit de mettre d'accord avec l'enseignement catholique. En le précisant, la théologie ne nous ferme pas, elle nous trace la voie du progrès. Loin d'être une entrave, la foi n'est qu'un flambeau, à la lumière duquel s'exercent la liberté et le devoir du citoyen.

Accomplissant la mission doctrinale qui leur est réservée, les évêques ont eu soin de nous avertir que, posant les principes, l'Église ne prétendait nullement nous contraindre à les appliquer d'une façon violente, absolue, chimérique, et encore moins nous ramener au joug odieux d'un absolutisme suranné. Mais, s'ils ont fait justice des extravagants qui faussaient et calomniaient le Syllabus, ils ne condamnent pas moins sévèrement ceux qui n'y verraient qu'un exposé platonique de doctrines immuables, dont on pourrait librement et indéfiniment s'écarter dans la pratique, pourvu qu'on les respectât en

principe. Nous sommes donc invités à voir comment nous pouvons, au temps où nous sommes et dans le pays que nous habitons, travailler chacun d'une façon pacifique et régulière, mais en même temps ferme et persévérante, à réaliser le type de vraie liberté que proclame l'Église.

Quelles sont d'un côté les lois invariables de toute société, de l'autre les nécessités particulières, les tendances, les passions, les préjugés, les erreurs, les dangers de celle où nous vivons ? Les principes en qui celle-ci a placé sa confiance sont-ils réellement en opposition avec ceux du Syllabus ? Si elle se trompe sur un point aussi grave, n'est-ce pas compromettre son avenir et sa vie ? Dans quelle mesure peut-elle encore échapper à ce péril et rentrer dans la voie du progrès véritable ? Voilà pour qui aime sa patrie, pour qui aime la liberté (et le chrétien les aime plus que personne), un problème urgent à résoudre. Point de doute, point d'incertitude, point d'insouciance possible sur un pareil sujet, et quand, après y avoir mûrement réfléchi, on est arrivé à voir clairement ce qui importe au bien et au salut commun, rien au monde ne saurait dispenser ni empêcher de le dire à son pays.

Ce n'est donc pas ici une œuvre théologique, qui ne serait pas de ma compétence, et qui, après les enseignements de nos évêques, serait

aussi superflue que déplacée, c'est un simple exposé politique et pratique, fait pour répondre à l'appel de l'Église, et en tous points, je l'espère, conforme à sa doctrine, que je sou mets au bon sens public.

LE SYLLABUS DE PIE IX ET DE PIE X

CHAPITRE PREMIER

L'Encyclique du 8 décembre 1864 et la Convention du 15 septembre 1864, ou ultimatum de l'Église et de l'État.

Depuis plus d'un siècle, la France est le théâtre d'un duel à mort entre la Révolution et l'Église. Non seulement la Révolution prétend que le progrès de la raison, de la science et de la richesse suffit désormais à la rédemption et au bonheur de l'humanité ; mais, sans attendre qu'elle ait atteint ce bien qui lui échappe, elle veut détruire jusque dans ses fondements le catholicisme, qu'elle dénonce comme leur grand ennemi à la haine des peuples.

Dans l'Église, la clef de voûte est l'autorité du Pape, gardien infailible du dogme et de la morale. Mais il ne peut exercer avec indépendance ce sacerdoce suprême et protester contre l'injustice, quelque puissants qu'en soient les auteurs, que s'il est indépendant de tous les princes de la terre et maître chez lui. De là, la nécessité de son pouvoir temporel et l'ardeur que ses ennemis mettent à l'en dépouiller. S'ils y parviennent, ce n'est pas le Souverain Pontife seul qu'ils atteignent dans sa souveraineté, c'est chacun de nous, chacun des

200 millions de catholiques qu'ils blessent dans ses intérêts religieux et dans la liberté de sa conscience.

Sous Napoléon III, cette lutte séculaire prit tout à coup une allure plus vive. Cédant aux exigences des révolutionnaires italiens, l'Empereur abandonna successivement presque tous les États du Pape, et finit par signer, le 15 septembre 1864, une convention par laquelle il s'engageait à quitter Rome dans un délai de deux ans.

C'était l'arrêt de mort du pouvoir temporel, et le signal avant-coureur des désastres qui sont venus fondre sur la France, et de la persécution qui allait se déchaîner contre l'Église.

Pie IX ne se laisse pas émouvoir par ces menaces, et à la veille d'être sacrifié à la Révolution triomphante, il tient à prévenir la société moderne des maux auxquels elle s'exposerait en cessant d'être chrétienne. De là l'Encyclique et le mémorable Syllabus du 8 décembre 1864, dans lequel il résume les erreurs du temps présent.

Ce grand acte ne s'adresse ni à un homme, ni à un parti, ni à un peuple isolé. Il s'adresse au XIX^e siècle tout entier.

Sans souci des intérêts humains qui pouvaient l'engager au silence, le Saint-Siège se met seul, avec un héroïsme que ses adversaires eux-mêmes admirent, en travers de l'impétueux et universel courant des illusions du temps. Chercher dans sa parole une réponse à la Convention du 15 septembre 1864, ce serait réduire aux mesquines proportions d'une discussion personnelle le calme et solennel enseignement destiné au genre humain.

Le seul rapprochement possible entre ces deux actes, c'est que la Convention nous donne jusqu'à un certain

point la mesure des erreurs et des dangers que signale le Syllabus. Au fond, le Syllabus est antérieur à la Convention, car il ne fait que reproduire et qu'affirmer plus nettement des vérités qui sont de tous les temps et de tous les papes. De même, dans la Convention, rien de nouveau, rien de surprenant, rien d'inattendu. Ce n'est qu'une étape marquée d'avance sur la route que nous suivons depuis longtemps. La ligne du Saint-Siège ne dévie pas ; celle de la société moderne paraît s'en écarter de plus en plus. La Convention l'avait timidement constaté, le Syllabus le déclare catégoriquement. De là la nécessité d'une explication franche, d'où sortira une réconciliation ou une rupture définitive.

Avant tout, n'éluçons pas la question avant de la résoudre. Nous ne sommes plus au premier instant, où, au milieu des clameurs menteuses qui se croisaient, il fallait se hâter de montrer que le Syllabus n'était ni une attaque aux gouvernements établis, ni une condamnation de la liberté. Avec la rapidité de l'éclair, un évêque illustre, descendu dans l'arène de la polémique, a rassuré les esprits alarmés, en leur montrant clairement ce que le Syllabus n'était pas. Aujourd'hui, il reste à voir ce qu'il est, et à trouver en lui ce qui doit, non seulement ne pas blesser, mais attirer, satisfaire, captiver toutes les âmes droites et généreuses. Ce serait peu qu'il fût inoffensif ; il doit être souverainement efficace, bienfaisant, opportun, et aux princes comme aux peuples, à l'autorité comme à la liberté, il doit offrir la seule garantie véritable, la seule réconciliation possible.

Tel est le but.

Pour l'atteindre, il faut savoir n'être l'ennemi ni le flatteur de personne, et ne pas plus céder à la tentation

stérile de rejeter tous les torts sur le gouvernement qu'à celle de comprimer et de dompter l'opinion au moyen de sa protection : double écueil difficile à éviter, en un pays où les esprits sont aussi excessifs que mobiles, où le prestige du pouvoir et celui de l'opposition sont alternativement tout-puissants.

Depuis 1848, la France a vécu dans la peur de la liberté. Un catholique ne saurait partager ce sentiment. C'est en se séparant de l'Église que les aspirations modernes ont fait fausse route, et se sont condamnées à la stérilité. Car l'Église seule rend les hommes capables de concevoir et de réaliser, dans la mesure de leur vertu, les larges perspectives de l'émancipation universelle. Aussi les entraînements réactionnaires de 1852 n'ont-ils été ni longs, ni profitables pour les catholiques. Beaucoup d'entre eux le comprennent, et cherchent maintenant à seconder le réveil de l'opinion.

Cependant, bien que changée en apparence depuis la guerre d'Italie, la situation reste au fond la même. Toute superficielle, l'alliance des catholiques et des libéraux, essayée en ce moment, ne sera ni plus intime ni plus féconde que celle des catholiques et du pouvoir au lendemain du 10 décembre.

En effet, quand, au lieu de se joindre au gouvernement pour combattre ce qu'il croit être le despotisme religieux, le grand parti de 1789 s'unirait provisoirement à l'Église pour revendiquer ce qu'il croit être la liberté politique ; quand nous aurions prouvé que c'est le gouvernement qui méconnaît les idées modernes, et qu'au nom de vagues sentiments d'indépendance, de justice et d'honneur politique, nous aurions groupé pour un instant, dans une opposition commune, catholiques et libéraux de toutes nuances, cela pourrait

être une tactique habile pour déjouer une autre tactique, mais ce ne serait pas autre chose.

Laissons là cette petite stratégie au jour le jour. Il n'est que trop facile de cacher sa propre faiblesse, de conquérir la popularité du courage et de l'indépendance en se bornant à faire de l'opposition. C'est ainsi que, sans rien apprendre nous-mêmes, nous avons successivement usé et renversé les meilleurs gouvernements. Il est temps de faire autrement. Il est temps de voir que la politique de l'Empire n'est ici qu'un détail. Aujourd'hui, comme sous tous les régimes, c'est le pays qui a, d'une façon plus ou moins visible, la part prépondérante dans les actes de ceux qui paraissent le conduire. Les princes absolus, comme les libres assemblées, sont l'écho des pensées qui les environnent, et, dans ces hautes régions, l'homme qui croirait n'obéir qu'à des passions ou à des intérêts personnels, serait encore, sans le savoir, le serviteur des intérêts et des passions de son siècle.

Ainsi, au pouvoir et à ses conseillers, leur responsabilité. Sachons d'abord nous préoccuper de la nôtre, dans une politique qui reflète les doutes, les incertitudes, les griefs de chacun. Point d'illusion à ce sujet. De la lettre à Edgar Ney jusqu'à la Convention du 15 septembre, les documents officiels n'ont fait que suivre l'ornière creusée par d'autres gouvernements. Ils se sont bornés à enregistrer des reproches circulant de bouche en bouche. Ils ont mis en évidence une des plaies les plus profondes du temps, c'est-à-dire l'apparente contradiction de la vérité religieuse et de la vérité politique et sociale, de la vérité religieuse définie et représentée par l'Église catholique, apostolique et romaine, et de la vérité politique qui se croit définie par les principes de 1789 et représentée

par l'État moderne. Voilà en deux mots ce qui pèse sur les âmes. Que nous suivions le drapeau du pouvoir ou celui de la liberté, ou que nous passions de l'un à l'autre, nous n'aurons rien fait si nous n'avons pas mis fin à cet antagonisme. Car, pourquoi se le dissimuler? le régime et la politique actuels ne sont que le résultat naturel et nécessaire de l'état des esprits. En se séparant de l'Église, le libéralisme moderne est voué à l'impuissance, et, en achevant de séculariser la société, il nous conduit fatalement, malgré la bonne volonté des gouvernants et des gouvernés, au pire des despotismes.

Or, le mal grandit à vue d'œil. Même aveuglement et même passion chez les adversaires du pouvoir et chez ses conseillers les plus intimes. Dans la presse, à la tribune, sur les lèvres du prince Napoléon, à Ajaccio comme au Sénat, sous la plume de M. de Persigny, ministre ou simple pèlerin, c'est toujours l'idée soi-disant démocratique et napoléonienne, au fond despotique et césarienne, attisant et exploitant nos divisions, faisant son chemin dans le monde aux dépens des peuples et des souverains, sur les ruines de la Foi et de la Liberté.

La société actuelle, dont on flatte ainsi les préjugés les plus aveugles, avait pourtant fait un pas vers le catholicisme. Elle ne voulait plus le détruire; au contraire, elle se sentait intéressée à le conserver, à le protéger et à vivre en paix avec lui. Elle le regardait comme un des éléments nécessaires pour combattre le doute et l'immoralité qui la minent. Mais, chose singulière, ce retour incomplet rendait la situation plus délicate et peut-être plus périlleuse. Sous prétexte que ses avances sont repoussées, la société accuse l'Église d'ingratitude, et la menace d'une nouvelle rupture.

Quelle est-elle donc cette transaction, que l'on poursuit depuis de longues années, et qui se formule aujourd'hui d'une façon de plus en plus pressante? Quelle place veut-on faire à l'Église dans un édifice dont elle devait d'abord être complètement exclue? Libéraux et gouvernants l'acceptent volontiers pour auxiliaire, mais en se réservant, en dehors d'elle et de son autorité, leur pleine indépendance, leur souveraineté sans limites et leur entière liberté d'action. Ils lui abandonnent le domaine des consciences, pourvu que, de son côté, elle leur livre la politique et qu'elle reconnaisse l'efficacité sociale des idées modernes, vaguement connues sous le nom de principes de 1789.

Pris à ce piège séduisant, bien des esprits généreux ne comprennent pas que des propositions si modérées se puissent refuser. Les uns s'éloignent de l'Église, s'imaginant, chose absurde, que réellement elle exige le sacrifice du progrès et de la liberté. Certains du contraire, mais n'osant pourtant pas nier la vertu des formules modernes, les autres font de laborieux efforts pour décider, comme eux, l'Église à la réconciliation qu'on lui offre. A force de bonne volonté, ils croient s'être prouvé à eux-mêmes qu'à part quelques nuances, les principes de 1789 sont de purs principes chrétiens, qu'il serait habile de s'en emparer et de les amener, graduellement et sans secousse, à être reconnus et bénis par le Saint-Siège.

De son côté, le gouvernement, donnant une main au droit nouveau, l'autre à la religion, et croyant ces deux appuis nécessaires à sa solidité, n'a rien négligé pour les rapprocher, ou du moins pour les empêcher de se heurter et de s'affaiblir mutuellement.

Qui, même parmi les catholiques, n'a, de près ou

de loin, participé à ces honnêtes mais stériles tentatives ? Qui n'a, dans l'espoir de préserver la religion, signé, un jour ou l'autre, sa petite convention avec les champions des idées nouvelles, et caressé le rêve de l'Église libre dans l'État libre ? Remèdes impuissants, palliatifs d'un jour, bons, tout au plus, à dissimuler la plaie qui nous minait, mais sans force contre l'invincible logique des événements.

En effet, que sont ces chimériques essais de conciliation ? Un prétexte, à l'aide duquel les ennemis de l'Église poursuivent sa ruine. Avec un merveilleux accord, qui devrait suffire pour ouvrir les yeux à tous les gens de bonne foi, athées, panthéistes, rationalistes, indifférents, juifs, protestants, saint-simoniens, unissent leurs efforts pour entamer, ne fût-ce que sur ce seul point, la pierre angulaire du catholicisme. Ayant vainement essayé de l'aborder de front et de le renverser par la force, ils préfèrent aujourd'hui la ruse à la violence. Se donnant un air de sincérité et de générosité bien plus dangereux que la persécution ouverte, ils se contentent de demander la sécularisation de la société, la séparation de l'Église et de l'État. Ils sont si certains, par là, d'atteindre leur but que les plus impies se déclarent catholiques et prêts à fléchir le genou devant Jésus-Christ, pourvu que l'Église abdique en leur faveur la partie temporelle de sa souveraineté.

Ce cercle d'ennemis souterrains s'est peu à peu resserré autour de Rome et du Saint-Siège. Le droit nouveau, qui se faisait si modéré chez nous, a jeté le masque et repris son vrai rôle en Italie. Matériellement le plus fort, il somme la Papauté de se mettre d'accord avec lui.

Arrivée à ce moment décisif, la société moderne

n'ose pas encore aller jusqu'au bout. Elle se sent mal à l'aise de protéger plus longtemps le Pape contre ce qu'elle croit être le progrès et la civilisation, et pourtant elle n'est pas bien sûre que l'unité piémontaise soit réellement ce progrès et cette civilisation. Hésitante et troublée, elle voudrait encore garder au Pape un lambeau de territoire ; elle voudrait encore lui assurer une ombre de durée. Elle le prie, elle l'adjure : qu'il consente à faire la moindre concession, ne fût-ce que celle du silence. Quoi de plus facile que de se taire ?

Et voilà qu'au risque d'irriter cette société qui le soutient et, d'un signe, peut l'écraser, le Pape, déchirant tous les voiles, lui déclare que c'est elle qui se trompe, elle qui est malade, elle qui est en péril. Plus d'équivoques, plus de contradictions, plus de temporisation. Le Pape veut que, dans leur intérêt, ses protecteurs sachent bien ce qu'ils protègent à Rome. Pendant qu'ils ont encore droit à sa reconnaissance, il tient à s'acquitter en leur ouvrant, à eux-mêmes, les yeux sur l'abîme qui se creuse à leurs pieds. Laisant de côté les détails, le Pape dégage des pensées, des écrits, des actes de ce temps l'esprit d'erreur qui les a inspirés. Aux insinuations ou aux reproches de ses ennemis, aux conseils ou aux prières de ses amis, il répond en proclamant, clairement et solennellement, ce que la conscience catholique affirme pour le bonheur des hommes et des peuples, et il met la conscience moderne, à son tour, en demeure de formuler sa foi, si elle en a une. Le pouvoir et la liberté du jour offraient une place à l'Église à l'ombre de leur protection, et Pie IX déclare que ni ce pouvoir ni cette liberté ne sont sûrs de leur lendemain, et qu'il n'y a de salut pour l'un et pour l'autre qu'en acceptant une place au sein de l'Église.

C'est là, s'écrie-t-on de toutes parts, une rupture ouverte. Aux avances de la société contemporaine, le Pape répond par la condamnation formelle et catégorique de ce qu'elle a de plus cher, c'est-à-dire des principes de 1789.

Ni dans l'Encyclique, ni dans le Syllabus, il n'est question des principes de 1789. Comme toutes les formules vagues, ils n'ont de valeur que par le sens qu'on y attache. Or, que sont-ils dans la pensée de leurs partisans ? Si ce n'est plus, comme chez ceux qui les ont rédigés, le progrès et la liberté sur les ruines de l'Église, il est incontestable que c'est du moins le progrès et la liberté en dehors de l'Église. On voudrait bien se réconcilier et vivre en paix avec elle ; mais on ne veut, à aucun prix, reconnaître ni sa vérité absolue, ni son autorité souverainement bienfaisante, ni sa prééminence politique et sociale. De là vient que les principes de 1789 servent de drapeau à tous ceux qui se disent eux-mêmes atteints et condamnés par Pie IX. En réalité, ils sont la formule reçue et courante de la doctrine naturaliste opposée à la doctrine catholique.

L'Église est loin de condamner les aspirations larges et généreuses qui marquent si bien la supériorité des temps chrétiens sur l'antiquité païenne. Mais ce qu'elle ne peut admettre, c'est de ne pas être elle-même à la tête de ce grand mouvement libérateur. Elle seule a pu réveiller au cœur de l'homme le désir du bien universel ; elle seule peut le satisfaire.

Ainsi, d'un côté, forte de sa foi et de ses dix-huit siècles de vie, l'Église proclame que, portés au mal dès leur naissance, les hommes et les peuples ont besoin de son secours et de son autorité pour se sou-

tenir et pour progresser dans l'ordre temporel, aussi bien que dans l'ordre spirituel. Elle proteste contre ce naturalisme politique et social, qui prétend organiser le gouvernement et la vie des sociétés en dehors de toute religion positive, d'après les lumières de la raison, et qui conteste à l'Église le droit d'éclairer et de contrôler l'autorité politique, à l'État le devoir de protéger et de défendre la vérité catholique. Elle déclare que cette funeste séparation aboutit forcément au triomphe de la force brutale, au déchaînement des appétits matériels et à la perte, non seulement de la Foi, mais de toute civilisation et de toute liberté. A ses yeux, le socialisme et le communisme, qui menacent la famille et la propriété, ne sont que la conséquence logique et nécessaire du naturalisme en politique et du rationalisme en théologie. La vérité catholique, dans la plénitude de ses droits et de sa liberté, peut seule arrêter les peuples sur cette pente rapide.

D'un autre côté, la raison, fière des conquêtes qu'elle croit avoir faites sans l'Église, et qu'elle a placées sous la garde de l'État, méconnaît les périls qui menacent cette œuvre éphémère. Elle prétend se suffire à elle-même pour atteindre les vérités de tout ordre, et avant tout pour gouverner, sans aide et sans contrôle, les affaires de ce monde. Sécularisation de la politique, de la science, de l'industrie, du travail, voilà le but qu'elle poursuit, et qu'elle proclame comme la condition première du progrès et de la véritable civilisation.

On le voit, l'Église et la société moderne, chacune à son point de vue, regardent comme l'essence et la garantie fondamentale de la liberté, précisément ce qui pour l'autre en est la négation et la ruine. Il est impossible d'être plus nettement et plus radicalement

en contradiction, et cela sur la question vitale de l'humanité.

C'est là le point brûlant qu'ont touché l'Encyclique et la Convention. Là se concentre l'intérêt du moment présent. C'est de là que la Foi dépend moralement et matériellement dans un grand nombre d'âmes et, d'une façon plus générale, dans la société tout entière.

Que si nous voulions remonter plus haut à la source de cet antagonisme, il serait facile de le voir, c'est, comme toujours, sur la réalité et les conséquences de la déchéance originelle, et partant sur la nécessité et l'étendue de la rédemption, sur la divinité et la souveraineté de Jésus-Christ et de son Église que porte le débat. Base de l'enseignement catholique, la chute et la rédemption sont également le lien secret des innombrables erreurs qui nient ce dogme à des degrés divers, et qui, par suite, se trouvent aujourd'hui associées dans les condamnations de l'Encyclique. Depuis le rationalisme modéré, aspirant seulement à séculariser la science humaine et le gouvernement des sociétés, jusqu'au panthéisme, pour qui Jésus-Christ n'est plus qu'un mythe inutile ou dangereux, toutes ont même origine et même but : détruire la royauté de Jésus-Christ et la prééminence de son Église, sous prétexte d'affranchir la raison. C'est donc le catholicisme tout entier qui est ici en jeu, et, dans sa *Vie de Jésus*, Renan nous a donné le dernier mot des attaques dirigées contre le Saint-Siège.

Un instinct secret nous le disait d'avance, la vérité ne saurait se contredire elle-même. Dans toutes ses branches, religion, philosophie, politique, droit, science naturelle, elle ne doit former qu'un tout harmonieux. Là où nous trouverons pour tous bonheur,

liberté et progrès, là aussi doit être la vérité religieuse ; et, réciproquement, quand nous aurons rencontré la vérité religieuse, nous pouvons être sûrs d'en voir jaillir, comme de sa source, le remède le plus efficace à tous les maux de l'humanité.

Ainsi à l'Église vraie et divine il faut des lumières politiques et sociales, suffisantes pour assurer nos destinées terrestres en même temps que le salut de nos âmes, et capables de réduire au silence les prétentions de la sagesse humaine. De même, au droit nouveau, vrai et divin, il faudrait une vérité religieuse d'accord avec lui, faisant marcher le progrès moral de front avec le progrès matériel, et remportant sur l'antique catholicisme un triomphe incontesté.

Rendons grâces à Pie IX ; car son Encyclique met fin à nos douloureuses incertitudes. Loin de nous faire renoncer à l'émancipation progressive de tous les hommes et de tous les peuples, elle nous presse, au contraire, d'examiner qui, de l'Église ou de la raison moderne, réalisera pleinement ce vœu trop légitime.

En effet, si l'Église catholique, apostolique et romaine est vraiment fondée par Dieu, et dirigée par Dieu vivant en elle, alors elle doit être investie, comme elle l'affirme, d'une pleine puissance, non moins à l'égard des nations et des princes qu'à l'égard des individus. Flambeau de la justice et de la vérité, elle ne saurait être en opposition ni avec les découvertes de la science, ni avec les conquêtes de la civilisation et de la liberté ; et, de plus, elle est seule capable de les diriger, de les contrôler, de les faire réellement servir au bonheur de tous. Libre aux sociétés d'être sceptiques ou rationalistes, de même

qu'elles ont pu être païennes ou hérétiques. L'Église n'enseignera pas la révolte aux catholiques vivant dans leur sein. Mais, du moment que peuples ou gouvernements cherchent, en dehors de son autorité, le chemin du bien-être et de la liberté, elle ne peut laisser croire à ces peuples ou à ces gouvernements qu'ils soient encore catholiques ; elle ne peut pas davantage leur laisser croire qu'ils arrivent jamais à fonder ni autorité ni liberté véritable. Car pour eux, elle le sait, il n'y aura, tôt ou tard, que décadence morale, intellectuelle et matérielle, obscurcissement des plus simples notions du droit et de la justice naturelle, déchaînement et antagonisme des appétits matériels, sans autre frein que le règne de la force brutale. Ne pas le proclamer, surtout en un temps où la soif des richesses et de l'indépendance est si ardente, si prompte à les chercher en dehors de la vérité catholique, serait se rendre complice des illusions et des mystifications dont tant de nations et tant d'âmes sont les victimes.

Au contraire, si, malgré ces solennelles affirmations, les principes modernes, invoqués pour justifier la Convention, devaient grandir les hommes et les peuples, et leur ouvrir à tous une ère indéfinie de puissance, de lumière et de véritable félicité, alors Jésus-Christ ne serait pas Dieu, l'Église ne serait pas son épouse, le Pape ne serait pas son vicaire. Alors cette société et cette doctrine incomparables ne seraient qu'une institution humaine, répondant aux besoins de certains temps et de certaines âmes, mais aujourd'hui dépassée, éclipsée, confondue par la science et la raison modernes. Alors ce serait le Pape et l'Église qui mentiraient, et leurs réclamations insensées se perdraient bientôt, comme un loin-

tain murmure, au milieu des harmonies d'une nouvelle civilisation.

C'est entre ces deux partis qu'il s'agit de choisir. De quel côté est la vérité, non pas seulement théologique, mais politique et pratique ? Est-elle dans cette infaillibilité catholique et pontificale que tant d'ennemis ont attaquée et contestée sans la décourager, et dont le Syllabus plante de nouveau sous nos yeux le drapeau séculaire ? Est-elle dans ces mystérieux oracles de 1789, dont tout le monde parle sans les connaître, et a peur sans les avoir regardés en face, mais dont le prestige pourrait bien s'évanouir au simple examen d'un œil plus hardi et moins pressé de juger comme la foule ? Qu'on examine, la chose en vaut la peine ; mais qu'on se dise bien, par avance, qu'il faudra être catholique avec Pie IX en rompant avec les illusions de son temps, ou bien garder ses illusions en cessant d'être catholique.

Que s'il faut être avec Pie IX pour rester catholique, ce n'est pas tout de se soumettre et d'accepter la vérité les yeux fermés, sans songer ni à l'étudier ni à l'appliquer. L'adhésion du chrétien n'est pas un abaissement, encore moins une abdication de sa raison. Pour lui, la parole de l'Église est un soleil illuminant tout à coup des horizons nouveaux, où son esprit se sent mille fois plus à l'aise, mille fois plus libre et plus fort. Il se complaît à y retrouver en une splendide évidence les vérités qu'il cherchait, et qu'il avait plus ou moins pressenties. En même temps lui apparaissent clairement les devoirs, dont la certitude fait la force et la joie de la conscience.

Le Syllabus n'est donc pas une dernière protestation contre des maux incurables et contre des faits irrévocablement accomplis. Il n'y a de plaies sans

remède que celles où l'on n'ose pas porter jusqu'au fond le fer et le feu de la vérité. Si le Pape a parlé au risque de soulever tant de passions, c'est précisément pour nous dire comment nous pouvons échapper au danger. A nous maintenant de faire que le cri d'alarme du pilote suprême ne soit pas un avertissement inutile, perdu au milieu de la tempête. A nous qui, pour sauver le navire, nous consumons en vains efforts, de nous soumettre tous à cette puissante et commune direction. Si nous y sommes résolus, le salut est entre nos mains.

Pie IX éclaire d'un jour nouveau et fécond les enseignements de l'histoire, les obligations du présent, les espérances de l'avenir. A sa voix, nous saurons comment, à l'exemple de nos aïeux, nous pourrions être partout, même sous les régimes les moins chrétiens, non des rebelles ni des rétrogrades, mais les hommes les plus utiles à leur temps et à leur pays, les citoyens les plus dévoués au pouvoir et à la liberté véritable, les ouvriers pacifiques du progrès, et, avant tout, les libérateurs des pauvres, des faibles et des opprimés. Au gouvernement qui se croit attaqué dans les principes de sa constitution, nous ferons voir au contraire que l'Église rappelle et dégage les principes nécessaires à l'existence de toute autorité ; aux libéraux inquiets pour les droits de l'homme et de la nation, que l'Église seule peut les affermir et les consolider ; à tous, qu'au lieu d'être un brandon de discorde ou un instrument de despotisme, la doctrine catholique s'offre, au contraire, comme le foyer d'intimité et d'expansion des âmes. Car il n'y a d'union sincère que dans la vérité, de liberté possible qu'entre des hommes unis par les mêmes vérités.

Ainsi étudié, le Syllabus nous apparaîtra, dans

ses conséquences actuelles et pratiques, comme l'application lumineuse des lois de la nature et de la raison, comme l'idéal dont il faut sans cesse se rapprocher. « La souveraineté spirituelle et temporelle du Pape sera pour nous la forteresse inexpugnable, en qui réside la force de toute justice et de toute vérité, la vigie du haut de laquelle le gardien suprême aperçoit de loin les écueils cachés et les embûches ennemies. ¹ » Or il ne suffit pas d'avoir le pressentiment de ce magnifique ensemble. C'est à sa vue claire, nette, raisonnée, que nous devons arriver. Nous devons nous mettre en mesure de répondre à toutes les objections, de convaincre tous les hommes de bonne foi. A ce prix seulement, nous aurons accompli le devoir qui nous est imposé.

De leur côté, que les partisans des principes modernes se préparent à les examiner avec nous. Nous leur exposons les motifs de notre foi ; ils ne sauraient se dispenser de prouver la leur. Alors que la parole divine respecte assez notre raison pour lui fournir des lumières et des arguments décisifs, de quel droit la parole humaine pourrait-elle se soustraire à cette obligation ? A 1789 donc de justifier sa doctrine, son origine, ses résultats acquis et ses promesses d'avenir.

Le propre de la vérité est que, plus on la creuse, plus on y trouve de forces et de richesses cachées. L'erreur, au contraire, séduisante à distance, s'évanouit bientôt, comme ces feux follets qui s'éteignent sous les pieds du voyageur. Nous verrons que tel est l'éclat éphémère des idées modernes. Les multitudes, affamées de justice et de progrès, suivent depuis longtemps cette lumière trompeuse. Elles sont en ce moment un dernier

1. Déclaration des évêques, du 9 juin 1862.

et suprême effort pour atteindre le but qui leur échappe. Vaine espérance : vue de près, la flamme va disparaître, laissant les peuples au milieu d'épaisses ténèbres, plus enfoncés que jamais dans les abus et dans la servitude qu'ils croyaient fuir.

Quoi de surprenant ? Les enseignements de l'histoire, les besoins du cœur de l'homme et les dernières lueurs du bon sens ne sont pas moins méprisés que les dogmes de la foi, par ces étranges libertés qui, sous prétexte de mieux atteindre la vérité religieuse, politique et sociale, sont la négation et la ruine de toute religion, de tout gouvernement et de toute société. Loin de répondre aux besoins des masses, elles ne servent que les intérêts et les passions d'une petite féodalité libérale, qui les fait habilement miroiter aux yeux de la foule, et qui, au nom du progrès, nous ramène aux vieilles traditions du césarisme païen.

Aussi, mécontente des fruits amers qu'elle recueille, la démocratie ne partage pas l'engouement de ceux qui l'exploitent. A l'exemple de Proudhon, son unique et incomparable logicien, elle rejette les formules bourgeoises et transitoires, qui, depuis soixante-quinze ans, n'ont rien produit. A ses yeux, la Convention du 15 septembre n'est elle-même qu'une trêve d'un instant entre des doctrines inconciliables, qu'un nouvel et stérile attermoiement. Elle sent qu'il faudra trouver à ses maux un remède plus radical dans les impitoyables déductions du socialisme et dans la suppression définitive de toute autorité, ou sinon revenir à la solution complète que lui offre le Syllabus. Ici, l'abîme des révolutions sociales ; là, au milieu des flots, le roc inébranlable de la Papauté. D'un côté, l'inconnu, la négation absolue, impuissante à rien affirmer ; de l'autre, une doctrine nette, précise, immuable dans sa perfection.

Pour tout homme désintéressé et clairvoyant, et pour le XIX^e siècle tout entier, nulle autre alternative désormais que de répondre au Pape par des violences et par des folies qui n'attesteraient que leur faiblesse, ou de se jeter dans les bras de l'Église, seule capable de satisfaire leurs légitimes aspirations.

CHAPITRE II

Opportunité du Syllabus ou nécessité d'une solution entre l'Église et l'État.

Nous avons vu avec quelle intrépidité le Saint-Siège oppose la doctrine catholique dans sa plénitude aux illusions de la sagesse contemporaine. Mais était-ce bien le moment de poser ce redoutable problème ? Est-il opportun d'exposer la liberté dont l'Église jouit au sein de la société moderne, le bien qu'elle peut y faire, et la foi d'un grand nombre d'âmes, en prenant l'offensive, en attaquant le XIX^e siècle dans l'objet même de son orgueil et de ses espérances, les conquêtes de 1789 ?

Oui. Car, moralement, c'est précisément ce problème qui pèse sur les consciences, et si, au premier abord, la lumière peut en étonner quelques-unes, le doute et l'incertitude en torturent un bien plus grand nombre. Oui. Car, matériellement, la vie catholique devient de plus en plus difficile au sein de la société sécularisée, et, à mesure que la foi se retire des masses, ce n'est pas Rome seulement et l'ordre spirituel, c'est l'ordre temporel tout entier qui est sous le coup d'un péril croissant. L'heure est donc venue de comparer la doctrine catholique avec les idées modernes. Il faut choisir entre

ces deux drapeaux, et le Syllabus nous y invite avec une saisissante opportunité.

Le conflit n'est pas nouveau, mais, de part et d'autre, on sent qu'il tire à sa fin, et que l'on approche du dénouement. L'Église n'est pas d'hier. Voilà dix-huit cents ans qu'elle vit, et qu'elle fait vivre l'Europe chrétienne. Or jamais elle n'a été, à la fois, plus nécessaire et plus menacée, et elle se dit seule appelée à nous sauver d'une catastrophe imminente. Bien que plus jeunes en apparence, les principes modernes ne sont que le réveil des éternelles prétentions de la raison humaine. De l'aveu de tous, ce sont eux, sous une autre forme, qui ont inspiré les réformateurs du XVI^e siècle et les philosophes de XVIII^e. Aujourd'hui, après soixante-quinze ans de victoires incontestées, ayant tout l'arsenal de la civilisation moderne à leur disposition, ils se croient en mesure d'extirper, de la vie politique et sociale, jusqu'au dernier vestige des institutions chrétiennes, seul obstacle à leur triomphe définitif.

A quoi bon nous dire que ce n'est qu'un malentendu passager et sans importance ? Il n'est que trop évident qu'il y a là, au contraire, un débat où tout notre avenir est engagé. Affirmés par le Pape, contestés par la raison, les dangers que court la société sont-ils réels ou imaginaires ? S'ils existent, et si les peuples ont besoin de l'Église, on aura beau leur dire qu'ils se portent bien et qu'ils n'ont qu'à marcher devant eux : ils sont à la veille de leçons terribles, qu'il serait encore possible d'éviter. Au contraire, s'il n'y a ici qu'une fausse maladie, exploitée par la religion, il est temps pour le patient de jeter là remèdes et appareils, de dire adieu au médecin et de prendre la clef des champs. De toute façon, il est urgent de savoir qui nous a sauvés hier, et qui nous sauvera demain.

Mais, nous disent nos adversaires, opportunes ou non, vos prétentions sont chimériques. Elles sont condamnées d'avance, d'un côté, par l'éclatante prospérité des peuples protestants ou rationalistes, de l'autre, par la décadence universelle des sociétés catholiques et par la pauvreté incontestable de la dernière qui soit encore debout, à Rome. Voyez l'impuissance du gouvernement pontifical. Son armée a donné la mesure de ses forces à Castelfidardo. Ses finances se consomment dans une lutte inégale avec des déficits croissants. Ses peuples sont opprimés, impatients, prêts à se donner au Piémont. Ses amis mêmes du dehors n'ont-ils pas constaté son infériorité économique et politique, et ne l'ont-ils pas jugé sans appel en le comparant à ces républiques intertropicales, le rebut du nouveau monde ? Et voilà le chef-d'œuvre de la sagesse et de la puissance catholiques, le type que vous nous proposez d'admirer et d'imiter ! Pendant ce temps-là, les nations modernes débordent de richesse, de force et de liberté. Plus de barrières, plus de distances, plus de secrets. La presse, la vapeur et l'électricité mettent en contact perpétuel peuples, races, pouvoirs, religions, et, d'un bout du monde à l'autre, publient les événements du jour, les découvertes de la science ou de l'histoire, les espérances de l'avenir. Les gouvernements remuent des milliards ; sur terre et sur mer, leurs armées disposent d'engins merveilleux : ce n'est plus qu'un jeu de prendre Mexico ou Pékin. Enfin, sur ce vaste théâtre, point de position à laquelle chacun ne se croie libre d'aspirer : quand on a vu un sous-lieutenant d'artillerie devenu Napoléon I^{er}, le prisonnier de Ham devenu Napoléon III, et tant d'autres tout d'un coup maréchaux, ministres, millionnaires, nul rêve de fortune ou d'ambition ne semble défendu.

Il faut l'avouer, le premier sentiment qu'inspire ce spectacle est celui de la toute-puissance. Dans l'étreinte d'une nouvelle fraternité, les peuples ne vont-ils pas voir finir, avec les croyances et les institutions locales, tous les maux qui en naissaient? Qui pourrait encore empêcher la vérité de prendre partout la place de ces débris d'un autre âge? A mesure qu'elle paraît, imprimée dans toutes les langues à des milliards d'exemplaires, transportée par les chemins de fer et par les bateaux à vapeur, acclamée par la raison avide de toutes les nations, elle fait, en un clin d'œil, le tour du monde. Il y a soixante-quinze ans, le seul espoir de cet avenir faisait déjà battre le cœur de nos pères. Aujourd'hui, ne jouissons-nous pas des splendeurs de la réalité? Les forces de la civilisation ont décuplé en nos mains. Les idées modernes sont appliquées partout, en Autriche comme en Italie, en Espagne comme en Belgique, en France comme en Amérique. Et c'est à une pareille puissance que le Pape ose jeter un défi! C'est cette activité colossale qu'il prétend soumettre aux lois de l'Église! C'est cette immense fièvre de richesse et d'indépendance qu'il espère calmer en n'ayant à lui offrir pour type de perfection que le plus chétif et le plus pauvre des États! Pour qui ne va pas plus avant, cela peut paraître une tentative désespérée.

Ainsi, à la surface, tout est éblouissant. Mais, que l'on perce cette première écorce, l'aspect change tout à coup. Le malaise des esprits, les souffrances de l'Europe et du monde contrastent singulièrement avec la magie des progrès matériels. Comme le Père Lacordaire l'écrivait, il y a déjà longtemps : « La guerre¹ est

1. Lettre sur le Saint-Siège.

en Europe, quoique les armes soient pendues aux murs, et que l'araignée semble y avoir tendu dans la poussière un fil paisible. »

Partout la foi religieuse et le sentiment national, ces deux sources premières où l'homme puise ses joies et sa dignité, sont troublés par de cruelles violences. L'Italie, depuis des siècles la proie de l'étranger, aspire à réaliser la pensée traditionnelle des papes, et à se liguier contre les barbares du Nord ; mais c'est au prix de sa foi et de son autonomie que le Piémont prétend lui faire acheter sa délivrance. Brisée par la Réforme, l'unité allemande n'existe plus qu'en rêve. L'Irlande s'épuise lentement, pressurée par l'Angleterre. La Pologne ne compte plus ses années que par ses essaims de martyrs. A la honte du XIX^e siècle, le croissant plane encore sur la tête des chrétiens d'Orient, qui souffrent comme au moyen âge, sans plus exciter l'élan des croisades. L'Asie croupit dans la barbarie. Jusqu'à ce jour, l'Amérique s'est déshonorée par l'esclavage, et sa liberté même est mise en péril par les violences d'une guerre fratricide. Les nations chrétiennes consomment, à se surveiller mutuellement, des trésors et des armées dont la dixième partie suffirait à conquérir et à civiliser le monde entier.

Ce n'est pas tout. Au sein des peuples les plus vivaces, les libertés locales disparaissent. Communes et provinces font place à une bureaucratie raffinée, qui dispense chacun de penser et d'agir, et qui accumule au centre de quelques grands États le soin et la responsabilité de tout. Appliquée au travail, cette centralisation supprime les petites industries, assure le triomphe des gros capitaux, et, créant d'un côté une véritable féodalité financière, de l'autre augmente de plus en plus la multitude des prolétaires.

La justice constate avec effroi le relâchement des mœurs. Les attentats les plus honteux se multiplient avec une irrésistible rapidité. Dans les grandes villes, où le progrès semble à son apogée, la séduction est si forte qu'il faut pour s'en préserver l'indépendance, les loisirs du riche, et que la fille de l'ouvrier y est, presque infailliblement, condamnée au déshonneur.

Ainsi, au lieu du triomphe de la justice, éclate celui de l'oppression et de la tyrannie. Alors que la vérité n'avait qu'à paraître pour exercer un invincible ascendant l'erreur reste partout vivace, toujours prête à renaître après tous les assauts, après toutes les catastrophes. On avait cru que l'ignorance et la pauvreté retenaient seules les peuples captifs : et les progrès de la science et de la richesse ne servent qu'à mettre à nu la racine du mal au plus profond du cœur de l'homme. Fût-il réuni sous les mêmes lois, doté d'un bien-être sans limites, le genre humain, comme chacun de ses membres, se trouverait encore aux prises avec une corruption native, que toutes les forces de la civilisation ne parviennent pas à contenir.

N'est-ce pas la trace irrécusable de la déchéance originelle? Les plus éclairés de nos politiques et de nos économistes en font l'aveu. Il est écrit, en pages éloquentes, dans les *Méditations* de M. Guizot, comme dans les *Réformes* de M. Le Play.

La foule est moins clairvoyante. Sans s'en rendre compte, elle s'affaisse sous le poids du mal qu'elle avait mis son orgueil à nier. En effet, rien ne mène plus vite au découragement qu'une ardeur irréfléchie et de folles espérances. De là, après l'enthousiasme de 1789, de 1830 et de 1848, l'abaissement des caractères, le scepticisme des esprits et une honteuse résignation à toutes les misères que l'on prétendait guérir.

En résumé, pendant que le Pape, que l'on croit au bord de la tombe, se proclame plein de vie, et affirme, plus énergiquement que jamais, sa mission divine et perpétuelle, l'esprit moderne, en plein triomphe, se trouve mal à l'aise et doute de lui-même. C'est un premier démenti à l'apparente supériorité dont se vantent les adversaires du Saint-Siège.

Il faut aller plus loin, et ne pas craindre de sonder, à la fois, les plaies de nos sociétés et celle de l'État romain. Car il importe de bien discerner le principe de vie et la cause de mort qui se les disputent.

Ce qui saute tout d'abord aux yeux, c'est la division, l'antagonisme, et partant l'impuissance des forces intellectuelles et matérielles qui sont au service de la civilisation moderne.

Que dire des gouvernements ? Leur condition est peut-être plus digne de compassion que de rigueur. Obligés de prendre les hommes tels qu'ils sont, de compter avec les idées du moment, subissant et leur entourage originel et celui que leur créent sans cesse l'ambition et l'intrigue, ils ont certes leur part de responsabilité ; mais elle est essentiellement limitée. Ce n'est pas leur faute s'ils sont presque partout réduits à vivre au jour le jour. Tenus en suspicion par leurs peuples comme par leurs voisins, ils multiplient, d'année en année, le nombre de leurs soldats ; ils perfectionnent sans relâche leurs moyens de destruction. Les ressources les plus claires, les hommes les plus vigoureux se consomment en armements insensés, comme si dans chaque pays le pouvoir était destiné à dévorer ce qu'il y a de trop et de meilleur. Si déplorable qu'il soit, ce développement de la force matérielle est devenu nécessaire. En effet, la force morale a disparu, et, à la place des principes auxquels personne ne croit plus, il ne

reste que des faits condamnés à s'affirmer et à vivre par la violence.

Autour des gouvernements, inquiets et chétifs navigateurs, s'agitent les flots tumultueux des passions religieuses et nationales, politiques et sociales.

En vain quelques esprits, généreux mais chimériques, s'efforcent-ils de réunir, dans une tolérance commune, les branches diverses de la grande famille chrétienne. En vain le scepticisme prétend-il fondre les dogmes les plus opposés en une vague et nuageuse indifférence. Le schisme poursuit, par le knout et par la Sibérie, l'assimilation de ses sujets catholiques. Le protestantisme mine, à prix d'argent et à coups de révolution, la grande unité romaine. Enfin, tout ce qui est jeune et logique dans le camp de la libre-pensée, a déclaré une guerre à mort à Jésus-Christ et à son Église. Ainsi, lutte et anarchie partout. Toutefois, qu'on note d'avance cette particularité : le catholicisme reste le centre contre lequel les vieilles hérésies et les aspirations modernes unissent leurs efforts.

Même antagonisme entre les peuples ou nationalités. En apparence, ils se partagent en deux catégories : les peuples d'ancien et de nouveau régime, les vieilles et les jeunes constitutions, la vieille et la jeune Europe. Mais cette division n'est que le moindre mal. Au sein de ces deux camps, moins différents qu'on ne pense, se retrouvent en présence une race conquérante et une race conquise, des annexeurs et des annexés, des nationalités qui prétendent naître et grandir aux dépens de leurs voisines, et des nationalités qui se débattent contre ces étreintes meurtrières.

Au milieu de ces dissensions, le crime de l'ancien régime, le partage et l'anéantissement de la Pologne, s'achève, sans que la Révolution ait rien pu ou rien

tenté pour une cause digne entre toutes d'exciter son zèle. Le crime de la Révolution, l'unification et l'asservissement de l'Italie, se consomme sans que les plus augustes et les plus touchantes infortunes aient fait vibrer la moindre fibre chez les potentats de l'ancien régime. L'injustice et l'impuissance sont égales de part et d'autre, avec ce trait commun, que ce sont partout des catholiques qu'on écrase sans pitié. Opprimés de tous côtés, ils n'oppriment personne. En une seule année, il a coulé de leurs veines, à Naples et en Pologne, plus de sang qu'ils n'en ont versé pendant des siècles.

Si de ce vaste champ de douleur nous passons à l'examen d'un peuple en particulier, le tableau n'est pas plus consolant. Ceux que leur intelligence et leur fortune destinaient à conduire l'opinion et à servir de trait d'union entre la multitude et le pouvoir, sont divisés en partis, qui se subdivisent eux-mêmes en coteries, toutes dépourvues d'esprit politique, toutes plus ou moins étrangères au véritable sentiment populaire, parlant incapables de prendre sur leur temps un ascendant sérieux.

Pour les uns, tout est dans le choix de la dynastie, pour les autres, dans l'agencement des institutions; ceux-ci ne voient que l'expansion de la richesse et du bien-être, ceux-là que la liberté de tester ou le droit d'association. Nul ne songe que ces grands intérêts se tiennent, que la première chose à faire serait d'établir clairement les conditions, communes et primordiales, de l'autorité et de la liberté, de l'ordre et du progrès. Aussi chacun persiste-t-il à voir le salut de la société dans la recette qu'il rumine. Personne ne parvient ni à convertir son voisin ni à se ranger soi-même à l'avis d'autrui.

Faute de s'entendre sur le fond des choses, les gens d'esprit ont fait, depuis quelque temps, de laborieux efforts pour mettre les principes hors de cause, et pour rallier leurs forces éparses autour du drapeau de la liberté, de la paix et de l'économie. « Gardons chacun, disent-ils, nos chères convictions. Que chaque religion, chaque parti soutienne, dans le champ des théories, la perfection de son idéal. Que chaque peuple s'occupe de conquérir lui-même son indépendance politique et nationale. En attendant, oublions ces horizons lointains pour nous occuper de nos affaires à un point de vue pratique. Ne songeons qu'à l'amélioration pacifique de nos institutions et de nos finances, qu'au couronnement progressif de l'édifice, qu'aux biens modestes après lesquels tous les honnêtes gens soupirent. »

Ce serait merveille s'il suffisait de désirer ces biens pour les avoir. Malheureusement la paix, la liberté, l'économie, ne se décrètent pas. Elles supposent précisément ce qui nous manque, c'est-à-dire l'union des esprits et des cœurs en des principes communs. Y toucher, même avec la plus grande discrétion, c'est remuer des questions grosses comme le monde, et intimement liées les unes aux autres. Que vous proposiez de déplacer d'une ligne ou d'une lieue les tours de Notre-Dame, la difficulté reste la même.

La liberté ! certes nul bien n'est plus digne de passionner les âmes. Mais pour peu qu'on lui ouvre la porte, qui lui posera des bornes ? Qui lui dira : Tu n'iras pas plus loin ? Déversée au dehors, comment l'empêcher de mettre l'Europe en feu ? Concentrée sur elle-même, ne va-t-elle pas réveiller le socialisme qui dort, et évoquer la formidable perspective qui, en 1848, a tout à coup glacé d'effroi nos hommes d'État les plus résolus ?

La paix n'est pas moins séduisante. Mais sur quoi la fonder ? Au nom de quelle autorité réunir le congrès qui réparera toutes les injustices, et fera taire toutes les convoitises ? Comment arracher à ses boureaux la Pologne, lien sanglant et vivace de la néfaste Sainte-Alliance ? Comment délivrer l'Italie des passions qui la livrent tantôt à l'étranger, tantôt à la révolution ? En Allemagne, ne suffit-il pas que l'Autriche ait un désir pour que la Prusse le paralyse ? La France peut-elle avoir une velléité de légitime agrandissement sans trouver l'Angleterre sur son chemin ?

Ainsi la paix est l'ennemie de la liberté ; car elle n'est que le maintien d'iniquités monstrueuses et l'accumulation de périls croissants. La liberté est l'ennemie de la paix ; car elle n'est que la cohabitation stérile de systèmes également nuls et inoffensifs, ou que le déchaînement de passions acharnées et irréconciliables.

Quant à fonder la paix et la liberté sur la nécessité des économies, c'est le renversement du sens commun. Tant que le désordre des esprits n'aura pas cessé, il est évident que la plaie financière sera sans remède. Bien plus, elle ne fera que hâter la crise. En effet, les États, qui par leurs dépenses excessives devancent la marche de la prospérité publique, sentent qu'il faudra, un jour ou l'autre, trancher par le glaive le nœud qui les enserre. Les plus obérés, les plus voisins de la banqueroute, sont par cela même les plus pressés de tirer l'épée. Le Piémont a beau vendre ses chemins de fer, vendre les biens du clergé, emprunter à gros intérêts, faire argent de tout : il ne peut entretenir son armée de quatre cent mille hommes qu'à condition de la lancer au plus tôt sur l'Autriche.

La France n'en est pas là. Pourtant son équilibre

budgetaire, comme celui de toutes les grandes puissances, réclame le désarmement. Or, comment désarmer avant d'avoir atteint le but que l'on poursuivait en armant, c'est-à-dire avant de s'être battus ? Est-ce pour remettre l'épée dans le fourreau sans avoir rien fait, que nos arsenaux regorgent de canons, nos armées de soldats, et que nos dépenses militaires s'élèvent à sept cents millions par an ? Est-ce pour entamer toutes les questions sans en résoudre aucune, que nous avons planté notre drapeau en Crimée, en Italie, en Syrie, en Cochinchine et au Mexique ? Au lieu de faire des économies, ne sommes-nous pas ainsi fatalement condamnés à dévorer nos ressources et à grossir notre dette, jusqu'au jour où la France dira ce qu'elle veut, et l'exécutera quoi qu'il en doive coûter ?

Pendant que les grandes guerres et les armées permanentes réduisent à néant l'espoir de la paix, que la balance des pouvoirs et d'une sage liberté est bouleversée par des révolutions périodiques, et que les dépenses emportent chaque année les dignes de la sagesse financière ; en dépit des traités, des constitutions et des budgets, la démocratie, dont on parle beaucoup, mais qu'on ne connaît pas, poursuit l'idéal ; et, pour elle l'idéal, ce n'est pas l'immobilité stérile des équilibristes, c'est une activité puissante et féconde ; ce n'est pas la libre profusion de systèmes également inoffensifs, élaborés dans leurs doux loisirs par des têtes aristocratiques, c'est le triomphe du système vrai, qui réalisera le bien-être du pauvre, l'émancipation des opprimés, le réveil des hommes et des nations asservis.

En vain espère-t-on calmer par le bien-être cette soif de vérité et de justice. Le Français reste ce qu'il est, et la religion de l'intérêt bien compris si pieusement pratiquée par nos voisins d'outre-Manche ne lui suffira

jamais. Chez nous, les grandes fortunes ont surtout été faites par des étrangers ou par des hommes ayant, par exception, les qualités qui nous manquent. Chez nous, le riche ou le pauvre dépense son or plus vite qu'il ne le gagne. Si loin qu'ils soient poussés, le luxe et le plaisir ne le satisfont qu'un instant. Au nom de quelque infortune à secourir, de quelque iniquité à châtier, au bruit de la trompette et du canon, il oublie son opulence ou sa misère ; il a trouvé sa joie, son élément, sa vie.

De là, malgré nos progrès matériels, les révolutions qui, de quinze en quinze ans, trahissent le malaise des esprits. De là l'impuissance des théories politiques, qui n'ont cherché leur appui que dans l'essor de la prospérité publique. Il n'y a pas à balancer. Toute doctrine, toute aristocratie, tout gouvernement qui renoncera à résoudre ces grands problèmes, est par cela même condamné à périr. Il n'est point de révolution, de calamité, d'utopie, que la multitude ne préfère à l'abandon de ses généreux désirs.

Or, que répondent les philosophes, les politiques, les économistes, au peuple qui les presse de se mettre d'accord, de lui donner une solution, ou du moins de lui indiquer les ennemis à combattre et les obstacles à vaincre ? A les entendre, et c'est le seul point où ils parviennent à se concerter, l'ennemi ou l'obstacle, c'est l'Église, c'est la Papauté. Pour les uns, son influence cachée, hostile à tout progrès, paralyse fatalement les efforts de l'humanité. Pour les autres, son immobilité entraîne le naufrage universel, alors qu'il lui serait si facile de l'empêcher en se rajeunissant au contact d'une nouvelle civilisation. Chacun lui reproche de ne pas consacrer, comme un monument d'éternelle justice, sa petite recette politique et sociale, son plan de réforme

et de constitution; et, pour se donner le temps de recommencer plus à l'aise ces maisons de sable, tant de fois renversées, que la prochaine marée emportera encore, on livre aux fureurs populaires la seule autorité capable d'éclairer et de réconcilier les âmes.

A force d'entendre répéter qu'il faut transformer l'Église, la multitude conclut que le plus court est de la détruire, et de voir comment les choses iront sans elle. Aussi n'est-ce ni au Grand Turc, ni au Czar, ni à l'Angleterre que les maux universels sont imputés, mais bien à ce pouvoir du Pape, que le traité de Westphalie a exclu de la diplomatie, que le protestantisme, l'ancien régime et la révolution ont systématiquement dépouillé de toute action politique et sociale et séquestré dans un coin de l'Italie. Le Saint-Siège, qu'on a mis depuis trois siècles dans l'impossibilité de rien faire, est le grand criminel qu'on accuse d'avoir tout fait, et sur qui les vrais coupables se vengent de leur impuissance.

En un jour, toutes les passions qui ont agité l'histoire du monde, semblent se réveiller et se donner rendez-vous autour du trône de saint Pierre, attendant de sa ruine la réalisation de leurs vœux si divers. Aux Hongrois, aux Serbes, aux Monténégrins, aux Polonais, l'essor d'une prétendue nationalité italienne est présenté comme le signal de leur propre résurrection; et, en même temps, la despotique Russie compte que la chute du dernier pouvoir spirituel indépendant lui permettra d'assimiler complètement les peuples rebelles à sa domination. En France et en Angleterre, les amis des libertés modernes se flattent d'implanter au delà des Alpes le libre examen et les principes de 89, pendant que les adorateurs secrets de la centralisation et du césarisme se préparent à y étouffer jusqu'à la dernière trace de vie locale et d'autonomie. D'un bout à l'autre de l'Europe,

les socialistes, qui rêvent la félicité des classes déshéritées, sont pressés de voir tomber la clef de voûte de l'ancien ordre social ; et, loin de s'y opposer, les heureux de la fortune seraient bien aises de faire taire, avec la voix de leur conscience, celle du pontife incorruptible qui condamne leur morale financière et leur scandaleuse opulence. Enfin, la tête tourne aux princes eux-mêmes. Les uns suivent à contre-cœur le flot de l'opinion, les autres le précipitent : nul ne croit possible de lui résister.

Ainsi, au sein de l'Europe malade, les partis divisés, impuissants, incertains du lendemain, ne trouvent d'unité, de force, de certitude, que pour assiéger et pour détruire le pouvoir du Saint-Siège. A peine nous reste-t-il une dernière heure de trêve. A peine avons-nous le temps de nous demander où nous conduit cet étrange concert de passions.

Hâtons-nous de le reconnaître, dans ces colères, l'ingratitude le dispute à la folie. Car, à côté des ferments d'anarchie et d'immoralité qui agitent nos malheureuses sociétés, et en attendant qu'elles aient trouvé le flambeau d'une vie nouvelle, qui est-ce qui entretient dans leur sein les mœurs et l'honnêteté publique et privée, sinon l'antique religion de nos pères ? Qui soutient encore, par une salutaire concurrence, le schisme penchant vers un abrutissant despotisme et l'hérésie menant au scepticisme absolu, sinon l'immuable catholicisme ? Qui assure à nos libres-penseurs la sécurité et la paix domestiques, sinon des épouses, des enfants, des serviteurs auxquels l'Église enseigne la chasteté, l'obéissance et la fidélité ? Qui leur donne à eux-mêmes un instinct secret de générosité et de probité, sinon le lait chrétien qu'ils ont sucé dans leur enfance, l'air chrétien qu'ils respirent malgré eux ?

Enfin, quelle protection cachée leur permet de renverser constitutions et dynasties sans qu'ils soient eux-mêmes broyés par l'anarchie, de discuter l'organisation sociale elle-même, de peindre en sombres couleurs les misères trop réelles du prolétariat, sans qu'à leur voix la multitude se soulève pour tout briser, sinon le vieux respect de l'autorité, l'amour du travail et l'abnégation, légués à l'ouvrier par vingt générations chrétiennes?

Si donc les nations modernes souffrent des maux cruels, elles ne sauraient les reprocher à l'Église, dont elles n'admettent les conseils ni dans leurs traités, ni dans leurs constitutions, ni dans leurs lois économiques. C'est à elle, au contraire, qu'elles doivent, en grande partie, cette richesse, cette puissance, cette paix éphémère, dont elles sont si fières. Car, chassée de leur foyer, l'Église veille encore, comme une mère, au seuil de leur vie publique et privée, et, malgré toutes les entraves, elle distribue à des millions d'âmes affamées le pain substantiel de ses sacrements et de sa doctrine.

Passant de l'Europe au domaine temporel du Saint-Siège, il ne serait pas moins injuste de rendre le Pape responsable de l'état de pauvreté et d'impuissance apparentes où se trouve son pouvoir. Ce n'est pas le Saint-Siège qui est un gouvernement d'ancien régime; ce sont les Italiens qui sont devenus peu à peu des peuples d'ancien régime, aussi incapables de se laisser gouverner que de se gouverner eux-mêmes. Alors que la sève catholique est encore mêlée au sang de tout l'Occident, Rome est, en sens inverse, le centre où les misères de tous les temps et de tous les peuples sont venues se réunir, et exercent sans relâche leur fatale influence. Non seulement le peuple romain, résidu de races finies, est le plus vieux de l'Europe, et pour le rajeunir, pour faire revivre l'antique cité des Césars, il faut le mi-

racle d'une résurrection perpétuelle; mais, par leurs passions et par leurs convoitises, les autres peuples apportent à cette œuvre des obstacles incessants.

Sans remonter au delà de nos derniers bouleversements, qui est-ce qui a détruit en Italie la vie municipale et provinciale, encore pleine d'activité au siècle dernier? La révolution. Qui a rendu stériles les efforts de Pie IX pour rendre à ses peuples une part équitable au maniement de leurs intérêts? La révolution. Qui a écrasé en un infâme guet-apens sa petite armée renaissante? La révolution. Qui l'a mis par la spoliation dans l'impossibilité de rétablir l'équilibre de ses finances et dans la nécessité de tendre la main à ses enfants du monde entier? La révolution. Qui s'efforce tous les jours d'aigrir ses peuples, de corrompre ses fonctionnaires, de débaucher ses soldats? qui arrête les vivres aux frontières? qui flatte les ambitieux? qui stipendie les traîtres? qui aiguise les poignards, et qui jette les bombes? Toujours et partout la révolution.

Ainsi la Papauté, qui n'a entravé aucune des expériences modernes, se voit, chez elle, assiégée, ruinée, paralysée dans tous ses mouvements, et à l'inertie naturelle de ses peuples viennent se joindre les plus coupables et les plus incessantes excitations.

Par un touchant contraste, le pontife contre lequel s'acharnent tant d'ennemis divers, sans autre lien qu'une haine commune, ne répond à leurs attaques que par sa tendresse : il les embrasse tous dans une commune et infatigable sollicitude. Ouvrez ses Actes¹ et vous le verrez, depuis vingt années, protester, sans relâche, contre toutes les injustices, oublier ses propres malheurs pour songer à ceux de la Pologne, de l'Orient, de la Chine,

1. *Les Actes Pontificaux*, publiés par Poussiégué, 1865.

de l'Amérique et du monde entier. Enfin, alors que les souffrances des peuples menacent d'arriver à leur comble, et qu'on s'efforce de les rendre sans remède, Pie IX juge l'heure venue de résumer une dernière fois, dans son Syllabus, la grande lutte du XIX^e siècle.

D'un côté, nous apparaît la civilisation moderne, armée d'une puissance matérielle sans bornes, mais divisée, torturée et ne pouvant s'unir que dans un seul sentiment, la haine ou la peur du catholicisme; et, de l'autre, une puissance morale, réduite à l'indigence et dénuée de tous secours humains, mais affirmant solennellement qu'elle aime les hommes et les peuples, qu'elle les a portés dans son sein, qu'elle les sauvera encore malgré eux. La Révolution et l'Église nous pressent également d'en finir par un choix catégorique.

Dans cette situation, qui ne comporte plus d'incertitude, le péril pour la liberté, pour la justice, pour la civilisation, est-il dans une doctrine abandonnée des gouvernements, des savants, des financiers, privée de tout moyen d'action matériel, ne pouvant reconquérir les âmes et les peuples que par leur libre adhésion? Non. Le péril caché, d'autant plus menaçant qu'il est plus ignoré, est, au contraire, dans l'absence de toute doctrine capable de régler et de modérer l'emploi des forces humaines. Il est dans ce libre déchaînement de toutes les opinions, qui n'est autre chose que la négation de toute vérité certaine; dans ce vague et cette incertitude des principes, qui assurent la victoire et la domination des gens sans principes; dans cette liberté illimitée de tous les systèmes religieux et politiques, qui, sous une apparence de grandeur, nous mène à la pire des religions et à la pire des politiques. Il est, enfin, dans cet immense développement des forces matérielles; car elles seront les armes du plus terrible despotisme qui

fut jamais, si elles ne sont pas, au plus tôt, réunies au service de la vérité.

Quoi qu'on fasse, les hommes ne pourront se passer ni d'Église ni d'État. En tout temps, après plus ou moins d'agitations et de tâtonnements, ils arrivent à formuler leurs croyances, et ils subissent un régime proportionné à leur niveau religieux. Rompre définitivement avec l'Église catholique, c'est mettre à la disposition de l'Église néfaste cachée sous le manteau de la raison, l'imprimerie, l'enseignement, la vapeur, les canons rayés, l'électricité et la centralisation.

Pendant qu'il en est encore temps, arrêtons-nous donc à l'appel suprême du Syllabus, et sachons secouer les préjugés d'une époque où tout est confus, mobile, transitoire. Laissons là ces romains et cette foule de demi-chrétiens, auxquels la Révolution a déjà inoculé quelque chose de son venin, et qui sont, par là même, condamnés à une impuissance momentanée. Laissons également ces révolutionnaires, qui ont encore du sang chrétien dans les veines, et qui ont bâti leurs rêves et leurs illusions sur un reste de catholicisme latent. Pour juger en connaissance de cause l'Église catholique et l'État moderne, sortons de notre siècle, et sortons de nous-mêmes. Demandons-nous ce qu'est et ce que veut l'Église, ce qu'est et ce que veut l'État sécularisé. Voyons si l'une et l'autre n'ont pas donné, en d'autres temps et en d'autres lieux, la pleine mesure de leurs forces. Faisons-les passer au creuset du bon sens et de l'histoire. Nous y trouverons, avec le secret et avec la condamnation des erreurs présentes, l'éclatante démonstration des vérités d'où dépend le salut de la société.

CHAPITRE III

Qu'est-ce que l'Église ? qu'est-ce que l'État ?

Il est impossible de se rendre compte des luttes permanentes de l'Église et de l'État, et de juger leurs prétentions contradictoires, sans savoir exactement ce que sont ces deux puissances.

L'homme a beau chercher à s'isoler et à se constituer en lui-même une indépendance chimérique. De même que, sous la main du créateur qui a pétri les mondes, notre planète obéit aux lois de la gravitation universelle, et subit l'influence des corps innombrables qui circulent avec elle dans l'espace, de même chacun de nous vit en face de Dieu qui lui a donné l'existence, et au milieu de millions d'âmes auxquelles nos destinées sont étroitement unies.

En ouvrant les yeux sur les genoux de sa mère, l'enfant trouve une famille constituée qui préserve sa faiblesse, un toit, un foyer, des vêtements qui l'abritent, un patrimoine et des avances qui lui permettent de grandir. A peine formé, il est saisi par l'engrenage de la société, obligé de gagner son pain, de conquérir sa place sur le champ de bataille du travail, de soutenir ses parents qui faiblissent, et de se préparer lui-même à fonder une famille. C'est la vie sociale.

Mais cet homme appartient lui-même à une grande famille qu'on appelle une nation. Il a une patrie et, dans cette patrie, un gouvernement, des magistrats, une armée, qui le protègent, le défendent, et qui en échange lui demandent respect, soumission et dévouement. C'est la vie politique ou nationale.

Enfin, si cet homme lève les yeux vers le ciel, et si, cherchant au delà de cette courte vie le secret de sa destinée, il interroge ceux qui l'environnent, il apprend qu'il doit conquérir par la vertu la couronne d'une félicité sans terme. C'est la vie religieuse.

En naissant, chacun fait ainsi partie d'une famille, d'une patrie, d'une religion, et est soumis à la triple autorité d'un père, d'un État et d'une Église, dont il reçoit les pensées avant de penser lui-même, et qui ont droit à sa reconnaissance et à son respect avant qu'il ait le droit de les discuter. Ces trois vies se pénètrent si intimement qu'il est impossible de les séparer un seul instant. La famille ne subsiste qu'en se conformant aux lois de l'État et de la religion, lois qui ne sauraient se contredire sur un seul point sans jeter le trouble le plus profond dans les âmes. L'État est chargé d'assurer la liberté de la vie sociale et de la vie religieuse, en même temps que de veiller à l'ordre, au bien-être et à la sûreté du pays tout entier. Enfin la religion, dominant tout le reste, enseigne à chacun ses devoirs, et trace, au nom de l'éternelle justice, le chemin du vrai et légitime bonheur dont l'homme est altéré.

Jusqu'ici, tout semble régulier, harmonieux, pacifique. Pourtant le monde n'est qu'une arène, où il faut défendre sa vie sociale, sa vie politique, sa vie religieuse contre de redoutables ennemis. Au lieu de s'unir pour nous protéger, l'État et l'Église semblent s'y lier un duel à mort, reflet du combat établi au

cœur de chaque homme entre la nature et le surnaturel, la vie présente et la future, les passions et les devoirs, l'illusion et la vérité.

En effet, toute âme est partagée d'un côté par le désir légitime de fonder un patrimoine et une famille, de l'autre par la soif d'or et de volupté qui le porte à envahir le patrimoine et la famille d'autrui. Point de liberté sociale, sans des lois et sans une force publique, servant de rempart à la famille et à la propriété.

De même, en face du désir de prendre part à la direction des affaires de son pays, se place cette indomptable passion qui porte les hommes d'élite à dominer, à exploiter les autres, passion qui fait du pouvoir, et du pouvoir absolu, le but des plus àpres convoitises et la plus disputée des jouissances. Point de liberté politique sans un gouvernement régulier et inébranlable, servant de digue à toutes les ambitions.

Enfin, si l'homme veut aller librement à Dieu, l'entendre et lui parler, un instinct d'orgueil le porte aussi perpétuellement à prendre, lui-même, la place de Dieu, à le faire à sa propre image, à parler en son nom, en un mot, à confisquer violemment la vérité immuable, accessible à tous et mise à l'abri de toutes les falsifications.

C'est à défendre ou à combattre ces lois religieuses, politiques et sociales, que se consume la vie des hommes et des peuples. Depuis l'enfant, qui commence à ronger son frein, jusqu'à la nation la plus puissante et la plus civilisée, une profonde unité règne dans toutes les parties de ce vaste tableau. Ce n'est pas l'accord paisible de forces se développant harmonieusement sous le contrôle de la raison, c'est l'intérêt dramatique d'un champ de bataille, où le bien et le mal se prennent corps à corps.

Notre premier ennemi à vaincre, c'est nous. Qui nous tracera nettement la ligne du devoir ? Qui nous aidera à contenir le bouillonnement des passions, à supporter les malheurs et les injustices mystérieuses dont toute vie est semée ? Qui nous soutiendra à ces heures de délaissement, où les secours humains nous font défaut ; à cet instant suprême et inévitable, où il faut dire adieu à ceux que l'on a aimés ? Dieu est le père, le consolateur, l'ami que l'homme invoque spontanément dans sa misère. Lui seul, répondant à notre âme, est capable de calmer ses orages, d'essuyer ses larmes et de dissiper ses angoisses.

La religion est donc nécessaire à l'homme pour le défendre contre lui-même. Que sera-ce quand il s'agira de le défendre contre les autres ? Quoi de plus effrayant que la faiblesse d'un être isolé, ballotté comme un brin de paille par le flot des générations qui se succèdent ? L'enfant est pétri comme une cire molle par ses parents et par ses maîtres ; la femme passe sa vie sous la loi de celui dont elle est la compagne ; enfin, vivant au jour le jour de son travail, l'immense majorité des hommes subit l'influence, sinon la domination, d'une poignée de privilégiés, qui possèdent la force, la richesse, l'intelligence. Où trouver un point d'appui contre ces inégalités criantes mais inévitables, qui permettent au plus fort d'abuser de notre infériorité ?

Dans cette mêlée, où chacun est tenté d'opprimer son voisin, le premier mouvement est de chercher un refuge sous la main du gouvernement, en qui se résume la puissance matérielle et intellectuelle de la nation. Mais comment le gouvernement n'abusera-t-il pas lui-même de son pouvoir ? Comment n'emploiera-t-il pas à satisfaire ses propres passions, à étouffer la

justice et la vérité, l'énergie qui devrait au contraire servir de bouclier à la liberté des familles et des consciences ?

Pour résoudre ce problème en dehors de la religion, les uns ont cru qu'il suffisait de supprimer l'État, les autres de le développer au delà de toute mesure : exagérations également insensées, qui ne changent rien ni à la nature des choses ni aux nécessités sociales.

En effet, pour que l'État fût inutile, il faudrait que l'homme fût bon par nature, et qu'il cherchât spontanément sa félicité dans la carrière sans limites du vrai, du beau et du bien. Or, ici l'avare entasse pour ses jouissances un or mal acquis ; là le débauché ne compte ses joies que par le nombre de ses victimes ; ailleurs l'ambitieux verse des flots de sang pour accroître son empire, pendant que le sectaire séduit et fascine les consciences. Aux prises avec ces ennemis, la propriété, la famille, le pouvoir, la religion, l'ordre, la paix, les mœurs ne subsisteraient pas un seul instant sans une force publique, organisée pour préserver dans leurs sources fécondes le travail, la richesse, la population et la vertu.

Au contraire, pour que l'État pût en se développant remédier à tous les maux, il faudrait qu'il fût à son tour sans défaut ou capable de se corriger lui-même. Le gouvernement, nous disent ces seconds rêveurs, représente, dans leur valeur moyenne, la nature, la conscience, la raison du peuple tout entier. Le penchant au mal n'est que l'exception. La grande majorité cherchant sincèrement le bien, les hommes choisiraient naturellement pour chefs les plus éclairés et les plus vertueux d'entre eux, en sorte que l'État, ayant ainsi dans la conscience publique son flambeau moral,

conduira les autres, d'une main sûre, dans la voie d'un progrès continu et indéfini. Sur cette hypothèse, soigneusement abritée des chocs et des accidents de la réalité, que de constitutions parfaites, ingénieusement élaborées par de jeunes mathématiciens ou par de vieux célibataires, que le souci d'une famille n'est jamais venu réveiller de leurs illusions ! Là précisément est le nœud de la question. Car admettez que le penchant au mal et à l'erreur soit la règle générale, la raison saine et droite l'exception, et qu'à part quelques âmes d'élite, l'immense majorité ait besoin d'un secours divin pour échapper à sa corruption native ; alors, écho trop fidèle de toutes les faiblesses et de toutes les passions, l'État sera sans force pour les combattre.

Laissons là les théories. Ouvrons les yeux sur la réalité. Depuis le déluge jusqu'à nos jours, et d'un pôle à l'autre, l'État existe, et il existe hérissé d'imperfections. Il est à la fois nécessaire et défectueux, sous l'empire des passions qui condamnent les peuples à être gouvernés, et à l'être par des hommes semblables à eux. Par une triste mais inexorable loi, son pouvoir devient d'autant plus défectueux qu'il est plus nécessaire. Sa puissance et ses abus se développent en proportion de nos vices.

En effet, de qui se compose l'État ? Est-ce réellement des plus vertueux, choisis par la majorité ? Non. Il se compose des plus forts, imposés par la nécessité. Les combinaisons les plus subtiles ne sauraient modifier sa nature. Pour subsister, l'État a d'abord, et avant tout, besoin d'être le plus fort. Or, cette force n'est aux mains ni des femmes ni des enfants, qui forment les trois quarts du genre humain, et, sur le quart qui reste, le plus grand nombre est dans l'impossibilité de défendre lui-même ses intérêts. Sous quelque forme qu'il

cherche à se dissimuler, le pouvoir appartient donc à cette petite fraction qui est la plus vigoureuse, la plus capable et la plus riche, triple aristocratie que tous les temps ont subie.

Chose singulière, l'autorité est ainsi à ceux dont il serait le plus urgent de prévenir et de réprimer les excès. Imposant volontiers des limites aux passions des petits, ils n'en acceptent que difficilement pour les leurs. Changer la forme du gouvernement ou les hommes qui le composent, ce serait tailler dans la chair malade, mais nullement guérir le principe du mal. Passez des monarchies aux républiques, des républiques aux grands empires, l'État semble condamné à se corrompre en se développant. Il se trouve fatalement placé sur une pente d'autant plus rapide que sa puissance est plus concentrée.

Le problème subsiste donc tout entier. Qui nous donnera le secret d'un système politique se soutenant autrement que par les satisfactions accordées aux plus forts aux dépens des plus faibles ? Comment préserver du venin de la richesse et du pouvoir ceux qui sont les maîtres de leur pays ? Où trouver, dans l'homme ou hors de l'homme, une force supérieure à celle des plus forts, un frein assez puissant pour contenir leurs insatiables convoitises, les empêchant de gaspiller, en une orgie d'un jour, les ressources et l'avenir de toute une nation ?

La force matérielle se charge de répondre à cette question. Au milieu même de ses triomphes, elle est obligée de reconnaître, d'invoquer, de proclamer la suprématie de la force morale. Quoiqu'en révolte permanente contre cette puissance supérieure, elle lui doit sa grandeur, sa durée et jusqu'à son existence.

Les passions peuvent bien exploiter, centraliser,

dévoré. La vertu seule produit. Remontez aux sources cachées de la vie ; point de richesse qui ne provienne du travail et de l'économie ; point de santé, point d'intelligence, qui n'ait puisé sa sève en une sobre et laborieuse activité ; point d'enfants qui ne doivent le jour aux souffrances et aux sacrifices de leurs parents.

Ainsi, les plus forts ont besoin de certaines vertus en eux-mêmes, rien que pour entretenir leur vigueur et pour conserver leur sang ; ils ont besoin de certaines vertus dans les autres, pour que la richesse et la population ne disparaissent pas sous leurs mains. Enfin, quoique naissant naturellement et spontanément des inégalités humaines, le pouvoir, pour durer, a besoin d'une consécration puisée plus haut que dans un triomphe de fait ou dans une victoire d'un jour. Pour régner sur les intelligences et sur les cœurs, il sent qu'il doit être, sur la terre, le représentant de la justice et de la vérité éternelles. Il doit s'obliger le premier à observer ces lois immuables, dont il s'établit, vis-à-vis des autres, le protecteur et le gardien.

Voici un grand fait constaté. L'État parle au nom de la force morale ; mais il est incapable de la créer. Où donc réside-t-elle ? Quelle est sa source mystérieuse ?

Sans doute, la justice éternelle trouve dans l'âme de chacun je ne sais quel écho secret : sous tous les climats, dans tous les temps, la conscience et la raison répondent tout bas à son appel. Mais à qui sera-t-il donné de poser ses règles et d'écrire ses lois ? Au milieu du tumulte des passions, des luttes qu'elles provoquent, des erreurs dont elles se couvrent, des abaissements et des folies où elles réduisent l'intelligence, qui osera leur tracer nettement la limite où elles doivent s'arrêter, et où commence le devoir ? Point d'illusion. Jaloux de son indépendance vis-à-vis de Dieu lui-même, qui la

respecte, l'homme ne reconnaîtra jamais à un autre homme, quels que soient son prestige et son génie, ou à une réunion d'hommes, quel qu'en soit le nombre, le droit de lui définir la vérité, de lui imposer des devoirs, en un mot, de lier sa conscience. Il se méfie surtout, et avec raison, de ceux qui seront plus forts, plus intelligents que lui, et par suite plus disposés à abuser de sa faiblesse. Pour le décider à obéir, il faut la voix de Dieu, parlant directement à sa conscience ou à sa foi, et lui donnant des preuves irrécusables de son intervention.

La religion, avec son autorité divine, est donc nécessaire à l'État comme à l'individu. Lors même que l'homme isolé pourrait se contenter de ses conjectures personnelles, la société ne saurait se passer de croyances communes, nettement formulées et acceptées par la conscience publique.

Quelle est l'origine, quelle est l'histoire de cette foi universelle ?

Au berceau de tous les peuples, la vérité morale, sur laquelle reposent la famille, la propriété et la société tout entière, se présente au monde comme venant directement de Dieu, sous la forme d'un culte rendu à Dieu, par le ministère d'un sacerdoce organisé et indépendant, parlant au nom de Dieu et ne relevant que de Dieu. C'est sur le mont Sinaï ou dans les bois sacrés de la Grèce et de l'Italie que les lois fondamentales des nations antiques ont été formulées. L'État les a acceptées aussi bien que la multitude. Ce n'est pas aux mille inspirations incohérentes des consciences individuelles, c'est à une religion positive, variant avec les temps et avec les lieux, mais se disant toujours divine, qu'il a prêté son appui.

Dans cette autorité supérieure, l'État et la nation ont

tous deux trouvé et une force et un frein. Plus cette religion a été pure, et moins les abus ont été faciles. Aux petits comme aux grands, les vérités, ainsi reconnues et proclamées par la conscience publique, se sont imposées comme une loi inflexible. A mesure que ce niveau moral s'est élevé, les peuples, respectant davantage un pouvoir moins égoïste et moins rigoureux, ont pu jouir d'une liberté croissante, c'est-à-dire qu'ils ont pris une part moins restreinte à la direction de leurs propres affaires,

↳ C'est en vain que les formes politiques les plus ingénieuses prétendraient remplacer cette base première de toute société. Donner aux Turcs et aux Chinois la liberté de la presse et une constitution parlementaire serait dérisoire. Que leurs croyances commencent par en faire des hommes et des hommes honnêtes. Jusque-là leurs institutions seront forcément le reflet de la tyrannie, qui, chez eux, règne jusque dans les familles.

Aussi, par une sorte de régime représentatif aussi ancien que le monde, le gouvernement d'un pays est toujours modelé sur sa religion. Elle seule, si elle est digne de sa mission, peut réaliser, dans une certaine mesure, la vraie liberté, c'est-à-dire la liberté pour tous. Elle seule peut stipuler en faveur des petits, des faibles, des opprimés. De là, pour elle, la nécessité d'être indépendante de l'État, et d'avoir, comme lui, son organisation, sa hiérarchie, sa souveraineté, capables de protester contre la violence triomphante, de faire rougir le vainqueur lui-même de ses méfaits, et d'opposer à l'empire de la force matérielle celui de la force morale. De là aussi la tendance persistante de l'État à s'assujettir la religion et ses ministres, et à se faire un instrument docile de la seule puissance capable de lui résister. S'il y parvient, la servitude est complète,

et la multitude est à la merci de ceux qui l'exploitent. On a beaucoup parlé de la division des pouvoirs. Celle-ci est la seule fondamentale, la seule indispensable. Quelles que soient les combinaisons de parlement et de magistrature, quand le prêtre, interprète et gardien de la morale, devient le fonctionnaire salarié du plus fort, il n'y a, en définitive, qu'un seul pouvoir, contre lequel la conscience n'a plus aucun recours.

Toutefois, en cherchant dans la religion la puissance morale capable de remédier aux vices de la puissance matérielle, dans l'Église le frein de l'État, dans le prêtre le juge spirituel du prince et du magistrat, le protecteur suprême de la patrie, de la société, de la famille, avons-nous fait autre chose que reculer la difficulté ? Comment, à leur tour, la religion, l'Église et le prêtre, chargés de guérir et de réformer les autres, corrigeront-ils leurs propres défauts ? Parlant de la part de Dieu, exerçant en son nom la plus redoutable des autorités, comment échapper à la tentation de prendre sa place et d'asseoir sur l'oppression des consciences la plus odieuse et la plus irrémédiable des tyrannies ?

Certes, rien n'est plus affreux que cet abus hypocrite du pouvoir spirituel, cette exploitation des choses saintes, cet asservissement des âmes. Et pourtant le péril est si grand, la pente si glissante, que toutes les religions humaines y ont succombé. Elles sont devenues l'exploitation des peuples en société du pouvoir civil. Toute religion humaine est condamnée par cela même à être une théocratie, c'est-à-dire l'absorption égoïste et hypocrite de tous les pouvoirs. Il n'y a qu'une religion surnaturelle et divine qui puisse garder à Dieu sa place, transmettre sa parole dans sa pureté et, en même temps, laisser aux hommes la somme de liberté possible que Dieu même respecte en eux.

Cette religion divine existe-t-elle ? Après six mille ans de labeurs, l'humanité est-elle en possession de ce flambeau salutaire ? Ou bien, malgré les services qu'elles ont rendus, les religions positives ne sont-elles toutes que des institutions transitoires et imparfaites, adaptées aux besoins des peuples enfants, mais sujettes elles-mêmes aux excès de la puissance spirituelle, les plus révoltants de tous ? L'utilité de la religion ne va-t-elle pas en diminuant à mesure que la civilisation se développe ? Au point où nous en sommes venus, n'appartient-il pas désormais à la raison publique, représentée par l'État, de contrôler et de réformer la religion ? N'est-ce pas dans l'expansion de la raison individuelle, dans la voix de Dieu parlant directement à la conscience de chacun, qu'il faut chercher de plus en plus le remède aux vices de l'Église et de l'État ?

On le voit, tout se réduit aujourd'hui à une alternative simple et claire. Ou bien il y a une religion révélée, non pas relativement, mais absolument vraie ; non seulement utile, mais nécessaire en tout temps et en tout lieu ; recevant de Dieu en personne sa garantie d'infailibilité et d'incorruptibilité, capable de corriger les abus des forces naturelles dans l'homme et dans l'État, sans dégénérer elle-même en despotisme théocratique. Ou bien il n'y en a point, et, en ce cas, c'est dans la religion naturelle et dans la conscience individuelle que nous trouverons la véritable parole de Dieu, l'instrument de progrès et de réforme, le chemin de la perfection.

De quelque façon que Dieu parle à l'homme, le caractère distinctif et nécessaire de la vraie religion, naturelle ou révélée, doit être d'offrir aux hommes et aux peuples un secours progressif, proportionné à leur degré de civilisation. En effet, c'est l'enfant, l'ignorant

et le pauvre qui ont le moins besoin de l'assistance divine. Le jeune âge, qui ne connaît encore ni les orages des passions ni les tortures du doute, trouve, dans les soins d'une mère et dans la volonté d'un père, une providence qui le préserve de tous les dangers. Dans sa rude vie, le laboureur de tous les climats puise une sagesse et une vigueur qui, même avec une doctrine imparfaite, suffisent à maintenir sa race et ses mœurs, et le paysan, russe ou suédois, obéit à ses popes ou à ses pasteurs sans se douter qu'ils ont rompu avec le centre d'unité, altéré le dogme et le culte, et qu'entre leurs mains, la Foi n'est plus qu'une succursale de l'État. Comme les patriarches des anciens temps, les Tartares et les Mongols promènent, de siècle en siècle, leurs troupeaux à l'ombre de quelques traditions primitives. Parmi eux, le chef de famille réunit en ses mains l'autorité du père, du magistrat et du prêtre, trop rustique pour dégénérer en tyrannie. S'il faut un secours efficace, une protection visible, un flambeau sûr, c'est à l'âge viril, tour à tour assiégé par les tentations du plaisir, de l'ambition et du gain ; c'est à l'ouvrier des villes, actif et intelligent, mais aux prises avec le luxe et avec le scepticisme ; c'est au riche surtout, si prompt à s'endormir en une égoïste oisiveté ; c'est enfin, entre tous, à l'homme de génie qui, dominant les autres, risque sans cesse de les perdre en se perdant lui-même.

Il en est de même des peuples. A la rigueur, l'instinct pourrait suffire à des tribus barbares, protégées par un rude climat et par une vie primitive. Mais, à mesure qu'elles s'éloigneront de cet état de nature qui, s'il n'est pas chimérique, est du moins fort rabaisé, à mesure qu'elles entreront en possession de la richesse, de la science et de la puissance militaire, leur

sagesse, leurs vertus de famille, leur vigueur et leur liberté seront de plus en plus exposées, si elles n'ont un remède croissant avec le danger.

Est-ce le catholicisme, est-ce le rationalisme qui nous donnera ce secours divin, nécessaire au siècle présent, en proportion même des lumières et de l'opulence dont il est justement fier ?

Quand il s'agit de répondre à cette question capitale, tout le monde est bien d'accord pour reconnaître la vérité et la supériorité relatives du catholicisme ; mais on en fait avec un superbe dédain l'apanage des temps barbares, des populations pauvres, des ignorants, des faibles, des femmes, des enfants. Comprenant l'efficacité de cette tactique, les incrédules sont les premiers à proclamer les services rendus par l'Église au moyen-âge, si on leur concède que ces services sont impossibles et superflus de nos jours. Et, de leur côté, en cherchant à démontrer la vérité religieuse de la Foi, ses plus intelligents et ses plus généreux défenseurs sont souvent tombés dans le piège qui leur était tendu. Ils ont passé sous silence et comme abandonné la démonstration de sa vérité, de sa supériorité, de sa nécessité politique et sociale. Sous prétexte de ménager les temps, les opinions, les gouvernements modernes, on semble prendre à tâche d'excuser l'Église d'être intervenue jadis dans les affaires temporelles, comme si cette intervention avait besoin d'être justifiée par la grossièreté et l'ignorance de ces âges primitifs. On admet ainsi implicitement que les peuples civilisés peuvent se passer de ce contrôle et de cette prééminence. Il semble que pour eux il y ait une relation constante entre leurs progrès et leur degré de sécularisation.

Cette concession aboutit à la négation de la vérité

catholique. Les peuples seront fatalement conduits à reconnaître son infériorité, son insuffisance, puis enfin son néant, et ils proclameront, par cela même, le triomphe du rationalisme, si l'on n'établit pas avec évidence, d'un côté la stérilité croissante et partant la fausseté de la religion naturelle, de l'autre la fécondité, la nécessité croissante et partant la vérité du catholicisme. Cette démonstration négligée est précisément celle qui répond directement aux aspirations et aux besoins du temps présent. C'est la seule qui puisse ramener le monde moderne à la Foi et le sauver d'une dissolution imminente.

Il est temps de la faire, l'histoire à la main. Nous verrons qu'avec les plus magnifiques éléments de science, de richesse et même de grandeur morale, l'humanité a mesuré ses forces avant Jésus-Christ, comme elle veut le faire aujourd'hui. Loin d'aboutir au triomphe naturel de la vertu, à l'expansion progressive de la civilisation, cette expérience a conduit au règne de la violence et du vice, et a fait tourner à leur profit toutes les ressources matérielles et intellectuelles de l'antiquité.

L'Église, au contraire, a essayé sa puissance sur cette société avilie et dégénérée. Dans ce cadavre en pourriture, elle a ranimé la vie morale, le sentiment du droit, la liberté du bien et tous les éléments de dignité et de grandeur, d'où est sortie la civilisation moderne.

Devenue maîtresse de la république chrétienne du moyen âge, l'Église nous fournira une preuve encore plus saisissante de sa divinité par la modération, la douceur, le désintéressement, avec lesquels elle a usé de sa suprématie. Par ses soins, l'activité et la liberté des hommes ont reçu le plus grand dévelop-

pement possible. Elle ne leur a résisté que pour leur bien, auquel elle s'est toujours dévouée et sacrifiée elle-même. Cette époque est loin d'être le type de la civilisation parfaite. Mais elle nous montrera comment a fonctionné, en un temps barbare et grossier, le seul véritable instrument de progrès et de réforme, d'autant plus indispensable que les peuples sont plus avancés.

Par contre, nous verrons le despotisme reprendre racine chez les peuples modernes à mesure qu'on en a éliminé Jésus-Christ, et la sécularisation complète, à laquelle on pousse la société actuelle, aboutir au réveil du césarisme. Aujourd'hui plus que jamais, au XIX^e siècle plus qu'au XII^e, avec l'imprimerie, la vapeur et l'électricité, beaucoup plus qu'en pleine barbarie, nous sommes ainsi placés dans une terrible alternative. Ou une religion surnaturelle et divine, modérant et contrôlant tous les pouvoirs, nous offrira la garantie de nos libertés religieuses, politiques et sociales, ou nous irons chercher dans l'absolutisme le plus complet, le plus dur, le plus avilissant qui se soit jamais vu, le salut éphémère de l'ordre et de la tranquillité matériels.

L'industrie et l'organisation du travail ont plus besoin de moines pour les défricher que les forêts de la Germanie. La liberté politique est plus difficile et plus menacée, au milieu du va-et-vient des flots de la démocratie, qu'au sein des communes et des républiques du moyen âge. Dans la mêlée des opinions et des systèmes, les consciences sont, plus que jamais, exposées à être la proie de l'erreur, qui ne les charme un instant qu'afin de les asservir. Pour contenir et pour diriger toutes ces forces déchaînées, la puissance concentrée de l'État est condamnée à se perfectionner et à grandir tous les jours. Bientôt, si elle ne trouve pour contre-

poinds une puissance morale, organisée et centralisée comme elle, ayant une vie surhumaine et divine, c'en sera fait de la liberté et de la conscience individuelles, livrées sans secours aux engrenages de ce gigantesque mécanisme.

En présence d'un tel mal, la religion naturelle, proclamant l'expansion légitime et progressive des forces humaines, ne serait plus que l'apothéose de l'État, en qui se résument ces forces. Dans les mains de ce pouvoir, déjà si formidable, le rationalisme consacrerait, en réalité, l'union tyrannique de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle.

La séparation de l'Église et de l'État ne serait elle-même qu'une fiction, qui nous mènerait droit à l'abîme, au lieu de nous en éloigner. Car, à mesure que la société se développe et se perfectionne, elle devient de plus en plus incompatible avec l'Église, si l'Église n'en reste pas la reine et la modératrice. Du moment que la grande machine sociale n'est pas chrétiennement organisée, la solidarité croissante, qui en unit tous les rouages, conduit à l'impossibilité matérielle de vivre, à l'impossibilité de vendre et d'acheter en restant chrétien. En sorte que, si nous ne marchons pas à un nouveau règne de Jésus-Christ, nous rendant les libertés qui nous échappent, nous sommes fatalement et inévitablement entraînés à l'anéantissement de l'Église et de toutes les libertés.

Certes, l'Église, qui n'est qu'une force morale, c'est-à-dire la liberté par essence, ne peut exercer son intervention que si cette intervention est demandée, réclamée, soutenue par la conscience publique. Les armées et les immenses ressources dont elle disposait au moyen âge, n'étaient pas autre chose que la libre adhésion des peuples, que la libre soumission des forces

matérielles et militaires, et cette prééminence ne saurait être rétablie que par un nouvel acte de liberté. Mais cet acte de liberté est de plus en plus nécessaire, et il ne serait pas moins insensé aux peuples modernes de s'interdire d'avance ce moyen de salut, qu'il ne l'est aux solidaires de Belgique de s'engager à ne jamais redevenir chrétiens. Si la foi catholique, dans la plénitude de sa vie et de ses droits, ne vient pas vivifier et faire servir au bonheur de tous la science, l'industrie, l'opulence, la politique moderne, la société se perdra politiquement et socialement. Elle tombera dans une décadence et sous un joug cent fois pires que ceux des empires païens, pendant que, de son côté, l'Église, au milieu d'une apparente liberté, se verra réduite à l'impossibilité de subsister. Il faut choisir entre la théocratie césarienne, l'omnipotence de l'État, terme suprême de la civilisation rationaliste, négation de l'œuvre et du règne du Christ, et la religion qui est à la fois le chef-d'œuvre de Dieu et le chef-d'œuvre de la liberté humaine ; car elle obtient la plus grande somme possible de libres vertus, de libres efforts, de libres sacrifices, et elle réduit d'autant la répression et la contrainte matérielles, malheureusement nécessaires à la société.

Non seulement le retour à la vérité est urgent ; mais en lui-même, il est la plus facile et la plus pacifique des évolutions. Ce n'est pas autre chose que passer d'un régime condamné à être de plus en plus violent à un régime harmonieux et régulier. C'est trouver dans l'ordre surnaturel les moyens de répondre aux légitimes aspirations de la nature, aux besoins impérieux des peuples, aux désirs excités, mais non satisfaits, de la société moderne.

Dans ce rapide examen, nous trouverons l'une après

l'autre toutes les erreurs signalées et résumées par le Syllabus. Nous les verrons produisant successivement leurs tristes fruits, s'enchaînant entre elles, avec une logique déplorable, pour former peu à peu le faisceau du rationalisme, du naturalisme et du socialisme, triple péril dont Pie IX nous indique à la fois la gravité et le remède suprême.

CHAPITRE IV

L'Empire romain ou l'État avant l'Église.

Pour juger d'abord les œuvres de la raison sans la Foi, il faut trouver, dans le présent ou dans le passé, une contrée où l'Église n'ait pas exercé sa domination, où ses moines et ses missionnaires n'aient fait que passer sans y prendre racine, où le sang soit resté pur de tout mélange chrétien, la nature vierge de tout abaissement, de toute servitude spirituelle.

Il y a bien encore, au temps où nous vivons, un magnifique État de trois cents millions d'âmes, dont la sagesse humaine peut se dire la reine incontestée, dont les lettrés se partagent l'administration et le gouvernement, et qui par conséquent offrirait le plus beau champ de réflexions et d'expériences. Ni la boussole, ni la poudre à canon, ni l'imprimerie, n'ont fait défaut à ce grand empire, et, au siècle dernier, c'est lui que Voltaire et ses amis proposaient à l'admiration universelle. En cherchant là leur type de prédilection, ces philosophes avaient plus raison qu'ils ne le pensaient eux-mêmes. Malheureusement, aujourd'hui, le prestige de l'éloignement et de l'inconnu s'est évanoui, et, depuis qu'une poignée de Français ont enfoncé les portes de Pékin, on ne pourrait plus, sans se couvrir de ridicule, citer la Chine comme un pays modèle.

Le Céleste Empire étant mis hors de concours par la bravoure de nos soldats, nos sages se rabattent sur

l'empire romain et sur l'ère des Césars. Retournant en arrière de dix-huit siècles, ils reconstruisent, dans le lointain du passé, à l'abri des canons rayés et des voyageurs indiscrets, un nouvel idéal et un régime selon leur cœur. En effet, avant la Chine, Rome a réellement été le chef-d'œuvre de la civilisation sans l'Église. C'est bien là que les apôtres du progrès prétendent nous ramener, et les servitudes cachées sous le manteau de 1789 ne sont pas autre chose que les bourgeons du vieux césarisme renaissant sous nos pieds. Aussi rien de plus juste ni de plus intéressant, rien de plus actuel ni de plus pratique que de considérer en lui-même ce type, dont légistes et conquérants, petits et grands despotes ne cessent, depuis, de s'inspirer.

Rome n'était elle-même que le résumé de quatre mille ans de travaux et de civilisation. Grâce à la division des langues, l'expérience, faite d'abord au pied de la tour de Babel, s'était renouvelée d'un pôle à l'autre sous cent formes diverses. Puis, après avoir librement exploré le monde et la science, après avoir cherché, chacun de son côté, le secret de leur destinée, ces cent peuples séparés étaient venus remettre en commun, au sein de l'empire romain, le fruit de leurs labeurs et de leurs découvertes.

Que manquait-il à cette puissante réunion pour assurer au monde paix, unité, grandeur et liberté ? Aux antiques Phéniciens Rome avait pris leurs vaisseaux et le domaine des mers, à la Grèce ses œuvres inimitables d'art, de poésie et de sagesse, à l'Asie ses trésors fameux, à l'Égypte ses inépuisables moissons et ses bibliothèques séculaires. Le moment semblait venu de tirer parti de tous ces éléments, de revoir et de coordonner les lois de Moïse, de Minos, de Lycurgue, de Solon et de Numa. Le genre humain n'avait plus qu'à

recueillir ses souvenirs, ses lumières éparses, et qu'à prendre enfin possession de lui-même après une si longue attente.

Pourtant, en dépit de quelques adorateurs intéressés, cet empire, en qui s'étaient concentrées toutes les forces de l'antiquité, n'aboutit, on le sait, qu'à la corruption et à la tyrannie la plus hideuse. Plus de travail libre ni d'honnête propriété ; le sort des esclaves empirant chaque jour, et leur nombre croissant sans mesure ; le divorce et l'infanticide impunis ; les femmes disputant aux hommes la célébrité du vice ; la vie et la fortune de chacun à la merci d'un délateur ou d'un proconsul, et, pour digne couronnement d'un tel édifice, le pouvoir absolu, illimité, d'un Tibère, d'un Néron, d'un Caligula : voilà la merveille bien connue de la société avant l'Église.

C'est en vain que les courtisans du Césarisme essayent de broder sur ces horreurs je ne sais quelle théorie de progrès continu et indéfini. Les morts se lèvent pour les démentir. Car les morts ont écrit, et, d'une voix unanime, leurs écrits attestent à cette époque une décadence incurable, irrésistible. A bout de ressources, l'esprit humain consumait son souffle expirant en stériles regrets du passé, en plaintes amères contre la civilisation. A entendre Salluste, Tacite et les autres, l'opulence avait toujours et fatalement conduit les peuples à la mollesse, à la dépravation et à la ruine. Les richesses, les lumières, les arts, la grandeur et le pouvoir n'étaient que des dons perfides imprégnés d'un venin caché. Condamnée au mal dès son berceau, l'humanité tournait ainsi dans un cercle lamentable. Plus elle s'élevait par sa vertu et par son énergie, plus elle semblait bientôt condamnée à redescendre dans le vice et dans la honte.

Que signifie cette théorie farouche, dont plus d'un penseur moderne s'est inspiré, mais que l'Église, quoi qu'on dise, a toujours répudiée, et à laquelle elle a seule le privilège de nous arracher ? C'est l'aveu de la déchéance originelle, la constatation d'un mal croissant, et l'absence de tout remède efficace pour le guérir.

Pourtant la voix de la conscience, l'instinct du droit et de la justice naturelle, l'amour de la liberté et du progrès, ne manquaient pas plus aux anciens qu'aux modernes. Leurs lois et leurs écrits, leurs discours et leurs faits d'armes annoncent des caractères aussi largement taillés que les nôtres. Comme aujourd'hui, nulle tradition du passé, nul préjugé de caste ou de doctrine ne pesait plus sur leur raison, alors que le dernier plébéien pouvait devenir consul et empereur. Comment donc expliquer ce singulier mystère, qu'ils soient librement arrivés à détruire toute liberté, et que, dans la vie sociale, la liberté du mal ait tué la liberté du bien ?

La chose est simple, et chacun va la comprendre. Reconnaisant le penchant au mal, qu'aucun homme de bon sens ne saurait nier, le Romain de l'empire, comme le rationaliste de nos jours, avait pris soin d'extirper peu à peu, jusque dans sa dernière racine, toute intervention et tout secours divin, c'est-à-dire le remède même qui pouvait le sauver. Pour combattre le mal, il ne connaissait plus qu'une seule puissance : l'État ou, en d'autres termes, les forces naturelles déchaînées et livrées à leurs entraînements, le mal lui-même concentré et affranchi de toute loi morale.

A ce moment, la religion primitive s'était partout altérée. On avait peu à peu oublié ce qui faisait son essence : le dogme de la chute, la nécessité et l'attente d'une réparation, et cette sorte de rédemption anticipée qu'opéraient le sacrifice et la vertu. Sous mille formes

barbares et monstrueuses, le paganisme en était venu à satisfaire chacune des passions qu'il aurait dû combattre. Assemblés à Rome, les prêtres de tous les peuples et de tous les dieux n'étaient plus que des jongleurs, exploitant, d'accord avec l'État, les restes d'une superstition expirante. Pour jouir en paix de leurs privilèges et de leurs richesses, ils avaient consenti à proclamer l'empereur souverain pontife, rédempteur, enfin Dieu en personne. C'était le seul moyen de ne pas périr. Depuis qu'elles se trouvaient ainsi en présence dans la capitale du monde, ces innombrables croyances, bizarres et contradictoires, ne pouvaient plus se prendre au sérieux. Elles arrivaient précisément à se fondre au sein de ce vague rationalisme, aujourd'hui reproduit par nos libres penseurs. A les entendre, la raison humaine, dégagée des traditions symboliques et légendaires de son berceau, devait puiser en elle-même le secret de toute vérité et le remède à tout mal. La raison de la grande majorité se reflétait, naturellement et forcément, dans l'État. Elle avait dans l'empereur sa personification la plus haute. C'était là le Messie, le Rédempteur si longtemps promis, si longtemps attendu. En sacrifiant à César, on adorait la justice éternelle et son représentant visible. Ainsi tous les pouvoirs spirituels et temporels étaient réunis et confondus dans la main de l'État.

Que devinrent la morale et le droit naturels, qui avaient fait jadis le fond commun de toutes les religions, et que l'on prétendait sauver et restaurer en leur donnant pour point d'appui la conscience et la raison individuelles ? Les passions, qui avaient été assez fortes pour défigurer les dogmes primitifs et pour en faire sortir le paganisme, eurent libre carrière pour fausser en chacun les lumières du bon sens et de la justice. L'im-

mortalité de l'âme ne fut plus bientôt elle-même qu'une conjecture. A la sanction des récompenses et des peines éternelles, rejetées parmi les mythes d'un autre âge, succédèrent la menace et la séduction, toujours présentes, des châtimens et des faveurs tombant du trône de l'empereur. César fut réellement dieu sur la terre, seul infailible, seul tout-puissant, et le culte que l'on croyait rendre, en sa personne, à la raison universelle, devint la plus brutale des religions, celle de l'or, de la force et des jouissances matérielles.

Condamnés à des aspirations isolées et à de vagues protestations, les gens de bien n'avaient plus d'organisation, plus de sacerdoce, plus d'unité. Ce qui leur restait d'indépendance fut promptement broyé par les rouages de la grande machine gouvernementale, d'autant plus perfectionnée que la société était plus impuissante, d'autant plus centralisée que les croyances étaient plus morcelées, d'autant plus violente et plus arbitraire qu'elle était le point de mire et la pâture de toutes les convoitises.

Le pouvoir était réduit à la force matérielle. Or, par elle-même, la force matérielle est aussi incapable de produire le moindre bien que de formuler la moindre vérité. Pour échapper aux étreintes de ce despotisme brutal, les peuples cherchaient un faux affranchissement dans la liberté du mal, qui ne faisait qu'accroître leur misère et leur servitude. La religion du serment n'était plus qu'un jeu. Malgré les précautions d'une police raffinée et d'une justice impitoyable, ceux qui, aujourd'hui, adoraient le dieu César et lui juraient éternelle fidélité, se donnaient, le lendemain, la triste satisfaction de le poignarder et de le remplacer par un maître pire encore.

Le mariage, jadis placé sous la protection des dieux,

pris à témoin de l'engagement inviolable des époux, fut réduit à un contrat précaire, résultat de conventions passagères, que le moindre accident pouvait mettre à néant. La femme chercha son émancipation dans le divorce et la stérilité. Malgré les primes données par l'État aux familles nombreuses, la population, tarie dans sa source, se restreignit peu à peu aux proportions fixées par l'égoïsme. Les esclaves, dont le sort empirait, et restait consacré comme une nécessité sociale par les philosophes les plus généreux, se révoltaient contre la loi du travail. Réunis en bandes formidables, ils exerçaient sur les populations libres de terribles représailles, qui ne laissaient d'autre parti à prendre que de les exterminer.

Au milieu de cette corruption générale, le pouvoir, assiégé par le vide qu'il faisait autour de lui, était un monstre affamé, se hâtant d'arracher tout bien dans sa racine, dévorant dans l'empire, aux frontières et jusque dans les pays les plus lointains, ce que la vertu y produisait encore d'hommes valides, de soldats, de moissons, de richesses. Les moyens matériels à sa disposition n'étaient que trop puissants. Sans rien changer à sa nature, les découvertes modernes n'auraient été entre ses mains que les engins d'une tyrannie plus effrénée. La presse lui eût permis de livrer, tous les jours, les intelligences aux mensonges et aux flatteries de quelques journalistes patentés ; la vapeur et l'électricité, d'atteindre, aux extrémités du monde, les suspects dénoncés à sa colère ; les canons rayés, de poursuivre, au fond de la Germanie, les derniers restes de la vigueur et de l'indépendance humaines ; le crédit, de pomper plus vite, jusqu'à la dernière obole, les épargnes cachées, et de manger par avance les moissons à venir. Rome eût été plus grande, le Colisée plus gigan-

tesque, les bêtes féroces et les victimes plus nombreuses, les prétoriens plus avides, le luxe plus somptueux, la décadence et la ruine plus tôt consommées. Voilà pourtant le chef-d'œuvre de la civilisation antique, l'apogée de la raison humaine, usant librement de ses forces et de tous les dons de la création ; le règne du droit naturel, rejetant l'appui de toute religion révélée et de toute intervention divine.

En face d'une pareille puissance, que pouvaient les âmes généreuses ? Elles avaient beau résister au torrent, ne pas courber la tête sous ce joug avilissant, et refuser d'adorer le maître aux pieds de qui la foule se ruait : quel arbitre invoquer, quel concert former contre cet absolutisme ? Il se donnait lui-même pour la justice incarnée ; il avait pour le prouver la raison du plus fort, et on le voyait renaître, plus dur et plus impudent, de toutes les révolutions.

Jadis, les peuples vivaient séparés par les montagnes et par les mers. Sous la garde de la simplicité et de la pauvreté primitives, les anciennes religions avaient pu, quoique imparfaites, préserver, dans une certaine mesure, la propriété, la famille et l'indépendance nationale. Aujourd'hui tout était confondu, réuni. La lutte du bien et du mal était concentrée sur un seul champ de bataille. Il n'y avait de salut possible que dans la vérité pure et sans alliage, rendue aux hommes par Dieu et donnant les gages les plus certains de son origine divine. Une société parfaite, instituée par Dieu, pouvait seule rallier les forces éparses, les consciences disséminées, les âmes égarées, et verser à flots l'huile de la vertu dans la lampe prête à s'éteindre. Et si, au contraire, la Providence abandonnait les hommes en une pareille extrémité, il n'y avait plus, comme le crurent Caton et Thraséas, qu'à s'ouvrir les veines, en

maudissant la loi qui gouverne ce triste monde.

Ainsi, bien avant l'Église, l'histoire a imprimé un stigmatte ineffaçable aux erreurs radicales, signalées par Pie IX. Il a été établi, de manière à n'en jamais plus douter, que là où, n'ayant aucun égard à Dieu, et étant elle-même sa loi, la raison¹ est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal, elle est impuissante par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples.

Dans des temps assez malheureux pour tomber dans cette illusion, l'État, seule autorité que la raison parvienne à constituer², devient l'origine et la source de tous les droits. Son propre droit n'est circonscrit par aucune limite, c'est-à-dire que, réunissant en ses mains le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel, il se réduit à un despotisme sans frein et sans bornes.

Sous quelque forme qu'elle se déguise³, cette autorité n'est plus autre chose que la somme aveugle du nombre et des forces matérielles.

L'injustice de fait⁴ couronnée de succès prend, sans obstacle, la place de la sainteté du droit.

Les lois de la morale⁵, se passant de la sanction divine et ne recevant plus de Dieu le pouvoir d'obliger, arrivent à méconnaître les principes les plus simples du droit naturel.

On ne reconnaît⁶ désormais d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et, à la fin, tout système de morale, toute honnêteté ne consiste qu'à accumuler et qu'à augmenter à tout prix ses richesses et qu'à se procurer des jouissances.

Le droit⁷ ne repose plus que sur le fait matériel ;

1. Syllabus. Prop. 3. — 2. Prop. 39. — 3. Prop. 60. — 4. Prop. 61. — 5. Prop. 56. — 6. Prop. 58. — 7. Prop. 59.

tous les devoirs des hommes deviennent un mot vide de sens, et tous les faits humains ont force de droit.

Les atteintes¹ les plus criminelles et les plus honteuses portées à la justice et à la morale naturelle, la violation des serments les plus sacrés, non seulement ne sont plus blâmées, mais, sous le manteau du patriotisme, elles ont la prétention d'être tout à fait licites et dignes d'éloges.

L'indissolubilité du mariage² n'est plus reconnue comme un lien de droit naturel, et le divorce est sanctionné par les lois.

En présence de tels abus³, on en vient à ne plus croire à aucune action de Dieu sur les hommes ni sur le monde.

Et pour couronner son œuvre, la raison⁴ proclame qu'il n'existe aucun Être divin.

Certes, on a peine à comprendre que la raison moderne tente de renouveler la douloureuse et concluante expérience faite par l'empire romain, et que le Syllabus soit obligé de signaler encore, comme un péril réel, ces erreurs monstrueuses. Mais, du moment qu'elles renaissent, fidèle à sa mission, l'Église les attaque sans ménagements. Elle démasque ainsi, dans son principe, la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, l'asservissement des âmes, le despotisme religieux, politique et social, en un mot, le césarisme. Il ne faut pas s'étonner qu'elle soit précisément accusée d'être favorable aux erreurs qu'elle combat. Les ennemis de toute liberté essayent de rejeter sur elle l'odieux de leurs plans égoïstes et tyranniques. De leur part, c'est une tactique qui n'a jamais changé.

La liberté est l'idéal de la vie publique, comme

1. Prop. 64. — 2. Prop. 67. — 3. Prop. 2. — 4. Prop. 1.

l'amour est l'idéal de la vie privée. Amour! liberté! qui n'a senti battre son cœur à ces noms si doux? Mais aussi, qui ne les a entendu profaner par d'indignes séducteurs? Ce sont des biens si chers que, pour nous les ravir, il faut invoquer leur nom. On ne parvient à discréditer leurs défenseurs sacrés, qu'en les faisant passer pour des traîtres. Il est naturel qu'on accuse le Syllabus de nier la conscience, la raison, le droit naturel, les lois éternelles gravées au cœur de tout homme. Car son seul but est de les affirmer, et elle revendique pour l'Église le privilège de les soutenir, de les purifier et de les sauver.

CHAPITRE V

Les persécutions ou l'Église malgré l'État.

L'impuissance de la raison livrée à elle-même était bien établie. Cent générations avaient pris à tâche d'aggraver la faute originelle, et de pousser jusqu'à leurs dernières limites les conséquences de misère, d'inégalité et de servitude qu'elle devait entraîner. Ramener l'homme de si loin sans contraindre sa liberté, lui inspirer pour le bien un attrait capable de lui faire remonter une pente si rapide, c'était assurément une seconde création, plus merveilleuse que la première, et exigeant en quelque sorte les dernières ressources de la sagesse divine. Car cette œuvre demandait le concours de la volonté humaine, et il s'agissait de tirer le bien, non du néant, mais du mal et du mal à son apogée.

En cette extrémité, que pouvaient les moyens matériels et les triomphes terrestres ? La fondation d'un empire cent fois plus brillant, plus riche et plus fort que l'empire romain, n'eût fait que captiver et que satisfaire momentanément les volontés perverses, trop disposées à chercher leur pâture en de pareilles jouissances. C'eût été encourager le mal, au lieu de le guérir.

Les souffrances, suite nécessaire et remède naturel de l'erreur, avaient elles-mêmes perdu leur efficacité. Comment désarmer les hommes, alors qu'au lieu de

les éclairer, le malheur ne faisait plus qu'irriter leur orgueil, et les précipitait plus aveuglément en de nouveaux excès et en de nouvelles calamités ? Comment désarmer la justice éternelle, dont le bras inexorable s'appesantissait de plus en plus sur l'humanité, alors que toute expiation avait perdu sa vertu secrète, puisée dans l'acceptation volontaire du châtement mérité ?

La puissance et la justice de Dieu ne pouvant plus rien, c'était à la miséricorde de les devancer. Il fallait que, se chargeant d'une expiation surabondante, elle réunît, sur la tête et dans le cœur d'une victime parfaite, assez de douleurs pour apaiser la colère du Ciel et pour toucher les âmes les plus dures, assez de générosité pour rendre à la souffrance son prix et son efficacité, et pour la faire désormais accepter des hommes comme le seul sacrifice capable de les relever de leur abaissement.

Telle fut l'œuvre du Fils de Dieu, né dans une étable et mort sur une croix, alors que du Palatin, Auguste ordonnait le recensement du monde, et qu'à Caprée, Tibère jouissait de la toute-puissance et des honneurs divins. Condamnation vivante de tous les vices, Jésus-Christ les terrassa en s'offrant à leurs vengeances. Sur lui s'assouvirent les haines des grands et les colères de la populace, la jalousie des prêtres, l'ambition d'Hérode et jusqu'à la lâcheté, masquée d'indifférence, de Pilate. Dans cette passion divine chacune des passions humaines retrouve son œuvre : la croix en fut, à la fois, le résumé et l'expiation, le triomphe et la défaite.

Qu'on ne nous accuse pas de nous égarer ici dans le domaine mystique et purement religieux. Il est certain qu'en immolant le Juste par excellence, le fait brutal, le mensonge et la tyrannie crurent avoir porté le dernier coup au droit, à la vérité, à la liberté. A leurs yeux, le

Crucifié était la fidèle image de l'humanité asservie et torturée. Car, en ce monde, le peuple ne fait qu'un avec la justice et la liberté. Chaque blessure faite à la justice et à la liberté lui est faite à lui-même. Il est la victime nécessaire de tous les égoïsmes et de toutes les iniquités.

Cependant, au moment où on la croyait morte, il se trouva précisément que la puissance du droit était ressuscitée. Elle avait puisé sur la croix une vie nouvelle et désormais impérissable. Elle allait opposer au mal armée contre armée, autel contre autel, unité contre unité. En s'affirmant par le renoncement et par l'immolation, le droit redevenait assez fort pour résister au fait. Exerçant autour d'eux ce charme surhumain, les plus vertueux avaient trouvé le secret de désarmer et de captiver les plus forts. C'était le seul moyen de réaliser le triomphe terrestre de la vérité. Car, politiquement et socialement, la raison du plus fort est toujours la meilleure, et les plus beaux plans ne sont que châteaux en Espagne, si l'on n'amène pas la force à se mettre volontairement au service de la vertu.

Ceux qui ne croient pas à la déchéance originelle, ne se figurent pas que la raison puisse résister à la vérité. Supposant dans toutes les âmes la même bonne foi, n'admettant chez personne la haine du bien ou la rage du mal, ils en viennent à imaginer je ne sais quelle incompatibilité politique ou sociale entre le christianisme et la société romaine. Pourquoi fermer les yeux à l'évidence? L'incompatibilité existait dans l'ordre moral. Elle était le fait, non de l'Église, mais de l'empire.

La vérité peut tolérer l'erreur, et même tirer un nouvel éclat de cette comparaison; mais il est impossible que l'erreur tolère à côté d'elle la vérité, dont elle n'est

que la falsification. Le bien peut supporter le mal, qui ne fait souvent qu'ajouter à ses mérites ; mais le mal ne saurait supporter le bien, qui est sa condamnation. Parce que Jésus blâmait leurs vices, les Juifs avaient dénoncé à César et crucifié cet homme, en qui s'incarneraient pourtant leurs traditions religieuses et nationales. De même l'empire romain, attaqué par l'Évangile dans sa corruption, devait fatalement immoler à César l'Église, qui, cependant, résumait et pouvait seule réaliser les aspirations du genre humain. De là cette haine aveugle des peuples et des empereurs, cette soif de sang contre des gens qui ne venaient rien prendre ni rien renverser, et qui ne demandaient que la liberté d'être parfaits.

On se demande comment les chrétiens n'invoquèrent pas la liberté naturelle et imprescriptible, que possède, dit-on, chacun d'adopter et de professer la religion de son choix. Quoi de plus simple que de réclamer leur droit de cité, à côté des mille cultes païens, qui vivaient paisibles sous la protection de l'empereur ? Quoi de plus facile que de s'appuyer aussi sur ces principes de justice et de morale éternelles, qui faisaient le fond commun de toutes les religions et de toutes les philosophies, et que l'Évangile reconnaissait avec elles ? N'était-ce pas le moyen sûr de désarmer et même de mettre de son côté les adorateurs des idoles et les interprètes du droit naturel, les prêtres et les magistrats ? Conseil naïf qui peut séduire un penseur dans la rêveuse oisiveté de son cabinet, mais dont l'idée ne pouvait même pas venir à un chrétien des premiers siècles. Car c'eût été à la fois un appel sans écho à une justice qui n'existait plus, et une atteinte aux principes mêmes sur lesquels repose toute société.

Saint Paul, comme Pie IX, proclamait à la face des

Romains les lois éternelles, gravées au cœur de tout homme venant en ce monde. Mais rien que les rappeler, c'était blesser au vif les prêtres indignes qui les avaient faussées, défigurées, changées en dogmes honteux et avilissants ; les légistes, qui avaient bâti sur elles l'échafaudage du despotisme ; la populace, qui avait soif du sang des gladiateurs ; la tourbe des soldats, des fonctionnaires, des délateurs, qui exploitaient le peuple à la seule condition d'adorer César ; enfin l'empereur en personne, à qui tout était permis, et par qui toutes les passions obtenaient leur satisfaction en se subordonnant aux siennes. Méconnu, foulé aux pieds, crucifié, le droit naturel n'existait plus que dans l'Église et par l'Église. C'est pourquoi elle était pour tous le remords vivant qu'il fallait étouffer, l'ennemi dangereux qu'il fallait exterminer.

Persécutée comme l'unique dépositaire de la justice et de la vérité naturelles, l'Église ne pouvait pas se dispenser un seul instant de les respecter. Si hostile que se montrât l'État, elle ne lui contesta jamais la liberté d'examiner sa doctrine, et de la proscrire dans le cas où elle serait contraire à la morale publique, au bon ordre et à la sûreté de l'empire. C'est le droit et le devoir de toute âme de chercher la vérité et de s'assurer qu'elle l'a trouvée. A plus forte raison est-ce le droit et le devoir des hommes sur qui reposent les destinées d'une société. Jamais homme de bon sens, songeant, non pas à attaquer le gouvernement des choses humaines, mais à y mettre lui-même la main, ne le mettra en doute. Malgré nos révolutions, ce droit et ce devoir restent écrits dans toutes les législations.

Les libéraux les plus avancés admettent que, pour avoir la faculté de s'établir, une religion nouvelle doit ne blesser ni la paix publique ni les bonnes mœurs.

Les persécuteurs les plus fanatiques ont toujours mis cette raison de leur côté, et, quand ils ont proscrit une religion, c'est comme ennemie de l'ordre et de la morale de leur pays. Or, qui sera juge de l'ordre, de la morale, et des atteintes qui leur seront portées, sinon les magistrats interprètes et exécuteurs des lois, en d'autres termes, l'État en personne ? L'État ne saurait donc donner la liberté illimitée des cultes, et il se réserve nécessairement le pouvoir de les apprécier.

Il y a là une vérité sur laquelle tout le monde est d'accord. Et, en effet, bien que l'indifférence cherche à en faire un objet de pure fantaisie, une religion n'est pas, comme un système astronomique, une innocente et inoffensive théorie philosophique. Toute religion a sa morale identifiée avec des dogmes, qui en sont le principe et la substance, et un culte destiné à faire pénétrer cette morale dans la pratique de la vie. Ainsi, elle façonne peu à peu la famille, la propriété et jusqu'à l'État à l'image de sa morale, de son culte et de ses dogmes. Tandis que, par elle-même, la vérité est partout bienfaisante, chaque erreur flatte et assouvit une passion particulière. Tantôt c'est une doctrine nationale ou aristocratique, faisant les affaires d'un peuple ou d'une caste, et à laquelle les autres peuples, les autres castes ne sauraient ouvrir leurs portes. Tantôt c'est un enseignement corrupteur, flattant les convoitises, abaissant le niveau des mœurs, ouvrant la porte à cet esprit de lucre, de débauche et d'anarchie, qui est la perte d'une société ; et, alors, l'État ne saurait l'encourager ni le tolérer sans manquer au premier de ses devoirs. Voici, au contraire, une religion salutaire : elle relève les âmes, purifie et consolide la famille, encourage le travail et l'économie, augmente le patriotisme, le respect des lois et l'union de tous les citoyens entre eux.

Nul ne peut lui contester le droit certain qu'elle possède à la liberté de son enseignement et à la protection de l'État.

C'est à ce titre que l'Église, seule vraie, seule bienfaisante et libératrice, réclamait la liberté. Aucun homme de bonne foi ne pouvait la lui refuser, et pourtant elle en était seule privée. Dans une société où tout s'en allait, et qui, en peu de temps, aurait englouti ce qui restait de citoyens, de soldats, de famille, de travail et de richesses, le christianisme venait, d'une façon inespérée, alimenter cette flamme prête à s'éteindre. Réveillant le sentiment de toutes les vertus publiques et privées, il ranimait et prolongeait la vie sociale. Cependant, par un singulier phénomène, il était seul persécuté, seul traité en ennemi public, seul voué au mépris, à l'oppression et à l'extermination. De là, cette lutte de trois siècles du plus grand des empires contre la doctrine catholique, lutte qui, loin de faciliter la publication de l'Évangile, accumula autour de lui les obstacles et les périls, et donna ainsi à ses conquêtes une solennité incomparable.

Pour se justifier, les persécuteurs étaient obligés de contester les vertus et les bienfaits du christianisme. Ils invoquaient déjà contre lui les mêmes prétextes¹ que de nos jours. A les entendre, les prophéties et les miracles n'étaient que des fictions poétiques. Jésus était un mythe ou un homme ordinaire. La foi² du Christ était en contradiction avec la raison, et nuisait à la perfection de l'homme. Enfin³, la doctrine de l'Église était opposée aux biens et aux intérêts de la société humaine.

Ainsi, d'après ces accusations perfides, aussi con-

1. Prop. 7. — 2. Prop. 6. — 3. Prop. 40.

traies à la vérité qu'à la morale, le christianisme n'avait pas droit à la liberté.

Par un étonnant stratagème de la Providence, qui fait servir à son but les desseins les plus pervers, les bourreaux des martyrs ont précisément démontré l'opposé de ce qu'ils avançaient, et l'ont établi par ces longs et irrécusables témoignages historiques, que Dieu a seul la patience d'attendre. Trois siècles de supplices ont mis hors de doute, d'un côté la réalité et la divinité de Jésus-Christ, attestées par le sang de plusieurs millions de victimes volontaires, de l'autre la sagesse et la sainteté de l'Église, prouvées par les vertus héroïques, par la sublime abnégation de ses enfants, et singulièrement rehaussées par les folies et par les crimes de ses ennemis.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans la conquête des âmes et de l'empire romain par l'Évangile, c'est son caractère surnaturel. Les séductions de la fortune et des honneurs, la crainte matérielle et la peur des supplices n'y eurent aucune part. Bien plus, c'était en foulant aux pieds les intérêts humains que les fidèles embrassaient et confessaient leur foi. Nul enthousiasme passager, nul entraînement révolutionnaire, et, même, nul prestige humain du talent ou de l'éloquence. Jusqu'à Constantin, tout est grave, calme, modeste, dans l'héroïsme qui triomphe de tant d'obstacles accumulés. C'était donc un acte de pure et souveraine liberté, offrant aux siècles à venir la garantie d'une loyauté et d'une puissance de conviction sans limites.

En même temps, les chrétiens n'ont pas cessé d'être les sujets les plus utiles et les plus soumis de l'État qui les rejetait de son sein. Ils ne se contentaient pas de donner l'exemple de la vertu et du patriotisme. Mais, de leur part, pas une révolte. Pas un néophyte, parmi

les centaines de prétendants qui se disputèrent l'empire. Pas un fils, pas une mère de martyr, parmi les milliers de poignards qui se levèrent contre les empereurs.

Cette longue et inaltérable patience peut paraître excessive. De nos jours surtout, on est prompt à faire appel aux remèdes violents, avides de progrès et de réformes instantanés. On croit à la perfection, et à la perfection réalisée par la force, sans s'apercevoir que c'est détruire et nier la liberté, que l'on affirme et que l'on poursuit. Pourquoi donc, alors, le droit n'attaquait-il pas ouvertement le fait ? Pourquoi respecter une société et un pouvoir qui n'étaient plus que l'organisation du vice et de la tyrannie ? Si jamais le droit de résistance ouverte, le droit de délivrer son pays d'un tyran, a existé, n'était-ce pas contre un Néron, contre un Domitien, au profit de citoyens qui n'avaient jamais donné un prétexte à leurs cruautés ?

Pourtant c'est en face de pareils monstres que saint Paul, par un mystère en apparence inexplicable, dit aux fidèles de respecter le pouvoir établi, parce que tout pouvoir vient de Dieu. Et, en effet, ce triste pouvoir venait de Dieu. La soumission et le respect étaient, pour le moment, l'unique moyen de rendre les empereurs meilleurs, les peuples plus libres, de ressuciter à la fois le principe de l'autorité et le principe de la liberté.

Dans sa sublime abnégation, l'Église enseignait et réalisait ce que Bossuet a résumé en cette profonde parole : « Vous allez à la servitude par l'indépendance. Prenez une voie contraire. Retournez par l'obéissance à la liberté. »

Abordant des peuples qui, avant de s'imprégner de son esprit, devaient le persécuter, le christianisme

voulait les amener, par la libre adhésion de leur propre volonté, à se transformer enfin malgré eux. Aussi ne se flattait-il pas, comme nos modernes réformateurs, d'y parvenir du jour au lendemain ; et, en attendant ce lointain triomphe, il devait forcément accepter les nécessités politiques et sociales du monde où il venait prendre racine.

Or, le premier besoin d'une société est d'être gouvernée, fût-ce par des brigands, et d'obtenir, s'il le faut par la force, l'ordre et les vertus premières sans lesquelles il n'y a plus de société. Là où l'homme ne travaille pas de son gré, l'esclavage seul l'empêche de descendre à l'état sauvage ; si la famille n'est pas assez forte pour subsister à ciel ouvert, la femme est vouée à une captivité qui la préserve seule de la promiscuité ; enfin la nation obéit à un ou plusieurs tyrans, ou se perd dans l'anarchie, quand elle ne sait pas respecter et soutenir un pouvoir régulier. L'état moral des hommes est ainsi la mesure des lois et des institutions qui peuvent les gouverner. Qu'ils soient complètement mauvais, il n'y aura que tyrannie et qu'oppression. Qu'ils deviennent parfaits, la liberté et la justice n'auront point de limites. Mais, en tout temps, par un ordre de la Providence, qui ne permet que le moins de mal possible, les lois valent les peuples, et les souverains les plus vicieux travaillent encore, jusqu'à un certain point, au maintien de la paix sociale et de la morale publique.

En devenant soi-même plus vertueux et en rendant les autres meilleurs, on est certain de contribuer à l'avènement d'un régime plus équitable. Mais c'est par de longs et pénibles efforts, par de généreux sacrifices qu'une telle œuvre s'opère. Jusque-là, il faut se soumettre aux décrets de la divine justice. Par un droit

que nul ne lui contestera, elle départit à chacun le gouvernement qu'il mérite, et elle fait naître, spontanément et naturellement, l'État de l'ensemble des forces matérielles, intellectuelles et morales de chaque nation. Que cette loi, qui domine toutes les autres, se nomme droit divin, force des choses, nécessité sociale, elle n'en existe pas moins partout. Elle constitue la justice relative, imparfaite parce que les hommes sont imparfaits, mais respectable parce qu'elle est la seule possible, et qu'elle forme le lien moral d'une nation. Obéir à cette loi, c'est reconnaître la vraie mesure de l'autorité et de la liberté ; c'est leur ouvrir la seule voie du progrès possible.

Mais, nous dira-t-on, vous voulez donc rétablir le droit divin ? Non, il ne s'agit nullement de le rétablir, puisqu'il existe, et qu'il ne dépend pas de nous de le supprimer. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de nous rendre compte de sa portée, et de voir comment nous parviendrons à le rendre moins rigoureux.

Le droit divin, qu'on pourrait nommer aussi bien un droit naturel, est le pouvoir de ceux qui ne relèvent que de Dieu. Or, telle est l'influence de la suprématie que les plus forts et les plus intelligents exercent au sein de toute société. Tant que leur autorité est en harmonie avec l'état de la conscience publique, que servirait d'affirmer contre eux un droit théorique qui n'aurait pas de sanction ? Et, quand on parviendrait à les renverser, ce qui n'est pas facile, qu'y gagnerait-on, sinon de les remplacer par leurs pareils, et d'ajouter les maux des révolutions à ceux de la tyrannie ?

Les Romains ne se faisaient pas faute de changer d'empereurs. Stériles bouleversements : car ces monstres étaient bien ceux que l'on méritait, et il n'y en avait pas de meilleurs à mettre à leur place. Que résul-

lait-il de ces expériences d'une nation qui, comme le malade rebelle à la science, méconnaissait les conditions de sa vie dégénérée, sinon un état de guerre permanent entre le pouvoir, toujours inquiet de son lendemain, et les partis, guettant le moment de ravir sa succession ? Heureuse la nation qui sait à temps sortir de ce cercle vicieux, et qui n'expie que par des souffrances momentanées son erreur et sa folie ! Heureuse la nation assez sage pour ne pas glorifier les révolutions violentes, et pour ne pas ériger en bienfaiteurs de l'humanité ces ennemis de tout pouvoir qui en sont les fléaux, puisqu'ils atteignent à la fois l'autorité et la liberté dans leur racine !

A l'avènement du christianisme, cet esprit de violence et d'anarchie était tel que, pour réveiller le respect de l'autorité et du droit d'autrui, il fallait, à l'exemple du Christ, abdiquer jusqu'à l'exercice de ses propres droits et aller aux dernières limites de l'abnégation. Toutefois, en s'oubliant lui-même, le chrétien se réservait une liberté qu'il défendait également jusqu'à la mort, celle de ne pas faire le mal et de ne jamais être complice de l'injustice d'autrui. Ce double héroïsme faisait à la tyrannie et à la servilité, qui nourrit la tyrannie, de mortelles blessures. Les Césars, à qui personne n'avait jamais rien refusé, avaient tout à coup rencontré une résistance, un *Non possumus* inconnu. Ils entendirent répéter qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qu'à leur tour, malgré toute leur puissance, il rendraient à ce Dieu vengeur un compte rigoureux. A ces mots, ils voyaient se dresser devant eux le Crucifié du Calvaire, ressuscité et vivant dans son Église, condamnant d'avance leurs horribles forfaits : et, en dépit de leurs efforts pour le crucifier de nouveau et pour étouffer à jamais sa voix, le règne de la

justice, que le Christ était venu rétablir sur la terre, se consolidait et s'étendait peu à peu dans tout l'empire.

Il y a loin de cette soumission pleine de courage au culte honteux des faits accomplis. Le fait accompli est précisément une atteinte violente à l'ordre établi que défend l'Église, et dont elle veut le progrès libre et pacifique. Le fait accompli détruit, tandis que l'Église édifie. Le fait accompli, c'est la guerre, la peste et la famine, exécutant les décrets de la justice de Dieu ; c'est Alaric et Attila balayant l'empire romain, et plus tard Mahomet II fermant la bouche aux rhéteurs de Constantinople, ou Robespierre offrant à la raison de sanglantes hécatombes. Le chrétien regarde passer ces fléaux, ou plutôt il les combat. Fidèle, le dernier, aux peuples vaincus comme aux dynasties tombées, il n'accepte que les maux nécessaires qu'il n'a pu ni prévenir ni arrêter.

Avant Jésus-Christ, le pouvoir n'était plus que le fait brutal, c'est-à-dire le joug du nombre et des forces matérielles, violemment imposé à des peuples qui ne le supportaient qu'en frémissant. Désormais il y eut, en face du fait, l'enseignement et la résistance de la force morale, seule capable de produire l'obéissance volontaire du plus faible, la justice volontaire du plus fort, et de transformer ainsi le fait en droit. Sauvé, contre toute espérance, d'un naufrage imminent, ranimé et ressuscité par l'Église, le droit ne pouvait plus à l'avenir, sans ingratitude ni sans apostasie, se séparer d'elle. Il ne lui était plus permis d'invoquer, comme sa source, les traditions de la justice naturelle, sans rappeler, en même temps, la solennelle intervention divine qui leur avait rendu la vie. Sous peine de retomber dans l'abîme, le droit était obligé d'être et de se dire chrétien.

CHAPITRE VI

La société chrétienne ou l'État dans l'Église.

Les chrétiens n'avaient pas cessé de rester soumis aux princes les plus cruels et aux magistrats les plus iniques, de respecter les lois les moins respectables d'aimer une patrie ingrate et sanguinaire. Mais leur destinée était-elle d'être toujours voués au mépris, aux tortures, à la mort, et d'acheter par leurs souffrances un progrès dont ils ne jouiraient jamais ? Les fruits de leurs sueurs iraient-ils éternellement s'engloutir dans le gouffre d'un fisc insatiable ? Leur sang purifié n'aurait-il d'autre emploi que d'être dépensé en guerres injustes, ou d'abreuver les tigres et les panthères des arènes ? Jusqu'alors, la vertu était restée un privilège, conquis au jour le jour par ces quelques âmes d'élite, capables de fouler aux pieds tous les intérêts de ce monde. Cependant ces héros des premiers temps n'auraient-ils jamais la paisible jouissance d'élever leurs enfants à l'ombre d'une foi libre et respectée ? Verraient-ils sans cesse, chose plus dure que de mourir soi-même, leurs fils exposés tantôt à la rigueur des supplices, tantôt aux railleries et aux artificieux mensonges du scepticisme, leurs filles perfidement entraînées au mal ou violemment conduites aux lupanars par une civilisation dégénérée ? Et le

jour où enfin, après trois siècles de patience, un prince librement converti mettrait, aux acclamations de l'empire, la croix sur ses étendards, faudrait-il rejeter ce triomphe si chèrement acheté comme un don perfide et fatal, comme une autorité que l'Église était incapable d'exercer, et qui serait la ruine de ses vertus et de sa vie ?

Évidemment l'Église ne saurait accepter un pareil arrêt. Ses adversaires l'accuseraient avec raison d'impuissance, ils la rejetteraient comme ne répondant pas aux justes aspirations du cœur humain, si, après la perfection morale, elle ne produisait pas aussi, comme un surcroît naturel, le progrès temporel, la liberté politique et sociale, l'émancipation de la femme et de l'esclave, le bien-être des pauvres et le soulagement des opprimés.

Sans doute, la richesse, la science et le pouvoir ne sont pour l'Église que des biens secondaires. Elle a prouvé qu'elle pouvait triompher sans eux et malgré eux. Fondée sur la libre adhésion des âmes, elle reconnaît que toutes les forces humaines réunies ne sauraient en convertir une seule malgré elle, ni la contraindre à faire un seul acte de vertu. Il n'en est pas moins vrai qu'entre les mains du mal ces moyens de séduction sont redoutables. Il est bon de les lui enlever dans l'intérêt des âmes faibles, qui ne résisteraient pas aux grandes tentations. Ainsi, impuissantes pour l'offensive, ces armes ont, au service de la vérité et du bien, une valeur défensive considérable.

De leur côté, les grands, les savants et les princes ne méritent pas moins de compassion que la foule timide, qui a besoin d'encouragement et d'appui. Placés sur une pente glissante, exposés aux périls conjurés de la flatterie, de l'orgueil et du plaisir, et pouvant

moins que personne se passer du secours d'en haut, les malheureux successeurs d'Hérode et de Pilate ne sauraient accepter à jamais, comme une nécessité de leur position, le rôle de trahir, de persécuter, d'immoler la vérité. Le jour où ils seront admis à la voir et à l'adorer, comment les empêcher de mettre à son service leurs biens, leur influence, leur pouvoir, leur vie ?

Dans ce saint zèle, c'est moins à la vérité qu'à eux-mêmes qu'ils seront utiles. Leur protection aura souvent des inconvénients. Elle fera des hypocrites; elle mêlera à la prédication de l'Évangile cette impétuosité et cette violence qui sont inséparables des actions des grands. Toutefois, cette protection a aussi ses avantages, qu'on a trop méconnus. De plus, elle est pour les grands la ligne du devoir étroit, auquel rien ne peut les soustraire. S'ils y manquent, la vérité fera son chemin sans eux; mais ils seront responsables de tous les obstacles mis sur sa route.

Enfin, en rendant possible le salut des petits et le salut des grands par leur union en une même foi, l'Église devait réhabiliter l'autorité, la science et la richesse pour elles-mêmes. Gâtés par les abus qu'on en avait faits, ces dons de Dieu n'étaient pas, comme les anciens l'avaient cru, condamnés à n'être que des instruments de corruption et de servitude. Ils étaient, au contraire, destinés à parer et à embellir l'édifice de la société régénérée.

Voici donc l'Église au pouvoir. Jusque-là, mise en face du monde mort, qu'il s'agissait de ressusciter, elle n'a demandé pour elle que la liberté de ne pas faire le mal, et pour obtenir, pour fonder cette liberté, malgré ceux qui la refusaient, il a fallu des flots de sang et des millions de vies. Avec la conversion de Constantin

commence la liberté de faire le bien, et d'appliquer directement à l'ordre politique et social les principes parfaits, dont l'Église se dit le type vivant. Enveloppant l'État, enseignant leurs devoirs aux princes et aux magistrats, elle devient en quelque sorte responsable de leurs actes et des progrès accomplis, non plus malgré la société, mais par la libre adhésion d'une société désormais docile et soumise.

Dans cet épanouissement du christianisme, on verra si, comme toutes les œuvres humaines, la révélation sera sujette¹ à un progrès continu et indéfini, répondant au développement de la raison des peuples, ou si, au contraire, parfaite dès le premier jour, elle assistera, sans jamais changer ni varier, à son propre triomphe.

Que les hommes et les peuples soient appelés à agrandir sans limites le champ de la vertu et de la science, comme celui du bien-être, c'est le cri instinctif de nos consciences, et l'Évangile est précisément venu nous ouvrir la carrière de cette noble destinée. Or, dit-on, comment admettre qu'au point d'abaissement où le Christ a pris les nations païennes, il n'ait pas été obligé de se proportionner à leur faiblesse et à leur ignorance, et que les lumières de la Foi naissante puissent suffire encore aux exigences de l'âme délivrée de ses chaînes ?

Le sophisme n'a pas grande portée. Car c'était pour tirer les hommes de l'abîme de la décadence païenne qu'il fallait le plus grand effort, les plus héroïques vertus, les lumières les plus complètes, une plénitude de foi et de certitude surabondante. Si la perfection fut jamais nécessaire, ce fut non seulement à celui qui, du

1. Prop. 5.

Calvaire, désia seul la puissance du mal, mais encore à ces apôtres qui vinrent planter la croix au cœur de l'empire, et à ces martyrs qui l'arrosèrent de leur sang jusqu'en ses provinces les plus reculées. Ces premières conquêtes faites, la voie s'ouvrit à des vertus plus faciles et à des victoires moins laborieuses.

Mais si l'Église fut une société parfaite dès le premier jour, comment, après Constantin, ne réalisa-t-elle pas sur-le-champ cette perfection dans l'ordre politique et social? Ce n'était pas qu'elle ignorât la loi mystérieuse du progrès; elle venait, au contraire, la proclamer et l'imposer au respect de ses enfants.

Dans une âme, la beauté morale est le fruit d'une libre adhésion à la vérité, et n'a pas d'autres limites que la générosité même de cette âme. Dans une société, le bien ne se réalise que dans la mesure de l'adhésion universelle. Telle est la loi de notre liberté, inconnue et dédaignée des inventeurs de ce progrès indéfini, qu'il ne dépendrait de nous ni d'accélérer ni de retarder.

Libres d'être parfaits dans leur propre vie, les chrétiens ne purent agir qu'à la longue sur la société qui les environnait. Ce progrès resta lent, même sous les empereurs chrétiens, parce qu'il fut par essence l'œuvre de la liberté. Défendue par les princes de la terre, aidée par les dons des riches, soutenue par les plus beaux génies, l'Église n'en eut pas moins pour principe constant que la force peut empêcher le mal, mais que le dévouement seul peut faire le bien.

Au milieu de ces premiers triomphes, l'inertie des peuples avilis, l'orgueil des sages, la mollesse des riches, l'ambition des empereurs, les séductions de la prospérité, formaient mille obstacles nouveaux, et se traduisaient en schismes ou en hérésies, contre lesquels,

au dire de saint Hilaire, il ne fallait pas moins d'héroïsme qu'au temps des catacombes. Rien pourtant n'arrêta la marche de la civilisation chrétienne, pas même la chute de l'empire, voué aux barbares par ses vices incorrigibles. Et, s'il est une merveille dans l'histoire, c'est qu'au milieu de la plus effroyable catastrophe qui fut jamais, en pleine invasion, il n'est pas possible de découvrir la moindre interruption, le moindre ralentissement dans l'édifice de liberté sociale, politique et religieuse, que l'Église élevait pour les peuples chrétiens.

Cette œuvre d'émancipation est bien connue. Il est inutile de la raconter, et il suffira d'en rappeler ici les principes, communs à tous les temps, immuables comme l'Église et, aujourd'hui encore, invoqués par Pie IX, à l'exemple de ses prédécesseurs.

Et d'abord, le christianisme ne s'est pas contenté de donner, en la personne de son fondateur, un type dont les plus grandes âmes passeront leur vie à se rapprocher, sans l'atteindre jamais. Nous verrons, qu'après lui, la pauvreté, la chasteté et l'obéissance parfaites, pratiquées sans interruption par les premiers fidèles et par les grandes familles monastiques, ont été et sont encore le foyer où la famille naturelle retrempe ses vertus, la source où le travail et l'association peuvent puiser leur indépendance, l'avant-garde qui défend la famille et la propriété. En un mot, elles sont la base de la liberté sociale.

De même, dans son organisation, dans sa hiérarchie et dans son unité, l'Église offrira à l'imitation des peuples et des pouvoirs politiques un modèle sans défauts, application vivante des principes d'autorité et de liberté.

Toute erreur n'étant que l'exploitation et la confisca-

tion de la vérité au profit de quelques privilégiés et aux dépens de la multitude, c'est dans l'infailibilité et dans l'immuabilité doctrinale de l'Église que les âmes trouveront la plus grande et la seule garantie, non seulement de liberté politique et sociale, mais de liberté religieuse. Elles jouiront ainsi de libres rapports avec Dieu, tel qu'il est réellement, sans être victimes de falsifications intéressées.

En même temps, cette doctrine donnera à la science humaine une base certaine, sur laquelle elle pourra librement élever l'édifice de ses découvertes. Ce divin flambeau, que réclamait la raison égarée, l'éclairera à l'avenir dans son essor le plus hardi comme dans ses plus humbles abaissements, et lui fera rencontrer dans l'univers entier la confirmation de sa foi et l'affermissement de sa certitude.

Enfin, pour assurer la durée de cet immense édifice, l'Église possède, en elle-même, pour sa doctrine et pour sa hiérarchie, un principe d'immuabilité qui, depuis dix-huit siècles, n'a pas reçu la moindre atteinte, pour les hommes et les institutions qui la composent un principe de réforme perpétuelle et spontanée. Sans invoquer le secours des interventions ni des révolutions humaines, elle rejette hors de son sein les membres rebelles et indociles, et ramène sans cesse à la perfection ceux qui lui restent soumis.

Ainsi, tout nous apparaîtra complet dans cette seconde création plus admirable que la première, dans ce plan du monde surnaturel restaurant et soutenant le monde naturel. L'ordre social et l'ordre politique ne feront plus qu'un avec l'ordre religieux, et leur expansion simultanée justifiera cette parole trop peu méditée : « Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et vous aurez tout le reste par surcroît. »

CHAPITRE VII

Liberté sociale dans l'Église.

Avant l'Église, la liberté sociale n'existait plus. Chez les Romains aussi bien que chez les barbares, la propriété était le plus souvent le fruit de la conquête, du pillage ou de la délation. Les femmes des vaincus appartenaient aux vainqueurs. N'ayant plus ni patrimoine, ni famille, ni autels, les captifs et leurs enfants étaient, comme des bêtes de somme, condamnés à un labeur que les hommes libres dédaignaient pour les plaisirs de la guerre ou de la chasse. Fruit des sueurs de l'ouvrier, la richesse appartenait ainsi à ceux qui travaillaient le moins, et qui pourtant auraient dû travailler le plus, c'est-à-dire aux plus forts. Philosophes et législateurs reconnaissaient là un droit naturel, une nécessité sociale : nécessité, en effet, de toute société qui repousse la loi du travail et du renoncement. Autant de propriétaires, autant de petits tyrans, ayant chacun droit de vie et de mort sur sa femme, sur ses enfants et sur ses serviteurs.

Chacun sait comment la femme chrétienne reprit sa place et sa dignité au foyer conjugal. On ignore davantage ce qu'il a fallu d'efforts et de patience pour faire disparaître l'esclavage.

Au sein de l'Église, l'abîme qui séparait l'esclave du

maître fut sur-le-champ comblé, et saint Paul put dire : « Il n'y a parmi nous ni hommes libres ni esclaves. » Non seulement les esclaves furent aimés et honorés comme des frères, mais les premiers chrétiens s'empressaient d'affranchir ceux qu'ils possédaient, et de recueillir ceux que des maîtres cruels avaient abandonnés. Une fois affranchis, ils pouvaient être admis au sacerdoce et à l'épiscopat, témoin ce fugitif nommé Onésime, plus tard évêque, dont saint Paul demandait, en ces termes, la liberté à son maître : « Au nom de la charité, moi Paul, chargé d'années et prisonnier de Jésus-Christ, je t'invoque pour mon fils Onésime, que j'ai enfanté dans les chaînes. Reçois-le, non plus comme un esclave, mais comme un frère bien-aimé, et, si tu as quelque affection pour moi qui le chéris, reçois-le comme moi-même. »

Cette lettre, si touchante, témoigne à la fois de la tendresse de l'Église pour les parias de la société romaine, et de la profonde sagesse avec laquelle elle préparait leur émancipation. La proclamer du jour au lendemain, c'eût été provoquer une guerre sociale avec les massacres, les pillages qu'elle entraîne, et donner, une fois de plus, la victoire à la force brutale, attentat inutile et, partant, coupable contre l'ordre établi. L'Église reconnut donc un état de choses qui méritait à peine le nom de droit. En attendant qu'elle pût le modifier, elle s'appliqua à le faire respecter, ce qui était un premier progrès.

« Esclaves, disait ce même saint Paul, accomplissez de tout cœur la volonté de Dieu en servant votre maître comme si c'était le Seigneur lui-même. Car à chacun le Seigneur rendra le bien qu'il aura fait, esclave ou homme libre. Et vous, maîtres, conduisez-vous de même envers vos esclaves. N'usez plus de vio-

lence ; sachez que dans le ciel est votre maître à tous, et qu'auprès de lui il n'y a point de distinction de rangs. » Ainsi, là où l'affranchissement n'était pas immédiat, l'état de guerre cessait pour faire place à des rapports plus doux.

Peu à peu l'esclave fit, par l'autorité des conciles et des lois civiles, trois grandes conquêtes. Sa liberté spirituelle et morale fut assurée, sous les peines les plus sévères, par le repos du dimanche, qui lui donna un jour sur sept pour nourrir son esprit et son cœur. L'indépendance de son foyer domestique fut consacrée par le mariage religieux et par la défense irrévocable de séparer l'homme de sa compagne. Enfin la possession d'un patrimoine inaliénable lui fut garantie par la suppression de la servitude personnelle, et par l'affectation du serf à une terre, qui ne pouvait plus lui être ravie.

En même temps, le travail libre, propagé comme un devoir et un honneur, enlevait à la servitude sa véritable raison d'être, et commençait graduellement sa complète abolition. De leur côté, les évêques prenaient à cœur de l'attaquer dans sa source habituelle. Après chaque guerre, ils s'efforçaient de fléchir les vainqueurs ; s'ils n'y parvenaient pas, ils vendaient jusqu'aux vases sacrés de leurs églises pour racheter les captifs. Bientôt l'esclavage put être solennellement effacé du droit civil et du droit des gens. Dès lors, les Papes et les conciles n'ont plus cessé de le combattre et de le flétrir comme un déshonneur pour la civilisation chrétienne.

Une transformation non moins importante s'opéra dans la propriété, et amena peu à peu cette répartition plus équitable de la richesse, sans laquelle l'indépendance de l'homme n'est qu'un vain mot. Autrefois le pauvre était, de père en fils, la propriété du riche qui,

lui, était à la merci de l'État. A Rome, comme aujourd'hui en Turquie, César était le seul propriétaire, disposant de tous les biens et de toutes les vies. C'était la servitude la plus absolue, hiérarchiquement organisée. Au contraire, dans l'ordre chrétien, le père de famille n'est pas seulement maître de lui-même et des siens ; mais il a, dans un patrimoine à l'abri de toutes les violences, la garantie de sa liberté, et l'État n'est placé au-dessus de toutes les familles que pour respecter et protéger les propriétés de chacune. Dans le premier cas, ce sont la force et l'égoïsme qui accumulent, sans pudeur, les moyens de jouir, et qui se donnent pleine liberté d'acquérir et d'aliéner, d'amasser et de dissiper. Dans le second, c'est le travail qui produit et le renoncement qui épargne, avec la certitude de transmettre aux générations futures une aisance laborieusement et honorablement conquise.

Le progrès fut aussi lent et aussi pacifique que pour l'abolition de l'esclavage. Il s'agissait, en effet, d'amener les petits et les faibles, non pas à dépouiller les plus forts, mais à respecter au contraire les inégalités nécessaires et les fortunes acquises, qui, après tout, forment la richesse sociale. Puis ils devaient apprendre à chercher, à leur tour, dans l'activité et dans l'économie un moyen de sortir de la misère. En même temps il fallait persuader aux riches qu'ils étaient des dispensateurs, établis par Dieu dans l'intérêt des autres, et qu'un jour il rendraient un compte rigoureux de leur superflu. Ils étaient donc tenus de faire la part de Dieu, celle de l'ouvrier et du pauvre, aussi large que possible, et de diminuer d'autant la part de leurs propres jouissances. Loin de les dispenser de la loi du travail, la fortune, désormais, les obligeait à rendre de plus grands et de plus généreux services à leur pays.

Cette réforme gigantesque trouva son couronnement et son expression la plus haute dans l'interdiction du prêt à intérêt, loi mal connue qui, à elle seule, demanderait un vaste travail pour l'éclairer.

L'Église n'était pas assez simple pour ignorer cette fécondité du capital, que les Christophe Colomb de la science économique s'imaginent avoir découverte. Seulement, à ses yeux, la fécondité du capital, comme celle de la terre, était la récompense donnée par Dieu au travail, et refusée à l'oisiveté qui n'arrose point le sol de ses sueurs. Inspiré par ce grand enseignement, le propriétaire chrétien, loin de tirer de ses champs tout ce qu'il pourrait en exiger, abandonnera aux fermiers et aux ouvriers qui les cultivent, une part croissante de ses récoltes ; il finira par ne leur demander qu'une redevance proportionnée aux services qu'il leur rend lui-même, en veillant gratuitement à la sécurité et à la défense du territoire. De même, loin de tirer du capital, sans le moindre risque et sans la moindre fatigue, le plus clair et le plus net de ce qu'il peut produire, le commerçant n'en jouira que dans la mesure où il aura réellement exposé son bien, dépensé son temps et ses peines. Pour la richesse foncière comme pour la richesse mobilière, au lieu d'être séparés et de se faire la guerre, le capital et le travail seront ainsi réunis dans les mêmes mains. Personne ne payera d'intérêt parce que personne n'empruntera, et que chacun fera valoir sa propre fortune. Chacun sera tenu de rendre à son pays des services correspondant aux revenus dont il jouit, et leur servant, en quelque sorte, de justification.

Non seulement la richesse sera ainsi purifiée dans son origine, non seulement elle continuera à fructifier par le travail et non par l'oisiveté, mais elle trouvera

moyen, tout en se conservant, de se répartir sur ceux que la faiblesse de l'âge ou du sexe, la maladie ou les accidents de la fortune mettraient dans l'impossibilité de subsister eux-mêmes. C'est ainsi qu'au sein de la famille, association première, régénérée par l'Évangile, le travail du père nourrit la femme et les enfants. Scrupuleusement gardés aux générations futures, les biens patrimoniaux leur apportent une aisance native, qui forme comme la première assise de leur liberté, et leur permet de s'élever encore plus haut. C'est ainsi que, dans les communes et dans les corporations ouvrières, qui, comme une puissante végétation, ont couvert, en un clin d'œil, le sol du moyen âge, chacun contribue librement à grossir un fonds commun, ressource des malades, des veuves, des orphelins, des filles sans dot, en un mot de toutes les misères.

Par cette organisation spontanée et par cette union volontaire de l'épargne et du travail, le commerce et l'industrie, aussi bien que la terre, cessaient d'être livrés à quelques gros capitalistes, se faisant la guerre et exploitant leurs ouvriers. Pour ceux qui l'avaient défriché et fécondé, chaque métier devenait un patrimoine et un bien commun, suffisant pour les mettre à l'abri du chômage et de la concurrence.

Mais il ne suffit pas que le travail, l'économie, le dévouement, l'esprit d'association, trouvent, dans une doctrine parfaite, de lumineux et perpétuels enseignements. Il leur faut, comme à toute vertu en ce monde, des exemples vivants, saisissants, entraînants. Il leur faut une avant-garde qui les mène au combat, qui reçoive les premiers coups de l'ennemi. Il leur faut enfin, en fait de moyens matériels, une réserve suprême pour les grandes nécessités, auxquelles les moyens ordinaires ne sauraient pourvoir.

La famille et la corporation chrétiennes trouvaient ces secours réunis dans la famille et dans la corporation monastiques. Intrépides au travail, les moines s'étaient mis à défricher de préférence les cantons les plus sauvages et les plus solitaires. Devenus riches par leur économie, ils avaient répandu le bien-être autour d'eux. Bientôt leur concurrence pacifique avait forcé les seigneurs à améliorer le sort des serfs et des tenanciers, et à réduire le revenu des propriétés à une redevance de moins en moins lourde. Leur puissant esprit de corps, fondé sur la libre obéissance et sur le dévouement volontaire, s'était communiqué aux corps de métiers, qui n'avaient eu qu'à calquer les statuts et l'organisation des cloîtres. Enfin, leurs biens étaient non seulement le patrimoine de Dieu, à qui il faut un culte et des autels dignes de lui, mais le patrimoine des pauvres, servis et assistés dans leurs besoins divers ; le patrimoine de la science, distribuée gratuitement aux enfants du peuple, et les conduisant, suivant leurs aptitudes, aux plus hautes dignités de l'Église ; le patrimoine des lettres et des arts, cultivés sans relâche, même aux plus mauvais jours à l'ombre des cloîtres ; enfin, pour les cas extrêmes de guerre ou d'invasion, de peste ou de famine, la réserve où la nation tout entière trouvait encore des ressources inattendues et une générosité à toute épreuve.

Ce n'est pas tout. Au milieu des prospérités trop oubliées du XIII^e siècle, alors que les cités d'Italie regorgeaient de luxe et de richesses, que les communes de Flandre dépassaient en splendeur la Belgique moderne, et que la France elle-même, selon le témoignage de l'histoire, était aussi peuplée que de nos jours, une partie des moines se firent pauvres et mendiants. Dédaignant les richesses matérielles, qui n'avaient plus besoin de leurs bras pour être conquises, ils ne s'occu-

pèrent plus qu'à amasser et qu'à prodiguer à la foule, avec les trésors de la vie spirituelle, ceux de la musique, de la poésie, de la peinture et de l'architecture chrétiennes.

L'égoïsme n'a jamais accepté qu'en rongant son frein un état de choses qui faisait sa part si petite. Pour reconquérir la liberté d'exploiter les autres, de jouer, de spéculer, de dissiper, de prêter à usure, il a senti qu'il fallait abattre, dans la vie monastique, la forteresse avancée de l'ordre moral. De là les attaques dont les ordres religieux ont toujours été et seront toujours l'objet.

A entendre le langage des passions, les moines vivent sans travailler ; ils accaparent les richesses du pays, absorbent l'épargne des familles, et finissent par paralyser autour d'eux l'activité, le commerce et la vie. Mais l'histoire prouve victorieusement que jamais la population et le bien-être ne se sont accrus plus vite qu'aux siècles où de nombreux volontaires renonçaient aux joies de la famille et de la fortune, et employaient une petite portion de leurs biens à combler le gouffre creusé par l'avidité des autres. Nul emploi de la richesse n'est plus respectable et plus légitime que celui qui consiste à la mettre au service de Dieu et des pauvres, en même temps qu'on s'y consacre soi-même. Aussi, toutes les fois qu'on a persécuté les ordres religieux, la propriété et la famille ont reçu une grave atteinte : privées du bouclier qui les préservait, elles sont restées exposées à tous les coups de l'ennemi. Je parle ici, spécialement, de la propriété et de la famille du pauvre, le seul qui, en temps ordinaire, soit réellement menacé de la servitude. Le sort du peuple, le sort de l'ouvrier est intimement uni à celui de l'Église, qui l'a émancipé. Leurs intérêts se tiennent de si près qu'il est impossible

d'opprimer l'une sans opprimer l'autre. Aussi le chef-d'œuvre des despotes est-il de les séparer, et de rendre les maux du peuple sans remède en le rendant ennemi de l'Église.

CHAPITRE VIII

Liberté politique dans l'Église.

Sous l'empire romain, le pouvoir était, ainsi que la propriété, l'apanage des plus forts, qui se le disputaient, et qui en usaient selon leur bon plaisir. L'Église avait dû se borner à respecter, comme une dure nécessité, un régime établi, dont toute justice semblait absente. Elle n'avait défendu contre le despotisme que l'unique droit de ne pas faire le mal. Mais, Constantin converti, les choses durent changer de face. Il semble alors que l'Église put créer, à son gré, des lois, des institutions nouvelles, et assurer enfin au mérite et à la vertu le gouvernement des affaires de ce monde.

C'est le rêve éternel et éternellement chimérique de l'esprit humain de trouver une recette politique, un plan de constitution, une combinaison de pouvoirs, qui, du jour au lendemain, guérissent les plaies et fasse le bonheur de la société. Autant chercher le mouvement perpétuel ou la pierre philosophale. En effet, si tout mouvement exige un effort, si toute richesse est le fruit d'un travail, le progrès des institutions est, à son tour, le résultat laborieux des vertus, des sacrifices et du dévouement patriotique, dont rien ne saurait dispenser le citoyen.

En politique, les systèmes absolus et chimériques ne

sont pas moins dangereux que les systèmes immoraux. Car ils suppriment la réalité, qui est le pivot du progrès et de la morale. Inutile donc de vouloir jeter les peuples dans un même moule, monarchique ou républicain. Inutile d'invoquer l'efficacité native de la liberté illimitée, de la réglementation absolue, ou de n'importe quelle autre théorie. La seule loi vraie est la loi naturelle et divine, qui répartit à chaque peuple le gouvernement qu'il mérite. Aussi, prétendre lier l'Église à telle ou telle constitution particulière, ce serait la fausser et la diminuer. Elle est en dehors et au-dessus de toutes les constitutions. C'est à sa lumière qu'on peut toutes les étudier, les juger et les améliorer.

La première condition d'un système de gouvernement, c'est d'être beau ailleurs que sur le papier, c'est de tenir debout et de marcher, c'est-à-dire d'être en harmonie avec le fond même de la nature humaine et avec le génie propre de chaque temps et de chaque pays. La seconde condition, c'est d'améliorer le peuple auquel il est appliqué, de tirer le meilleur parti possible des hommes et des choses, et, en tolérant le mal nécessaire, de poursuivre le bien réalisable dans l'ordre moral, intellectuel et matériel.

Ainsi, la politique doit être la médecine des peuples. Elle a, non une panacée universelle pour toutes leurs maladies, mais, d'un côté, de grandes lois expérimentales, qui règlent les conditions d'ordre et de stabilité de tous les empires, de l'autre un type de liberté parfaite, dont il faut peu à peu se rapprocher.

Néanmoins, les uns persistent à bâtir des théories imaginaires; les autres, discernant mieux la nature, se bornent, avec Montesquieu, à cette médecine barbare qui décrit les maladies, l'influence des climats et des races, et qui constate le développement fatal des prédis-

positions héréditaires sans en indiquer le remède. Cependant l'Église se flatte, à la fois, de connaître le cœur humain jusqu'en ses derniers replis, et de savoir le conduire librement à la perfection. Au lieu d'une race vouée à une décadence inévitable, ou d'un âge d'or supprimant tout effort et tout combat, elle est venue rétablir, sous les formes politiques les plus diverses, la lutte du bien et du mal : lutte dramatique, où la liberté humaine est constamment en jeu, où chaque homme et chaque peuple tiennent en leurs mains une part des destinées du monde.

Cette lutte existait dans l'antiquité, mais avec un éclat local, passager et tout aristocratique. Ce n'était qu'une vaine protestation contre les envahissements irrésistibles de la corruption et de la servitude. A la venue du Christ, le combat recommence, sur la plus vaste échelle, au cœur de chaque homme. Désormais le luxe, l'égoïsme, l'indifférence, la cupidité et la centralisation feront de vains efforts pour étouffer la conscience et la liberté : ces deux victimes de la déchéance originelle auront à leur disposition une puissance morale capable de les sauver, un remède suffisant pour cicatriser leurs blessures.

Ici encore des moyens et une organisation surnaturels pouvaient seuls restaurer et soutenir l'ordre naturel. Il ne suffisait pas d'un enseignement doctrinal, si pur et si parfait qu'il fût. Le pouvoir, comme la richesse, avait besoin d'exemples vivants, perpétuels, d'un désintéressement et d'un dévouement à la chose publique poussés jusqu'à l'héroïsme. Il fallait à la société des hommes d'élite, abdiquant tout honneur, toute influence personnelle pour se vouer à la défense de la justice et à la protection des faibles. Ainsi se constituerait, en dehors du pouvoir civil, une hiérarchie spi-

rituelle indépendante, un type d'autorité et de liberté, une représentation en permanence des intérêts moraux et populaires, un instrument de progrès et d'émancipation, un rempart inébranlable contre les retours offensifs du despotisme.

On le voit, ce n'était pas le règne paisible de la vertu dans une théocratie réunissant tous les pouvoirs. Ce n'était pas la soumission définitive de la force brutale à la force morale, du fait au droit. Mais, constituée en dehors de l'État et au-dessus de l'État, la force morale était assez indépendante et assez sûre d'elle-même pour le contenir et au besoin pour lui résister. Telle fut l'Église. Des historiens de fantaisie ont cru y trouver des transformations semblables à celles de la société civile. Mais sa hiérarchie n'a jamais varié. Elle a toujours réalisé le type du gouvernement, de la société parfaite, à la fois monarchique sous la souveraineté une et indivisible du Saint-Siège, aristocratique par l'autorité doctrinale et disciplinaire des évêques, et, enfin, profondément démocratique, en assurant la représentation des plus petits intérêts et en rendant toutes les dignités accessibles au plus humble des fidèles.

Dans cette société qui repose sur la vertu, où l'autorité appartient de droit au mérite, et où il semble que les hommes pourraient se gouverner eux-mêmes, le principe fondamental est, néanmoins, que l'autorité vient d'en haut. Jésus-Christ est la source de toute justice et de tout pouvoir. Le Pape, successeur de saint Pierre, représentant et vicaire de Jésus-Christ, tire de Dieu même sa puissance doctrinale et hiérarchique, son infailibilité et sa souveraineté spirituelle. Par l'institution canonique, il ratifie les pouvoirs que les évêques conserveront à condition de lui rester unis, et, en vertu de cette délégation, les évêques distribuent à leur tour

aux prêtres et aux fidèles le pain de la parole et des sacrements.

Mais, si l'autorité vient d'en haut et ne relève que d'en haut, c'est en bas qu'elle a sa mission, son but, sa raison d'être. Ce sont les intérêts de tous, en commençant de préférence par les plus pauvres, qu'elle est chargée de servir. L'évêque est le serviteur des fidèles, et le Pape est le serviteur des serviteurs de Dieu.

Cette hiérarchie reposant sur le dévouement des supérieurs aussi bien que sur le respect et l'obéissance des inférieurs, il en résulte la plus large, la plus complète, la plus universelle liberté. C'est qu'en effet (et on ne saurait trop le répéter) le dévouement est le vrai principe de la liberté, l'égoïsme la vraie racine de la servitude. La lutte des égoïsmes ne peut aboutir qu'au triomphe de l'égoïsme assez fort pour dompter et pour asservir les autres; l'émulation des dévouements amène la libre expansion de tous les cœurs et la suprématie librement reconnue des cœurs les plus généreux.

De là vient qu'au sein de l'Église, partout où les pouvoirs humains n'ont pas entravé sa liberté d'action, les évêques ont été choisis parmi les plus dignes et souvent désignés au Saint-Siège par le suffrage des prêtres et des fidèles. Le Pape, à son tour, est élu. Le dernier des fidèles peut devenir évêque et pape, et, autour des évêques et du Pape lui-même, les fidèles, les prêtres et les évêques, consultés séparément ou réunis en assises solennelles, sont admis à discuter les intérêts de l'Église et à formuler, d'accord avec le Saint-Siège, les points de doctrine que les erreurs et les passions du temps chercheraient à obscurcir.

L'autorité venant d'en haut et portant avec elle la garantie de la vérité dont elle est mandataire, la liberté naissant d'une pleine et libre adhésion à l'autorité et à

la vérité, et n'ayant d'autre limite, d'autre mesure que la sincérité même de cette adhésion, voilà en deux mots le gouvernement de l'Église. Essayer d'y rien changer, c'est détruire à la fois et l'autorité qui en est la base et la liberté qui en est la vie.

Il s'agissait d'appliquer les mêmes principes à la société civile, et de les lui faire accepter au milieu du choc des passions, en présence de l'égoïsme despotique des grands et de l'égoïsme anarchique des petits.

Comme nous l'avons déjà vu, le pouvoir de fait, la force nécessaire à tout gouvernement appartient, par la nature même des choses, aux hommes les plus intelligents et les plus énergiques. On peut attaquer, méconnaître ou même détruire un instant ces supériorités naturelles ; mais il n'est au pouvoir de personne de les supprimer. Tenant leur force de Dieu, elles ne relèvent en réalité que de Dieu.

Pour la richesse, l'Église avait obtenu des plus forts de l'acquérir et d'en user plus équitablement. Ils avaient consenti à la partager avec les membres de leur famille ou de leur corporation. De là le double type de la propriété patrimoniale et de la propriété commune. Pour les droits politiques, il s'agissait de suivre une marche analogue. C'était aussi les plus forts qu'il fallait amener, peu à peu et par la persuasion, à se transmettre paisiblement le pouvoir, suivant un ordre sage et régulier, au lieu d'en faire la proie du plus audacieux. Leur autorité devait arriver à s'exercer pour le bien de tous, suivant les lois de la raison et de la justice, et non pour leurs seules jouissances, au gré de leurs fantaisies. Enfin, au lieu de courtisans avides et de serviles flatteurs, les représentants de tous les intérêts du pays devaient être initiés aux affaires et prendre part à leur direction.

Voici comment l'Église réalisa ces perfectionnements successifs. Et d'abord, le pouvoir de fait, fruit de la violence, fit place à la désignation pacifique de l'hérédité et de l'élection.

Rien de plus général, de plus naturel, de plus vivace que l'hérédité. Elle est de tous les âges et de tous les climats. Elle fait les races, les peuples, les familles, et, à première vue, elle décide, presque à elle seule, des destinées du genre humain. Vainement chassée de la région politique, elle reparaît, au-dessus et au-dessous, dans les nationalités et dans la propriété. Le pouvoir lui-même n'appartient-il pas, encore de nos jours, à une certaine classe privilégiée, qui a reçu de l'éducation et qui peut en donner à ses enfants? Sans doute chacun de nous naît libre, mais libre avec le tempérament, les instincts, les traditions, l'instruction, la fortune, que lui ont légués ses pères, libre avec un point de départ différent et dans le cercle d'action, plus ou moins large, où il se trouve placé. C'est par cette heureuse continuation de l'homme dans sa postérité que s'accomplissent les grandes œuvres pour lesquelles une seule vie serait trop courte. D'ordinaire, celui qui s'est usé à fonder une famille, laisse à ses fils le loisir de se donner aux travaux de la science et de la politique. Qu'est-ce qu'une nation tout entière, si ce n'est des hommes qui ont ainsi ajouté leurs labeurs, et trouvé dans cette association le secret de durer?

Tenant au plus intime de la nature humaine, ce principe subit les mêmes vicissitudes qu'elle. Pour exister, il suppose la foi conjugale et les vertus premières, qui élèvent et soutiennent le niveau moral d'un peuple. Cette loi est vraie dans les républiques aussi bien que dans les monarchies. Elle a fait l'aristocratie puissante de Rome et de l'Angleterre, comme

les dynasties françaises ou les simples familles des États-Unis. Au contraire, partout où l'hérédité s'en va, les peuples s'étiolent ; leurs forces et, partant, leur liberté s'amointrissent. Il est donc naturel, juste, raisonnable, que l'hérédité ait une large part dans l'organisation politique et sociale.

Toutefois, l'homme comprend un idéal plus relevé.

Il sent que la valeur qu'il a reçue de ses pères s'accroît ou diminue tous les jours par l'usage de sa propre liberté. Les plus grands dons, le génie des arts, celui de la guerre et de la politique, sont des faveurs toutes personnelles. Aussi l'élection du plus digne semble-t-elle de beaucoup supérieure à la désignation fatale de la naissance. N'est-ce pas dans leur décadence que les républiques anciennes se sont donné des maîtres héréditaires, et l'Écriture sainte ne reproche-t-elle pas amèrement au peuple juif d'avoir préféré des rois à ses juges ?

Mais l'élection a son côté faible. Pour ne pas dégénérer en intrigues et en anarchie, elle exige encore beaucoup plus de vertus que l'hérédité. Elle immole les penchants les plus chers du père de famille. Quand elle n'a pas lieu entre égaux, ayant à peu près les mêmes intérêts, elle amène le triomphe violent d'un parti, ou la prépondérance d'une minorité aristocratique. L'élection des consuls romains était certainement supérieure à l'hérédité ; mais l'hérédité, dans les plus mauvaises conditions, est supérieure à l'élection des césars romains.

Dans l'Église elle-même et dans les ordres religieux, si le type de l'élection pure se perpétue depuis dix-huit siècles, c'est grâce à la triple garantie du célibat, de la pauvreté et de l'obéissance : exemple unique, digne des réflexions et de l'admiration de tous ceux

qui aiment sincèrement la liberté ; exemple permanent, dont la durée seule est un miracle, et dont quelques vicissitudes passagères font encore mieux ressortir la beauté surhumaine.

L'hérédité est donc, en quelque sorte, une région moyenne, où se réalisent la vie et la perfection de la grande masse des hommes. Au-dessus planent les grandes âmes, chargées d'un rôle providentiel, douées de qualités et de vertus peu communes ; au-dessous se traînent les égoïstes, qui n'ont reçu de leurs pères et qui ne transmettront à leurs enfants ni honneur, ni fortune. Les uns et les autres sont en dehors de l'hérédité. Mais les premiers la soutiennent, la complètent par leurs mérites, et en forment en quelque sorte l'avant-garde ; tandis que les seconds la détestent, et la minent par leurs vices : hypocrites qui, au nom de la liberté et des droits réservés aux plus dignes, sapent la base de la liberté véritable.

L'hérédité, qui est déjà une sorte de désignation naturelle, soustraite aux intrigues et aux violences de l'ambitieux, conduit à l'élection, la prépare, la fortifie. Un sage accord, une équitable pondération de ces deux puissances, peut seule fonder un ordre de choses régulier, stable, répondant à la véritable répartition des forces humaines, donnant satisfaction aux besoins du cœur comme à ceux de l'intelligence, et ayant assez de racines pour résister aux attaques incessantes de ceux qui convoitent le pouvoir.

Aussi, loin de favoriser l'antagonisme de ces forces sociales, l'Église venait-elle les relever toutes deux, et les faire marcher de front. L'hérédité resta la loi de transmission habituelle des charges attachées à la grande propriété territoriale. L'élection devint la loi des communes, des corps de métiers et de toutes les cor-

porations, composées d'égaux, ayant à choisir, pour se gouverner, des délégués et des magistrats. L'une régna surtout dans les campagnes, l'autre dans les villes. Ici s'élevèrent des châteaux, dont les seigneurs veillaient à la sûreté du territoire, et protégeaient les travaux de l'agriculture contre la rapine et le brigandage; là, des républiques, battant monnaie, se rendant la justice et défendant elles-mêmes leurs remparts.

Entre la noblesse héréditaire, composée de familles illustrées au service du pays, et la bourgeoisie ou tiers état, alimentant par son activité la richesse publique et choisissant librement ses chefs, le souverain, roi ou empereur, servait en quelque sorte d'arbitre et de modérateur. Électif en Allemagne, plus généralement héréditaire ailleurs, mais partout contenu par la puissance croissante des institutions locales, ce pouvoir central ressemblait beaucoup plus à celui d'un président de fédération américaine qu'à la monarchie absolue du XVI^e siècle.

Cette œuvre, comme celle de l'émancipation sociale, dura des siècles. Les plus grands saints, comme les plus humbles chrétiens, tinrent à honneur d'y contribuer. Il y aurait tout un livre à faire sur la part spéciale qu'y ont prise les évêques. A leur tête apparaît, comme un type, le courageux saint Ambroise. Placé au déclin de l'empire romain, à la veille de l'invasion des barbares, dédaignant les calamités dont il était lui-même assiégé, et celles qui se préparaient visiblement pour la société tout entière, il restait sur la brèche avec une imperturbable sérénité. Aux jours les plus mauvais, l'homme de conscience sait qu'en faisant son devoir, il travaille à conquérir un avenir meilleur.

Tantôt le saint évêque mettait son zèle et sa puissante influence à faire que l'hérédité remplaçât cette

prétendue élection des empereurs, suite hideuse de guerres civiles, de meurtres et d'usurpations sanglantes. Tantôt, pour remédier aux abus croissants de la centralisation, il soutenait la première institution représentative des temps chrétiens. Désormais chaque cité eut un défenseur, élu par le clergé, les nobles et les bourgeois, chargé de rendre la basse justice, d'arrêter les coupables pris en flagrant délit, et enfin de surveiller les percepteurs et les fonctionnaires, et d'adresser directement ses plaintes à l'empereur. Cette charge patriotique, qui exposait au courroux des magistrats, sans autre récompense que la satisfaction d'accomplir son devoir, fut peu recherchée et resta presque toujours aux mains des évêques, seuls assez courageux pour l'accepter.

Saint Ambroise remplit, en quelque sorte, cette mission, pour tout l'empire. Tandis qu'il fortifiait l'autorité en la faisant respecter, il savait aussi la contenir par une juste sévérité. « Votre qualité la plus populaire, écrivait-il à Théodose, c'est d'aimer la franchise, même chez vos soldats. Vous avez raison ; car la différence entre les bons et les mauvais princes, c'est que les bons aiment la liberté, les mauvais la servilité. Or, la franchise est surtout le devoir du prêtre. Qui osera vous parler, si le prêtre ne l'ose ? » Et, en effet, après le massacre de Thessalonique, saint Ambroise osa seul traiter l'empereur comme il le méritait, lui fermer la porte du temple, et exiger la pénitence publique de son crime.

C'est grâce à de pareils efforts, à de nobles actes d'indépendance qu'au milieu même de l'invasion des barbares naquit et grandit, dans le monde chrétien, le régime représentatif. Bientôt la libre discussion des intérêts publics et le libre vote des impôts apparten-

rent, comme un droit, aux délégués des différentes classes de la société, entre lesquelles le souverain servait d'arbitre impartial et désintéressé.

Le chemin parcouru était immense. Le successeur des Césars avait fini par devenir un juge inamovible, obligé de respecter le premier les lois qu'il avait à faire exécuter. Les fils des prétoriens ou des hordes barbares en étaient venus à former une hiérarchie militaire, fixée au sol, le défendant gratuitement, ne prélevant sur le travail et sur la terre que des redevances modérées, consacrées par des chartes inviolables. Enfin la bourgeoisie et les corps de métiers, inconnus chez les Romains, avaient pris à côté de la noblesse une situation politique et militaire à peu près égale.

Toutefois, à cette représentation pacifique des divers intérêts, il en manquait une, la plus importante de toutes, celle des pauvres, des petits, des faibles, des femmes, des enfants, de ceux qui ont des droits, sans être assez forts pour les défendre eux-mêmes. De plus, il restait à conserver l'édifice péniblement construit, à éviter ou à terminer promptement les conflits des princes et des peuples, à contenir, en chaque pays, le souverain, juge en dernier ressort des partis et des diverses classes de la société. Pour sauvegarder ainsi l'autorité et la liberté fondées sur la justice, il fallait un arbitrage suprême, offrant les plus hautes garanties d'impartialité et de désintéressement, d'intelligence et de force morale. L'Église seule pouvait représenter les faibles et s'opposer aux attentats de la force. Ce fut elle, en effet, qui, au nom des intérêts populaires et de la morale publique, vint siéger dans les états généraux, à côté de la noblesse et du tiers état ; elle qui assista, comme témoin et comme délégué de Dieu, aux engagements solennels pris par les princes et

par les peuples le jour du sacre, véritable mariage entre le souverain et la nation. Elle seule, enfin, déterminait les cas suprêmes où les excès de la tyrannie avaient brisé ce pacte, et où les peuples, déliés de leur serment de fidélité, étaient libres de se donner un autre chef.

Un contrôle nécessaire était ainsi assuré à ce droit redoutable de résistance des peuples qui, par son légitime exercice, est la sanction de la liberté, mais qui, par ses abus, en devient sur-le-champ la ruine. En effet, que l'on interdise aux nations de défendre leurs franchises et leurs libertés acquises contre les empiétements du pouvoir et contre l'avidité du fisc, poussées à bout, elles prendront par la force le droit qu'on leur conteste. Au contraire, qu'on les laisse, sur un simple prétexte, se révolter contre des princes, qui ne sont pas des saints, mais des hommes imparfaits et prêtant à la critique ; qu'on leur permette de bouleverser les institutions fondées sur une longue expérience, et d'en essayer d'imaginaires : c'est ouvrir la porte aux désordres, à l'anarchie, à l'ambition. Les peuples en seront les premières victimes, et ils ne trouveront plus de remède à leurs maux que dans le despotisme. Point de paix ni de liberté possibles sans l'arbitrage d'une puissance morale, à la fois respectée par les peuples et par les princes.

Pour défigurer l'intervention du Saint-Siège, on l'a représentée comme une tyrannie¹, et l'on a accusé les Papes d'avoir écrasé le moyen âge sous le poids d'un pouvoir théocratique, et d'avoir ainsi dominé le monde chrétien à la façon des princes absolus. Il est certain que tel eût été le penchant inévitable d'une religion et d'un sacerdoce humains, et la soif de domination est

1. Prop. 34.

tellement impérieuse au cœur de l'homme que la modération et l'équité du Saint-Siège sont une des preuves les plus manifestes de la divinité du christianisme.

Le système de dénigrement de nos historiens à l'égard des Papes a été poussé si loin, conduit avec tant de persévérance et de cynisme, qu'il a fallu la conscience des protestants allemands pour nous donner à nous-mêmes le courage de réhabiliter ces grands pontifes, qui ont été la gloire de l'Église et, souvent aussi, la gloire de la France, leur patrie. Aujourd'hui enfin, l'on sait et l'on ose dire, sans rougir, que les Papes ont été le boulevard de la civilisation contre les musulmans et les empereurs d'Allemagne, contre les barbares et les despotes de tous les siècles, depuis saint Léon et saint Grégoire le Grand jusqu'aux temps modernes. Maniant des milliards et des millions d'hommes pour les croisades, ils n'ont jamais songé à étendre leur propre territoire ; ils ont disposé, en faveur de nouvelles dynasties, des couronnes mises à leurs pieds par les guerriers chrétiens ; ils n'ont gardé, comme leur domaine, que ce qui était indispensable à leur indépendance et à leurs libres communications avec le monde catholique.

Le Saint-Siège n'évitait pas seulement les conflits entre les princes et les peuples, il était le tribunal où se jugeaient souvent les querelles des nations entre elles. Tandis que les religions diverses les séparent d'ordinaire par d'infranchissables barrières, la foi catholique en faisait des nations sœurs, grandissant côte à côte, puisant leurs forces aux sources de la même civilisation. Au lieu de s'entre-déchirer, elles semblaient destinées à verser, d'un commun accord, leur trop-plein sur les vastes contrées encore vouées à la solitude ou à la barbarie. De là un droit des gens

nouveau, dont l'antiquité n'avait même pas eu la notion. La guerre entre les peuples chrétiens devint plus rare et moins cruelle, et il leur fut permis de s'unir, autour d'un drapeau commun, pour la défense de la civilisation et pour la conquête du reste du monde.

Ainsi, avec un minimum de force matérielle, et grâce à l'ascendant de la force morale, l'Église avait amené les pouvoirs de fait à être eux-mêmes des pouvoirs de droit, façonnés à son image, recevant l'autorité d'en haut, l'exerçant pour la défense de la justice. En même temps, elle avait fondé la liberté pour tous sur le dévouement à la chose publique et sur le respect de la justice. De l'autorité, elle avait fait une institution destinée au bien général, intéressée à consulter toutes les classes et tous les intérêts, les conciliant entre eux, et n'usant que contre des attentats manifestes des peines corporelles et des répressions sanglantes. De la liberté, elle avait fait une puissance, régnant surtout par le prestige pacifique du droit, n'ayant recours qu'à la dernière extrémité, et pour le cas de légitime défense, à l'emploi de la résistance à main armée.

Loin de s'agrandir aux dépens des nations, l'Église se dépouillait plutôt pour elles. Au lieu de comprimer ou d'étouffer leur activité, elle ne leur interdisait que la violence, l'injustice et l'égoïsme brutal, qui ne laissent après eux que des ruines stériles. Elle leur ouvrait la carrière où toutes les forces humaines peuvent se développer en une féconde harmonie.

Certes, ce n'était pas là l'idéal de la liberté, idéal dont les hommes et les peuples pourront indéfiniment se rapprocher, sans l'atteindre jamais. Mais c'était la voie tracée pour y parvenir. Tout homme de bonne volonté apercevait clairement, devant lui, ce but loin-

tain, ce plan complet. Il pouvait consacrer sa vie et ses forces à le conquérir ou à le défendre. Il avait la satisfaction de constater que chacun de ses efforts, chacun de ses sacrifices y avait contribué. A défaut de l'âge d'or, à jamais banni de la terre, c'était du moins celui des grandes luttes, des généreux combats et des puissantes convictions, véritable âge d'or de l'homme de cœur. Les petites cités italiennes tenaient tête aux indignes successeurs de Charlemagne, les croisés aux hordes musulmanes ; le chevalier bardé de fer était aux genoux de la femme, le riche au chevet du pauvre ; les ouvriers associés traitaient d'égal à égal avec les rois et avec les plus grands seigneurs. Si parfois le droit était matériellement vaincu, dans sa défaite même il triomphait : à l'exemple du roi d'Angleterre, agenouillé au tombeau de saint Thomas de Cantorbéry, le vainqueur était bientôt contraint de s'humilier et d'implorer le pardon de sa victime.

La Foi était reine ; mais la justice et la vérité régnaient par elle et avec elle ; et le peuple, pour qui la justice, la vérité et la Foi sont faites, et qui partage fatalement leur destinée, était roi par l'Église et avec l'Église. Ceux que les anciens regardaient comme un vil bétail, et dont l'émancipation constitue la seule liberté digne de ce nom, étaient devenus les plus forts en ce monde. Ce n'était plus qu'en les aveuglant, en les ameutant contre la protectrice de leurs intérêts et de leurs droits, que la force brutale pouvait encore les asservir et recouvrer sur eux son empire.

CHAPITRE IX

Liberté religieuse dans l'Église.

Après avoir vainement accusé l'Église de paralyser la vie de famille, l'esprit d'association et l'activité politique, dont elle est au contraire le réveil et l'épanouissement indéfini, on se retranche sur le terrain de la pensée et de la conscience, et l'on affirme, comme un fait incontesté, l'engourdissement des esprits liés par la Foi, l'asservissement de la science tenue en lisière par la théologie.

C'est toujours, sous une forme ou sous une autre, mettre en doute la vérité et la perfection du christianisme. Car l'erreur seule paralyse l'esprit; la vérité imparfaite limite seule son essor. Quant à la vérité pure et parfaite, elle lui permet de se développer au delà de toutes limites, et ne fait que le préserver des mensonges et des chimères, où son activité se consumerait sans fruit.

L'engourdissement et l'asservissement existaient avant l'Église, alors que tout pouvoir, spirituel et temporel, appartenait à César. César était juge des questions de théologie, de philosophie, d'art ou de poésie; tout culte devait adorer sa puissance, toute littérature flatter ses convoitises, toute science servir de rouage perfectionné à ses volontés. C'était la consé-

quence nécessaire de ce rationalisme effréné qui, en ôtant à l'intelligence tout point d'appui divin, l'avait affaiblie et mise sous le joug des passions. Devenue un instrument aux mains des ambitieux, elle avait été successivement proscrite comme un danger social, puis immolée à la force matérielle érigée en droit.

Les esprits ne pouvaient échapper à l'étreinte de ce despotisme mérité qu'à condition de ne plus menacer ni l'ordre politique, ni l'ordre social, ni l'ordre moral, c'est-à-dire à condition d'être dans la vérité. Pour être sûrs de rester dans la vérité, il leur fallait, au-dessus d'eux, la surveillance et le contrôle d'une autorité spirituelle infaillible, qui fût à la fois leur propre garantie et la garantie de la société, et qui, ainsi, les empêchât de retomber sous la surveillance et sous le contrôle du pouvoir temporel. Voilà précisément ce que l'Église venait réaliser pour l'affranchissement de la conscience et de la raison. Bien loin d'empêcher le libre progrès de la science, les décrets du Saint-Siège, des congrégations romaines et des conciles, n'étaient là que comme les remparts qui la préservaient de la tyrannie de l'autorité civile.

A l'abri de cette protection se constituèrent, dans toute l'Europe, ces fameuses universités du moyen âge, se jugeant et s'administrant elles-mêmes, discutant à la face des gouvernements toutes les questions philosophiques, politiques et sociales. Pour les fonder et pour les rendre accessibles aux pauvres comme aux riches, l'Église prodiguait ses trésors et ses dévouements. A côté de ces universités, merveilles de liberté et d'indépendance intellectuelles, s'élevaient les cathédrales, se surpassant les unes les autres, et portant jusque dans les nues les élans de l'art chrétien. La peinture et la sculpture multipliaient leurs ressources pour décorer

ces voûtes magiques, où bientôt le peuple tout entier était invité à jouir des chefs-d'œuvre de l'éloquence, de la poésie et de la musique catholiques. Grâce à cette puissante éducation, les intelligences ont peu à peu mûri au soleil de la liberté. Ne relevant en rien des princes de la terre, elles ont exploré la carrière sans bornes du vrai, du beau et du bien, sans autre guide que l'Église, c'est-à-dire que les plus grands et les plus solides esprits, adhérant librement à la vérité divine.

En vain cherche-t-on à ridiculiser¹ les méthodes et les principes d'après lesquels travaillaient les patriarches de la science, les Albert le Grand, les Thomas d'Aquin et les autres. En vain prétend-on que ces moyens ne sont plus en rapport avec les nécessités et avec les progrès de notre temps. Sans doute, il est permis de sourire des connaissances imparfaites qu'avaient nos aïeux du monde matériel, et des conjectures parfois bizarres sur lesquelles ils construisaient la physique et l'astronomie. Mais ce n'était pas la faute de ceux qui n'avaient encore ni le télescope ni le microscope pour lire dans les abîmes de l'infiniment grand et de l'infiniment petit, et, s'il est une chose admirable, c'est la largeur de vues, la puissance d'intuition, avec laquelle ils jugeaient le monde et ses lois, d'après les faits limités soumis à leur raison. Certes, on peut l'affirmer, tous les faits nouveaux auraient successivement trouvé leur place dans le cadre dès lors tracé par la théologie. Aujourd'hui encore, c'est à elle qu'il est réservé de réunir, en une synthèse complète, les mille conquêtes de détail de la science moderne, et de nous montrer dans le monde physique l'image des grandes lois, sur lesquelles repose le monde moral. Ainsi, loin de s'oppo-

1. Prop. 12 et 13.

ser aux progrès des lumières et de nier les magnifiques conquêtes faites, depuis peu, dans l'ordre matériel, la Foi est intéressée à les encourager, à les compléter et à les coordonner. Elle est assez sûre d'elle-même pour ne craindre aucune découverte. D'avance, au contraire, elle sait qu'elle y trouvera pour ses propres enseignements de nouvelles et de splendides confirmations.

Reste à nos adversaires un dernier retranchement. Ce n'est plus la science avec ses explorations, la philosophie avec ses systèmes, l'art avec ses inspirations ; c'est le sanctuaire de la conscience. Comment permettre à n'importe quelle autorité, à n'importe quelle puissance d'y pénétrer ? Comment le permettre surtout à l'Église, qui prétend vivre par la libre adhésion des âmes ? En essayant de les contraindre, elle se condamne elle-même. C'est avouer sa faiblesse, et faire à la vérité de sa mission une inguérissable blessure. Enfin, si elle invoque¹ contre ses ennemis les rigueurs du bras séculier, elle arrive fatalement, comme l'empire romain, à la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, la pire des tyrannies.

Cette accusation est tout à fait superficielle. L'Église, on le verra, ne fait que revendiquer ici la surveillance d'un droit, qui a été et qui sera de tous les temps et de tous les lieux, d'un droit que les gouvernements ont toujours regardé comme l'une des conditions de leur existence. Sous le contrôle supérieur de l'Église, ce droit a reçu l'application la plus modérée, la plus limitée et la plus équitable qu'il puisse avoir en ce monde.

Malgré les colères qu'il soulève, il est facile de prouver que ce droit existe. Comment², nous dit-on, vous soutenez que l'homme n'est pas libre de prendre

1. Prop. 24. — 2. Prop. 15, 16 et 17.

la religion de son choix ! Il ne peut pas, au gré de sa raison, accepter, modifier ou rejeter la révélation qui se propose à son adhésion ! Mais le chrétien qui se fait musulman, protestant, rationaliste, ou le musulman, le protestant et le rationaliste qui se font chrétiens, n'ont-ils pas la même sincérité, et n'accomplissent-ils pas un acte également respectable ?

Ne jouons pas sur les mots. Si la révélation est réellement divine, par conséquent vraie et nécessaire comme elle l'affirme, elle doit avoir un caractère de certitude tel qu'elle soit accessible à tous les esprits de bonne volonté, et, une fois en possession de cette lumière, l'homme ne pourra la rejeter que par un acte coupable et par un étrange abus de sa liberté. Les choses sont ainsi, ou Jésus-Christ n'est pas Dieu.

Pour celui qui n'est pas né dans la vérité, par quels longs circuits et par quelles épreuves arrivera-t-il à la découvrir ? Quelle sera, même après sa mort, la condition exceptionnelle d'ignorance invincible qui pourra l'excuser ? Dieu seul en est juge. Aussi, infiniment plus libérale que les autres religions l'Église a toujours posé et maintenu, comme un principe inviolable, le respect et la tolérance de ceux qui ne sont pas nés dans son sein, et elle les laisse libres d'élever leurs enfants dans leur propre culte. Mais il n'en est pas de même de celui qui, après avoir vu, ferme volontairement les yeux à la lumière, de celui qui, après avoir plané dans les hauteurs du monde surnaturel, redescend et se confine, par sa faute, dans les basses régions du monde naturel. A ses yeux, cette chute n'est jamais désintéressée. Si c'est le dévouement, l'humilité, l'abnégation, qui préparent à la Foi, c'est l'orgueil, l'égoïsme ou quelque autre vile passion à satisfaire, qui cherche un refuge dans le scepticisme.

Ce qui est, au jugement de l'Église, une faute personnelle, devient un crime politique et social, quand, sortant du sanctuaire de sa conscience, l'hérésie ou l'incrédulité s'étale au grand jour, et exerce autour d'elle un dangereux prosélytisme. En effet, non seulement les novateurs trompent la multitude en lui présentant une vérité mutilée, et en entravant ses libres rapports avec Dieu ; mais, en même temps, ils exploitent ceux qu'ils ont trompés ; ils ne leur parlent de liberté que pour leur ravir leurs biens les plus chers et les conduire à la servitude. Toute falsification de la vérité, n'ayant d'autre but, d'autre raison d'être que de trouver une façon plus commode d'user de la fortune et du pouvoir, est un moyen déguisé d'en prendre une plus grande part pour soi et par conséquent, de diminuer celle des autres. C'est un stratagème des plus forts pour s'emparer des biens, des femmes ou de l'autorité d'autrui ; par conséquent, c'est une atteinte à la morale, à la justice, au droit, et avant tout à la liberté générale.

On peut dire, réciproquement, qu'au fond de tout conflit politique et social il y a une question de justice ou de morale, partant, une question religieuse engagée. Tant qu'une foi commune règle les rapports des hommes entre eux, tout procès, toute guerre est facile à éviter ou à terminer, en appliquant les principes sur lesquels on est d'accord. Pour avoir chance de succès, une attaque contre la propriété, la famille ou le pouvoir, est donc condamnée à s'abriter sous le manteau d'une religion nouvelle, jetant dans un autre moule les esprits et les consciences. De là vient qu'au sein de la grande république chrétienne, les ennemis de la société s'en prenaient, avant tout, à l'Église.

Alors que l'Europe chrétienne réunissait spontanément ses armées de volontaires pour repousser les mu-

sulmans du dehors, fallait-il rester sans défense contre ces musulmans du dedans, plus dangereux parce qu'ils étaient plus cachés, plus coupables parce qu'ils étaient plus hypocrites, qui, en outrageant la foi universelle, désertaient le drapeau de leur pays, et conspiraient contre toutes les libertés ? L'idée même d'une pareille tolérance n'aurait pu venir à ces chrétiens, assez pleinement convaincus de la divinité de Jésus-Christ, et de sa présence permanente au milieu d'eux, pour lui élever les splendides cathédrales du moyen âge. Un outrage à Jésus-Christ ou à l'Église leur était plus difficile à supporter qu'une insulte à leur propre père ou à leur propre mère. Et, quand ils apprenaient que les juifs ou les hérétiques avaient foulé aux pieds la croix et le corps même de leur Sauveur, il n'y avait pas de puissance qui pût contenir leur indignation ni arrêter leur vengeance.

En effet, si, pour soi, l'homme parfait peut se résigner aux humiliations, aux injustices, à l'oppression, et même renoncer au droit de légitime défense, il ne saurait, sans abdiquer jusqu'au dernier sentiment du chrétien, du père et du citoyen, accepter les mêmes avanies pour son Dieu et son pays, pour la foi de ses enfants, la liberté populaire et le patrimoine des pauvres. En défendant, l'épée à la main, l'édifice laborieusement construit par ses pères, sa gloire n'est pas moins pure que celle des martyrs qui en ont jeté les premières assises.

Aussi une autorité supérieure était-elle nécessaire, non afin d'exciter, mais afin de calmer et de modérer les colères populaires. Elle n'avait pas à armer, mais, au contraire, à retenir le bras séculier, toujours si prompt à frapper. Telle fut l'action de l'Église, se réservant à elle seule le droit de juger les crimes contre

la Foi, et résistant énergiquement toutes les fois que les pouvoirs civils s'arrogeaient le droit de devancer ses arrêts. Le Saint-Siège blâma les massacres des juifs, et leur offrit toujours à Rome un asile inviolable. Il protesta contre le supplice des Templiers, plus tard contre les dragonnades. Et, quant à cette fameuse inquisition espagnole, dont il prit souvent sur lui de tempérer les décisions, elle-même, on n'en peut douter, fut une digue au débordement des cruautés, chez un peuple irrité par des siècles de combats, et prêt, sur un soupçon, à exterminer les traîtres.

La répression religieuse a toujours existé, et elle existera toujours, aussi bien que la répression politique et sociale. Elle est indispensable pour maintenir la paix, l'ordre et les mœurs. Toute la question est de savoir si c'est le pouvoir civil ou le pouvoir spirituel, qui sera le juge en dernier ressort de son emploi. Entre les mains de l'État, elle devient dure, inique, arbitraire comme ceux qui l'exercent. Les hommes les meilleurs y apportent encore l'esprit de violence et de domination dont leur nature est empreinte. Dieu seul, par son Église, peut les adoucir, les modérer, leur communiquer quelque chose de sa patience et de sa miséricorde infinie.

Contre des ennemis qui ne reculaient devant aucun moyen pour la détruire, l'Église n'a réclamé l'usage de la force qu'à la dernière extrémité et avec une répugnance sincère. Quels qu'aient pu être les excès de ses enfants, excès inévitables dans les luttes humaines, il est hors de doute que les catholiques ont toujours surpassé leurs adversaires en générosité, en modération, en longanimité. De son côté, le Saint-Siège n'a pas cessé de blâmer et de contenir les écarts de leur zèle. Le sang que l'Église a ainsi empêché de verser au moyen âge,

non seulement en prévenant, par l'union des cœurs, les guerres publiques et privées, mais encore en atténuant le châtement des rebelles et des apostats, est sans proportion avec celui qu'elle a dû laisser couler, comme sanction suprême de ses lois. Entre ses mains et sous son contrôle, la force morale était arrivée à son plus haut degré de puissance; la force matérielle, la contrainte, les peines corporelles, qui révoltent notre nature, étaient de plus en plus réduites. Il n'y avait plus qu'à marcher dans cette voie pour assurer et augmenter, sans limites, l'adoucissement des mœurs, la tolérance des erreurs anciennes et la vraie liberté des consciences, aussi bien que le progrès de toutes les libertés politiques et sociales.

Le moyen âge, avec ses mœurs rudes et souvent cruelles, serait-il donc le type de perfection, auquel le Saint-Siège voudrait nous ramener? Non, certes; ce n'est pas à la barbarie que Rome nous convie, mais bien au respect de la vérité, qui a été assez puissante pour vaincre la barbarie. Loin de nous faire reculer vers les ténèbres, Rome nous offre l'instrument de progrès qui a émancipé nos pères, et a fait éclater, dans les temps les plus durs, des prodiges de générosité et de grandeur d'âme.

Ainsi, pour peu qu'on ait étudié l'histoire, il est impossible de contester les bienfaits de la souveraineté spirituelle, qui a su être jadis le lien pacifique de peuples belliqueux, la modératrice de races violentes et sanguinaires. Cependant, il reste à quiconque connaît la nature humaine une inquiétude secrète. Comment les Papes résisteront-ils au vertige que doit donner une pareille suprématie? Comment ne pas succomber, un jour ou l'autre, à la tentation de dominer les puissances de ce monde au lieu de leur servir de contre-poids, de

diriger à son profit la liberté humaine, au lieu de se sacrifier perpétuellement à sa préservation et à son progrès ?

Que l'Église supporte intérieurement une pareille épreuve, ce sera le dernier et le plus irrécusable trait de son caractère divin. Mais si elle faiblit, si elle dévie, quel secours restera-t-il aux hommes contre cette omnipotence théocratique ? Quelle garantie contre la garantie suprême de tous les droits et de toutes les libertés ? Et qu'espérer encore, alors que la corruption aura envahi le seul et dernier refuge contre la corruption native du genre humain ?

Comme la vie du chrétien, celle de l'Église n'est pas la paix, mais la guerre contre des abus toujours renaissants ; ce n'est pas le navire au port, c'est la nacelle aux prises avec une tempête qui ne finit jamais. Aussi, pour ne pas dégénérer, l'Église doit-elle avoir, et a-t-elle réellement à son service une généreuse soif de progrès et une infatigable puissance de réforme. En présence d'ennemis acharnés à l'asservir ou à la corrompre, et toujours prêts à dénoncer ses moindres défaillances, elle est plus vigilante que personne à signaler et à repousser les envahissements du mal. D'avance sa sagesse a déployé toutes ses ressources pour arrêter ses enfants sur la pente de la fortune et du pouvoir. Elle a, contre l'esprit de caste, le célibat ; contre l'avarice et la mollesse, la pauvreté ; contre l'orgueil et l'ambition, l'obéissance hiérarchique : enfin, au sommet de l'échelle, un chef électif, réduit au pouvoir temporel le plus modeste et le plus précaire. Depuis dix-huit siècles, les Papes et les conciles n'ont pas eu de plus grand ni de plus continuel souci que de chercher à détruire les abus dans leur racine.

Cependant l'organisation la plus parfaite n'aurait pas

suffi à ce miracle permanent de réforme et d'incorruptibilité. Il en est de l'assaut livré aux passions comme des exploits d'une vaillante armée. Sur le champ de bataille, la masse des soldats a besoin, pour s'ébranler, de l'impulsion des plus braves ; ceux-ci ne font, à leur tour, que s'élaner sur la trace de chefs valeureux, courant à une mort presque certaine. De même les vertus chrétiennes les plus ordinaires se soutiennent grâce à l'élan plus vif des prêtres et des religieux, qui, de leur côté, se retrempent sans cesse au contact de l'héroïsme surnaturel des saints.

Nous touchons ici au point, en quelque sorte, le plus divin de l'œuvre catholique, à la clef de voûte de l'édifice, au chef-d'œuvre de la liberté humaine, se donnant tout entière au service de la vérité, à la seule force offensive qui puisse étendre le domaine du bien. Quiconque ignore l'action des saints, et prétend expliquer le règne de la Foi par je ne sais quelles combinaisons d'intérêts humains, ne comprend rien à la vie intime de l'Église. Dans la grande bataille qu'elle livre au mal, les moyens matériels sont tout à fait secondaires et purement défensifs. Car ce qu'elle veut, c'est la conquête des âmes ; et celui qui a tenté de gagner une âme à la vérité, sait que toutes les forces, toutes les richesses de la terre seraient impuissantes à la contraindre.

Laissons un illustre converti du IV^e siècle nous raconter, en détail, cette conquête réservée à Dieu et à ses saints. Depuis lors, le cœur de l'homme n'a pas changé, et les choses se passent toujours de la même manière. Dans sa jeunesse, Augustin était venu puiser au séjour de Rome les ressources et les raffinements de la science antique. Puis il fut envoyé comme professeur d'éloquence à Milan. De là le rapprochement d'Ambroise et d'Augustin, l'un déjà transformé par la grâce

et au service de Dieu, l'autre encore voué aux travaux, aux illusions, aux vaines jouissances du monde. Depuis longtemps le jeune Africain était entré en relations avec l'éloquent évêque. Mais il ne le connaissait et ne l'admirait que comme l'émouvant prédicateur dont il était l'auditeur assidu et passionné. Néanmoins son cœur n'était pas changé, et, lorsque, pénétrant dans la demeure épiscopale, il rencontrait le saint au lieu de l'orateur, lorsqu'il trouvait Ambroise plongé dans la prière ou dans la méditation, il reculait de stupeur, comme un homme qui n'a jamais franchi le seuil du sanctuaire, où l'âme s'entretient seule à seul avec Dieu.

Ce n'étaient pourtant pas les lumières de l'esprit qui manquaient à Augustin, et, s'il suffisait de l'intelligence pour donner et pour recevoir la Foi, jamais deux âmes n'avaient été mieux faites pour se comprendre. Quelle était donc la barrière qui continuait à les séparer ? Que fallait-il pour la rompre ? Augustin va nous le dire lui-même.

« Un jour, un officier du palais vint nous voir, Alype et moi, et ouvrit par hasard saint Paul, qui traînait sur une table de jeu. Son visage s'épanouit de joie en voyant que nous nous occupions de cette lecture. Là-dessus, il se mit à nous parler du moine d'Égypte, Antoine, dont le nom était déjà célèbre parmi les chrétiens, mais encore inconnu pour nous. Étonné de notre ignorance, il nous en parla longuement, et nous l'écoutions dans la stupeur. De là, il s'étendit sur la vie des cloîtres et du désert, dont nous ne savions rien. A Milan même, hors des murs, il y avait un monastère de frères, dirigé par Ambroise, et nous ne le connaissions pas. Puis il vint à nous raconter que lui-même, à Trèves, était arrivé, en se promenant avec trois amis, dans une maison habitée par des pauvres volontaires,

et que là il avait trouvé la vie de saint Antoine. En la lisant, deux des quatre militaires furent saisis par la grâce, et le jour même ils se firent moines. « Pourquoi, « dirent-ils, tant de peines et de périls pour être un jour « peut-être les amis de l'empereur ? Si nous voulons, « nous allons être dès aujourd'hui les amis de Dieu. »

« Pendant ce récit, poursuit Augustin, vous me torturiez, Seigneur, et vous me mettiez moi-même devant mes yeux, pour me montrer combien j'étais vil, hideux, sali, souillé, ulcéré. Je le voyais, et j'en avais horreur, et je ne pouvais me fuir moi-même. Il y avait douze ans que, lisant Cicéron, j'avais juré de chercher la sagesse, et que, pourtant, je restais plongé dans de honteuses voluptés.

« Le soldat partit, je demurai. Je pressais mon âme de vous suivre, Seigneur, et elle refusait sans motif, car toutes ses excuses étaient épuisées et vaincues. Il ne lui restait plus qu'un tremblement muet, et elle craignait, comme la mort, d'être arrachée au joug de l'habitude qui la menait à la mort. Voilà les ignorants, m'écriai-je à Alype, qui se mettent à l'œuvre et ravissent le ciel ; et nous, sans cœur avec toute notre science, nous nous roulons dans la chair et dans le sang. Je ne savais plus ce que je disais. Je me précipitai dans notre petit jardin. Là, j'entendis une voix qui me criait : « Prends et « lis ; prends et lis. » Me souvenant qu'Antoine, en ouvrant l'Évangile, y avait trouvé ce mot : « Va, vends tout ce que tu as, et donne-le aux pauvres », et que ce mot l'avait converti, je pris saint Paul, et j'y lus : « Plus de tables d'orgies, plus de couches d'impureté, « plus de menées d'ambition. Mais revêtez-vous de « Notre-Seigneur Jésus-Christ, et cessez d'assouvir les « convoitises de la chair. » Je ne voulus pas aller plus loin, et, d'ailleurs, à quoi bon ? »

Quel récit, et quelle révélation ! Jusqu'alors Augustin n'avait songé qu'à échanger la femme dont il avait un fils, contre une jeune épouse, choisie à Milan dans un rang plus conforme à ses vues d'avenir ; et, en attendant, il était retombé sous l'empire d'une autre passion. Ni les livres de Cicéron, ni même les sermons d'Ambroise ne l'avaient délivré de cet esclavage. Tout à coup l'évêque se manifeste à lui sous un jour nouveau. Ambroise est un saint. Il a, aux portes de Milan, une maison où des hommes vivent pour Dieu, dans un détachement complet et volontaire. Lui-même vit comme eux et, à Trèves comme à Milan, il y a des âmes qui se donnent tout à Dieu. Là est le secret de ces méditations profondes, jusqu'alors incomprises, de cette sérénité, de cette liberté, de ces joies spirituelles, auxquelles le monde ne peut atteindre. Et derrière ces saints, voilà que lui apparaît Jésus-Christ, portant sa croix et stimulant la lâcheté de celui qui hésite à le suivre. Au voluptueux du IV^e siècle, comme à l'enfant efféminé du XIX^e, le Christ se manifeste par le grand enseignement de la vie religieuse ; et, quand l'homme n'a plus le spectacle des chrétiens livrés aux bêtes, étendus sur les grils, les roues ou les chevalets, il faut, pour le tirer de sa léthargie, pour lui donner le courage des vertus les plus simples et en apparence les plus naturelles, l'exemple des martyrs volontaires, s'arrachant aux délices d'une civilisation raffinée, pour mettre leur chair et leurs passions sous le joug d'une héroïque austérité.

Ne cherchez pas ailleurs la véritable force offensive du catholicisme. Là est la sève cachée qui le rend toujours jeune, le remède suprême qui le préserve de la corruption et des abus inséparables des œuvres humaines. Si l'indépendance et la suprématie de l'auto-

rité spirituelle offrent au peuple une garantie contre l'aristocratie qui dégénère si facilement en féodalité, contre la monarchie qui tend naturellement à se transformer en autocratie, l'action directe de Dieu et des saints le préserve, en même temps, des abus possibles de la théocratie. Toutes les libertés sont ainsi portées à leur plus haut degré, et couronnées par la liberté la plus pure, la plus élevée, la plus désintéressée, celle des âmes qui renoncent à tout pour chercher le royaume de Dieu et sa justice, c'est-à-dire le bien universel. En vertu de la grande loi de solidarité qui nous unit, ces saints font contre-poids, par leurs sacrifices, à tous les méfaits des autres. Si puissante qu'on l'imagine, leur prééminence ne peut inspirer d'inquiétude. Car ils n'exercent d'ascendant, ils ne possèdent de ressources et d'armes matérielles, que par l'adhésion des peuples, dans ce qu'elle peut avoir de plus spontané et de plus légitime.

Constamment libres de refuser leur assentiment, les hommes ne sont que trop disposés par leurs passions à user de cette faculté. Renversant la hiérarchie des pouvoirs et des institutions, ils cherchent alors une prétendue garantie contre les abus de l'Église dans l'État ; contre les abus de l'État, dans la volonté populaire et dans l'insurrection ; et enfin, contre les abus de la volonté et de la violence populaires, dans la raison et dans la conscience individuelles. Ils suppriment ainsi, en réalité, toutes les garanties, et ils arrivent à détruire toutes les libertés, que remplacent bientôt les nécessités sociales les plus dures et le fait brutal dans toute sa rigueur.

En ces tristes jours, l'action des saints qui entraînent, fait place à celle de Dieu, stimulant les soldats attardés, et repoussant ceux qui ne sont ni dévoués ni sincères.

Plus jaloux que personne de la beauté de son œuvre et de la pureté de vues de ses enfants, il n'a jamais permis qu'on exploitât sa cause. Il s'est montré impitoyable pour quiconque l'a défendue dans des vues trop personnelles. Quant à ceux qui, plus coupables, auraient voulu la dominer ou la fausser complètement, avant d'y parvenir, ils ont été rejetés dans le schisme ou dans l'hérésie, comme ces débris inutiles que la mer vomit sur le rivage. Pendant ce temps-là, l'Église s'est rajeunie par l'adversité et par les souffrances, qu'elle a toujours préférées à une paix honteuse et à d'injustes transactions.

Comme, dans la nature, l'été et l'hiver se succèdent, l'un pour faire éclore les fleurs et les fruits, l'autre pour détruire les insectes et pour rendre à la terre fatiguée une nouvelle fécondité, ainsi, dans la vie des peuples, les beaux jours de foi produisent d'amples moissons de vertu, de bien-être et d'indépendance, tandis qu'au milieu de la servitude universelle, la persécution fait éclater l'héroïsme des cœurs d'élite, et verse le sang des martyrs comme une nouvelle semence pour l'avenir.

En vain des esprits ingénieux, rompus aux combinaisons de nos compagnies d'assurances, voudraient remplacer ces alternatives de joie et de deuil par je ne sais quel état intermédiaire, où, demi-morte et demi-vivante, l'Église ne dominerait jamais et ne serait jamais dominée. L'Église sera la plus forte, et, alors, elle comblera de bienfaits, sans limites, les peuples qui se donneront à elle ; ou bien elle sera vaincue par les haines implacables qui la poursuivent, et alors elle sera opprimée, et les peuples avec elle.

Quant à ceux qui prétendent la servir et la purifier en la persécutant, qu'ils cessent de s'attribuer le mérite des expiations qu'ils lui infligent. En supportant les

calamités qu'eux seuls rendent nécessaires, l'Église, sans qu'ils le sachent, souffre pour eux, expie pour eux, et prépare l'unique triomphe qu'elle ambitionne, c'est-à-dire leur retour au sein de la vérité. Mais, pour se réformer, elle n'a nul besoin de leur étrange assistance, et elle possède, en elle-même, pour tous les temps et pour toutes les épreuves, le principe de vie et de progrès qui assure son immortalité.

Le catholicisme a fait de cette puissance propre la plus magnifique expérience historique qui se puisse concevoir. Après la mort de Charlemagne, au moment où le Saint-Siège et l'Empire semblaient s'affaïsser sous le poids d'une irrémédiable décrépitude, et où tous les abus étaient à leur comble, il a trouvé dans son sein, dans la vitalité de ses institutions, dans l'énergie et dans l'activité infatigable de ses moines de Cluny, assez de ressort pour sauver la foi et la société, pour réformer l'un et l'autre clergé, pour faire succéder aux ténèbres du IX^e siècle les beaux jours de Grégoire VII et d'Innocent III, et pour conduire la Papauté, les ordres religieux et la république chrétienne tout entière à l'apogée de leur grandeur au moyen âge. A ce moment de pure et éblouissante splendeur, sous prétexte de remédier aux abus de la puissance spirituelle, le pouvoir civil les fit naître, et ce fut cette intervention hypocrite et intéressée qui inaugura, pour le monde entier, une longue ère de décadence et de servitude progressives.

CHAPITRE X

Le schisme ou l'Église dans l'État.

Les peuples catholiques aimaient l'Église, la justice et la liberté avec la même passion, avec la même fierté chevaleresque. Quiconque osait porter la main sur un autel ou sur un pauvre de Jésus-Christ, sur une cité chrétienne ou sur une femme sans défense, voyait se lever contre lui dix, vingt, mille, cent mille volontaires, prêts à donner leur vie pour venger cette insulte ou cette oppression. De plus en plus réduites et domptées, l'ambition, la volupté, l'avarice, rongeaient leur frein et enviaient tout bas la pâture si abondante dont Mahomet les avait dotées en Orient. Mais, comment entamer l'édifice catholique, comment s'en emparer, et en chasser la multitude, pour en faire le palais de l'égoïsme et de quelques convoitises privilégiées ? Sous peine de manquer son but, et d'être repoussé par l'indignation populaire, il y fallait de la lenteur, de l'habileté, surtout de l'hypocrisie. Sans rien changer à la doctrine, ni à la hiérarchie, en flattant au contraire la multitude, le clergé et jusqu'aux évêques, le mieux était, pour commencer, de mettre la main sur le Pape. En confisquant à leur profit ce pouvoir suprême, les princes se flattaient de s'affranchir de l'autorité religieuse, et de la conserver au-dessous

d'eux pour maintenir les peuples dans l'obéissance. Ils deviendraient ainsi tout-puissants, et nul ne donnerait plus le signal des protestations ni des résistances légitimes, quand ils dépouilleraient leurs vassaux, ou que, sans les consulter, ils accableraient leurs sujets d'impôts.

Les plus grands potentats de l'Occident, les empereurs d'Allemagne tentèrent, les premiers, l'entreprise. Lorsque leur devancier, Charlemagne, avait rendu au Saint-Siège ses possessions, et qu'en échange le pape Léon III, le sacrant empereur, l'avait désigné au monde chrétien comme le souverain par excellence, il y avait eu là, entre le fait et le droit, entre la force matérielle et la force morale, une union intime et féconde, d'où elles étaient sorties toutes deux plus puissantes et plus libres. La force matérielle s'était mise au service de la force morale, et, en constituant aux Papes un domaine temporel, elle avait pour longtemps garanti leur pleine indépendance. De son côté, la force morale avait communiqué à la force matérielle ce qu'elle possédait de grandeur et de majesté. Elle avait assuré pour des siècles aux princes chrétiens, fidèles à leurs engagements, l'amour et le respect de leurs peuples.

Par ce pacte solennel et librement consenti, les empereurs tenaient la consécration de leur autorité d'un faible pontife, qui restait à leur merci et que, d'un instant à l'autre, ils pouvaient écraser. La donation de Charlemagne ne subsistait ainsi que grâce à leur consentement, toujours révocable. Matériellement, les conciles et les conclaves avaient besoin de leur assentiment pour se réunir, les évêques et les abbés pour exercer publiquement leur ministère.

De là, pour le pouvoir civil, libre d'entraver l'action

du clergé, la tentation naturelle d'envahir peu à peu le domaine spirituel, en faisant accepter à l'Église la servitude qu'on lui imposait, en échange des libertés qu'on lui laissait. Ces restrictions à l'indépendance des consciences s'insinuèrent partout, sous prétexte d'indépendance nationale. Les peuples ne virent pas qu'on diminuait d'autant la seule garantie de leur vraie liberté. De son côté, dans son empressement à s'affranchir de tout contrôle religieux, l'État semblait oublier qu'il minait, par là même, la base morale de sa propre souveraineté. Après avoir obtenu, pour la désignation des évêques, des abbés et des Papes, toutes les concessions de fait compatibles avec le principe même de l'autorité spirituelle, les empereurs prétendirent ériger ouvertement le fait en droit¹, et disposer à leur gré des sièges épiscopaux, des bénéfices ecclésiastiques et enfin de la tiare. A la première résistance, ils se ruèrent sur l'Italie. Mais leurs armées et leurs intrigues vinrent se briser contre le roc de saint Pierre, et les Papes triomphèrent par leur seule puissance morale. Entre tous, brilla par son courage cet intrépide Grégoire VII, vainqueur du césarisme renaissant, sauveur de toutes nos libertés, qui a ainsi mérité l'honneur d'être poursuivi, jusqu'à la fin des temps, par la haine et les rancunes de tous les amis du despotisme.

Ce premier essai fut repris plus habilement par les rois de France, héritiers de la prépondérance des empereurs d'Allemagne. A ce moment, les Papes venaient de disposer des trônes de Naples et de Hongrie en faveur des enfants de saint Louis, et ils les acheminaient ainsi rapidement vers la couronne impériale. Fils ingrats et insatiables, ils accusèrent le Saint-Siège

1. Prop. 19, 25 et 30.

d'avoir rompu le pacte qui l'unissait aux pouvoirs civils. A les entendre ¹, Rome, par ses prétentions excessives, avait poussé au schisme de l'Église d'Orient ; Rome avait injustement persécuté les césars germaniques ; en un mot, Rome aspirait à l'omnipotence spirituelle et temporelle : excellent moyen de dissimuler qu'ils y aspiraient eux-mêmes.

Les légistes d'alors ne manquaient pas de rappeler aux Papes la pauvreté et la souveraineté purement spirituelle de Jésus-Christ. Ils soutenaient déjà que, dans leur intérêt, les ministres sacrés de l'Église et le pontife romain ² devaient être exclus de tout domaine sur les choses temporelles. Non seulement on pouvait mettre en question ³ la souveraineté temporelle du Saint-Siège ; mais l'abrogation ⁴ de ce pouvoir servirait beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Église.

« Le Souverain Pontife, écrivait un agent de Philippe le Bel, est tellement occupé et surchargé du soin des choses spirituelles qu'il ne peut, sans préjudice pour elles, vaquer utilement aux soins de son temporel. En considérant ce qui, dépenses et charges déduites, reste au Pape sur le revenu de ses domaines, il vaudrait mieux les donner, à bail emphytéotique perpétuel, à quelque grand roi ou prince, sous les meilleures conditions que faire se pourrait, moyennant une pension annuelle, payable à perpétuité dans tel lieu du patrimoine ainsi cédé que le futur Pape jugerait à propos de choisir. Ainsi le Pape, qui doit être le promoteur et l'auteur de toute paix, n'exciterait plus de guerres, ne songerait plus à amasser des trésors ; rien ne le détournerait de ses devoirs spirituels, et il

1. Prop. 38 et 23. — 2. Prop. 27. — 3. Prop. 75. — 4. Prop. 76.

pourrait mener, avec la grâce de Dieu, une vie à la fois contemplative et active. »

Quel est le prince qui consentirait à rendre au Pape ce signalé service ? Notre écrivain l'indique naïvement : « Les rois de France, dit-il, pourraient obtenir le patrimoine de l'Église à la charge d'estimer et de payer au Pape les sommes qu'il en retire annuellement. Les rois de France recevraient, à la place du Pape, les hommages des rois et des princes, l'obéissance des cités, des villes et des châteaux avec tous leur revenus. Le Suprême Pontife doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher, rendre au nom de l'Église des jugements équitables, rappeler à la paix et à la concorde tous les princes catholiques. Il doit conserver ses ressources ordinaires sans en avoir les charges, et se débarrasser de ses occupations terrestres pour éviter toute occasion de guerre et d'homicide. Quel est l'homme qui puisse et qui ose se donner pour capable de maintenir l'un et l'autre glaive dans de si vastes États ? »

Cette hypocrisie eut un plein succès. La France a eu, en Philippe le Bel, son Frédéric II, son Victor-Emmanuel triomphant, faisant mourir le Pape de douleur, et le remplaçant par une créature¹ enfermée dans Avignon. Pour avoir combattu et asservi le Saint-Siège, ce despote, le plus affreux qui ait déshonoré les siècles chrétiens, a trouvé indulgence et tendresse auprès de tous les ennemis de l'Église, et il reçoit encore, aujourd'hui, un brevet de libéralisme pour les actes d'absolutisme religieux qui en ont bientôt fait le pire des tyrans. Avec les libertés de l'Église, celles des grands

vassaux et des communes, et jusqu'aux dernières notions d'honnêteté disparurent sous la main du roi faux-monnayeur, bourreau des templiers et exterminateur de la bourgeoisie flamande.

Cependant la puissance du Saint-Siège, que les rois de France avaient espéré confisquer à leur profit, ne vivait qu'en vertu de son indépendance. Elle s'évanouit entre leurs mains, et ne cessa de baisser tant que dura la captivité des Papes à Avignon. A leur départ, la France, pour se venger, se lança ouvertement¹ dans le schisme, et se fit des papes à elle. Mais, non loin de conquérir ainsi l'empire du monde, elle vit successivement l'Allemagne et l'Italie lui échapper, sa race royale s'éteindre dans l'imbécillité, et les Anglais mettre deux fois sa vie nationale en péril.

Sainte Catherine de Sienne avait délivré la Papauté ; Jeanne d'Arc sauva la France. Toutefois, le mal était trop profond pour se guérir en un jour, et, en France, les tendances schismatiques avaient jeté leurs racines pour des siècles. Habités à se passer du Pape et à tenir leurs mitres ou leurs bénéfices du roi, évêques et docteurs s'étaient fait sur l'autorité spirituelle une théorie dangereuse, au moyen de laquelle ils espéraient dominer le Saint-Siège, ou du moins rester indépendants de lui. Cette théorie portait en germe toutes les révolutions futures.

A les entendre, le Pape et l'Église pouvaient, ce qui ne s'était jamais vu, être en désaccord sur les questions de doctrine. En ce cas, le plus sûr était de donner raison au plus grand nombre, de trancher les difficultés en concile, à la majorité des voix, et de réduire le Pape à n'être que le délégué du concile et

1. Prop. 36 et 37.

l'exécuteur de ses décrets. Ainsi l'autorité viendrait, non plus d'en haut, mais d'en bas. Par une amère dérision, le Saint-Esprit aurait à l'avenir, pour interprète de ses aspirations, des assemblées que les princes seraient toujours libres d'empêcher, une majorité variable à la merci des passions et des intrigues.

Prôné depuis par tous les ennemis de l'Église, ce qui donne sa vraie mesure, ce système de délégation séduisit un instant les assemblées de Bâle et de Constance. Puis, condamné par Rome, abandonné comme faux et impraticable, il trouva un refuge dans la pragmatique sanction de Bourges et dans les traditions persistantes des légistes français, qui l'ont reproduit jusqu'en 1682. Suivant eux, le Pape ne serait infailible qu'avec l'assentiment d'un concile œcuménique. Même avec cette sanction suprême, ses décrets et ses décisions¹ n'obligeraient la France que s'ils y avaient été promulgués par le pouvoir civil. De son côté, l'État² serait complètement indépendant, et le Saint-Siège ne pourrait plus, en aucun cas, délier les sujets de leur serment de fidélité.

Ces doctrines, que l'on vante comme fort libérales, portèrent à la liberté les plus fatales atteintes. Au point de vue religieux, le clergé, séparé de Rome, tomba de plus en plus sous la dépendance de la royauté. Plus d'élections ecclésiastiques, plus de conciles particuliers ni généraux. Abbayes et évêchés devinrent l'apanage des cadets et des bâtards de cour. « Tel est, comme l'écrivait³ récemment l'archevêque de Tours, le sort inévitable des églises particulières, qui ont laissé se relâcher le lien qui les attachait à l'Église, maîtresse de toutes les autres. Au lieu de recevoir la légitime impul-

1. Prop. 20. — 2. Prop. 39, 42 et 54.

3. Réponse à la circulaire du ministre des cultes sur l'Encyclique.

sion du Pontife romain, elles subissent les ordres d'un ministre qui, quelquefois, n'a pas la foi chrétienne, ou même d'un officier militaire. Elles vivent ainsi dans l'humiliation et l'impuissance. Les membres du clergé, dans ces Églises déshonorées, jouissent de très grands revenus ; on leur accorde des privilèges dans l'ordre civil et des distinctions mondaines ; mais ils ont cessé d'être, aux yeux des peuples, les ministres de Dieu chargés de la noble mission de sauver les âmes, et ils deviennent souvent, entre les mains de la puissance séculière, les instruments dociles des passions injustes et de l'oppression des peuples. »

Au point de vue national, l'arbitrage du Souverain Pontife ayant cessé, l'union des peuples chrétiens contre les musulmans fit place à de sanglantes rivalités. Pendant que les grands États dévoraient les petits, et s'usaient entre eux, les Turcs purent impunément s'emparer de Constantinople et s'établir en Europe. La liberté politique ne fut pas moins atteinte. Plus d'états généraux pour voter l'impôt, plus de franchises communales. Les corps de métiers, comme les abbayes, tombèrent en tutelle, et devinrent des instruments de fiscalité. Ainsi périssaient en France, pour des siècles, les libres institutions qu'avait inspirées l'esprit chrétien, tandis qu'à la même époque, elles jetaient en Angleterre des racines assez fortes pour survivre ensuite à toutes les révolutions. Ainsi se perfectionnait et se consolidait l'absolutisme royal. Après avoir pris soin de détruire les obstacles et les résistances, après avoir affranchi sa propre conscience de toute loi et de tout contrôle, il put s'apercevoir bientôt que, supprimant sa meilleure et sa seule garantie, il avait complètement délié la conscience populaire. A la place de la monarchie chrétienne, dont le souvenir même allait disparaître, et

qu'il faut bien se garder de confondre avec ce qui l'a suivie, se fondait, pour longtemps, un régime nouveau, devenu depuis justement odieux, sous le nom d'ancien régime.

Incomplet en Occident, le schisme a porté tous ses fruits dans l'empire grec et en Russie. Il est là, vivant à nos portes, chef-d'œuvre du despotisme et de l'autocratie aspirant à la monarchie universelle.

Là, comme au temps du schisme d'Avignon, excepté un seul détail, la doctrine n'a pas non plus varié. Néanmoins, par cela seul qu'il vit séparé de Rome et sous la dépendance du pouvoir civil, le clergé y est tombé au dernier degré d'avilissement. Cette puissance morale n'étant plus qu'un docile rouage administratif, l'autorité des czars n'a plus connu de frein. Liberté politique, liberté sociale, tout, avec la liberté de conscience, a été sacrifié à cette prétendue conquête du monde, que Pierre le Grand a léguée à ses successeurs. Sauf quelques essais de révolte durement châtiés, les grands se sont contentés de servir ces projets de domination universelle; les petits ont vécu dans un servage matériel et intellectuel. S'il est question aujourd'hui de leur émancipation sociale, on peut dire d'avance que ce progrès partiel tournera tout entier au profit du despotisme central et de la force militaire des czars. Ce ne sera que l'évolution naturelle de l'autocratie, dont les tendances niveleuses et socialistes sont un des traits caractéristiques.

Derrière ces apparences de liberté et de bien-être, que les hommes d'État russes font miroiter avec autant d'habileté que nos réformateurs occidentaux, se cache une omnipotence menaçante pour l'Europe entière. Non contente d'anéantir toute indépendance des esprits et des consciences en Russie, elle met à la

fois en péril la vie religieuse et la vie nationale des peuples voisins. Tel est le but monstrueux que la Russie poursuit en Pologne. Que, pour la grandeur de son pays, on fléchisse le genou devant son prince à soi, qu'on lui sacrifie tout jusqu'à son âme, c'est une bassesse qui peut encore se couvrir du voile du patriotisme ; mais être conquis et immoler sa foi au destructeur de sa patrie, c'en est trop. Aussi la Pologne puise-t-elle dans son catholicisme une indomptable énergie pour protester contre l'oppression ; et, quand la Russie veut aller à la source de cette admirable force de résistance, elle sent qu'elle est à Rome et dans l'âme des prêtres romains. Tant que la Pologne sera catholique, on pourra l'exterminer, mais non l'assimiler.

En effet, qu'est-ce que la vie nationale, ce trésor qui est la joie et l'orgueil du citoyen, sinon cette mystérieuse unité de croyances, de traditions, de luttes et de souffrances, qui d'un peuple ne fait plus qu'une grande famille ? Prépondérante dans cette genèse nationale, la religion, quand elle varie elle-même, forme des peuples ennemis à jamais irréconciliables. Seule, la religion catholique a élevé côte à côte des peuples frères, capables de se respecter, de s'unir et au besoin de se fondre complètement.

Au dedans et au dehors, le schisme est la négation de cette liberté nationale. Il est à la fois l'exploitation de la vérité au profit d'une nation, qui veut dominer les autres, et la confiscation de l'autorité spirituelle au profit du pouvoir civil, qui devient par cela même absolu. La pragmatique sanction de Bourges, la déclaration de 1682, et plus tard les articles organiques n'ont été que les velléités schismatiques et autocratiques de Charles VII, de Louis XIV et de Napoléon I^{er}. Schisme et autocratie sont synonymes.

CHAPITRE XI

L'hérésie ou l'Église selon l'État.

Du schisme à l'hérésie, de la confiscation à la falsification de la vérité, il n'y avait qu'un pas. A quel titre l'État empêchait-il l'Église d'agir et de vivre dans sa pleine liberté ? Au nom de la raison nationale, dont il se disait le représentant. Or, du moment que la raison limitait l'action de la Foi, c'était évidemment se proclamer, non seulement égale, mais supérieure à la Foi ; c'était reconnaître en soi une lumière supérieure, capable de juger et de réformer la Foi. Au lieu de protester tacitement contre tel ou tel concile, dont les décisions heurtaient la raison, pourquoi ne pas modifier ouvertement leur doctrine ?

C'est par cette filiation d'erreurs, lentement et successivement inculquées, que les ennemis de l'Église en vinrent à oser dire que les Papes et les conciles s'étaient écartés des limites de leur pouvoir. Non seulement ils avaient usurpé les droits des princes, mais ils avaient ¹ erré jusque dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs. L'Église ² n'avait pas le droit de se dire la seule vraie religion, et l'on pouvait ³ trouver une autre forme de christianisme aussi agréable à Dieu et aussi utile au salut des âmes.

Aujourd'hui que le protestantisme est devenu, pour les uns, une croyance traditionnelle, reçue de leurs aïeux, et souvent accompagnée de vertus respectables ; pour les autres, un rationalisme élastique, se dégageant peu à peu de toutes les formes religieuses, de tous les enseignements bibliques, et aboutissant au règne de la raison pure, il est facile d'oublier ce qu'était à son début la réforme du XVI^e siècle. A cette époque, on ne faisait pas des religions nouvelles pour le plaisir de ruiner celle de ses pères, mais bien pour prendre plus facilement la place, la fortune, et au besoin la femme d'autrui. Cette nouvelle brèche à la vérité (et c'était sa raison d'être) ouvrait carrière à bien d'autres licences que le schisme, bon tout au plus à caresser l'ambition des souverains et l'orgueil de quelques légistes. Jusqu'alors, eût-on tenu le Pape prisonnier, on ne pouvait ni divorcer, ni prêter à usure, ni voler le bien des couvents, et il en avait coûté cher aux Albigeois pour le tenter. Mais, l'autorité spirituelle s'étant peu à peu affaiblie sous l'étreinte du pouvoir civil, nobles, gens de lettres et financiers purent reprendre impunément, sous prétexte d'affranchissement, un plan commun d'exploitation et de falsification aristocratiques du christianisme.

La civilisation avait marché. Ce n'étaient plus des brigands, vivant dans leurs donjons de crimes mystérieux ; mais de beaux esprits, pétris de latin et de philosophie, des chevaliers galants, des marchands riches et aventureux, pensant que leur jour était venu, et qu'à eux appartenait le droit de régir le monde selon leur bon plaisir. Ne pouvant tout changer à la fois (le bon peuple aurait encore pu se révolter), on convint de garder la Bible, à condition de l'interpréter à son gré, d'en déduire le divorce, la bigamie, voire même la polygamie.

Tout moine défroqué, tout prêtre sans mœurs devint un petit prophète infallible, au service de son seigneur, ou parfois seigneur et pontife lui-même. Nobles et sectaires s'entendirent pour partager les biens de l'Église, au nom du pur Évangile. Entre ces mains choisies, le libre examen était un instrument précieux ; mais si, par malheur, quelque pauvre diable s'avisait d'y toucher à son tour, gare la torture et le bûcher. On fit voir aux paysans d'Allemagne que la Réforme n'était pas faite pour gens de leur espèce, et qu'ils devaient se tenir pour honorés de suivre la religion de leur seigneur. Il est sur les bords du Rhin tel village qui, en cinquante ans, a dix fois changé de confession. Quiconque résistait était banni, saisi, brûlé, et ses biens confisqués, toujours au nom de la liberté de conscience.

En vérité, à ces inventeurs de religions, qui se connaissaient entre eux, il a fallu toute la gravité anglo-saxonne pour prêcher, sans rire, ici la confession d'Augsbourg, là celle de Calvin, plus loin celle de Henri VIII ou d'Élisabeth, partout leur propre infailibilité. Et, quant aux malheureux peuples qui les subissaient, les distances, les barrières, les entraves et les violences de toutes sortes n'ont pas été de trop pour leur faire accepter comme paroles de l'Esprit-Saint ces mille et une interprétations diverses. Car, ou bien il y avait une véritable Église, une véritable doctrine révélée par Dieu, et alors la liberté de conscience exigeait que ce dépôt fût sacré pour tous et, avant tout, pour les grands intéressés à le falsifier ; ou bien la religion n'était qu'une invention humaine pour exploiter la foule en compagnie du pouvoir, et alors que gagnait-on à fuir l'autorité du Pape pour se jeter, tête baissée, sous le joug de quelque mauvais prêtre, repoussé du sein de l'Église ?

Pour vivre en dépit d'une si étrange inconséquence et d'une atteinte si manifeste à la liberté religieuse des masses, l'hérésie a bientôt reconnu la nécessité de conserver et de maintenir par la force une portion importante de la morale catholique, pendant qu'elle gardait, comme soutien puissant, l'appui de quelques grandes passions satisfaites. De là une sorte d'équilibre et de stabilité. Le schisme avait été le triomphe de l'autocratie ; le protestantisme fut celui de la féodalité territoriale, intellectuelle et surtout financière.

Sensuelle à son début, la Réforme se voua définitivement à l'attrait plus austère de l'argent et du pouvoir. Douée au plus haut degré de ce génie mercantile qui avait fait la fortune des Juifs au moyen âge, elle accapara et transforma le commerce, l'industrie et la banque. Elle fonda à Genève, en Hollande et en Angleterre, cette puissance jusqu'alors inconnue des capitalistes, qui devait partout supplanter et ruiner les corps de métiers, c'est-à-dire le capital uni au travail, et ensuite propager et exploiter le prolétariat, c'est-à-dire le travail dénué de capital. La même influence aristocratique s'exerça en politique. En France, les grands rêvaient le morcellement du territoire ; en Allemagne, ils brisèrent l'unité de l'empire, et commencèrent les longues luttes d'où est sortie la Prusse ; en Angleterre, ils décapitèrent Charles I^{er}, et réalisèrent le type le plus achevé de la féodalité protestante. Chose digne de remarque, c'est de la même époque que data, malgré les résistances et les réclamations de l'Église, le rétablissement de l'esclavage par la traite des noirs, et en même temps l'aggravation du servage en Russie et en Pologne.

Comme la défense de tant d'orthodoxies contradictoires n'était possible que grâce à la plus àpre intolérance, et n'était nullement compatible avec un véritable mou-

vement intellectuel, le clergé protestant chercha dans la jouissance des biens de l'Église, habilement sauvés du naufrage, un moyen de recrutement et une consolation à la servitude, et dans l'appui du bras séculier un argument sans réplique pour fermer la bouche à la critique. Sous l'oppression des sectes, devenues partout religions d'État, les anciennes universités perdirent leurs privilèges, leur indépendance, et durent renoncer aux explorations hardies de la pensée pour consacrer leur activité aux seules sciences naturelles.

Cette nouvelles liberté n'était donc pas autre chose que celle des plus forts, concentrée, non plus dans une seule main comme en Russie, mais dans une certaine classe de la société. De là, au premier abord, certaines apparences plus brillantes, et la nécessité, chez les grands au pouvoir, de l'esprit de conduite et du patriotisme intelligent, qui ont fait l'éclat des républiques antiques. Au fond, c'est le même génie politique qu'en Russie. Mêmes principes pour s'agrandir, ou plutôt nul autre principe que le fait accompli et l'intérêt bien entendu ; en religion, même intolérance chez soi, même hypocrisie de libéralisme chez les autres ; au résumé, réunion dans quelques mains privilégiées de tous les pouvoirs, spirituels et temporels, de la terre et des capitaux, exploitation habile d'un peuple auquel on laisse des prêtres et un culte pour le contenir, et à qui on donne, à son tour, le monde entier à exploiter par le commerce et par l'industrie, voilà la féodalité protestante dont l'Angleterre étale à nos portes la puissante domination.

Mais, à côté des vainqueurs justement fiers des succès d'une habileté consommée, il faut voir et compter les victimes, les populations ouvrières conduites à la misère par un travail abrutissant, l'Irlande appauvrie

et incapable de nourrir ses enfants, l'Inde tout entière se débattant dans la barbarie sans recevoir de ses dominateurs le moindre secours moral.

Le reste de l'Europe nous offre le même spectacle. L'Allemagne a été pour longtemps ruinée par la guerre de Trente ans, et paralysée par le dualisme fatal qu'y a sanctionné le trop célèbre traité de Westphalie. Grâce à cette impuissance, la Pologne est restée comme une victime, livrée d'avance à la Russie. A demi protestante, la noblesse polonaise était elle-même en proie à la fièvre d'orgueil, qui poussait partout à mépriser le paysan et à ébranler le pouvoir. Aussi frondeuse que dépourvue d'esprit politique, elle se séparait de plus en plus du reste de la nation, et réduisait la royauté à n'être plus qu'un hochet. Il en résultait une double cause de faiblesse, et cela, en présence de la Russie et de la Prusse, unies et avides de s'agrandir. Soutenus par ce voisinage et protégés par une liberté de conscience poussée jusqu'à la folie, schismatiques et protestants étaient autant d'agents de l'étranger, développant peu à peu son influence souterraine. Le jour vint où la Pologne épuisée tomba sans défense aux mains de ceux qui la convoitaient. En réalité, c'est la Réforme qui l'a livrée aux Russes, comme le schisme a livré Constantinople aux Turcs.

Liberté intellectuelle et religieuse, vie nationale et droit des gens, liberté politique et sociale, tout avait donc reçu une nouvelle et profonde atteinte. Et, en présence de ces farouches novateurs, qui, sous prétexte de ramener l'Église à sa pureté primitive, massacraient les prêtres et les religieux, pillaient leurs églises, jetaient les reliques aux vents, exterminaient les populations catholiques et exerçaient la plus impudente tyrannie, on ose s'étonner que les catholiques se soient défendus,

qu'ils n'aient pas de suite donné droit de cité aux propagateurs du bouleversement universel, qu'ils aient repoussé la force par la force, et que, dans l'ardeur de la lutte, il y ait eu des excès et de terribles représailles !

L'inertie et l'indifférence des catholiques seraient beaucoup plus inexplicables. Sans doute, en ce monde, il n'y a point de guerre sans malheurs à sa suite. Pourtant, rien n'est plus grand ni plus sacré que la guerre faite pour sauver à la fois la religion, la patrie et la liberté de ses pères. Violents par nature plus qu'aucun autre peuple, les Espagnols l'ont été parfois jusqu'à la férocité, et il y a eu de leur part de lamentables excès ; mais ils étaient aux prises avec la race la plus perfide et la plus hypocrite, l'Arabe assisté du Juif et baptisé pour mieux trahir. Si cruels qu'ils aient été, les Espagnols valaient encore mieux que leurs ennemis.

En France, la bourgeoisie et le peuple, profondément catholiques, étaient, à la fois, attaqués par les huguenots et trahis par ce gouvernement qui, avec une astuce italienne, jouait à la bascule, favorisait les rebelles, les laissait se fortifier, et, tout en les caressant, préparait contre eux l'horrible guet-apens de la Saint-Barthélemy. Certes on ne saurait trop flétrir les infâmes machinations de Catherine de Médicis. Mais faut-il en rendre responsables ceux qui ne demandaient qu'à défendre au grand jour, les armes à la main, la foi, l'unité et les véritables intérêts de la France ? Quelle que soit à son égard l'injustice préméditée de nos historiens, la Ligue en est-elle moins une des pages les plus glorieuses de notre vie nationale ? Et les torts qu'on peut lui reprocher, sont-ils comparables au sanguinaire apostolat de Calvin, d'Élisabeth et de Gustave-Adolphe, dont elle a sauvé notre patrie ?

En résumé, pendant la guerre, les catholiques ont été

beaucoup plus modérés et plus généreux que leurs adversaires. La paix faite, ils se sont montrés plus justes et plus tolérants, et, s'il y eut encore contre les protestants des rigueurs excessives, telles que les dragonnades, elles venaient précisément, comme la Saint-Barthélemy, de ce pouvoir absolu établi sur les ruines de la monarchie chrétienne, continuant aux dépens du Saint-Siège ses envahissements traditionnels, ne voyant dans la Foi qu'un instrument politique, affaiblissant systématiquement l'autorité de l'Église, et préparant ainsi les esprits à la rejeter tout entière.

Qu'on n'établisse donc aucune solidarité entre la doctrine catholique et l'absolutisme qui ne cessa de la miner, entre le droit public chrétien et la politique de Charles-Quint ou de Catherine de Médicis, entre l'inquisition romaine, sentinelle vigilante de la Foi, et l'inquisition espagnole, instrument, à certains jours, des passions politiques ou nationales.

Loin de reprocher à l'Église les abus qu'elle n'a pu empêcher, abus, du reste, beaucoup moindres que du côté de la Réforme, il faut se rendre compte de ce que serait devenue, sans elle, la race latine, l'Italie amollie et dégénérée, l'Espagne orgueilleuse et sanguinaire, la France voluptueuse et sceptique. Il faut savoir être juste pour ceux de nos pères qui ont eu à combattre, après les tendances autocratiques inaugurées par Philippe le Bel, les menées non moins perfides de la féodalité protestante.

Comme toujours, ce triomphe n'était que le signal d'une nouvelle lutte. Chose remarquable, pendant que les pays du Nord demeuraient comme immobilisés par le schisme et par le protestantisme, dans les pays catholiques, l'esprit humain continuait l'évolution logique de ses révoltes contre la vérité. Tandis que, stationnaire

dans son triomphe, l'erreur se livrait à de paisibles expériences à la tête de la race slave et de la race anglo-saxonne, au sein de la race latine le mal allait grandir et porter ses fruits. C'était là que, remaniées et perfectionnées par la Révolution, l'autocratie et la féodalité devaient arriver à leurs conséquences logiques, démontrer leur impuissance finale, et ramener les esprits à la vérité après leur avoir fait épuiser toute la série des erreurs possibles.

Au lendemain de la Réforme, les princes catholiques, aveugles héritiers du passé, au lieu de s'unir autour des Papes pour guérir le mal dans sa racine, avaient persisté à reprendre, chacun sur le terrain qui lui restait, leur vieux système de domination universelle et d'asservissement de l'Église. Pour eux, l'anarchie religieuse avait été une merveilleuse occasion de concentrer leur pouvoir, et de faire payer plus cher au clergé la protection qu'ils daignaient lui conserver. Au lieu de triompher comme en Angleterre, la noblesse disparut sous la main de Richelieu et de Louis XIV, et se réduisit bientôt à un essaim de courtisans, vivant de faveurs et de pensions, spéculant avec Law, riant de tout avec Voltaire. La bourgeoisie des villes perdit ses franchises municipales. Les évêques, Bossuet à leur tête, méritèrent les éloges sanglants de nos impies, en proclamant le pouvoir royal indépendant du Saint-Siège et juge en dernier ressort des décisions doctrinales de l'Église. Les vieilles abbayes furent livrées aux gens de cour, les Jésuites sacrifiés comme des ennemis dangereux. Plus d'indépendance spirituelle, plus de principe électif, plus même de principe héréditaire, sinon dans un seul homme, qui niait tout principe en disant : L'État, c'est moi.

Toutefois, pendant que, sous le nom de josphisme

ou de gallicanisme, le pouvoir autocratique réduisait systématiquement le catholicisme à une ombre de liberté et d'influence, et croyait en avoir gardé assez pour contenir les masses, assez peu pour être débarrassé lui-même de toute entrave, une réaction plus terrible et plus radicale que le protestantisme se préparait dans les esprits. La religion, que l'État tenait en si étroite captivité, et qu'il forçait d'être si docile à ses volontés, était-elle autre chose qu'un instrument politique, qu'une organisation humaine, inventée pour amuser et pour exploiter les peuples ? Proclamer le roi supérieur au Pape, n'était-ce pas constater que l'autorité des successeurs de saint Pierre, l'infaillibilité de l'Église et la divinité même de Jésus-Christ étaient choses fort douteuses ? Si Dieu était venu sur la terre, était-ce pour y faire ainsi une œuvre incomplète, pour y laisser une doctrine mal définie à la merci des pouvoirs humains, et pour courber la tête des petits sous la main des potentats, sans faire sentir à ces derniers le poids de sa justice et de son autorité ? Au lieu d'asservir la foi comme Philippe le Bel, ou de la modifier comme Luther, pourquoi ne pas l'examiner d'un œil plus hardi, et la supprimer si elle était fausse, ou sinon lui rendre sa véritable place en ce monde ?

Un philosophe, populaire chez nos ennemis au même titre que Bossuet, Descartes, érigea en méthode ce doute systématique. La raison se déclara, comme l'État, égale et supérieure à la Foi, et traduisit à son tribunal la révélation tout entière. Par un enchaînement d'erreurs étroitement liées entre elles, on passa successivement de la soumission catholique au rationalisme complet. La philosophie, prétendit-on, doit agir¹ sans tenir

1. Prop. 14.

aucun compte de la révélation surnaturelle. L'Église doit tolérer ¹ les erreurs de la philosophie et la laisser se corriger toute seule. La philosophie ne peut ni ne doit ² se soumettre à aucune autorité. D'après ses principes et par ses forces naturelles, la raison peut et doit ³ parvenir à la connaissance de tous les dogmes, même les plus cachés, et elle en est, elle-même, le juge souverain. Enfin, il est libre à chacun ⁴ d'embrasser et de professer la doctrine dont sa seule raison aura établi la vérité.

De cette superbe indépendance de la raison à l'incrédulité complète, il n'y avait qu'un pas. C'était le libre examen appliqué, non plus seulement à l'interprétation de la Bible, mais à l'existence du christianisme et au monde moral dans son ensemble. L'expérience de la Réforme montrait d'avance où l'on allait aboutir.

Du moment que, par un premier acte de sincérité, la raison ne reconnaît pas qu'elle a besoin du secours d'en haut pour atteindre les vérités surnaturelles, elle est condamnée à se diviser en mille sectes, en mille opinions diverses. Justement châtiée de son orgueil, elle arrivera, par le chaos de ses contradictions, à la certitude de ne plus posséder la vérité entière et, par l'anarchie des esprits, à la nécessité de subir le joug de l'État, c'est-à-dire à la dépendance la plus humiliante.

Toujours inconséquente, la foule ne s'avouait pas à elle-même cette triste perspective. Quant à l'erreur et à ses initiés, d'une main ils travaillaient à démolir la Foi par un infernal système de railleries, d'insinuations, de calomnies, de dénigrement, et par la falsification la plus éhontée de l'histoire; de l'autre, ils s'efforçaient de réunir leurs adeptes sous le drapeau de quelques vagues

1. Prop. 11. — 2. Prop. 10. — 3. Prop. 4 et 9. — 4. Prop. 15 et 16.

formules, en attendant qu'il pussent les conduire ouvertement à la conquête de toute autorité, temporelle et spirituelle.

Avec un coup d'œil qui fait honneur à leur habileté, ils voyaient une conquête pour eux dans chaque envahissement de l'État sur le terrain religieux, dans toute mesure destinée à restreindre la liberté de l'Église. L'indépendance du Pape et des ordres religieux, ses fidèles auxiliaires, étaient la forteresse avancée dont ils désiraient surtout s'emparer, pour asseoir sur ses ruines leur propre suprématie spirituelle. De là leur servilité envers le pouvoir civil et leurs intrigues pour obtenir la dispersion de la nombreuse et intrépide milice des Jésuites. Suivant leur tactique habituelle, ils accusaient précisément ces religieux des plans de domination absolue qu'ils machinaient eux-mêmes ; et, à l'heure où ils déchaînaient contre la compagnie de Jésus le courroux des princes et des peuples, dans l'ombre ils nouaient les premiers liens de cette grande association maçonnique, qui devait bientôt enlacer l'Europe. Leur œuvre se fonda sur les odieux principes qu'ils reprochaient faussement aux Jésuites, c'est-à-dire sur le secret le plus absolu en dehors des initiés, sur l'obéissance passive même dans le mal, sur la surveillance et la délation perfidement organisées, et, comme sanction dernière, sur le jugement et l'assassinat des traîtres. Ils créèrent ainsi, sous les nuageux auspices de l'Être suprême, sous le manteau de la philanthropie et de l'émancipation universelle, une vaste société de secours ; d'avancement, d'impunité mutuels, une armée recrutée dans tous les cultes et dans toutes les classes, également placée en dehors de l'Église et en dehors de l'État, prête, bientôt, à marcher à l'assaut de l'un et de l'autre pouvoir. Le lien des âmes formé par le catholicisme étant rompu,

aucun dogme nouveau ne venant le remplacer et chacun étant livré aux fantaisies de son imagination, la victoire et la domination dans cette société en poussière appartiendraient, à coup sûr, à la secte ténébreuse qui avait su discipliner ses membres, qui allait ordonner et préparer la mort de Louis XVI et qui tiendrait le fil de toutes nos révolutions.

Voilà le résultat auquel Bossuet et Descartes avaient travaillé sans le savoir, et auquel venaient aboutir toutes les tendances schismatiques et hérétiques, gallicanes et philosophiques, autocratiques et rationalistes, cultivées avec tant de soin par nos plus grands rois et par nos plus fameux génies. A la fin du XVIII^e siècle, la puissance de l'erreur était irrésistible, et une sanglante expérience pouvait seule arracher les esprits au charme enivrant qui les fascinait.

CHAPITRE VII

La Révolution ou l'État sans l'Église

Pendant cinq siècles, de Philippe le Bel à Louis XV, la royauté française avait, d'une main, étendu et resserré sur tout le pays le réseau de son autorité absolue, de l'autre, combattu, comme le plus sérieux obstacle à ses desseins, l'indépendance de l'Église et du Saint-Siège. Sans s'en apercevoir, la monarchie s'était usée à ce travail aveugle et insensé. En s'éloignant de l'idéal, les peuples catholiques n'avaient pas perdu cette soif de perfection qui est leur impérissable privilège. Les abus augmentaient, la patience à les supporter diminuait. Sous les pas des princes qui partageaient ou laissaient partager la Pologne, des courtisans qui dévoraient les revenus de l'État, des philosophes qui achetaient, à force d'encens, leur part du festin, couvait un volcan qui allait faire justice des uns ou des autres.

S'appropriant leurs idées, la Révolution se lève et dit au peuple : l'État, c'est toi ! Puisque nul droit n'est sacré, ce n'est plus le bon plaisir du prince, c'est le tien qui fera la loi, qui créera la justice, qui dictera la vérité. Le roi n'était que ton représentant, délégué par toi, révocable à ta volonté : désormais tu seras toi-même souverain absolu, infailible. Plus d'autres princes, nobles ou magistrats que ceux que tu auras choisis.

Plus d'autre dogme politique, religieux ou social, que celui qu'il te conviendra d'admettre.

Inutile de se le dissimuler, c'est là le véritable esprit caché sous le nom, vague et nuageux, de principes de 89. On éprouve d'abord quelque embarras à résumer les actes et les lois, où ces principes fameux ont laissé leur empreinte. Mais eux-mêmes ont eu soin de se formuler dans la déclaration des droits de l'homme¹, document trop oublié, qu'il importe de relire et de méditer.

Rédigée d'après toutes les règles du style traditionnel de la franc-maçonnerie, cette déclaration n'est autre chose que l'ouverture et l'inauguration du Temple, auquel les initiés travaillaient depuis près d'un demi-siècle. Le plan de l'édifice ne laisse rien à désirer. Une ère nouvelle de lumière, de bien-être et de liberté s'ouvre pour les hommes et pour les peuples. Afin d'atteindre un but si digne d'envie, la raison se donne pleine faculté de remanier à son gré religion, gouvernement, institutions et distinctions sociales. La liberté de conscience² sera fondée sur l'égalité des cultes et sur l'affranchissement de l'homme et de l'État de toute autorité religieuse. La liberté politique³ reposera sur la souveraineté nationale, créant et dirigeant à son gré le pouvoir. Enfin, la liberté civile⁴ aura pour point de départ l'égalité des citoyens et la suppression de tout privilège. Il est difficile, après un siècle de désenchantement et de déceptions, de se figurer l'enthousiasme et l'ivresse avec lesquels le pays tout entier accueillit ces formules, et crut sincèrement qu'il suffisait de les décréter pour

1. Voir la fin du volume. — 2. Prop. 77 et 78. — 3. Prop. 60 et 63. — 4. Prop. 56, 57 et 58.

les rendre vraies, justes, fécondes, et pour changer la face du monde.

Le but était grand et généreux. L'Église ne le poursuivait-elle pas depuis son origine ? La société ne s'en était-elle pas graduellement rapprochée jusqu'à l'avènement de l'absolutisme moderne ? Mais (pourquoi ne pas l'avouer ?) maintenant, c'était en dehors du christianisme, en évitant avec soin de prononcer son nom ou d'invoquer son influence, et en le remplaçant par les seules forces de la nature, que la raison prétendait faire le bonheur du genre humain.

On ne s'occupait plus d'amoindrir ou de confisquer l'autorité du Pape, d'interpréter ou de modifier à son gré le sens des divines Écritures. Sous une forme plus nette et plus audacieuse que jamais, on niait radicalement la déchéance originelle, ou du moins on affirmait une rédemption définitive, à laquelle le christianisme avait pu travailler, mais qui devait se continuer, se développer sans lui. Tout au plus, au milieu des ténèbres de la barbarie, avait-il pu contribuer à l'éducation des peuples occidentaux. L'heure était venue où, sorties de leur berceau, ces nations étaient assez fortes pour se gouverner elles-mêmes ; la raison pure devait se dégager de toute forme religieuse, et la nature était désormais si bonne que la liberté n'avait plus besoin de protection ni de limites. À l'avenir, pour être heureux, l'homme serait dispensé de la foi et des sacrifices qu'elle impose, affranchi des imperfections et des injustices sociales, qu'elle l'obligeait à subir et à respecter. Le peuple étant par lui-même le plus fort et le plus vertueux, qu'avait-il encore besoin de l'Église ou de l'État ? Et, pour les supprimer, ne lui suffisait-il pas de le vouloir ?

L'expérience qui allait se faire sur une pareille hypo-

thèse, était la plus périlleuse et, par là même, la plus concluante qui se fût jamais tentée. Les empereurs romains l'avaient commencée, mais avec une civilisation moins puissante, et sans les immenses ressources accumulées par dix-huit siècles de vie chrétienne. Si elle réussissait, elle devait rendre inutile toute religion et toute souveraineté, toute inégalité sociale, peut-être même toute propriété, et faire cesser pour toujours la guerre de la force matérielle et de la force morale. Si elle échouait, après avoir sapé la base même de la société, elle ramènerait infailliblement les peuples, désabusés par l'anarchie et par de sanglantes calamités, non plus à ces tentes percées à jour du schisme et de l'hérésie, à ces estrades de charlatans religieux et politiques, associés pour exploiter la foule, mais au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine, de l'Église toujours ancienne et toujours nouvelle, seule assez forte, sinon pour détruire entièrement le mal sur la terre, du moins pour lui tenir tête et pour le faire reculer devant elle.

L'expérience s'est faite sous nos yeux et, à l'heure où nous sommes, elle est bien près d'être complète. Nous allons la suivre pas à pas, et en recueillir les éclatants enseignements. C'est peu d'établir que les principes de 1789 sont contraires à la foi catholique, et qu'à eux seuls ils affirment presque toutes les erreurs signalées par le Syllabus. Contraires, de plus, aux lois de la nature, ils n'ont tenu aucune de leurs promesses : ils n'ont fondé ni liberté religieuse, ni liberté politique, ni liberté sociale. C'est en violant tous les jours ces prétendus principes que le pouvoir, lors même qu'il les invoquait, a pu subsister ; et, pour se défendre contre leur puissance subversive, ce même pouvoir a été condamné à restreindre de plus en plus toutes les libertés.

Prises au sérieux, ces formules mèneraient rapidement à la pire des autocraties et à la pire des féodalités, c'est-à-dire au césarisme servi par une armée de fonctionnaires. Il est temps de faire justice d'une pareille doctrine, et de séparer nettement les aspirations généreuses des illusions insensées qui ont trahi et étouffé la liberté, le peuple de quelques exploiters privilégiés qui vivent à ses dépens, la raison des sophistes déraisonnables qui la rabaissent et l'obscurcissent, la vérité des folies surannées qui prétendent encore s'imposer sans examen à l'opinion de chacun. Attaqués dans leurs intérêts, ceux qui tirent profit de nos erreurs et qui, partant, dans un monde fait pour eux, trouvent tout pour le mieux, se défendront avec acharnement. Nous les poursuivrons dans leurs derniers retranchements, et nous leur ferons voir qu'ils sont démasqués, condamnés, excommuniés par le bon sens non moins que par le Syllabus.

CHAPITRE XIII

Liberté religieuse sans l'Église.

La Révolution venait de proclamer solennellement la liberté de conscience, c'est-à-dire la faculté pour tout citoyen d'embrasser et de professer sans entraves la religion de son choix, pourvu que cette religion ne blessât pas l'ordre établi par la loi. La raison étant assez sûre de ses forces pour atteindre la vérité, de quel droit l'État se serait-il occupé de la désigner ou de l'imposer à personne ?

En apparence, rien de plus simple et de plus juste ; au fond, rien de plus perfide et de plus tyrannique que ce prétendu affranchissement des consciences. En effet, se réservant le droit modeste et inaperçu de réprimer toute manifestation religieuse contraire à l'ordre établi par la loi, l'État conservait une arme qu'il pouvait manier à son gré, dont il n'avait à répondre à personne, et bien moins destinée à combattre les sectes immorales ou anarchiques qu'à mettre hors la loi et hors la liberté la grande majorité de catholiques qui composait la nation. En accordant droit de cité à une petite minorité de juifs et de protestants, dont on déclarait le culte inoffensif, sans le dire et sans en avoir l'air, on ouvrait la porte à la plus absolue et la plus intolérante des religions, celle qui consiste à n'en avoir aucune, et c'était

elle, en réalité, qu'on allait installer comme religion d'État à la place du catholicisme. Voilà le véritable système qu'aspirait à fonder la philosophie du XVIII^e siècle. Voilà la pensée intime de ceux qui ont préparé et effectué la Révolution, de Voltaire, de Rousseau et de leurs exécuteurs testamentaires, Marat, Danton et Robespierre.

Et, de fait, comme l'avouent tous les révolutionnaires intelligents et de bonne foi, entre les deux doctrines, le catholicisme et le rationalisme, il y avait incompatibilité radicale. La raison émancipée pouvait tout permettre, excepté d'être catholique, c'est-à-dire de soumettre la raison à la foi. Le catholicisme pouvait tolérer à côté de lui toutes les erreurs, plutôt que celle qui nie la déchéance, la rédemption, l'ordre surnaturel entier, et qui se passe de toute religion positive.

Car, si la raison était réellement capable d'atteindre la vérité sans le secours d'aucune révélation divine, rien ne l'empêchait d'admettre, comme les premiers échelons de son affranchissement, les cultes d'origine terrestre, où l'homme avait déjà laissé l'empreinte de sa souveraineté. Mais elle devait forcément proscrire, comme une abdication, comme une négation de ses droits imprescriptibles, l'acte fondamental de la religion catholique, qui s'avoue et se déclare impuissante à découvrir pleinement par elle-même les vérités surnaturelles, et qui se borne à accepter et à confirmer, par ses propres lumières, celles que Dieu lui révèle.

Au contraire, si l'Église est dans le vrai, et si la raison a besoin du secours et de la parole de Dieu, si la reconnaissance de cette vérité primordiale est le seul chemin ouvert de l'homme à Dieu, alors c'est le catholicisme seul qui peut donner à la conscience sa liberté, c'est-à-dire un libre accès auprès de Dieu et de

libres rapports avec Dieu. En ce cas, la prétendue souveraineté de la raison est le moyen infailible de tomber dans l'erreur, de devenir la proie des novateurs les plus audacieux et les plus violents, enfin de livrer la société, le pouvoir et la raison elle-même à la domination et au bon plaisir des plus forts. Car, du moment qu'il n'y aura plus de religion positive, et que toute question de justice et de vérité sera librement tranchée par les délégués de la raison nationale, ces délégués, vrais ou supposés, disposeront à la fois de la force matérielle et de la force morale; ils seront, en même temps, princes absolus et souverains pontifes; ils seront maîtres de façonner la société au gré de leurs fantaisies et de leurs passions, et il ne restera plus aucun recours contre les jugements sans appel de ces nouveaux despotes.

Singulièrement irrités contre une religion qui niait ainsi leur principe, et qui dévoilait leurs intentions cachées, les révolutionnaires résolurent d'en finir à tout prix avec elle. Loin de lui appliquer leurs idées de tolérance et de liberté universelle, ils y cherchèrent uniquement une arme pour ses adversaires. Tandis que, d'une main, au nom de l'ordre établi par la loi, ils resserraient les chaînes que l'ancienne monarchie lui avait données, de l'autre ils la livraient, captive et désarmée, à la tourbe de ses ennemis les moins scrupuleux; ils donnaient pleine carrière pour la calomnier, l'outrager et la couvrir de ridicule.

Chacun sait avec quelle rapidité et quelle audace on porta la main sur les biens du clergé, la circonscription des diocèses, la liberté et l'existence même des ordres religieux, enfin sur toutes les immunités¹ ecclésiastiques, et comment on en vint à instituer, au nom de

1. Prop. 30, 31, 32.

la souveraineté nationale, une Église nationale¹ complètement séparée du Pape et soustraite à son autorité.

Toutefois, par ce double procédé d'oppression pour la défense et de liberté pour l'attaque, les choses n'allaient pas encore assez vite. Quand on vit que, ni par violence, ni par ruse, on n'amènerait l'Église à n'être plus qu'une religion comme les autres, sans indépendance, sans force d'expansion, se contentant de consoler les malades et d'enterrer les morts sous la protection de l'État, on résolut de l'exterminer. Ses temples furent fermés, ses prêtres proscrits, le Pape enlevé de Rome et voué à des traitements barbares, qui, en quelques jours, le conduisirent au tombeau. Comme au temps des premiers chrétiens, il ne resta plus d'autre liberté que de confesser sa foi sur l'échafaud.

L'Europe assista avec indifférence à cette persécution, qu'on regardait comme l'agonie d'une croyance qui avait fait son temps. Depuis longtemps habitués à la tenir captive et à lui prendre successivement ses biens et ses libertés, les gouvernements d'Autriche, de Naples et d'Espagne ne songèrent qu'à partager avec le Directoire français les dernières dépouilles de la Papauté. À l'insu d'une politique égoïste, ces excès de la force brutale attestaient l'injustice et l'impuissance de ceux qui les commettaient. Ils allaient être pour l'Église le signal d'un prompt réveil et d'une glorieuse revanche. En effet, si, comme on le prétendait, le catholicisme n'avait été qu'une vieille superstition, pourquoi ne pas l'abandonner, comme il abandonne lui-même le judaïsme et le protestantisme, à l'action du temps et de la libre discussion, au courant de la science et de la

1. Prop. 36 et 37.

civilisation ? N'était-ce pas assez de le livrer aux attaques de toutes les passions intéressées à sa ruine ? En employant le fer pour l'extirper, on constata sa vitalité, et on lui rendit, par le témoignage de ces nouveaux martyrs, un éclat et une vigueur inattendus. De son côté, la Révolution tomba rapidement dans l'abîme où la poussait son principe. Elle formula comme religion d'État celle qui consistait à n'en plus avoir aucune. Le culte du nouvel Être Suprême, mis à la place de Jésus-Christ, voulut avoir son calendrier, ses jours de fête et de repos, et, à peine fermées, les églises se rouvrirent pour offrir aux adorations du peuple souverain la raison déifiée sous les traits d'une prostituée.

Dans ces étranges saturnales, où l'on ne voit d'abord qu'un pur délire, il y a une puissance de logique et une profondeur de vérité, à jamais dignes de réflexion. La raison éternelle, incarnée en Jésus-Christ et clouée sur une croix par les passions qu'elle venait dompter, la raison humaine, incarnée en une créature immonde et portée sur les autels par ces mêmes passions conjurées, voilà les deux types et les deux divinités qui se disputent le monde moderne.

Tant que Jésus-Christ n'était pas venu sur la terre, il pouvait y avoir, pour sauver la raison et le droit naturel, des essais philosophiques pleins de grandeur et de dignité. Aujourd'hui, quand les hommes rejettent volontairement le flambeau divin pour ne s'appuyer que sur eux-mêmes, plus coupables que les anciens, ils sont condamnés à tomber plus bas qu'eux dans la fange du paganisme.

La France de 1793 recula devant ses propres excès, et, en même temps qu'elle demandait au pouvoir personnel et absolu de Napoléon I^{er} un refuge contre l'anarchie, elle renonça à fonder le culte de la raison

sur les ruines sanglantes du catholicisme. Le concordat admit et constata que cette religion, pour laquelle tant de prêtres, de gentilshommes et de simples paysans avaient donné leur vie, était encore celle de la grande majorité des citoyens. A une négation radicale succéda la reconnaissance, sinon formelle, du moins tacite, de la révélation divine. Poussant jusqu'aux dernières limites du possible les concessions faites aux anciens rois de France, le Saint-Siège, en échange du rétablissement du culte, laissa au gouvernement le droit de lui présenter les évêques, consentit à remanier la circonscription des diocèses et à diminuer le nombre des fêtes, et accepta le principe d'une indemnité comme dédommagement définitif des biens dont le clergé avait été dépouillé. C'étaient là de grands et douloureux sacrifices. Toutefois, acceptés de bonne foi et sans arrière-pensée par un État catholique, avec le désir de cicatriser les plaies du passé et de rendre une pleine liberté à l'Église, ils pouvaient être pour elle le point de départ d'un avenir d'expansion pacifique ; et elle eût bientôt reconquis, par l'ascendant de ses vertus et par la force native de ses institutions, le terrain qu'une savante oppression et que de cruelles violences lui avaient enlevé.

Ce n'était pas ainsi que l'entendait la Révolution. Un instant vaincue par l'horreur qu'avaient inspirée ses propres triomphes, elle était loin d'abandonner ses plans d'avenir. Elle trouva moyen d'inspirer au prince qui relevait généreusement les autels, les méfiances insensées que les légistes avaient jadis cultivées au cœur des rois de France, et, le jour même où le concordat proclamait une trêve solennelle, librement consentie entre l'Église et la France, sa fille aînée, la guerre recommença. Les vieilles traditions d'oppression

se renouèrent par la promulgation des articles organiques, première et grave infraction ¹ faite par l'État au traité qui le liait.

Par cette mesure arbitraire, connue aussi sous le nom de loi du 18 germinal an X, aucune bulle, bref ou lettre apostolique ², ne serait publiée sans l'autorisation du gouvernement.

Aucun décret, même des conciles généraux, ne pouvait être promulgué, aucun concile national, aucun synode diocésain ne serait tenu sans sa permission expresse.

En cas d'abus ³, l'État se réservait le droit de faire juger, casser et annuler par le conseil d'État les actes pontificaux et épiscopaux.

Tous les établissements religieux, autres que les chapitres et les séminaires, c'est-à-dire les ordres religieux ⁴, au sujet desquels le concordat avait gardé le silence, étaient supprimés et prohibés.

Les évêques ⁵ ne devaient sortir de leur diocèse qu'avec la permission du gouvernement. Le titre de citoyen ou, par grâce, celui de monsieur, était le seul dont on pouvait user à leur égard.

Le costume ecclésiastique était interdit. Le nombre des ordinations ⁶ restait à la merci de l'État. Nul ne pouvait enseigner ⁷ dans les séminaires sans avoir souscrit la célèbre déclaration de 1682, que Rome avait condamnée, et que Louis XVI même avait fini par désavouer.

L'indemnité annuelle fixée par le concordat devait non seulement tenir lieu au clergé des biens dont il avait été dépouillé, mais l'empêcher à l'avenir d'ac-

1. Prop. 43. — Prop. 28 et 29. — 3. Prop. 41, 42 et 44. — 4. Prop. 53. — 5. Prop. 49. — 6. Prop. 52. — 7. Prop. 46 et 33.

quérir et de posséder aucun immeuble. Ainsi dénaturée, cette indemnité perdait son caractère pour prendre celui d'un salaire, mettant à jamais l'Église dans la dépendance de l'État.

Enfin, des peines sévères, insérées au Code pénal, assuraient l'exécution de ces prescriptions.

Ainsi, trop docile aux soupçons qu'on lui insinuait contre l'Église, voyant en elle une puissance rivale, qui pouvait lui servir dans une certaine mesure à moraliser et à contenir le peuple, mais contre laquelle il fallait soigneusement défendre son propre pouvoir, l'Empire recueillit et aggrava les mesures tyranniques prises par l'ancienne monarchie. Il crut faire du concordat, non plus le point de départ d'un nouveau développement du catholicisme, mais la limite irrévocable qu'il ne dépasserait plus à l'avenir.

Placé sur cette pente, où les tendances schismatiques ne sont que l'écho des instincts autocratiques, et où la pensée de dominer l'Église est inspirée par un secret désir de domination universelle, Napoléon I^{er} ne devait plus s'arrêter. Après avoir supprimé les ordres religieux et les propriétés ecclésiastiques en Allemagne et en Italie, il s'en prit au Pape en personne, lui contesta sa souveraineté temporelle, et s'arrogea le droit de révoquer la donation de Charlemagne. Enlevé de Rome par une poignée de gendarmes, Pie VII fut emmené captif à Savone et à Fontainebleau. Outre l'abandon de son pouvoir temporel et la consécration des articles organiques, on lui demanda de renoncer au droit d'institution canonique¹ des évêques, c'est-à-dire au lien sacré, le seul qui restât, mais aussi le seul qui ne

1. Prop. 50 et 51.

se pouvait rompre, par lequel les évêques, puisant l'autorité à sa vraie source, sont unis au Pape et, par lui, à Jésus-Christ.

Chacun sait que, comme la Révolution, le premier Empire a péri par ses propres excès. En opprimant l'Église, il avait méconnu ses intérêts et foulé aux pieds la seule digne capable de contenir et, partant, de consolider sa puissance. Mais son erreur ne fut fatale qu'à lui ; elle ne retarda pas d'un instant le réveil et l'émancipation de l'Église. Semblables aux vieux engins féodaux, les armes reprises dans l'arsenal de l'ancienne monarchie ne devaient plus jouer qu'un rôle insignifiant et ridicule dans la lutte solennelle engagée entre la raison et la Foi.

En effet, tant que l'erreur n'avait existé qu'à l'état de conspiration cachée, et que, respectant le christianisme dans son principe, elle s'était contentée de restreindre sa liberté ou de modifier quelques points de sa doctrine, même dans les pays catholiques, le clergé, pour éviter un plus grand mal, avait pu consentir à des concessions purement disciplinaires, diminuant sa plénitude d'action, mais pourtant lui permettant encore d'exercer sur le pouvoir, sur les lois, sur la société tout entière une influence incontestable. Depuis 1789, l'erreur, déployant son drapeau, attaquait dans sa base l'édifice catholique. Niant la divinité de Jésus-Christ, affirmant la souveraineté de la raison, elle réclamait ouvertement tous les droits qui appartiennent à la vérité, c'est-à-dire le pouvoir de remanier et de façonner à son gré les lois, les mœurs et les institutions. Mis en face d'une rivale qui lui disputait ouvertement son domaine, le catholicisme ne pouvait lui tenir tête qu'en reprenant, lui aussi, sa pleine liberté d'action, en se dégageant des entraves,

des transactions et des servitudes qui l'avaient peu à peu amoindri, et en affirmant hautement sa mission divine, sa prééminence et sa suprématie universelle. Il devait mettre la raison au défi de fonder jamais, sans la Foi, ni autorité stable, ni liberté sincère, et lui annoncer, d'avance, que ses expériences les plus variées n'aboutiraient qu'à d'inutiles calamités. La Foi seule pourrait un jour rétablir l'ordre dans ce chaos, et, sur les ruines amoncelées par les révolutions, réconcilier l'autorité et la liberté, les gouvernements et les peuples, le pouvoir établi par Dieu et la volonté nationale, le capital et le travail, les riches et les pauvres, la force matérielle et la force morale, le fait et le droit, l'État et l'Église. De là l'impulsion puissante que les périls suprêmes de la société donnèrent au clergé, qui avait vu de près la Révolution, pendant que, dans les pays d'ancien régime, il se traînait encore sous la lourde étreinte des lois joséphistes.

Les articles organiques n'en ont pas moins survécu à l'Empire, et sont restés pour les révolutionnaires le palladium de la servitude des consciences. Trop timides pour les abolir ouvertement, les gouvernements qui se sont succédé les ont maintenus en apparence, comme une satisfaction donnée à la raison moderne. Il semble que les rapports de l'Église et de l'État soient demeurés les mêmes : l'Église protestant toujours contre les infractions faites par l'État à la paix qu'elle avait consentie, l'État menaçant de rompre cette trêve précaire, et de répondre aux résistances de l'Église par des mesures plus radicales. Mais, en réalité, le temps fait successivement justice des entraves imposées à la vérité, et, pendant que, de son côté, l'erreur continue à miner la société, l'Église, peu à peu, reconquiert la liberté dont elle a besoin pour lutter contre la liberté du mal,

et pour guérir, quand le jour en sera venu, les plaies du monde moderne.

Aujourd'hui, les évêques peuvent déjà, sans permission de l'État, sortir de leurs diocèses, se réunir entre eux, correspondre avec Rome, et aller se retremper eux-mêmes à la source de toute autorité et de toute doctrine. Les ordres religieux ont pris leur place au grand jour, comme les auxiliaires nécessaires du clergé séculier pour la prédication, pour l'enseignement et pour toutes les œuvres de charité. Alors qu'il y a cinquante ans, l'enlèvement du Pape laissait l'Europe indifférente, la seule inquiétude de voir le trône de Pie IX renversé cause dans tous les esprits une émotion indéfinissable. Dissidents et rationalistes en sont venus à reconnaître le caractère sacré de cette grande institution, clef de voûte de l'ordre social, et autour de Pie IX, les évêques du monde entier, réunis en assises solennelles, ont proclamé la nécessité de son pouvoir temporel et la plénitude de sa souveraineté spirituelle.

Insensé qui voudrait nier cet immense progrès, cet éclatant réveil de la vie catholique, ou essayer de le comprimer par l'application des lois pénales édictées en l'an X. Le pouvoir a été plus sage, et il a su constater que, par son dédain, l'opinion publique avait frappé ces mesures d'impuissance. En ce moment, la question est de savoir si le catholicisme est vrai ou faux, si la société et le pouvoir seront catholiques ou rationalistes. Mais, soit que la raison moderne, soit que la raison catholique possède la vérité, chacun reconnaît que le propre de la vérité est d'être libre, indépendante de tout contrôle administratif, supérieure à toute autorité humaine. Dans l'état des esprits, pour avoir le droit de toucher à une doctrine, il faut que l'État se

soumette lui-même à une doctrine opposée, et qu'il lui rende publiquement hommage. Il ne pourra plus rien contre l'Église s'il n'est ouvertement rationaliste, rien contre les ravages de l'incrédulité s'il n'est ouvertement catholique.

On fait de grands mais inutiles efforts pour échapper à cette alternative.

Dans la lutte qui va chaque jour grandissant, et où la raison moderne sera bientôt arrivée à la limite des expériences possibles, l'État, comme bien des gens, hésite, tâtonne, et voudrait garder une sorte de neutralité. Pendant que la Révolution, rejetant le catholicisme comme faux et dangereux, érige la raison en religion d'État, et que le catholicisme se proclame la seule religion vraie, ayant droit à l'adhésion du pouvoir comme à celle des citoyens, on flotte entre ces deux puissances inconciliables, on les ménage toutes deux, on leur accorde une demi-liberté, et, pour justifier ce rôle passif, on imagine un laisser-faire théorique, qui ressemble beaucoup au principe politique de non-intervention. C'est une trêve, ce n'est pas une solution, et la question religieuse est une question réservée jusqu'au jour où la Révolution aura dit le dernier mot de ses réformes politiques et sociales.

CHAPITRE XIV

Liberté nationale sans l'Église¹.

Après Dieu, l'homme se doit à sa patrie. L'indépendance et la grandeur de la nation, à laquelle il appartient, lui sont plus chères que ses propres jouissances. Quand elle est menacée, il sacrifie, sans hésiter, sa fortune, son avenir, ses affections et sa vie. Aussi est-il juste que dans la sphère politique nous fassions une place à part à la liberté nationale. On reproche souvent aux catholiques d'être de mauvais citoyens, parce qu'ils laissent le premier rang à Dieu et à son Église. Mais cet ordre sacré ne saurait se renverser impunément. Quiconque met sa patrie au-dessus de la vérité et de la justice éternelles, en vient bientôt à élever son propre égoïsme sur les ruines de sa patrie. Il devient le fléau des autres pays et du sien. Tels seront les fruits de la politique révolutionnaire.

En prenant la place de l'Église pour inaugurer une ère nouvelle de bien-être et de liberté, et pour mettre fin à toutes les injustices, la Révolution ne bornait pas ses espérances au territoire de la France. Sans s'arrêter à ce que ce dessein offrait de chimérique et d'absurde, elle prétendait appliquer sur-le-champ et partout les

1. Prop. 61 et 62.

principes désormais destinés à faire le bonheur de tous les peuples.

Certes, par le monde, il ne manquait pas de grandes iniquités à réparer. Depuis que le schisme et l'hérésie étaient entrés dans le concert européen, et que le Saint-Siège était dépouillé de son antique rôle d'arbitre suprême, nous avons vu que les chrétiens d'Orient restaient livrés sans défense aux Turcs, la Pologne aux Russes, l'Irlande à l'Angleterre. Ici, à l'abri de ses inaccessibles déserts, la race slave, disciplinée par le schisme et par l'autocratie, croissait à vue d'œil comme une armée compacte et impitoyable, avide de conquérir et d'opprimer le continent. Là, du fond de l'île qui lui servait de citadelle, la race anglo-saxonne, dressée pour cette âpre curée par le génie protestant d'Élisabeth et de Cromwell, organisait en grand l'exploitation du genre humain, et accaparait peu à peu les colonies, le commerce et l'industrie du globe tout entier. Jusqu'alors, loin de tenir tête à ces deux rivales, la race latine, l'espoir de la civilisation, les avait fortifiées par ses propres dissensions. L'Espagne ne comptait plus parmi les puissances, et, à elles seules, la France et l'Autriche avaient versé, pour se disputer la Belgique et l'Italie, plus de sang qu'il n'en eût fallu pour la conquête du monde.

Qu'allait faire la Révolution, dégagée des préjugés de race et de dynastie, déclarant la guerre à toute autocratie et à toute féodalité, invitant, sans distinction, les peuples à briser leurs chaînes et à réaliser l'idéal de la liberté? En apparence, rien de mieux que de rompre des traités odieux, de reviser un droit des gens barbare et inique, et de secouer jusqu'en ses racines le vieux monde pourri du XVIII^e siècle. Mais à quel tribunal allait-on déférer la cause des nations opprimées?

Supprimant et l'arbitrage du Saint-Siège et le respect du passé, c'est-à-dire le principe de morale et les conditions de stabilité sur lesquels reposait la vie des peuples, on ne leur reconnaissait plus aucun droit acquis, aucune possession légitime et traditionnelle. Il ne leur restait que le droit, illusoire pour les plus faibles, abusif pour les plus forts, d'affirmer leur existence les armes à la main. C'était, en définitive, proclamer que la force matérielle était la dernière expression de la justice, et remettre le sort du monde à la décision du canon et des baïonnettes. Comme les plus forts abusent toujours de la victoire, et s'abandonnent tôt ou tard à des rêves de domination égoïste, à la place d'injustices limitées par les traités et adoucies par le temps, le droit nouveau ouvrait carrière aux injustices illimitées et à tous les excès de la violence.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, en Angleterre et en Russie, l'appel de la Révolution resta sans le moindre écho, ou plutôt il causa une joie secrète aux ennemis, toujours prêts à profiter de nos dissensions et de nos fautes. Au contraire, il jeta parmi les nations catholiques un nouveau brandon de discorde et d'anarchie.

En attendant le règne de la justice idéale, il inaugura la guerre acharnée de l'ancien et du nouveau régime, de l'absolutisme dynastique et de l'absolutisme populaire.

Surexcitée par une véritable fièvre de combats, la France se mit à poursuivre pour elle-même sous Napoléon le fantôme de la domination universelle. Renonçant à atteindre l'Angleterre, elle déchargea sa colère sur ses voisins. Elle prit un stérile plaisir à dépouiller le Saint-Siège, à détruire les petits États libres d'Italie, à ravager l'Allemagne, enfin à user ses armées triom-

phantes contre l'héroïque résistance des Espagnols. Ce ne fut qu'après avoir soulevé tout le continent par son ambition, et lassé jusqu'aux Polonais par ses froideurs calculées, qu'elle alla porter aux Russes le coup tardif et téméraire, signal de sa défaite.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire avaient immolé en pure perte plusieurs millions d'hommes. Elles n'avaient remédié à rien. Elles avaient fait disparaître ce qui restait encore de petites nationalités et de républiques indépendantes. Foulant aux pieds les traités et les droits acquis, elles avaient achevé de dégager l'ancien régime de tout frein et de toute pudeur.

La paix qui suivit ratifia les anciennes et les nouvelles injustices, partagea les peuples comme de vils troupeaux, consacra l'essor de la Prusse, l'agrandissement démesuré de l'Angleterre et de la Russie, et laissa les puissances catholiques, non seulement amoindries, mais encore plus divisées et plus désunies que jamais. Ainsi, au lieu de réparer les fautes du passé, il semble que la Révolution ait eu mission de les aggraver et de les pousser jusqu'à leurs dernières limites.

De guerre lasse, on en est venu au principe moderne de non-intervention. Après avoir eu la velléité de bouleverser et de conquérir le monde, on s'est jeté dans le système, non moins chimérique, qui consiste à ne toucher à rien et à laisser chacun faire ses propres affaires. Toutefois, ce n'est là qu'une fiction, qui n'empêche ni l'antagonisme des principes ni celui des intérêts. Types vivants de l'ancien régime et des idées nouvelles, toutes deux froissées par les traités de 1815, la France et l'Autriche sont restées en présence comme deux rivales, aspirant à prendre, l'une sur l'autre, la revanche de leurs défaites. Ni les périls communs à éviter, ni les intérêts supérieurs à sauvegarder n'ont pu empêcher

le développement et l'explosion fatale de cette folle inimitié.

Bien que vaincue, la France avait un avantage marqué. Dans le cercle de méfiance où le congrès de Vienne l'avait enfermée, elle avait le privilège unique de ne garder aucune conquête injuste ou violente, et de ne pas posséder une province, une ville, un hameau, qui ne fût fier d'être français. Elle exerçait de plus l'ascendant des idées révolutionnaires, qui, ayant encore sur les esprits le charme mystérieux de l'inconnu, continuaient à miner dans ses bases la vieille société européenne. C'était une excellente position offensive. Moins heureuse, l'Autriche n'avait trouvé que de pauvres compensations à ses immenses sacrifices d'hommes, d'argent et de territoire. Elle n'était redevenue la première ni en Europe, ni même en Allemagne, où la Prusse et les États secondaires formaient deux puissances égales à la sienne. En Galicie, elle gardait sa part de la Pologne, la liant et l'inféodant à la politique russe, comme l'honnête homme qui a faibli, et qui reste à la merci de ses complices. En Italie, elle n'avait reçu que des provinces difficiles à garder et des peuples animés d'une haine traditionnelle contre la domination tudesque. C'était une détestable position défensive.

Tout était donc contre l'Autriche. Le temps ne pouvait que l'affaiblir, tandis que, pour reprendre sa place dans le monde, la France n'avait qu'à réparer ses pertes et qu'à attendre. 1848 vint mettre ces résultats en évidence. Pendant que nos soldats relevaient à Rome le Saint-Siège et l'influence française, la maison de Habsbourg, à deux doigts de sa perte, fut réduite à implorer l'intervention russe en Hongrie, et à lui devoir son salut.

Cependant, il semble que plus nos malheurs sont

grands, plus la Providence nous prodigue les occasions de les réparer. Au lendemain même de ce danger, il y eut pour la cour de Vienne une magnifique occasion de reprendre son rang et sa véritable ligne politique. Comptant sur la reconnaissance de l'Autriche, sûr de la Prusse, qui est le satellite naturel de la politique russe, l'Empereur Nicolas pensa que le jour était venu de résoudre à son gré la question d'Orient, et jeta à l'empire turc un gant que la France et l'Angleterre furent seules à relever (1854). Si, à ce moment, faisant taire sa méfiance, et peut-être aussi de trop honnêtes scrupules, l'Autriche s'était résolûment unie à nous, elle pouvait rendre la lutte décisive. Au lieu des glorieux mais stériles lauriers d'une guerre maritime, elle nous eût assuré contre le colosse du Nord les avantages sérieux d'une victoire continentale. Pour elle, rien de plus facile que de provoquer et d'organiser le soulèvement de la Pologne, alors si opportun et si fécond, aujourd'hui si malheureux et si stérile. Rien de plus fructueux que d'échanger la Galicie, ce remords rongeur, et le pesant et inutile fardeau de la Lombardie contre la possession des provinces danubiennes.

Un avenir nouveau s'ouvrait pour cette puissance, le jour où, suivant les simples indications du bon sens et le cours d'un des plus beaux fleuves du monde, elle tournerait le dos à l'Italie, et renoncerait au mirage fatal qui l'a toujours entraînée au delà des Alpes. Elle avait là, à ses portes, de vastes provinces chrétiennes, opprimées par les Turcs, dépeuplées par le despotisme, prêtes à acclamer leurs libérateurs, ouvrant un large et fertile débouché au trop-plein des populations germaniques. Au lieu de donner la main aux Cosaques pour garder la Galicie et la Lombardie, union sacrilège que l'on a osé appeler la Sainte Alliance, au lieu de rester,

au delà des Alpes, la sentinelle avancée de l'autocratie orientale, elle devenait ainsi en Orient le champion de l'indépendance des chrétiens, l'avant-garde de la civilisation, le salut de la Pologne, le rempart de l'Europe contre la domination moscovite.

Les Autrichiens laissèrent perdre cette occasion, et prirent le plus mauvais parti, qui était de n'en prendre aucun. La paix avec la Russie se fit à leurs dépens. Dès le congrès de Paris, on put voir que le but de la France n'était plus d'affranchir ni les chrétiens d'Orient, ni les Polonais, mais les Italiens. Renonçant à entamer la Russie, elle allait se venger sur l'Autriche, au risque d'ébranler, avec le Saint-Siège, la clef de voûte du monde catholique. Ainsi, la vieille inimitié, assoupie depuis 1815, se réveilla. La guerre éclata, en dépit du principe de non-intervention, et les fautes de l'ancien régime appelèrent et provoquèrent une fois de plus celles de la Révolution.

Chacun sait les événements qui ont suivi. Nous avons vu renaître, non au profit de la France, mais à ses portes et sous son patronage, le droit nouveau, s'exerçant dans toute l'Italie, renversant, par la violence et par la trahison, gouvernements et dynasties, ne tenant compte ni du vœu des populations, ni des divisions établies par la nature elle-même. Nous l'avons vu fouler aux pieds et les droits que des siècles de la possession la plus légitime rendaient sacrés, et les engagements qui, signés la veille, ne pouvaient se violer sans dépouiller jusqu'au dernier vestige de loyauté. Et de tous ces peuples, rassemblés à la hâte, contenus par la terreur, consultés à coups de fusil, comptant plus de victimes que d'électeurs, nous avons vu sortir l'audacieux mensonge de la nationalité italienne.

Ni la France, ni l'Autriche (et elles le pouvaient tou-

tes deux) n'ont empêché le guet-apens de Castelfidardo et la réunion de Cialdini et de Garibaldi sous les murs de Gaëte. Quant à elles, l'Angleterre et la Russie ont assisté à ces exploits avec une commune satisfaction, qui, à elle seule, est un profond enseignement. A n'en pas douter, elles épient le moment de tirer un nouveau parti de l'anarchie générale et de la division des puissances catholiques. Pourquoi elles, d'ordinaire si ombrageuses et si jalouses, laissent-elles l'influence française s'exercer en Italie ? C'est qu'à leurs yeux nous y travaillons contre nos propres intérêts ; nous y faisons leurs affaires au delà de leurs espérances ; nous leur créons un allié naturel au cœur même de la race latine. L'une en a déjà profité pour donner un roi à la Grèce, l'autre pour enlever à la Pologne l'ombre d'indépendance que lui garantissaient les traités, et pour étouffer une résistance désespérée par la plus barbare et la plus révoltante des répressions.

Ces menées d'insatiable ambition, ces forfaits commis, en pleine paix, à la face de l'Europe civilisée, et demeurant honteusement impunis, suffisent pour nous montrer combien sont dangereux les encouragements et l'appui momentanés, que nous offrent ces deux puissances. Il n'y a d'alliés sûrs et véritablement utiles que ceux auxquels on peut accorder sans crainte de larges avantages. Or, au point où ceux-ci en sont venus, ne serait-ce pas un crime de lèse-civilisation que d'accroître encore leur prépondérance ? N'est-ce pas payer bien cher nos derniers agrandissements que de tolérer l'extermination de la Pologne ? L'acquisition des bords du Rhin, elle-même, absoudrait-elle un traité qui donnerait la Sicile aux Anglais, ou Constantinople aux Russes ? A l'heure qu'il est, quoi qu'on en dise, il n'y a d'alliance vraiment française que l'alliance autrichienne.

C'est une vérité de simple bon sens, que M. Thiers a admirablement mise en lumière, et que les dénégations bruyantes et passionnées sont impuissantes à obscurcir.

Mais, c'est en vain qu'oubliant, un instant, la pomme de discorde jetée entre elles par l'unité italienne, et la Révolution grondant aux portes de Rome comme à celles du quadrilatère et de la Vénétie, la France et l'Autriche iraient chercher au bout du monde, en de lointaines et séduisantes entreprises, la paix et l'union qui leur échappent. Il semble au premier abord qu'au lendemain de Magenta et de Solférino, c'est un chef-d'œuvre d'habileté et un remède à toutes les blessures que d'avoir conquis pour un archiduc ce bel empire du Mexique, reliant l'Atlantique et le Pacifique, et possédant les mines les plus riches de l'univers. Illusion ! à quoi bon tourner le dos aux difficultés dont l'Europe est encombrée pour en chercher d'autres au delà des mers ?

De même que, sous le premier Empire, l'Autriche ne gagna rien à solliciter sa part des domaines du Pape, à accepter Venise et les dépouilles de l'Église en Allemagne, de même, aujourd'hui, elle ne ferait qu'aggraver sa situation en ratifiant, comme on le lui demande, la spoliation presque complète du Saint-Siège, et en continuant au Mexique un régime fondé sur celle du clergé. Rien de pire et de plus éphémère pour elle qu'une paix assise sur de pareilles transactions. On en peut dire autant des efforts qu'elle fait à l'intérieur pour s'inoculer les idées révolutionnaires, pour établir l'égalité des cultes, la liberté illimitée de la presse, la centralisation bureaucratique et unitaire.

La vraie question reste entière. Qu'on se mette d'accord pour chasser les barbares qui sont à nos portes, et

pour planter à Constantinople et à Varsovie le drapeau de la liberté chrétienne; qu'on se place courageusement à l'avant-garde de son siècle; qu'on désarme enfin la Révolution, en faisant cesser les souffrances intolérables et les iniquités monstreuses qui sont sa raison d'être. Jusque-là, les passions généreuses, qui en France exigent un aliment, nous pousseront dans la voie de la politique subversive, et, de son côté, l'Autriche sera de plus en plus acculée par les ennemis, qui lui demandent, non seulement la Galicie, Venise et le quadrilatère, mais la Hongrie, la Bohême, l'émancipation des races slave et magyare, c'est-à-dire son complet anéantissement.

Elle va être supplantée en Allemagne par la Prusse, qui vise à rétablir à son profit l'unité germanique, comme le Piémont a réalisé l'unité italienne. Puissance protestante et militaire, la monarchie du grand Frédéric a pour but de sa politique conquérante non seulement de s'agrandir aux dépens de l'Autriche et des petits États de l'Allemagne, mais d'abaisser la France et l'Église romaine et d'établir l'empire de la race teuto-nique sur les ruines de la race latine.

Ainsi, en présence des États catholiques amoindris ou divisés, le remaniement de la carte d'Europe reste, lui aussi, un problème réservé, dont la solution paraît, tous les jours, plus urgente et plus impossible. On parle beaucoup de nationalité; mais la liberté nationale est partout foulée aux pieds ou menacée. Pour la sauver, le principe de non-intervention n'est qu'une fiction sans valeur. Il ne pare à aucun des dangers de la situation. Il n'empêche pas une seule des entreprises des plus forts. Comme la liberté de conscience, il n'a de réalité que contre l'Église. Pendant qu'il permet à la Révolution et à ses complices d'intervenir partout, et de

concentrer successivement leurs moyens d'action dans chacun des pays qu'ils veulent bouleverser, il interdit aux éléments conservateurs et catholiques de s'unir pour le salut commun.

Mais du mal même sortira le remède. Désormais des arrangements provisoires, essayés par la diplomatie depuis le congrès de Westphalie jusqu'à celui de 1815, les transactions plus ou moins équivoques, conclues entre le fait et le droit, n'existent plus. Ayant déchiré les traités, la Révolution met l'Europe en demeure ou de se livrer à tous les excès et à toutes les fantaisies de la force brutale, ou de revenir enfin à un principe de force morale, capable de rétablir et de régulariser l'indépendance et la solidarité des peuples chrétiens.

CHAPITRE XV

Liberté politique sans l'Église¹.

Si les principes de 1789 n'ont rien pu jusqu'à ce jour pour l'émancipation des nationalités opprimées, et n'ont produit que le réveil menteur et éphémère d'une fausse nationalité italienne, il faut penser du moins qu'il nous ont dédommagés à l'intérieur, en fondant, sur le principe de la souveraineté nationale, une liberté croissante, et en mettant à l'abri de toute commotion le pouvoir qui reflète fidèlement la pensée du pays.

La déclaration des droits de l'homme était formelle à ce sujet. « Le principe de toute souveraineté, disait-elle, réside essentiellement dans la nation; nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » En apparence tout était simplifié. Plus d'antagonisme, plus de rivalités, plus d'autres distinctions parmi les citoyens que celles que le peuple aura établies; plus d'autre autorité que celle qu'il exercera lui-même par ses délégués, par ses représentants librement élus. Une assemblée unique, réunissant et exerçant la plénitude de tous les pouvoirs, et n'en laissant au roi qu'une ombre et qu'un souvenir: tel fut l'idéal unitaire et républicain, réalisé le jour où, confondant

1. Prop. 60 et 63.

toutes les classes et tous les intérêts, les états généraux de 1789 se constituèrent en assemblée souveraine, et entamèrent avec la royauté une lutte dont il était facile de prévoir l'issue.

Certes, c'eût été merveille que de supprimer la déchéance originelle avec autant de facilité qu'on la niait, et de faire disparaître d'un trait de plume les inégalités naturelles et les luttes d'intérêt qui en sont la suite inévitable. Mais, au fond, que s'est-il passé ? Les vertus idéales des Grecs et des Romains n'ayant pas spontanément germé dans les cœurs, on s'est retrouvé en présence des réalités et des nécessités sociales. Rien de plus facile que de rejeter la suprématie bienfaisante de l'Église ; rien de plus impossible que de se soustraire à celle de l'État, d'autant plus concentrée, plus despotique et plus arbitraire que le frein religieux est plus relâché.

Le principe électif eut beau se croire tout-puissant, tenter la folie où s'était usé le principe héréditaire en la personne de ses plus grands princes, fouler aux pieds les lois de la richesse et du travail, bouleverser les institutions et les droits acquis, jeter au vent clergé, noblesse, corporations et dynasties. Au lieu de l'autorité modératrice de l'Église, le pays subit le contrôle audacieux et illimité de quelques philosophes. Aux supériorités traditionnelles, fondées sur le dévouement et sur les services de plusieurs générations, succéda le règne des parvenus de l'intelligence et de l'habileté. Des débris des vieilles fortunes confisquées, il s'en créa de nouvelles, faites en un jour par l'agiotage. Le clergé avec la garantie de ses vertus et de sa foi, l'aristocratie territoriale, forte de son instinct de conservation et de son sang versé pour le pays, la bourgeoisie appuyée sur ses traditions de liberté et ses habitudes d'autonomie,

enfin la royauté, arbitre inamovible de ces intérêts divers, firent place au despotisme sans contre-poids d'une majorité toute-puissante, et à une seule aristocratie de députés, à qui l'élection décernait un brevet d'infailibilité. En dehors de l'État, plus de force morale capable de tempérer ses excès. Dans l'État lui-même, plus de division des pouvoirs, plus de règle, de stabilité, de sécurité. Tout à la merci d'une poignée de parleurs, assez habiles pour enlever les suffrages populaires et pour dominer la majorité parlementaire.

Mais, disait-on, le peuple devait facilement réparer ses erreurs, contrôler ses représentants, et les forcer à marcher droit dans la voie de la justice et de la liberté. En effet, au-dessus de l'assemblée qui faisait et appliquait les lois, qui votait et employait les impôts, qui recrutait et commandait l'armée, il se forma, au nom du peuple, une puissance organisée chargée de la surveiller, de la diriger, et au besoin, de l'épurer. Des quatre coins de la France se réunit à Paris une bande de brigands, qui, le soir aux Jacobins, mettaient en accusation députés, ministres, fonctionnaires, puis, le jour, exécutaient leurs sentences, massacraient les prisonniers, promenaient la tête de leurs victimes, assiégeaient la Convention, demandaient qu'on leur livrât les membres suspects, et faisaient voter les autres sous le coup de leurs menaces. Ils se disaient le peuple, et ils étaient les plus forts. Comment leur prouver qu'ils mentaient ?

Enfin, l'anarchie elle-même ne vivant qu'au moyen d'un certain ordre, et toute bande ayant besoin d'un chef, le pouvoir de la Convention et des Jacobins se centralisa peu à peu entre les mains du comité de salut public, auquel, comme son nom l'indique, tout était permis sous prétexte de sauver la patrie, et ce

comité, à son tour, s'incarna dans un homme, représentant le plus élevé du peuple-roi et souverain pontife de l'Être suprême. Cet homme était Robespierre.

La France terrorisée par la Convention, la Convention épurée par les Jacobins, les Jacobins menés par Robespierre, voilà l'idéal politique auquel aboutit en quelques mois la conception première de 1789. Qu'on ne vienne pas aujourd'hui faire un piédestal de grandeur et de patriotisme à ces sophistes pédants et sanguinaires, sacrifiant froidement des milliers de victimes à une liberté chimérique. Leur règne fut la pire des féodalités, la pire des autocraties et la mort de toute liberté. S'ils ont fait quelque bien à la France, c'est en lui inspirant l'horreur et le dégoût des erreurs extrêmes dont ils se faisaient les apôtres.

Un premier point fut acquis. Bien qu'étant, dans l'Église et au sein de l'État chrétien, le mode le plus parfait pour désigner les dépositaires de l'autorité et les représentants divers du pays, le principe électif avait conduit au despotisme complet, au pouvoir de fait le plus brutal, du moment qu'il avait prétendu remanier les lois de la nature, créer et transformer à sa fantaisie l'autorité et les intérêts sociaux. Dans l'ordre moral, ce faux affranchissement de l'esprit humain avait enfanté le culte hideux de la déesse Raison ; dans l'ordre politique, il venait de remplacer Louis XVI et les états généraux par la Terreur.

Il fallait donc renoncer à la souveraineté nationale et unitaire. Pour en sortir au plus tôt, le pays se jeta dans les bras de la seule force régulière qui existât, celle de l'armée, et il abdiqua entre les mains du premier général de valeur qu'il rencontra. De là le pouvoir de Napoléon 1^{er}, aussi nettement monarchique

que celui de Louis XIV. Après Robespierre et le comité de salut public, c'était un inappréciable bienfait. Mieux valait le premier gouvernement venu, absolu et personnel, qu'un gouvernement imaginaire, perpétuellement mis en question et en péril. Acclamé comme le sauveur de la France, sacré par le pape Pie VII, doué du double prestige du génie conservateur et de la gloire militaire, Napoléon ne tomba que par ses propres fautes, et n'eut qu'un reproche à faire à la France, c'était de l'avoir laissé trop libre de tout oser et de tout risquer.

A sa chute, le principe représentatif, momentanément éclipsé, reprit faveur, et tenta un essai déjà fort différent de celui de 1789. Il chercha à concilier avec la monarchie inamovible et héréditaire les supériorités de talent, de fortune, de naissance, dont une société régulière doit tenir compte et utiliser les forces acquises. De même que l'Empire avait été une réaction monarchique contre la Terreur, de même la charte de 1814 et celle de 1830 furent une réaction représentative contre le pouvoir unitaire et absolu de la Convention et de l'Empire. Toutefois, au lieu de s'appuyer franchement sur les lois immuables de la justice et sur les lois non moins impérieuses de la nature humaine et de la vie sociale, au lieu de constater que la Révolution avait fait fausse route, et n'avait été utile qu'en poussant à bout les conséquences d'un système absurde, le nouveau régime tint encore à chercher son origine et son point d'appui dans les principes de 1789, et prétendit à son tour être, sous une forme plus sérieuse, la pure réalisation de la souveraineté nationale.

Tel est le point de départ des essais auxquels on se livre depuis cinquante ans, en prenant une ou deux chambres, et en faisant, à différentes doses, tous les

amalgames possibles d'élection et d'hérédité, d'ancien régime et de révolution, de liberté et de despotisme. Les hommes les plus distingués de toutes les classes de la société y ont mis ce qu'ils avaient d'intelligence, de courage, d'activité, de persévérance. Certes, il n'est permis de parler qu'avec respect de ces grandes âmes, qui ont illustré la France par la sincérité de leurs convictions, par la noblesse de leur caractère, par la pureté de leur vie publique, et dont plusieurs consacrent encore leur infatigable vieillesse à défendre, par les lettres et par la parole, l'idéal de leur vie entière. Toutefois, quiconque aime comme eux la liberté, et l'aime avec passion, doit rechercher et dire pourquoi ceux qui ont cru la servir n'ont rien bâti pour l'avenir, et ont conduit le pays à douter d'eux et de leur entreprise.

Le nouveau système était à la fois aristocratique et révolutionnaire. Il exagérait sans mesure la part légitime d'influence qui appartient aux supériorités naturelles. Il concentrait à leur profit et les droits de la multitude, qu'il tenait en tutelle tout en invoquant sa souveraineté, et ceux de la royauté, qu'il affaiblissait et qu'il minait en la réduisant à l'inaction.

C'est le privilège des nations catholiques, et spécialement de la France, que la monarchie y ait toujours trouvé son point d'appui dans le peuple lui-même, et que les masses n'y soient jamais tombées dans l'état de servitude et d'amoindrissement où elles vivent en Angleterre ou en Russie. Il en est résulté qu'en disparaissant, l'ancien régime a laissé le champ libre à une démocratie en quelque sorte toute-puissante. En présence de cette force incontestable, capable de tout briser, institutions, dynasties, propriétés, il fallait également renoncer et à une compression désormais

impossible, et à des flatteries dangereuses pour la multitude aussi bien que pour les plus grands rois. La vraie sagesse et le vrai courage eussent été de faire franchement appel à la conscience et au patriotisme du peuple, de lui dire sans hésitation qu'il n'a pas le droit de créer à sa fantaisie la justice et la vérité, qu'il n'a pas le droit de changer, du jour au lendemain, gouvernements et constitutions, que son devoir est de respecter la nature des choses, les supériorités acquises, les services rendus, les institutions anciennes, les gouvernements établis, en un mot, la vérité politique. Sans doute, le peuple peut méconnaître ce devoir ; mais il est certain d'expier par de rudes châtiments tout abus de sa liberté.

Cette tâche, il est vrai, était difficile pour des hommes d'État, nés d'un accident de la veille et croyant à peine à leur lendemain, pour une aristocratie de circonstance, tout à coup placée au pouvoir, entre ceux qui venaient de le perdre et ceux qui aspiraient à l'occuper à leur tour. On n'osait affirmer aucun principe antérieur et supérieur à la volonté changeante de la nation, et pourtant on reconnaissait en elle des éléments qui commandaient sa forme constitutionnelle. On n'osait s'attribuer aucune autorité propre en dehors de la délégation momentanée qu'on avait reçue, et cependant on était obligé tous les jours d'agir, comme gouvernement, sans consulter le pays.

Les ministres les plus éminents se virent réduits à une lutte incessante pour défendre leurs actes systématiquement attaqués. Soutenant ce qu'au fond de leur conscience ils regardaient comme la vraie constitution du pays et comme leur juste autorité, ils étaient, en même temps, obligés de faire croire au peuple qu'il se gouvernait réellement lui-même. Contestée comme

tout le reste, l'hérédité avait derrière elle une branche cadette, toujours prête à la remplacer. L'élection reposait sur un cens arbitraire, sur une loi électorale perpétuellement remaniée. Sur cette base chancelante, la Constitution n'était plus une vérité, inspirant foi et dévouement, mais une hypothèse scientifique à vérifier tous les matins, et restant à la merci d'une émeute ou d'un coup de majorité. De là, pour se maintenir, la nécessité d'une compression énergique contre les mouvements d'en bas, et d'un système de corruption donnant satisfaction aux appétits et aux ambitions d'en haut : système, à la fois, impopulaire et incapable de produire un pouvoir respecté, une autorité durable, une aristocratie forte et unie. La balance des pouvoirs, si élégante et si ingénieuse en théorie, se réduisait à l'équilibre instable et à la lutte sourde d'un roi régnant sans gouverner, de supériorités gouvernant sans régner et du peuple ne régnant ni ne gouvernant, mais se réservant le droit de renverser par l'émeute et ces rois soliveaux et ces ministres omnipotents.

Le signe le plus sûr qu'une doctrine politique soit vraie, c'est qu'il y ait des hommes prêts à mourir pour la défendre. On meurt pour la vérité, on ne meurt pas volontiers pour une hypothèse. Le jour de cette épreuve redoutable venu, les princes, les premiers, doutèrent d'eux-mêmes, et laissèrent le champ libre à la Révolution : la nation changeait d'avis, n'en avait-elle pas le droit ? Abandonnés des princes, les hommes qui avaient mis leur gloire à fonder le régime parlementaire se trouvèrent tout à coup isolés de la nation. En présence du danger, la bourgeoisie, qui avait eu en quelque sorte le monopole de la liberté, n'eut plus qu'un souci, sauver sa fortune. La chose à laquelle elle tenait le moins, c'était la liberté. Quant au peuple, il est

revenu, le premier et comme d'instinct, au pouvoir d'un seul, et il ne lui en a pas coûté de préférer une franche abdication à une souveraineté illusoire. Ainsi s'explique, après l'essai de 1848, imitation surannée de 1789, la nouvelle réaction monarchique de 1852.

Que reste-t-il maintenant de la fameuse déclaration des droits de l'homme, sinon une vague formule, encore douée de je ne sais quelle vertu et quel prestige cachés, alors qu'elle a été formellement convaincue d'impuissance, et qu'on a été obligé, par la force des choses, d'en violer successivement tous les articles ? En effet, la liberté des cultes a été sagement restreinte au judaïsme et au protestantisme, qui, de leur côté, ont accepté, sur le point capital du mariage, la morale catholique dans son intégrité. Toute association politique a été interdite, le droit de réunion suspendu, la liberté de la presse soumise à l'arbitraire administratif sans aucune limite à son omnipotence, les élections placées sous la direction et sous l'influence vigilantes des préfets, avec tous les moyens d'action dont la centralisation dispose ; enfin, les fonctionnaires ont été abrités contre la poursuite des citoyens par une nécessité d'autorisation supérieure, qui leur donne une véritable inviolabilité. En matière d'impôts, au lieu de les rendre proportionnels à la richesse, il a bien fallu prendre l'argent où on le trouvait, ménager les susceptibilités du capital et frapper de préférence la propriété foncière et les objets de consommation.

Après cela, à quoi se réduisent les principes de 1789 ? Comment fera-t-on jamais pour les nier, si l'on a encore aujourd'hui la prétention de les affirmer ? Et pourquoi n'avoir pas le courage de faire justice de cette vieille idole, qu'on méprise et qu'on foule aux pieds dans la pratique, pendant qu'on l'encense encore en théorie ?

Toutefois, qu'on le remarque bien, je n'accuse ni ne critique aucun de nos gouvernements, et je ne fais que constater une nécessité et une condition d'existence, à laquelle nul n'a pu se soustraire pas plus la République que le système constitutionnel. Ils n'ont vécu qu'en combattant et en contredisant l'utopie révolutionnaire ; ils ne sont tombés que pour y avoir cherché un appui trompeur. En dépit de leurs efforts et de leurs combinaisons, la réalisation sérieuse du régime représentatif, la réconciliation de l'autorité et de la liberté, est aussi restée une question réservée, qui n'a été résolue ni par le système absolu de la souveraineté nationale, ni par le système mixte de la balance parlementaire.

Il semble pourtant que ces grandes leçons n'aient apporté aucune lumière nouvelle dans l'esprit de ceux qui en ont été l'objet. Ils n'ont découvert aucun défaut dans les ingénieux rouages politiques de 1815 et de 1830, et ne songent pour l'avenir qu'à les remettre tout doucement en activité, sans se demander pourquoi ils se sont brisés entre leurs mains. Lisez leurs récits pleins d'intérêts, écoutez leurs admirables discours : que proposent-ils de nouveau ? Sans doute ils se font sages et modérés. Imposant silence à leurs divisions, ils ne demandent qu'un minimum de liberté. Les uns se contenteraient pour le moment d'un peu de décentralisation, les autres d'un peu d'indépendance électorale et de responsabilité ministérielle. Mais, avant de décentraliser, savent-ils quelle est la puissance mystérieuse qui, depuis des siècles, nous pousse fatalement à centraliser ? Avant d'émanciper le suffrage universel, ont-ils fait cesser la rivalité, prête à renaître, entre le gouvernement et l'assemblée d'élus, se disant tous deux les délégués de la souveraineté nationale ? Avant

de rétablir la responsabilité ministérielle, sont-ils sûrs que les ministres ne seront plus les représentants d'un parti vainqueur, mais des arbitres équitables entre les partis et les intérêts opposés ? Enfin, avant d'invoquer la liberté de la pensée, de la parole et de la presse, ont-ils réconcilié sincèrement la bourgeoisie et le peuple, le capital et le travail, les hommes de 1789, de 1805, de 1815, de 1830 et de 1848 ?

Sans principes communs sur lesquels on soit d'accord, et que l'on applique loyalement, qu'est-ce que la liberté, sinon la guerre ? Qu'est-ce que la souveraineté nationale, sinon l'impunité des révolutions et, à leur suite, le triomphe sans contre-poids et les décisions sans appel d'un homme ou d'un parti ? Ces expériences, cela est triste à dire, n'ont produit que le découragement et l'indifférence. Aujourd'hui, en politique, nous en sommes revenus à 1788 avec deux croyances et deux forces de moins, la foi dynastique et la foi libérale. Nous ne connaissons plus ni l'enthousiasme de nos aïeux pour leurs rois, ni celui de nos pères pour l'émancipation nationale. Devenus aussi vieux que les chartes du moyen âge, les principes de 89 ne sont plus qu'une fausse monnaie, dont se payent les esprits vulgaires sans savoir ce qu'elle vaut. En soixante-quinze ans, le principe électif, dont tout le monde espérait son salut, est tombé aussi bas que l'hérédité, et il est devenu manifeste que, loin d'avoir une vertu propre, une efficacité absolue et souveraine, l'un et l'autre ont besoin de s'appuyer sur une puissance morale supérieure, respectée de tous, et inspirant à tous cette justice, cette honnêteté, ce patriotisme, sans lesquels il n'y a qu'une inévitable et abjecte servitude.

CHAPITRE XVI

Liberté civile sans l'Église.

De guerre lasse, beaucoup d'honnêtes gens renoncent à s'occuper de politique, aussi bien que de religion. Ils sont arrivés à croire que la pire des constitutions, de même que le plus pauvre des symboles, vaut mieux que d'en changer tous les jours : ils se figurent que, pour maintenir l'ordre et la tranquillité, il suffit de supprimer toute discussion, et qu'en ne parlant plus des événements, on les empêchera de marcher. Ce sont autant de poissons, qui se croient sauvés en cachant leur tête sous une pierre. Heureusement les événements marchent, bien qu'on n'en parle pas. Insatiable de vérité, le peuple persiste à vouloir la chercher et l'appliquer partout, et, derrière les questions politiques et religieuses, une logique invincible amène et pousse les questions sociales, qui en sont la dépendance inséparable.

Où en est donc, en ce moment, cette liberté civile, fondée sur l'égalité des citoyens et sur la suppression des privilèges, liberté qui, au dire des optimistes, doit nous consoler du sommeil de nos libertés publiques, et nous faire attendre avec patience le couronnement de l'édifice ? Loin de moi la pensée de calomnier la France, et de méconnaître les généreux instincts et les dévoue-

ments charitables, qui ont pour but l'amélioration du sort de l'ouvrier, et qui contrebalancent puissamment les dangereux effets de l'utopie révolutionnaire. Mais, plus est admirable, dans cette lutte, l'énergie du sentiment français et du sentiment catholique, plus il faut être sévère pour les illusions économiques qui les tiennent en échec.

De même que la liberté religieuse de 1789 avait été inaugurée par la persécution la plus sanglante, la liberté nationale par le mépris des traités et par la guerre générale, la liberté politique par l'insurrection contre les pouvoirs établis, de même la liberté civile commença par confisquer les biens collectifs et inaliénables qui assuraient aux familles, aux corps de métiers, aux associations, un patrimoine et des ressources communes. Au nom de l'égalité individuelle, ces précieux réservoirs, que l'ancienne monarchie avait déjà plus ou moins atteints et desséchés par ses mesures fiscales, furent, en un jour, vidés et absorbés dans ce grand réservoir de la richesse nationale, à laquelle chacun, disait-on, avait un droit semblable.

N'était-il pas juste que tous pussent lutter à armes égales dans le champ de la fortune, et qu'en donnant à chacun de ses enfants une part de bien-être, prélevée sur le travail des générations passées, l'État fît disparaître les institutions particulières, faisant des uns des privilégiés, riches avant leur naissance, et des autres des parias, condamnés par avance à la pauvreté et à la dépendance ? N'était-il pas urgent d'assurer les services publics, en faisant contribuer chacun, dans la mesure de ses revenus, aux dépenses nationales, et en appelant chacun, selon ses capacités, aux emplois et aux honneurs, jusqu'alors inaccessibles au grand nombre ?

En s'étourdissant par ces phrases sonores, on ne son-

geait pas que les richesses réservées, qu'on accusait à tort de faire obstacle à l'activité générale, n'étaient que les épargnes les plus sacrées, les plus pures, les plus utiles de l'activité privée, et qu'au fond elles étaient le seul remède efficace à la faiblesse individuelle, que l'on voulait sauvegarder.

Loin de profiter au pays, ces biens, vendus à vil prix, disparurent, en quelques mois, dans le gouffre creusé par la désorganisation du travail. Ils servirent à enrichir quelques habiles, spéculant sur la misère générale, accaparant les dépouilles du clergé, de la noblesse et des corporations, pendant que la Révolution dévorait dix fois, cent fois plus de richesses qu'elle n'en avait confisqué. Ainsi, sauf une poignée d'audacieux, qui firent fortune du jour au lendemain, la condition du pays et de chacun de ses membres fut singulièrement empirée, et la part de richesses nationales revenant à chacun se convertit en part de contributions, d'emprunt forcé, de réquisitions, pour faire face aux besoins du Trésor aux abois.

Justice étant faite des épargnes du passé, chacun dut se remettre à l'œuvre sur une table rase, où la liberté individuelle illimitée remplaçait la réglementation excessive et tyrannique de l'ancien régime. Il n'est pas permis de contester la vive impulsion que cette secousse violente donna à l'activité générale et au développement de la richesse. Mais, comme toutes les libertés sans frein, celle-ci devait inévitablement amener le triomphe des plus forts, l'oppression et l'exploitation des plus faibles. Les pauvres et l'État lui-même se trouvèrent à la merci du capital, ayant libre carrière pour vendre, acheter, spéculer, agioter, accaparer et prêter à gros intérêts.

La richesse émancipée n'eut rien de plus pressé que de refuser les services gratuits, que jusque-là elle avait

tenu à honneur de rendre au pays. En prenant les biens du clergé, elle eut grand soin de laisser aux frais de l'État et, partant, de la nation, l'enseignement, la charité, le culte, à l'entretien desquels ces fondations étaient destinées. Moyennant une redevance fort légère pour elle, elle s'exempta du service militaire, auquel jadis elle avait spécialement mission de pourvoir. Pendant que, d'une main, elle repoussait les charges de pur dévouement, de l'autre elle ne dédaignait pas de prendre la meilleure part des grades, emplois, fonctions, que la nation rétribuait sous prétexte d'en ouvrir l'accès à chacun, mais pour lesquels la faveur, la fortune et le savoir-faire avaient eu soin de garder des entrées particulières.

Enfin, pour mettre le comble à ses privilèges, la richesse trouva moyen, au nom de la science économique, de se soustraire, sous sa forme active et envahissante de capital mobilier, à tout impôt et à toute contribution. Pendant que la terre, morcelée et arrosée de sueurs, payait une lourde part de ses récoltes, les capitaux, concentrés, maîtres du commerce, de l'industrie et du sol même par l'hypothèque, accumulaient sans peine leurs larges revenus, affranchis de toute charge publique. Le seul service qu'ils consentirent encore à rendre à l'État, fut de lui avancer, moyennant un large bénéfice, de quoi combler les déficits du présent aux dépens de l'avenir. Sans cœur et sans patrie, l'argent eût émigré à la moindre menace.

De là, pour le pays, l'obligation de payer une triple armée de soldats, d'employés et de créanciers, armée qui grossit tous les jours, et dont l'état-major se recrute dans un même petit cercle de familles favorisées. De là, au lieu du grand réservoir de richesses nationales, auquel chacun devait puiser, une dette publique d'une

dizaine de milliards, et le droit, que chaque enfant apporte en naissant, de payer chaque année pour sa part environ cinquante francs de contribution. Grâce à cette prédominance des intérêts matériels, l'aristocratie du dévouement, de la vertu, du talent, de l'honneur militaire, de l'intégrité judiciaire, du patriotisme municipal, est partout éclipsée par une aristocratie ou plutôt par une féodalité financière, la plus basse et la plus égoïste de toutes.

Encore un pas dans la voie du libre échange, de la libre spéculation et du libre agiotage ; encore une conquête sur les superstitions d'un autre âge : qu'on abolisse la loi qui limite l'intérêt de l'argent, et, à vous entendre, heureux bourgeois, nous toucherons à l'Éldorado du bien-être. Vous, c'est possible ; mais vous oubliez qu'en dehors de vous et autour de vous, derrière les lambris dorés et les molles tentures, dont vous avez soin de fermer votre horizon, il y a tout un peuple sans patrimoine, rongé par son frein, et se demandant si c'est là le fruit de soixante-quinze ans de révolutions, de sacrifices et de souffrances. Inutile de dire encore du mal des biens de l'Église, vous les avez pris ; des moines, vous les avez chassés ; des corporations, vous les avez dispersées. Mais, dites-nous ce que vous avez mis à leur place. Avez-vous réalisé le bonheur des masses ? Leurs droits sont-ils sérieux et leur souveraineté véritable ? En supprimant le respect de la religion et du pouvoir, qu'avez-vous donné à l'homme qui n'a rien que la faim et la misère ?

Bien loin de détruire le prolétariat, la Révolution l'a créé. Elle a commencé et elle poursuit le partage de la société en deux classes : d'un côté, ceux qui n'ont rien, et qui, n'étant jamais sûrs de leur lendemain, vivent au jour le jour de leur travail ; de l'autre, ceux qui

détiennent le capital, c'est-à-dire les instruments de travail, la terre, l'argent, les machines, et, par là, sont à la fois indépendants et maîtres du sort de l'ouvrier.

Sans doute, en France, où cette transformation date au plus de soixante-quinze ans, et où le mouvement industriel et économique a surtout grandi à partir de 1815, le prolétariat et la centralisation des capitaux sont encore loin d'être, comme en Angleterre, un fait général ; et, de même que la foi résiste dans les campagnes contre les attaques d'une presse impie et corruptrice, de même la petite propriété y tient encore tête, avec une admirable énergie, aux progrès du luxe et de la mollesse, à la concurrence des machines et des grands capitaux. Mais il n'en est pas moins vrai qu'en quelques années le nombre des prolétaires vient de s'accroître d'environ trois millions ; le nombre des agriculteurs a diminué d'autant. Le mal est donc progressif, et, avec la rapidité que prennent aujourd'hui les évolutions sociales, avec l'attrait croissant qui détache l'homme de la terre et de la charrue pour l'entasser dans les villes, le mal est tel que, dès aujourd'hui, on doit s'en préoccuper sérieusement. Plus d'inquiétudes rétrospectives sur le morcellement de la propriété, morcellement qui, d'après les lumineux travaux de M. de Tocqueville, était presque aussi grand dès avant 1789. C'est la reconstitution de la grande propriété capitaliste, et la ruine des petits patrimoines, qui est la plaie du moment.

Au milieu de cette marée montante du paupérisme, le peuple de Paris, formé des ouvriers les plus intelligents et les plus habiles, apparaît en première ligne, comme le type du prolétariat perfectionné, imbu des idées modernes, dégagé de tout patronage et de toute autorité, livré sans défense aux provocations d'un luxe

effréné, et à la contagion des utopies politiques et sociales. Non seulement cette immense agglomération parisienne exerce, aux jours de nos grandes commotions, une influence directe sur les destinées du pays entier, mais elle est, en tout temps, le guide de l'opinion, de la mode, du goût, de l'esprit public, en un mot le modèle auquel le reste de la France s'efforce de ressembler. C'est donc parmi les prolétaires, se multipliant à vue d'œil, et, entre tous, parmi les ouvriers de Paris, qui en sont la tête, qu'il faut étudier les fruits et le chef-d'œuvre des doctrines économiques contemporaines.

Écoutez cet ouvrier. Il est intelligent, ne vous y trompez pas. Sa logique est serrée, et les questions qu'il pose à la société moderne sont catégoriques. Est-il juste qu'après six mille ans de labeurs, d'inventions, de progrès, une grande partie du genre humain naisse déshéritée, sans aucune part au trésor amassé par ses aïeux? Dans la condition d'infériorité où vit le prolétaire, que lui apportent le libre examen et l'égalité politique? Que lui sert de voter pour un conseiller municipal ou pour un député, qui ne le rendront pas plus riche? Pourquoi ne pas attaquer le mal dans sa racine? A la déclaration des droits de l'homme, on a ajouté (art. 17) que la propriété est un droit inviolable et sacré. Ce sont les propriétaires qui ont imaginé cette inconséquence et cette contradiction pour sauver leur fortune. Puisque ni la religion ni le pouvoir ne sont sacrés, pourquoi la propriété aurait-elle seule ce privilège? Et, s'il est vrai que le peuple soit bon, qu'il ne devienne mauvais que par pauvreté et par ignorance, et qu'au fond il lui appartienne de faire la loi et de tout décider, le premier usage à faire de sa souveraineté n'est-il pas de partager plus équitablement les biens de ce monde? N'y a-t-il pas autre chose à faier

que de chercher une meilleure interprétation de la Bible, ou d'ajouter un rouage à la machine parlementaire ? Propriétaires, sachez-le, il s'agit de vos domaines ; capitalistes, de vos rentes ; spéculateurs, de vos bénéfices. On dit de vous maintenant, et avec raison, tout ce que vous avez dit de l'ancien régime, dont vous avez fait le procès et dont vous avez pris la place. Qu'avez-vous à répondre ?

Mais, s'écrie-t-on, c'est méconnaître le progrès le plus évident, c'est nier la liberté illimitée, qui donne aujourd'hui à tous les hommes des moyens égaux pour arriver au bien-être. Plus de maîtrises ni de jurandes ; plus de monopoles ni de prohibitions. Chacun est libre de s'instruire et de s'éclairer, libre de choisir le métier, l'industrie, le commerce qui lui convient, libre d'emprunter des capitaux qui s'offrent à vil prix, libre de faire des spéculations heureuses, des bénéfices, des économies, libre de faire sa fortune et d'en disposer à son gré. Libre ? Oui, à une condition, c'est d'être déjà riche.

En effet, à quoi se réduit la liberté de celui qui n'a rien ? L'instruction, qui est le premier de tous les instruments, n'est réellement accessible aux hommes qu'en proportion de leur aisance. Sous l'empire de la nécessité, l'enfant du prolétaire est arraché à la mamelle de sa mère, pour être bercé administrativement à la crèche ; puis il passe à l'asile, où se termine souvent son éducation. Mis à l'école avant l'âge, il la quitte au moment où il pourrait en profiter, et l'instruction primaire, que lui offre la société, n'est plus qu'une dérision, alors que, pour vivre, il est condamné à user vigueur, santé, intelligence, caractère, dans des ateliers dont les règlements ne parviennent pas à lui fermer la porte. La faim n'est-elle pas plus forte que les règle-

ments? De là des hommes étiolés, le plus souvent impropres au service militaire, des femmes chétives, étrangères à leur ménage, et bientôt une nouvelle génération, végétant avec encore un peu moins de sève que la précédente.

Devenu homme, l'ouvrier est-il réellement libre de choisir un métier et de parvenir à l'aisance? Chaque état exige une éducation professionnelle, un temps d'étude et d'apprentissage, c'est-à-dire, de la part des parents, une avance impossible au pauvre. C'est bien autre chose encore, s'il s'agit de conquérir une véritable indépendance, de travailler à son compte, d'acheter un magasin ou de fonder une clientèle. Quand vous y seriez parvenu à force de sacrifices, et que vous auriez eu de quoi payer atelier, matière première, outils, patente, annonces, voilà qu'à votre porte, au nom de la liberté, viendra s'établir un puissant manufacturier, armé de capitaux et de machines, aussi sûr de venir à bout de ses petits concurrents qu'une batterie de canons rayés aux prises avec des Chinois. Non seulement il pourra centraliser et diviser le travail; mais comme le capitaine, qui n'hésite pas à sacrifier une partie de ses forces pour enlever une position, il saura fabriquer à perte, jusqu'à ce qu'il soit maître du marché; puis il relèvera ses prix, et s'enrichira de la ruine de ses voisins, réduits, pour ne pas mourir de faim, à lui demander du travail et un salaire. Ce n'est pas là une guerre imaginaire. Partout, les grands magasins et les grandes usines dévorent les petits: trop heureux, si nous ne voyons pas, comme en Angleterre, les vastes cultures à machines supprimer de même la petite agriculture, cette pépinière sacrée d'hommes indépendants.

Avec les meilleures intentions, nos industriels se trouvent, aujourd'hui, dans l'impossibilité de rendre le sort

de l'ouvrier plus heureux. Malgré la concurrence intérieure, ils prélevaient, disait-on, sur le public des bénéfices exorbitants ; et, pour y porter remède, les traités de commerce les ont mis aux prises avec la concurrence universelle. Afin de baisser leurs prix, les fabricants ont été presque partout conduits, ou même contraints à diminuer les salaires, et c'est aux dépens du travail qu'ils luttent avec l'étranger.

On avait cru diminuer les inconvénients de la liberté illimitée en la rendant générale. Mais si, dans un seul pays, elle donne naissance à une petite féodalité industrielle, comment ne pas prévoir qu'entre les divers peuples elle amènera également le triomphe du plus fort et, sinon des gros bataillons, du moins des gros capitaux, payant le travail et la main-d'œuvre le moins cher possible ? Le coton, produit à vil prix par les nègres d'Amérique ou par les fellahs d'Égypte, l'emportera toujours sur le lin et sur le chanvre, que cultivent des bras libres. A un jour donné, les riches usines d'Angleterre forceront l'entrée de notre marché par des sacrifices au-dessus de nos forces, et nous inonderont impunément de leurs fers et de leurs tissus.

En présence de cette guerre à mort, où il importe que notre industrie ne succombe pas, comment s'occuper d'élever les salaires, d'empêcher le travail des enfants, d'améliorer le sort des femmes et des vieillards, de reconstituer le patrimoine des familles ? Alors que jadis on avait chassé les Anglais du territoire, était-ce le moment d'affranchir les serfs ? Les Jacques le crurent, il fallut les tailler en pièces. Il en est de même aujourd'hui de l'émancipation des prolétaires. Nul ne peut y songer, au milieu de cette course au clocher, où la palme appartient, non à celui qui rend ses ouvriers le plus heureux, mais à celui qui sait les exploiter assez

habilement pour produire à meilleur marché que ses rivaux.

Mais, nous dira-t-on, le crédit met des capitaux et, partant, des machines à la disposition de tout le monde. C'est tout au plus si l'argent demande aujourd'hui cinq ou six pour cent au travailleur qui veut bien accepter ses services. En théorie, c'est magnifique. En pratique, à qui prête-t-on ? Le proverbe le dit : au riche, et rien qu'au riche, ou du moins à celui qui passe pour tel. Faites croire que vous avez un million, sur l'heure vous en trouverez trois ou quatre pour monter une affaire. Soyez tout à coup sans ouvrage et sans pain, c'est à grand'peine si vous trouverez à emprunter à la petite semaine, à quinze, vingt, cinquante pour cent.

On traite maintenant de préjugé suranné la croyance religieuse qui flétrit cette infâme exploitation. Que voulez-vous ? dit l'économiste, l'intérêt doit être proportionné au risque à courir. Il est bien chanceux de prêter à qui n'a rien, et si, sur deux débiteurs, un seul peut s'acquitter, il n'y a même pas de bénéfice en exigeant cent pour cent. Ainsi, l'emprunteur doit payer d'autant plus cher qu'il est plus pauvre. Pour lui, les capitaux ne seront à bon marché que si, par un rare bonheur, il a quelques économies à placer. Ce jour-là, la richesse générale se tournera contre lui, et diminuera d'autant le petit revenu qu'il sera parvenu à se constituer.

Il est, je le sais, des sociétés de crédit, qui cherchent à remédier à cette cruelle inégalité en prêtant aux ouvriers. Mais, à quelques combinaisons ingénieuses que l'on ait recours, on ne fera jamais de l'argent avec rien. Pour en prêter à ceux qui n'en ont pas, il faudra tout d'abord ou des dons pieux, ou des capitaux s'exposant

charitablement à n'être pas remboursés, ou, chose plus dangereuse parce qu'elle n'aurait point de limites, des subventions accordées par l'État. Même avec ces ressources, le crédit ne sera jamais pour le pauvre qu'une propriété négative. Quoi qu'on fasse, celui qui aura été réduit à emprunter, sera un peu moins libre, un peu moins maître de son lendemain, que celui qui ne devra rien à personne. Escompter et vendre son avenir sera toujours une servitude. Seul, le patrimoine donne une véritable indépendance, et, tant que le prolétaire n'aura pas sa maison, ses provisions, son épargne pour les temps difficiles, il sera à la merci du capital.

Reste enfin, comme ressource, ou plutôt comme chance suprême, pour ceux qui n'ont presque plus rien, la liberté de spéculer, d'acheter aujourd'hui pour revendre demain, de prévoir la hausse ou la baisse, de jouer quitte ou double sur un coup de Bourse. Mais, ici, les nouvelles sont escomptées par quelques colosses financiers, instruits de ce qui se passe dans le monde entier. Suivant de loin la marche des grandes ondes de l'agiotage, ces vigilants navigateurs savent toujours éviter la tempête. Quand ils donnent le signal de rentrer au port, il n'est plus temps : les petits navires, qui veulent les suivre, se brisent au rivage, où déjà les autres sont en embuscade pour faire main basse sur les épaves des naufragés. Pauvres gens ! vous avez beau vous presser, vous arriverez toujours trop tard. Vous êtes sûrs d'acheter au plus haut, de vendre au plus bas. Que les nouvelles soient bonnes ou mauvaises, c'est vous qui en ferez les frais.

Vendre à perte pour ruiner un voisin moins riche que soi, emprunter sur de fausses garanties et perdre, en folles entreprises, l'argent des autres, exploiter une

nouvelle qu'on connaît le premier, ce sont là autant de façons de voler son prochain, larcins, escroqueries, flibusteries, qui mériteraient les galères. Mais comment les empêcher ? Ne sont-ce pas les conséquences inévitables de la liberté illimitée des transactions ? Qui dit liberté sans bornes, dit usage de toutes les forces humaines, triomphe du plus audacieux et du plus habile, ruine des petits et oppression des faibles. Sous ce régime, machines, vapeur, télégraphe, crédit, au lieu de doubler le bien-être général, sont des engins de domination aux mains de la féodalité financière qui en a le monopole.

Les capitaux se centralisent comme le travail, et trouvent des bénéfices d'autant plus importants que leur masse est plus considérable. Aussi vont-ils s'accumulant dans un nombre de mains restreint. Chez l'ouvrier, c'est l'inverse : le plus affamé, se contentant d'un morceau de pain, aura la préférence sur les autres, et achèvera de les ruiner par la baisse des salaires. De même que les grandes fortunes dominant et absorbent les moyennes, de même les grandes misères dominant et absorbent les petites. La société se divise ainsi, au grand détriment du bien-être, de la vertu et de la liberté, en deux classes séparées par un abîme : ici les riches, qui jouissent de plus en plus sans travailler ; là les prolétaires, qui gagnent péniblement leur pain de chaque jour, et que le labeur le plus obstiné ne saurait tirer de cette demi-servitude.

Le problème social est donc loin d'être résolu. Il préoccupe, avec raison, ceux qui ont l'intelligence de leur temps et le sentiment de la véritable fraternité. Mais, jusqu'à présent, l'activité des esprits les plus généreux se consume vainement à en sonder les mystérieuses profondeurs.

On est d'accord, et on voit clair tant qu'il s'agit de constater le mal. Le 20 février 1864, le manifeste électoral des ouvriers parisiens résumait leurs plaintes avec une grande modération : « Le suffrage universel, disaient-ils, nous a rendus majeurs politiquement ; mais il nous reste encore à nous émanciper socialement. La liberté, que le tiers état sut conquérir avec tant de vigueur et de persévérance, doit s'étendre en France, pays démocratique, à tous les citoyens. Un droit politique égal implique nécessairement un égal droit social.

« On a répété à satiété qu'il n'y a plus de classes, que, depuis 89, tous les Français sont égaux devant la loi. Mais nous, qui n'avons d'autre propriété que nos bras, nous qui subissons tous les jours les conditions légitimes ou arbitraires du capital ; nous qui vivons sous des lois exceptionnelles, telles que la loi sur les coalitions et l'article 1781, qui porte atteinte à nos intérêts en même temps qu'à notre dignité, il nous est bien difficile de croire à cette affirmation.

« Nous qui, dans un pays où nous avons le droit de nommer des députés, n'avons pas toujours le moyen d'apprendre à lire ; nous qui, faute de pouvoir nous réunir, nous associer librement, sommes impuissants pour organiser l'instruction professionnelle, et qui voyons ce précieux instrument du progrès industriel devenir le privilège du capital, nous ne pouvons nous faire cette illusion.

« Nous dont les enfants passent souvent leurs plus jeunes ans dans le milieu démoralisant et malsain des fabriques, ou dans l'apprentissage, qui n'est guère encore aujourd'hui qu'un état voisin de la domesticité ; nous dont les femmes désertent forcément le foyer pour un travail excessif, contraire à leur nature et

détruisant la famille; nous qui n'avons pas le droit de nous entendre pour défendre pacifiquement notre salaire, pour nous assurer contre le chômage, nous affirmons que l'égalité écrite dans la loi n'est pas dans les mœurs, et qu'elle est encore à réaliser dans les faits.

« Ceux qui, dépourvus d'instruction et de capital, ne peuvent résister, par la liberté et la solidarité, à des exigences égoïstes et oppressives, ceux-là subissent fatalement la domination du capital; leurs intérêts restent subordonnés à d'autres intérêts.

« Nous allons voir se constituer une aristocratie financière. Les petits bourgeois, comme les ouvriers, ne seront bientôt plus que ses serviteurs... »

Jusqu'ici tout est clair. L'incertitude et l'aberration commencent quand il s'agit du remède à proposer. Ne songeant qu'à élargir la voie où l'on est entré, ouvriers et économistes écartent, avec soin, de leur programme tout principe religieux. Ils persistent à se placer sous le patronage de 1789, et demandent à développer la liberté du travail par le droit d'association, la liberté politique par la représentation de tous les intérêts, enfin la liberté de conscience par un enseignement primaire à la portée de chacun. Il y a bien dans cette triple formule, comme dans toutes les idées modernes, un vague et généreux instinct de la vérité. Mais on ne voit pas tout ce qu'elle renferme de contradictions et d'impossibilités. On oublie qu'en créant l'individualisme, l'unitarisme et le prolétariat, c'est précisément la Révolution qui a tué l'association, la représentation et l'éducation populaires. Et, pour l'avenir, en chargeant la liberté, toute seule, de guérir les blessures qu'elle a faites, on condamne les moyens les plus efficaces à une impuissance radicale.

Examinons, l'une après l'autre, ces trois solutions de l'association dans le travail, de la représentation des classes ouvrières, et enfin de l'enseignement gratuit offert à tout le monde, et voyons comment ces réformes, terme suprême de la science et du libéralisme actuels, pourront se produire sous l'empire des maximes modernes du droit commun.

Rien de plus simple, dit-on, que de permettre aux ouvriers de se réunir et de s'associer pour discuter leurs intérêts et leurs salaires. Par le nombre et par la solidarité, ils seront aussi forts que leurs patrons, et l'équilibre sera rétabli. L'application de la nouvelle loi sur les coalitions arrive à propos pour nous donner la mesure du droit vrai, que possèdent les ouvriers, et pour nous faire voir, en un tableau saisissant, ce qui se passe, en tout temps, entre eux et leurs patrons. En effet, à qui profitent les coalitions ? Que faut-il pour que les ouvriers puissent se mettre en grève ou, ce qui revient au même, dicter leurs conditions ? Faut-il qu'ils soient pauvres, mal payés, injustement pressurés ? pas précisément. La grève est un moyen, ou plutôt un privilège, réservé au petit nombre de ceux qui ont des épargnes à dépenser, ou qui, en d'autres termes, gagnent plus que le nécessaire. Cette arme sera d'autant plus puissante entre leurs mains, qu'ils auront fait plus d'économies. Le jour où ils auront fini de les consommer, quelle que soit la justice de leurs réclamations, ils seront de nouveau à la merci du capital. Quant à ceux qui ont réellement des salaires dérisoires, et qui travaillent jour et nuit pour parvenir, à peine, à nourrir leur famille, il leur est, par cela même, interdit de se mettre en grève une seule semaine, un seul jour.

Ainsi, au lieu de créer un arbitrage capable de ter-

miner les conflits et de régler les conditions équitables du travail, on s'est borné à organiser une guerre permanente, où la victoire est à celui qui a le plus d'argent à dévorer. Et l'on se flatte d'avoir inauguré le règne de l'égalité ! La véritable inégalité n'était pas dans les droits : elle était, et elle est encore dans la richesse. Si chaque ouvrier n'a rien, réunis ils ne seront pas plus riches, partant, pas plus libres. Pour exiger une augmentation de salaire, il faut pouvoir attendre, c'est-à-dire avoir de quoi manger. Pour peu que le chômage dure, les plus économes auront la main forcée, non par le patron, mais par ceux qui, n'ayant rien, ont besoin de travailler au jour le jour. Le fabricant, qui occupe mille ouvriers, est nécessaire à la subsistance de chacun d'eux ; au contraire, chaque ouvrier ne lui sert que pour une portion insignifiante de sa fabrication. Le fabricant peut, sans se gêner, renvoyer qui il lui plaît, fermer ses ateliers pendant des mois, ou réaliser, en liquidant, de quoi vivre le reste de ses jours ; tandis qu'en réunissant toutes leurs ressources, ses ouvriers vivraient à grand'peine trois ou quatre semaines. Si, en présence de cette profonde inégalité, ils cèdent à la tentation d'employer la violence, ils auront, de plus, contre eux le commissaire de police, les gendarmes, la prison, en un mot l'État, obligé, quoi qu'il lui en coûte, de maintenir l'ordre extérieur.

Comment donc créer la liberté du travail, sinon en assurant aux ouvriers un patrimoine individuel ou collectif ? Comment les associer, sans péril pour la paix publique, sinon en leur donnant assez d'aisance, et en leur inspirant assez de vertu et de modération pour ne pas abuser de leur force ? Double difficulté, économique et morale, que l'Église avait résolue, mais contre laquelle viennent échouer toutes les ressources de

la liberté illimitée, aussi bien que celles de la réglementation la plus savante.

Il en est de même en politique. Tant que le prolétaire ne sera pas socialement émancipé, le droit commun ne lui donnera qu'une liberté illusoire. Quand on n'est pas sûr de son pain du lendemain, peut-on songer à exercer avec indépendance ses droits de citoyen ? Dans les grands centres, les moyens de former l'opinion, la parole et les journaux, sont aux mains d'une petite oligarchie, soi-disant démocratique, qui domine les masses bien plus qu'elle ne les représente. Dans les campagnes, les ouvriers sont à la merci du fabricant. Le jour des élections, chaque contremaître les conduit par pelotons à la table du scrutin, où ils prennent leurs bulletins sous l'œil du chef. Ainsi mené, le suffrage universel met des centaines, des milliers de voix à la disposition de quelques têtes, et il est bien permis aux ouvriers de dire qu'ils ne sont pas représentés.

Voyons du moins si la société moderne respecte en eux le sanctuaire inviolable de la conscience. A celui qui n'a ni une parcelle d'or, ni une parcelle de terre, réserve-t-elle une part de nourriture pour son esprit et pour son cœur ? On croit y pourvoir par l'enseignement gratuit et obligatoire, donné, non plus par l'Église comme au moyen âge, mais par l'État. L'homme, s'écrie-t-on, ne serait plus qu'un esclave ou qu'une brute sans ces premières notions de morale et de sens commun. La société ne saurait se soustraire à l'obligation de les lui distribuer gratuitement ; et, pour que l'enfant les reçoive, le père de famille devra trouver un temps réservé, garanti par la loi, consacré par une sanction pénale.

L'argument est spécieux. Mais il a été si souvent réfuté qu'il est presque inutile d'y revenir. Dans ce

système, il est facile de voir que, l'État n'ayant rien, et le budget étant surtout fourni par le travail, ce seront les pauvres qui payeront, en définitive, l'instruction dont on leur fait cadeau, et les riches qui cesseront de payer la leur. Puis, ni les amendes, ni la prison, ne feront trouver des ressources et du temps au père pressé par la misère, trop heureux s'il avait des loisirs pour lui et pour ses enfants.

Ainsi livré à lui-même et privé de toute direction religieuse, l'enseignement gratuit est donc impuissant à affranchir l'homme de l'ignorance et de la pauvreté. Encore moins parvient-il à émanciper son esprit et sa conscience. En effet, il faut voir les choses de plus haut. Ce n'est pas l'enfant seulement, mais l'homme, la femme et le vicillard, qui ont besoin d'un temps, réservé par la loi et par la conscience publique, pour laisser respirer leur corps, pour recueillir leur esprit, et agrandir leur âme. Sans ce repos, l'ouvrier n'est plus qu'une bête de somme, au service de ceux qui se reposent toujours ; l'instruction, une arme de mensonge et d'oppression pour quelques privilégiés.

Or, les libres penseurs, qui crieraient à la tyrannie si on les forçait à travailler de leurs mains un seul jour par semaine, font précisément consister la liberté religieuse dans la suppression de cette trêve du dimanche, prescrite par l'Église, sans laquelle il n'y a plus de religion possible. La règle mise de côté, qu'arrive-t-il ? Les plus pauvres et les plus avides s'empressent de travailler le septième jour, et le capital, qui mesure ses salaires aux stricts besoins de ceux qu'il daigne occuper, en profite pour exiger de tous, en échange du pain de la semaine, un travail de sept jours. Le mépris de la loi naturelle est bientôt érigé, par là même, en loi, à laquelle nul ne peut plus se

soustraire, et les statistiques constatent qu'à Paris l'ouvrier qui a deux enfants, est obligé de travailler toute l'année sans interruption. Que dire de celui qui a une nombreuse famille ? Que dire surtout de la veuve fatalement condamnée à une vie d'angoisses ou de honte ?

Ce n'est pas assez de limiter l'instruction à l'enfance, et de vouer l'âge mûr à d'interminables labeurs. Au nom de la liberté religieuse, cette instruction elle-même sera faite à l'image de l'État, qui n'a plus à s'occuper de religion. S'il est question de morale, elle devra être applicable aux protestants, aux juifs et aux rationalistes. En histoire, on parlera avec le même respect de Jésus-Christ et de ceux qui l'ont crucifié, des Papes et de Luther ou de Calvin. Il est fort douteux que l'instituteur le plus habile parvienne jamais à jouer ce rôle impossible, et qu'il puisse ouvrir la bouche ou agir, sans que chacune de ses paroles, chacun de ses actes trahisse sa véritable conviction. Mais, en admettant qu'il se rende complètement impénétrable, qu'en conclura l'enfant du peuple, dans sa clairvoyance instinctive ? C'est que, si l'État, les fonctionnaires, les lettrés traitent avec les mêmes égards toutes les religions, apparemment elles ont droit à la même indifférence ou au même mépris, et qu'on les lui laisse, à lui, comme un aliment destiné aux intelligences de bas étage.

Ainsi, sous prétexte de ne rien imposer aux consciences, on ne les nourrit pas. La Foi, qui est leur vie, est fatalement minée, dans le cœur des enfants, par l'enseignement, qui n'a pas pour but principal de la confirmer et de la consolider. Bientôt elle disparaît

1. Prop. 45, 47 et 48.

complètement dans le tourbillon d'une vie sociale où elle n'a plus ni un jour ni une heure réservés.

Pour le jeune homme et la jeune fille, qui ont si besoin du Dieu vivant, du Dieu tendre et compatissant, toujours prêt à les consoler, à les nourrir et à les fortifier, Jésus-Christ n'est bientôt plus, comme le veut Renan, qu'une statue de marbre antique, un moraliste perdu dans le lointain des âges. Bacchus et Vénus, au contraire, sont là en chair et en os, à chaque coin de rue, qui guettent et appellent leurs victimes, multipliant autour d'elles leurs pièges et leurs séductions, jusqu'au jour où, désarmées, elles tombent en leur pouvoir. Au milieu de ces périls, le riche seul peut préserver la foi et la vertu de ses enfants. Par la plus monstrueuse, par la plus intolérable des inégalités, à moins d'un miracle, le fils de l'ouvrier est condamné à l'indifférence et au scepticisme brutal, sa fille au déshonneur et à une flétrissure précoce. De là ces malheureuses populations, si bien décrites pas l'ancien représentant du peuple Corbon. buvant à la hâte le venin des journaux, passionnées, aigries contre le prêtre qu'elles ne connaissent que par des calomnies, détestant l'Église qui seule pourrait les rendre heureuses, irritées contre les riches et contre le pouvoir, avides d'un idéal qu'elles ne trouvent nulle part, et qu'elles poursuivent à travers les débauches et les révolutions, usant leur vie, leur santé et leur âme en déceptions, en violences et en tortures de tous genres.

Que devient alors la famille, ce dernier foyer de la liberté et de la dignité morale ? Là aussi, sous le manteau de la liberté, la misère exerce sa tyrannie. Privé de tout patrimoine, de toute réserve individuelle ou collective, le pauvre ne peut plus suffire à la charge d'élever ses enfants. Les riches lui crient avec Malthus

d'en limiter le nombre, et, comme si le fait constituait le droit, ils s'empressent d'abaisser les salaires dans la même proportion. Non seulement le petit ouvrier de Paris n'a plus de dimanche ; mais, au delà de deux enfants, il est dans l'indigence. Sur cette pente glissante, la tentation naturelle est d'abord de stériliser le mariage, puis de ne plus se marier. Le lien indissoluble et fécond du droit naturel, consacré par la religion, fait place à d'inconstantes et d'égoïstes unions, et, au lieu du frein de la foi et de la piété, l'État¹ n'a, pour lutter contre le malthusianisme et le concubinage, que la fausse et impuissante formule du mariage civil, dont on trouve bientôt plus commode de se passer également. Ainsi se perd, avec les mœurs, le respect mérité de la femme. Ainsi, par un système aussi inepte au point de vue économique que coupable au point de vue moral, se tarit peu à peu la population, c'est-à-dire la première richesse d'une société. En effet, l'éducation des enfants est le capital le mieux placé, et les 1,000 ou 1,200 francs que coûte chacun d'eux, ne sont rien en comparaison de ce qu'ils produisent eux-mêmes à l'âge viril. Un pays réduit à leur refuser le jour, parce qu'il n'aurait pas de quoi leur faire cette misérable avance, serait, par ses honteux calculs, au-dessous du planteur d'Amérique, qui savait s'enrichir en multipliant ses noirs.

Comme on pouvait s'y attendre, pour qui n'a rien, le droit commun, la liberté sociale, la liberté politique et la liberté religieuse ne sont qu'un leurre. Son corps est à jamais condamné à la fatigue, son esprit à l'ignorance, son cœur à la peine, son foyer à la solitude, ses rares enfants au doute ou à la séduction. Si, heureuse-

1. Prop. 65.

ment, il n'en est pas ainsi partout, c'est grâce à des vertus et à des traditions tout à fait indépendantes de cette prétendue civilisation, et au sein de la capitale, où elle exerce tout son empire, le mal est aussi le plus grand. Il est donc permis de dire que le laissez-faire, le laissez-passer, l'abdication de l'Église et de l'État, ne profitent qu'à une nouvelle aristocratie, non moins absolue, non moins exclusive que les précédentes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la liberté illimitée produit de tels fruits. La vieille féodalité, bardée de fer, s'en allait guerroyant sous un drapeau pareil, quand elle livrait le pays au pillage, et ouvrait carrière à toute les ambitions. Ce fut pour les rois une occasion, commode et populaire, de supprimer la liberté politique et militaire, que ces turbulents seigneurs invoquaient, mais dont ils faisaient un si étrange abus. Un peu plus tard, le libre examen donna naissance à la féodalité des réformateurs et des sectaires, qui, par leurs excès et leurs désordres, forcèrent bientôt le pouvoir de confisquer la liberté de penser. En ce moment, nous avons affaire à la liberté financière, à l'absolutisme du capital, affranchi de toute loi divine et humaine, faisant de mortelles blessures à la liberté sociale, qu'il se vante de fonder.

Pour distraire la multitude, et pour détourner son attention des privilèges exorbitants dont ils jouissent, ces nouveaux venus ne trouvent pas assez de cris contre les abus du passé, contre les donjons et les couvents. En réalité ce sont eux qui sont l'ancien régime. Ne le cherchons pas si loin : il est là, vivant à nos dépens, aux mains des financiers, qui ne payent point d'impôt, et prélèvent la dîme sur toutes les entreprises nouvelles ; aux mains des fabricants, pour qui l'ouvrier n'est qu'un rouage, dont ils réduisent l'entretien au strict néces-

saire ; enfin aux mains de quelques journalistes, trop souvent aux gages du plus offrant, et exerçant néanmoins le monopole de la publicité et d'un libéralisme de convention.

Sans doute, il y a des financiers, des fabricants, des journalistes, animés d'excellentes intentions, de même qu'au moyen âge tout seigneur n'était pas un anthropophage. Mais, à côté de ces généreuses exceptions, impuissantes contre le mal, les autres ne songent qu'à exploiter, tranquillement et grassement, les libertés modernes, le progrès moderne, la civilisation moderne. Depuis soixante-quinze ans, on fait sa fortune avec les principes de 1789. Qu'importe leur valeur intrinsèque ? Le bourgeois s'en inquiète peu : il débite sa marchandise. Pendant la Révolution et le premier Empire, il a commencé par se gorger des biens du clergé, de la noblesse et des pays conquis. Puis, pour sauver ses richesses, il a joué à la hausse le lendemain de Waterloo, et voté la déchéance de Napoléon I^{er}. Il a ensuite libéralement envahi les fonctions publiques et les rouages constitutionnels de nos deux monarchies parlementaires, pour les abandonner toutes deux au moment du danger. Enfin, il a sacrifié la liberté comme la gloire, nos franchises comme nos conquêtes, pour garder ses privilèges. Il a été tour à tour voltairien, jacobin, impérialiste, royaliste, orléaniste, républicain, réactionnaire ; il a tout trahi et tout vendu, à commencer par son âme, pour continuer à manger de l'or et des dividendes. Lui seul, pourtant, est l'homme du progrès, l'homme de 89, le vrai libéral, traitant avec le même mépris tous les pouvoirs, toutes les grandeurs, toutes les gloires passées. Pygmées, laissez dormir, dans leur tombe, ces hommes dont vous auriez baisé les pieds, si vous les aviez vus debout. Pendant que vous faites

les braves contre les morts désarmés, que vous évoquez pour faire peur à une foule trop crédule, ce qu'il faut avoir le courage de dénoncer, c'est vous, c'est la féodalité du jour, qui a confisqué la Révolution, c'est l'absolutisme, non pas antique, mais nouveau, auquel cette féodalité nous mènera et nous livrera fatalement.

En effet, quand cette bande noire aura accaparé, dans le monde entier, les biens du clergé et des corporations, les domaines de l'État et des grandes familles, les concessions de mines et de chemins de fer, la richesse présente et future des nations, et qu'il ne restera plus, comme en Angleterre, qu'une minorité de propriétaires en face de la multitude croissante des prolétaires, qui empêchera les colères populaires, si longtemps déchaînées contre l'ombre de l'ancien régime, de se retourner contre ceux qui les auront excitées, amusées et trompées ? Comment faire qu'après les vérités politiques et religieuses, la propriété ne soit pas, elle aussi, mise en question ? La propriété n'est-elle pas, plus que tout le reste, une institution imparfaite, hérissée d'abus, variable avec les temps et avec les lieux, modifiée chaque jour par la loi et par l'impôt ? N'est-ce pas là qu'est la clef des problèmes qui pèsent si lourdement sur le XIX^e siècle, et, pour que le droit commun et la liberté pour tous soient autre chose qu'un vain mot, ne faut-il pas à chaque citoyen un foyer inviolable, à chaque famille un héritage, garantie de son indépendance ? Voilà où conduisent l'affranchissement de toute autorité religieuse et l'abdication de l'État lui-même dans les questions économiques. Voilà le mal profond que les plus généreux efforts ne feront qu'atténuer, et dont ils retarderont à peine l'explosion, si l'on n'y trouve un remède efficace.

De là, qu'on y réfléchisse bien, la menace inévitable

de cette guerre et de cette révolution sociales, dont la pensée seule, en 1848, a glacé d'effroi la bourgeoisie, et, comme terme de ces luttes violentes, la nécessité, non moins lamentable, d'une nouvelle centralisation, d'un nouvel absolutisme de l'État sur le terrain économique.

Les libéraux comme les autres y poussent. Du moment qu'on touche à leurs privilèges, ils trouvent tout simple d'invoquer les coups d'État, les transportations, les fusillades. A la moindre frayeur, ils réclament, comme un bienfait, les secours du pouvoir. Leur vole-t-on un chou, ils demandent l'embrigadement des gardes champêtres. Incapables de rien faire, de rien défendre eux-mêmes, il leur faut partout un fonctionnaire. Ainsi, peu à peu, tout tend à se concentrer aux mains du pouvoir central, être abstrait, mystérieux, divinité omnipotente, qui, quoi qu'on fasse, s'incarnera toujours en un ou deux hommes, intelligents, dévoués, honnêtes, comme on l'est d'ordinaire, c'est-à-dire sans excès. L'aristocratie élective ou héréditaire fera place à une aristocratie de fait : directeurs, sous-directeurs, inspecteurs, contrôleurs, tous bien payés et remplissant leurs fonctions avec le zèle modéré qu'on met aux affaires d'autrui. Le pays ressemblera à une grande compagnie de chemins de fer, incapable de gérer sa propre fortune, connaissant à peine ceux qui seront censés la représenter, et cœurs, esprits, bras, fortunes seront à la merci de quelques casquettes galonnées, à la fois toutes-puissantes et irresponsables.

Que les riches vendent leur conscience et leur liberté au pouvoir, qui promet d'accroître ou de conserver leurs jouissances, c'est une lâcheté qui se conçoit. Mais, à ce nouveau despotisme, que gagneront ceux qui n'ont rien ? Qu'y gagneront les masses laborieuses ?

Quand, par impossible, au lieu d'être héréditaire, la propriété deviendrait complètement élective, et qu'elle serait mise tout entière à la disposition de l'État, le capital n'en serait ni moins exigeant, ni moins impitoyable pour le travail. Les lois les plus radicales, essayant de partager violemment la richesse actuelle, n'auraient d'autre résultat que de la détruire, et viendraient se briser contre la force des choses, c'est-à-dire contre une puissance infiniment plus grande que la leur. Sous prétexte d'émanciper les prolétaires, cette application finale des principes de 1789 mettrait le sceau à leur servitude économique, politique et religieuse.

En tout temps, et sous tous les régimes, le seul moyen d'être libre c'est d'avoir quelque chose à soi. Or la Révolution n'a inventé que la liberté illimitée du propriétaire, c'est-à-dire l'absolutisme de ceux qui étaient déjà libres, et elle ne peut plus y toucher sans atteindre, en sa source, la richesse elle-même. Comment sortir de ce cercle vicieux ? Où est la force morale capable de régler l'usage des biens de ce monde sans les détruire, de les répartir plus équitablement sans violence, et d'en assurer à chacun une part suffisante pour garantir la vie de sa famille, l'exercice de ses droits civiques et l'indépendance de sa conscience ?

Nous avons constaté le principe de mort, que la liberté illimitée ne fait que déchaîner. Il est temps de trouver le principe de vie, qui pourra donner aux ouvriers une association, une représentation et un enseignement sérieux, et rallier en un faisceau commun les forces et les dévouements isolés, qui s'agitent confusément pour leur émancipation.

CHAPITRE XVII

Vérité sociale principe de la liberté sociale.

Il est facile de disperser ou de détruire les épargnes du passé. Quand il s'agit de les conserver et de les accroître, quand on veut produire des milliards ou faire pousser un seul épi de blé, aux rêves de l'imagination succèdent les lois sévères et inexorables, mais en même temps fortes et fécondes, de la réalité. La plus petite parcelle de bien, même matériel, ne naît que de la soumission de l'homme à ces lois ; la prospérité et la liberté générales résultent de la libre adhésion qu'il leur donne.

Indispensable au progrès de la richesse, le travail ne la crée pas seul. Il ne fait que la développer, et il a besoin, pour cela, d'une première richesse ou capital : il lui faut des outils, des bâtiments, des terres, des semences, des troupeaux. De là le partage des fruits ou revenus, entre celui qui donne son labour et celui qui en fournit la matière ou les instruments, en d'autres termes, le travail et le capital.

Toutefois, dans le traité qu'ils ont à conclure ensemble, les conditions sont loin d'être égales. Car, celui qui n'a rien, quelque salaire qu'on lui offre, travaillera quand même, contraint par l'esclavage ou par la faim. Au contraire, le capital est libre de dicter sa loi, d'at-

tendre s'il lui plaît, et au besoin de se consommer lui-même. Si on veut le violenter ou seulement le gêner, il s'enfuit, il émigre, il périt. La terre même qui semble si facile à saisir, s'évanouit entre les mains qui l'oppriment, et partout les bras, le bétail, et jusqu'à la fertilité, disparaissent sous l'étreinte du despotisme. De fait, le capital est donc le plus fort, et il ne vit qu'à condition d'être libre.

La première grâce à obtenir de cette puissance, c'est qu'elle veuille bien se conserver aux mains où elle se trouve. De là naît la nécessité de donner à la richesse existante des possesseurs intéressés à la garder, et, pour la sauver du pillage, de faire au moins un certain nombre de propriétaires, en attendant que tout le monde le puisse devenir. Dans les sociétés barbares, les plus forts sont seuls les maîtres du sol ; la force est le seul moyen de l'acquérir et de le défendre ; mais c'est déjà un progrès sur le sauvage, qui ne sait pas respecter son propre bien.

L'hérédité, qui transmet le patrimoine, et qui n'est possible qu'avec le maintien des lois de famille, est à la fois un vif stimulant pour l'épargne, et une première répartition de la fortune sur les enfants, qui ne l'ont point conquise par leur travail. C'est donc un nouveau progrès, accompli par la libre adhésion de ceux qui possèdent la richesse. Quant à ceux qui en sont privés, ils sont condamnés à respecter la propriété malgré les abus qu'elle renferme, et à subir des inégalités et des injustices, d'autant plus criantes et plus irrémédiables que le niveau moral de la société sera plus bas. Inutile pour eux de se révolter : ils en seraient les premiers punis. Leur ambition doit être d'arriver, à leur tour, à la liberté économique, c'est-à-dire à la possession paisible, et non à la destruction de la richesse.

En dépit des combinaisons scientifiques ou des révolutions violentes, ce n'est que par la vertu, librement et courageusement pratiquée, que l'ouvrier parviendra, un jour, à constituer son indépendance. Et d'abord, au lieu de voir dans le travail un joug odieux, qu'il l'accepte avec amour, comme un devoir plein de grandeur et de dignité. Quel que soit son salaire, qu'il sache en épargner une parcelle, et utiliser cette puissance incroyable de l'économie, cette vitesse croissante des intérêts composés, aussi forts pour recomposer la fortune que pour la détruire aux mains de l'imprévoyant. Enfin, qu'il ait pour les autres ce dévouement fraternel et ce patriotisme de corporation, ingénieux à partager entre tous les chances de bonheur ou de malheur excessifs, et à prélever sur les hommes valides le pain des veuves et des orphelins, sur les temps d'activité le salaire des jours de chômage.

Ce n'est pas tout. Car, livré à son égoïsme, le capital pourrait rendre ces efforts et ces sacrifices inutiles. Donnant au travail tout juste de quoi ne pas mourir de faim, il l'empêcherait à jamais de conquérir sa part de propriété. Ici encore, ce sera à la force morale d'obliger la conscience des riches à ne pas abuser de leur supériorité, et à ne pas spéculer sur la misère d'autrui. Au lieu de considérer leur fortune comme faite pour eux et pour leurs jouissances personnelles, ils y verront une magistrature créée pour la société et dans l'intérêt de tous, une charge sérieuse et redoutable, qui, loin de les dispenser du travail, les oblige à rendre à leur pays des services gratuits proportionnés à leurs revenus. A l'inverse de l'impitoyable loi économique, élevant l'intérêt à mesure que le débiteur est plus pauvre, abaissant le salaire à mesure que le travailleur est plus affamé, la loi morale leur apprendra que c'est un crime de pré-

lever un intérêt sur celui qui n'a rien, et que plus les gens sont malheureux, plus il faut leur tendre une main large et généreuse pour les aider à reconstituer leur patrimoine. Au lieu d'être une machine, à laquelle il faut faire produire le plus possible, chaque ouvrier sera pour eux un égal devant Dieu, un associé devant les hommes. Ils en seront les patrons, c'est-à-dire les protecteurs responsables ; ils seront tenus de veiller sur lui avec une constante sollicitude ; ils devront lui assurer la possibilité d'élever honnêtement sa famille, et de respirer lui-même à certains jours de repos, encore plus nécessaires à son âme qu'à son corps.

Enfin, il ne suffit pas encore que la puissance morale, dont je parle, ait pénétré dans la conscience de chacun, et ait fini par passer dans les mœurs et dans la législation d'un peuple. Pour lutter contre l'égoïsme natif, qui entraîne toujours les riches à exploiter les pauvres, et leur fait trouver mille moyens ingénieux d'éluder ou de paralyser la loi, il est indispensable que cette force soit organisée, permanente, et qu'à son enseignement doctrinal elle ajoute sans cesse l'éloquence et l'entraînement de l'exemple. En face des mauvais riches, il faut constamment une armée de pauvres volontaires, donnant tout ce qu'ils possèdent pour soulager les grandes misères et pour refaire un héritage à ceux qui n'en ont plus. On aura beau prêcher l'économie aux petits et l'humanité aux grands : il y aura toujours entre eux un abîme creusé par le luxe, la cupidité, la rapacité, l'imprévoyance. Comment le combler, aujourd'hui surtout qu'il va s'élargissant, si des hommes intelligents ne s'y jettent, eux, leur intelligence, leur activité et leur fortune, non à la poursuite de leurs propres droits, mais en sacrifiant tout intérêt personnel, pour s'occuper uniquement des autres ?

Certes, s'il est une propriété sacrée entre toutes, c'est celle qui s'est ainsi abdiquée pour devenir le bien des pauvres, pour assurer le service gratuit des enfants, des malades, des vieillards. S'il est une liberté qui puisse et qui doit rester illimitée, c'est bien celle de se dévouer aux malheureux, de s'unir et de s'associer pour les servir sous la protection d'une règle commune. A côté des temples ouverts à la débauche, où tant de richesses se consomment en pure perte, il ne saurait être interdit de fonder des asiles, qui seront pendant des siècles l'appui et la ressource suprême de ceux qui n'en auront plus d'autre. L'industrie moderne a besoin d'être défrichée, comme jadis les forêts de la Germanie, et, à l'économie politique païenne comme à l'antique seigneur féodal, traitant tous deux l'homme comme une bête de somme, il est temps d'opposer la concurrence pacifique d'œuvres généreuses, ayant uniquement pour but de moraliser le travail, prêtant aux pauvres sans intérêt, aidant de leurs avances les associations ouvrières, ouvrant des ateliers largement rétribués aux pères de famille ou aux veuves chargées d'enfants. Bien loin d'humilier les plus faibles, le dévouement, qui se fera ainsi honneur de leur tendre la main, sera pour eux le seul moyen efficace et légitime de ne pas succomber sous l'oppression des plus forts.

En dehors de cette libre émulation de vertus, qu'arrive-t-il ? La loi des nécessités sociales s'exerce dans sa rigueur, avec ses redoutables sanctions. S'il n'y a plus de grands et héroïques sacrifices, les vertus naturelles s'affaissent bientôt à leur tour. Si le capital ne consent pas spontanément à adoucir ses conditions, à grossir les salaires, à encourager l'économie et la vie de famille, la richesse se concentre aux mains d'une féodalité financière, aussi âpre et aussi dure que celle du

moyen âge. Si l'ouvrier n'arrive pas, par l'épargne et par l'association, à se reconstituer une propriété, il reste à la merci du capital. Vainement cherchera-t-il un remède dans les chimères du socialisme. Ces folles tentatives n'auraient pour résultat que d'engloutir le capital acquis, de désorganiser le travail, de reproduire l'esclavage sous la forme du prolétariat, et de greffer sur ces plaies le cancer du césarisme antique.

La liberté sociale est donc, avant tout, un problème moral, et elle repose uniquement sur le respect de la vérité sociale. Tandis que l'erreur consomme, détruit, gaspille en expériences stériles, la richesse, jusque dans sa dernière parcelle, n'est produite que par l'assentiment que nous donnons à la vérité. L'erreur nous mène à la servitude, juste châtiment de notre orgueil et de notre lâcheté. La vérité nous apprend à conquérir, par la vertu et le sacrifice, la libre disposition de nos forces, de notre intelligence, de notre activité. La somme de liberté sociale dont jouit une société a ainsi pour mesure son niveau moral.

Il est urgent de savoir qui nous donnera la doctrine capable d'enseigner cette vérité, de produire ces vertus et ces dévouements. Des philosophes, des lettrés, des financiers, des aristocrates de tous genres, même des catholiques, favorisés de la fortune, peuvent s'endormir dans le bien-être. Oubliant ces questions, vitales pour le plus grand nombre, ils s'amuse à soutenir, chacun, des systèmes qui caressent leur vanité, mais qui ne touchent ni à leurs honneurs, ni à leurs revenus, et qui les laissent libres de couler paisiblement leur molle existence. Cela leur est bien facile. Il n'en est pas de même du peuple, qui voit la misère de près. Ce dont il a besoin et ce qui l'intéresse, ce n'est pas la lutte, académique et stérile, des religions et des systèmes

politiques les plus contradictoires, c'est la religion vraie et le système politique vrai, qui, au lieu de l'exploiter, lui rendront sa dignité et son indépendance.

En poursuivant cet idéal, l'homme du peuple n'est pas mû par l'idée étroite de ses jouissances personnelles. Ne tenant ni à l'argent qu'il gagne péniblement, ni à la vie qui est souvent sa seule richesse, il est toujours prêt à donner ses économies, ou à se jeter au feu pour un malheureux en danger, et sa plus grande joie est de se sacrifier au bien public, au bonheur et à l'émancipation de ceux qui souffrent. Le bien-être, le terre à terre, le confortable, ne lui suffisent pas. Il a encore de la poésie ; il est artiste et chevaleresque, comme l'étaient nos pères ; il lui faut de grandes choses. S'il ne les trouve pas, refoulé dans ses aspirations, il se consumera en rêveries extravagantes, en plaisirs excessifs ; ou bien, il se lancera dans les aventures, les drames et les révolutions, se ruant sur le pouvoir et sur Dieu lui-même, quand ils semblent ne plus s'occuper des grands intérêts de ce monde. Le peuple est encore français, et il ne comprend rien au doute cartésien, au libre examen, à la balance des pouvoirs, au principe de non-intervention, en un mot à l'indifférence aristocratique ou bourgeoise, sous ses mille formes diverses. Il veut savoir ce qui est vrai et le croire, ce qui est beau et l'aimer, ce qui est bien et le faire.

Or, où le peuple, animé de cette soif généreuse, trouvera-t-il la vérité religieuse, source première de la vérité sociale ? La question n'est pas si difficile à résoudre qu'on pourrait le penser. L'homme se passe si peu de religion que chaque système économique en cache une à lui, et les diverses écoles qui se partagent les esprits sur le terrain social, sont, en réalité, la manifestation économique des différentes croyances qui se disputent

l'empire des âmes. Les catholiques seuls avaient fondé et peuvent encore fonder les corporations sur la libre réunion du capital et du travail. A côté d'eux il y a l'école, schismatique ou autocratique, des légistes centralisateurs, au pouvoir depuis Philippe le Bel. Sans nier la déchéance originelle, ils prétendent que c'est au pouvoir d'y remédier, de réglementer le commerce et l'industrie, de gouverner le capital, d'organiser le travail, l'enseignement, le bien-être. Puis il y a l'école protestante, ou camp de la féodalité financière, ayant pour dogme la libre expansion des forces individuelles, la domination absolue du capital, l'exploitation de l'ouvrier, la spéculation et l'usure avec toutes leurs variétés. Enfin, il y a l'école révolutionnaire, plus logique et niant ouvertement la chute, sur laquelle les inégalités et les injustices sociales se sont greffées.

Aujourd'hui, le choix est entre le catholicisme et la Révolution. Cette dernière a fait justice de l'autocratie et de la féodalité, qui nous ont exploités jusqu'à ce jour. A leur place elle a proclamé l'infailibilité et l'omnipotence de la raison populaire, maîtresse absolue de la fortune publique et des fortunes privées.

Mais, nous l'avons vu, cette prétendue souveraineté de la raison n'a de vie qu'en abdiquant, en s'incarnant dans un ou plusieurs hommes. En son nom régnera bientôt une aristocratie de fonctionnaires, un pouvoir de fait, exerçant une autorité sans limites : c'est la route du césarisme, la pire des tyrannies. Ainsi, en économie politique comme dans tout le reste, la Révolution a le grand avantage de faire justice des solutions intermédiaires. En nous mettant aux prises avec les conséquences logiques de la donnée rationaliste, elle nous ramène forcément au catholicisme, seul refuge ouvert contre les périls qui nous menacent, seul instru-

ment de civilisation en état de répondre aux aspirations populaires.

Toutefois, si l'Église possède la vérité sociale dans la vérité religieuse, ne va-t-elle pas, à son tour, exercer sur les affaires de ce monde un despotisme sans contre-poids ? Non : car, alors, elle ne serait plus la vérité. Aussi n'invoque-t-elle ni la réglementation absolue, incapable de contraindre la nature des choses, ni la liberté illimitée, impuissante à la corriger dans ses vices. Aujourd'hui comme à son début, dans les questions sociales comme dans toutes les autres, elle ne voit dans la force coercitive qu'une arme secondaire et purement défensive contre le mal, et elle a, comme arme offensive, la persuasion, la libre adhésion de l'homme à la vérité et à la vertu : à la vérité, pour accepter les nécessités sociales et pour créer la stabilité ; à la vertu, pour rendre ces nécessités moins dures et pour créer le progrès. Qu'une réglementation modérée, raisonnable, acceptée par l'opinion et la conscience publique, réprime les violations manifestes de la justice naturelle, les envahissements criants de la cupidité et de l'exploitation ; qu'une liberté illimitée soit laissée au bien, c'est-à-dire aux purs dévouements, qui se consacrent volontairement à réparer les misères inévitables, à relever et à panser les blessés sur le champ de bataille de la vie : voilà toute l'économie du système catholique. Il a la prétention de réaliser ainsi, pour tous, la plus grande et la seule liberté possible.

D'abord, la simple expansion de la vie et des institutions catholiques produira spontanément, chez l'ouvrier, l'amour du travail, l'économie, les vertus de famille, l'esprit d'association. Ainsi se créera en face du capital égoïste une concurrence charitable, qui fera pénétrer dans les mœurs et dans les lois les sentiments d'une

justice et d'une fraternité croissantes. Enfin par l'économie et l'association d'un côté, par les largesses et les réserves de la charité de l'autre, on verra se reconstituer le patrimoine des prolétaires, véritable couronnement de la liberté sociale.

Rien de mieux, sans doute, que d'encourager les caisses d'épargne et de secours mutuels que nous possédons déjà. Cependant ce n'est là qu'un moyen fort incomplet. On décuplera sa puissance en l'organisant par corps de métiers, et en permettant aux corporations de se faire une réserve collective et inaliénable pour pourvoir aux besoins de leurs membres. Rome nous offre, sous ce rapport, des modèles vivants, beaucoup plus rapprochés de la vraie liberté que les corporations fermées et fiscales de l'ancien régime. Suivez cet exemple : fortifiez ces associations par un lien religieux ; permettez-leur d'avoir des écoles, des églises, des hôpitaux, des fêtes à elles, et vous leur rendrez une vie salubre, sans aucun des inconvénients ni des dangers des affiliations révolutionnaires. Pour les seconder, leur donner des types, des appuis, des auxiliaires, laissez des ordres religieux se consacrer spécialement au service des ouvriers, et mettre, à résoudre les problèmes de l'industrie et du travail, la persévérance que les enfants de saint Benoît ont employée à cultiver nos déserts. Enfin qu'on renouvelle, et qu'on développe, sur des bases chrétiennes, les œuvres de prêts gratuits aux ouvriers, de dots aux filles pauvres, de secours aux veuves et aux mères de famille, œuvres qui chercheraient vainement à vivre sur une base purement philanthropique.

Voilà, dans l'ordre social, la part de la liberté individuelle. Maintenant quelle sera l'intervention du pouvoir civil, nécessaire pour la protéger ? Quelles seront les lois, les moyens défensifs, en harmonie avec la conscience

publique, et avec les exigences du XIX^e siècle? On aurait grand tort de penser que ce soit le côté délicat, où il y ait certaines portions de vérité à cacher habilement aux regards. Au contraire, ici éclatent la supériorité et le triomphe de l'Église, en tout temps, elle se flatte de diminuer la rigueur et le nombre des peines nécessaires, la violence et l'arbitraire du pouvoir, de limiter et de restreindre l'emploi des moyens coercitifs. Il ne saurait en être autrement, puisqu'elle fait exécuter, par la persuasion et par de libres vertus, la plus grande partie des lois d'ordre et de morale, sur lesquelles repose l'existence de la société.

Cette règle générale est facile à vérifier dans ses applications. Si l'opinion seconde les efforts de l'Église, et flétrit, comme ils le méritent, l'agiotage, les spéculations véreuses et l'usure, il suffira, pour ainsi dire, d'appliquer la législation en vigueur. Qu'on permette à l'œil vigilant de la justice de sonder, jusqu'en leurs derniers replis, les affaires douteuses; qu'on maintienne le taux légal de l'intérêt et l'interdiction de spéculations à termes, mesures aujourd'hui battues en brèche, et presque tombées en désuétude sous les coups de la licence financière. Sans innovation sérieuse, on parviendra ainsi à réprimer les abus de la souveraineté du capital.

Quant à la dignité et à l'indépendance de l'ouvrier lui-même, les économistes sensés s'accordent à le reconnaître, il n'y en a pas sans famille, et il n'y aura point de famille sans le respect du mariage, de l'éducation et du dimanche chrétiens.

En effet, quelle sanction la loi civile la plus sage peut-elle apporter au mariage, et comment rendra-t-elle cette union durable et féconde, si les époux n'acceptent pas librement et généreusement les devoirs que

Dieu leur impose ? Puisque la loi est trop souvent impuissante à réprimer le désordre des mœurs, à quoi sert donc de les attaquer dans leur source la plus pure et la plus certaine, en prenant la place du prêtre et en s'arrogeant le droit d'unir les époux ? A quoi bon le mariage civil, antérieur et supérieur au mariage religieux ?

Ainsi, nous dira-t-on, vous allez remettre aux prêtres les registres que la Révolution leur a enlevés, et, en abolissant le mariage civil, vous niez le droit naturel et imprescriptible que l'homme avait, bien avant le christianisme, de s'unir à la femme ? Non : l'Église ne fait qu'affirmer et consacrer¹ ce droit primordial. Mais, quand elle n'est pas au nom de Dieu le témoin de cet engagement, et qu'elle n'en a pas examiné et pesé les conditions, de deux choses l'une : ou bien, ceux qui croyaient s'unir, ne le pouvaient pas, et alors le mariage civil ne fait que placer ces malheureux entre un lien coupable, qu'ils ne sont plus libres de rompre, et la voix de leur conscience, qui leur ordonne de se séparer ; ou bien, ils pouvaient réellement s'unir, et alors le mariage civil, ne pouvant leur faire ni connaître ni respecter la sainteté de leurs engagements, est une vraie formule, un échelon glissant entre le lien religieux et le concubinage.

Cela étant, il serait très simple de laisser les registres à l'État, la cérémonie aux prêtres de chaque culte, et de ramener ainsi le mariage civil à ce qu'il peut être en réalité, c'est-à-dire la constatation du mariage religieux. Dans la pratique, depuis que le divorce est aboli, cette question renferme beaucoup moins de difficultés qu'on ne le pense au premier abord. Si le mariage civil avait

1. Prop. 65 à 74.

eu la prétention de s'établir franchement, et de se donner à lui-même ses lois et ses conditions propres, il n'aurait jamais pu pénétrer chez un peuple catholique. Aussi ce n'est que furtivement, en calquant minutieusement les règles de l'Église, et en ramenant les juifs et les protestants, en dépit de leur liberté de conscience, au mariage catholique, qu'il est parvenu à s'insinuer dans la société moderne. Il en est résulté que le mariage civil crée très rarement des liens que la conscience ne puisse pas reconnaître plus tard. D'un autre côté, même chez ceux qui sont, en apparence, le moins croyants, on se regarderait comme déshonoré de ne pas se marier à l'Église, et l'on ne reçoit qu'en souriant cette bénédiction du maire, que M. Jules Simon voudrait, en vain, entourer d'une grande majesté. L'immense majorité est donc placée d'avance en dehors d'une modification, contre laquelle se révolte à peine une poignée de légistes et de libres penseurs. Puisqu'il y a si peu de chose à faire, pourquoi persister à maintenir un état de choses faux en principe, attribuant à la loi un droit qu'elle n'a pas, ne changeant rien aux mœurs des campagnes, mais créant, dans les villes, une sorte de moralité intermédiaire, qui mène rapidement du mépris de la foi au mépris de la famille? A quoi bon encourager, par une consécration légale, des unions passagères, que le vent emportera bientôt, en dépit du législateur?

Certes, il ne peut être question d'imposer le mariage religieux à une nation qui s'y opposerait. Mais, sous prétexte de liberté, une telle nation voudrait l'affaiblissement systématique de la famille, et, de l'état de nature qu'elle invoquerait, elle tomberait certainement, peu à peu, bien au-dessous de la nature, dans les vices les plus honteux. Au contraire, rendant au mariage religieux la place qu'il mérite, et puisant la moralité à sa

vraie source, la loi verrait certainement diminuer, par le seul ressort de la conscience publique, les désordres de tout genre, dont la statistique croissante alarme justement les esprits sérieux, et que les peines coercitives sont impuissantes à réprimer.

La famille constituée, l'éducation est à la fois le premier devoir et le droit le plus sacré des parents. Or, à moins de vouer les jeunes générations au doute et à l'incrédulité, il est indispensable que la religion soit la base de tout enseignement primaire, secondaire et même supérieur, et que les enfants de chaque culte reçoivent un enseignement complètement séparé. Il y a là, pour l'État, une obligation étroite de respecter la foi de tous, et d'éviter avec soin, surtout en histoire, en philosophie ou en économie politique, des leçons données en son nom, inculquant à la jeunesse la pire des religions, celle qui consiste à n'en avoir aucune.

L'Église a toujours proclamé et respecté, plus que personne, la liberté qu'ont les parents d'élever leurs enfants dans leurs propres croyances, fussent-elles erronées. Elle s'est montrée et se montre encore, à Rome, beaucoup plus tolérante que tout autre société religieuse ou civile. S'il se produit, de siècle en siècle, une exception semblable à celle du petit Mortara, cette exception a l'avantage de constater, d'une manière solennelle, les limites que la vérité s'est tracées, et les précautions infinies dont elle a entouré le droit des parents. Plus libres à Rome qu'en bien d'autres pays, les juifs y jouissent de la faculté du divorce ; ils sont en quelque sorte chez eux, et, dans une foule de circonstances, ils s'administrent et se jugent eux-mêmes. Toutefois, il leur est interdit de prendre des serviteurs chrétiens, et, s'ils étaient juifs sincères, ils seraient les premiers à n'en pas avoir. De plus, il est sévèrement défendu aux chrétiens de bapti-

ser un enfant juif sans l'aveu de ses parents, hormis en danger de mort imminente. Si, en dépit de ces précautions, le petit Mortara est devenu chrétien en quelque sorte malgré l'Église, le baptême, qui n'est pas une vaine cérémonie, lui a donné droit à une éducation chrétienne et à la pleine connaissance de la vérité. De ce moment, il était enfant de l'Église, et le Pape aurait donné sa vie plutôt que d'abandonner volontairement une âme dont il était devenu responsable. Mais, je le répète, c'est là un cas unique, où le droit des parents dans l'erreur cesse devant un droit supérieur de la vérité.

Pendant ce temps-là, dans les États infidèles, hérétiques ou schismatiques, ce sont des millions d'âmes que l'on arrache par violence à cette vérité, et, dans les États rationalistes, le pouvoir, sous prétexte d'impartialité, condamne la jeunesse entière au scepticisme, c'est-à-dire à la servitude organisée sur la plus vaste échelle.

Que l'on cesse donc d'élever les catholiques dans les mêmes écoles et les mêmes collèges que les protestants, les juifs ou les musulmans d'Algérie. Cette promiscuité est une des hontes du XIX^e siècle. L'enseignement ne saurait être séparé de la religion¹. Uni à elle, il ne sera jamais trop développé ni trop général. Puisse-t-il être gratuit pour les pauvres, non par des contributions prélevées sur leurs sueurs, mais par le concours volontaire des riches ! Puisse-t-il être obligatoire, en s'adressant à des enfants réellement affranchis du travail prématuré, et non en disputant, un instant, des êtres étiolés à la fatigue et à la misère ! C'était le vœu des conciles au moyen âge ; ce sera toujours celui des catho-

1. Prop. 45, 47, 48.

liques. Mais si, sous l'œil de la religion, ce double caractère, gratuit et obligatoire, arrive à se concilier avec le droit des parents, donné à un enseignement rationaliste et incrédule, ce serait le comble du despotisme. Sous ce rapport, nous sommes heureusement bien loin des tendances de la Révolution. La loi de 1850 a ouvert la voie, et il ne reste que des améliorations faciles à réaliser.

Enfin, pour toute famille et pour tout homme, quel que soit son âge, le repos du dimanche est la base de la vie intellectuelle et morale. Une des premières sollicitudes d'un législateur sérieux doit être, non pas de conduire, par la force, aux églises, les gens qui n'y sont pas disposés, mais d'empêcher qu'on ôte à personne la liberté suprême de son âme, et qu'en contraignant les hommes de travailler sans cesse, on les réduise à l'abrutissement et à la servitude. Les pays catholiques sont les seuls où la passion et la rage anti-religieuses aient été jusqu'à méconnaître l'importance de cette loi primordiale, que l'Angleterre et les autres pays protestants ont le bon sens de respecter, comme la base de leur hygiène politique et sociale.

1. On peut citer à ce sujet, comme type de sagesse et de dignité bien comprise, la résolution récente prise par l'association des compagnons imprimeurs de Berlin.

Considérant :

1° Que le repos corporel et intellectuel constitue, après un travail assidu de six jours, un besoin urgent pour tout travailleur ;

2° Qu'une activité, interrompue seulement par le sommeil le plus indispensable, affaiblit la force nécessaire au travail, tient le travailleur éloigné de toute tendance morale plus élevée et l'en rend incapable ;

3° Que le salaire du travail de six jours doit être suffisant pour faire vivre le travailleur, et que l'expérience prouve que la position du travailleur n'est pas meilleure quand il travaille sept jours ;

Ainsi, tout d'abord, que l'État, qui doit l'exemple, suspende ses travaux le dimanche, et laisse à ses ouvriers, employés, soldats, fonctionnaires de tous les degrés, le temps d'accomplir leurs devoirs et de respirer au moins quelques heures en famille. Ensuite, quoi de plus facile que de faire entrer cette clause dans les cahiers des charges de toutes les grandes entreprises, canaux, chemins de fer, mines, etc., auxquelles le gouvernement concède des privilèges ? Sur la demande des employés du commerce, qui sont tous intéressés à avoir un jour de liberté, pourquoi ne pas leur accorder, comme en Angleterre, la fermeture des magasins ? En devenant générale, cette mesure ne nuit à personne, et elle donne, alors, aux patrons eux-mêmes, des loisirs que leur ôte la concurrence. Enfin, si les ouvriers en reconnaissent l'utilité incontestable, pourquoi ne pas favoriser l'établissement d'une même règle commune aux travaux extérieurs, aux ateliers nombreux ? Pourquoi ne pas fixer à ce jour, naturellement désigné, les réunions, les fêtes, les leçons ou lectures, qui sont la vie publique et intellectuelle du travailleur ?

Qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici de contraindre un peuple, qui ne le voudrait pas, à sanctifier le dimanche. Quand on en aurait le pieux désir, on n'y

4° Que l'établissement du travail du dimanche, comme moyen de concurrence, est absolument blâmable ;

5° Que le travailleur « libre » ne peut ni ne veut rester au-dessous des esclaves de l'antiquité ni de ceux du temps actuels ;

L'association des compagnons imprimeurs de Berlin déclare que le travail du dimanche est une mesure préjudiciable à la prospérité matérielle et intellectuelle qui doit être absolument rejetée, au point de vue moral, et invite, en s'en référant aux efforts faits antérieurement dans ce sens, toutes les sociétés de travailleurs, ainsi que tous les patrons bienveillants, de publier des manifestations analogues et de réagir autant qu'ils le pourront contre la funeste habitude du travail du dimanche dans les ateliers.

parviendrait point. De telles lois doivent être réclamées, sanctionnées, soutenues par la conscience publique et par les mœurs, et elles tombent d'elles-mêmes en désuétude quand cette force leur fait défaut. Mais si, comme en France, c'est une minorité d'esprits forts qui s'entendent pour discréditer le repos du dimanche, si c'est une minorité de capitalistes ou de fonctionnaires qui le foulent aux pieds dans les grands travaux publics, c'est un tort grave de leur part, et ce serait folie de les laisser faire. Il faut montrer au peuple que cette prétendue liberté mène droit à la servitude, et n'a pour résultat que de façonner aux exploiters des bandes d'esclaves, sans foyer comme sans autel, peu à peu dépouillés du dernier vestige de dignité ou d'indépendance. Il faut prouver à l'ouvrier que, pour conquérir la liberté sociale, intellectuelle et morale, ailleurs que sur le papier, le premier pas à faire est de vouloir et de respecter le repos du dimanche. C'est là le seul moyen de rendre possibles et faciles, par la libre initiative des hommes, une foule de progrès, qui paraissent aujourd'hui chimériques, et que les violences révolutionnaires ou les combinaisons économiques ne réaliseraient jamais. Enfin, en élevant ainsi le niveau moral, on est certain de diminuer les crimes et les délits, contre lesquels la société est si souvent obligée de sévir. En un mot, c'est accroître la part de la liberté, et restreindre celle de la répression.

Ainsi, liberté du mariage religieux, liberté de l'enseignement religieux, liberté du dimanche, liberté des associations et des corporations religieuses, en un mot liberté de l'Église, qui n'est autre chose que la vérité sociale dans la vérité religieuse, et qui, par les libres vertus et par les libres dévouements, peut seule agrandir sans limites le champ de la liberté sociale : voilà

tout le programme des catholiques. Que l'État favorise franchement l'expansion de leur activité, qu'il la débarrasse des entraves qui la paralysent, qu'il la protège contre les passions perfides qui la combattent, et qu'il se borne à réprimer les abus les plus grossiers de la puissance du capital. Il exercera ainsi la plus facile et la plus douce des interventions, au lieu de se lancer dans je ne sais quelle imitation, à la fois despotique et impuissante, du césarisme païen, et il assurera la vie intellectuelle et morale de ces masses, que la Révolution tend inévitablement à ramener à la misérable situation de l'esclave antique.

CHAPITRE XVIII

Vérité politique principe de la liberté politique.

Au lendemain de 1848, la bourgeoisie a cru sauver ses privilèges économiques, faussement décorés du nom de liberté civile, par le sacrifice de ses libertés politiques. Mais les luttes qu'elle a voulu éviter se reproduiront bientôt, plus âpres et plus vives, dans le domaine des intérêts matériels. En effet, ces deux terrains se touchent, ou plutôt ils n'en font qu'un seul. C'est en vain qu'on voudrait les séparer, et qu'on s'imaginerait avoir simplifié le problème, parce qu'on l'aurait scindé. On n'aurait fait que l'obscurcir et le priver de la lumière éclatante que les questions sociales répandent sur les questions politiques. Bien loin d'être étrangère à la répartition de la richesse, la forme gouvernementale obéit aux mêmes lois ; elle suit exactement les mêmes vicissitudes, et, dans l'ordre politique comme dans l'ordre social, la volonté de l'homme se voit aux prises avec des vérités inexorables, antérieures et supérieures à tout examen et à toute décision.

Nous l'avons vu, la richesse ne se conserverait pas, si elle n'était confiée à des hommes qui en disposent librement et souverainement ; la répartition de la richesse est plus ou moins juste suivant le niveau moral des peuples, et non selon leur fantaisie ; la liberté illi-

mitée est illusoire pour ceux qui n'ont rien et l'expansion naturelle des forces industrielles amène la domination des plus forts, sous forme de féodalité financière ; enfin, l'intervention arbitraire de l'État n'est pas plus efficace, et, en remplaçant les propriétaires par des fonctionnaires, elle joindrait la plus dure servitude politique et morale à la servitude économique, qui n'en serait nullement diminuée. C'est donc sur la vérité économique, sur des principes communs de justice, acceptés par la conscience publique, et mettant un frein à la liberté naturelle de l'homme, que repose la liberté civile, c'est-à-dire la possibilité réelle pour chacun d'acquérir et de conserver un patrimoine. Il faut à cette vérité la protection de l'État pour la défendre contre ses ennemis, et surtout des âmes généreuses, entretenant les vertus ordinaires par les vertus parfaites, et comblant par leur abnégation le gouffre des injustices inévitables. Nous allons retrouver dans l'ordre politique les mêmes lois, les mêmes nécessités, variant avec le niveau moral des nations, et enfin la même définition de la vraie liberté.

Aussi bien que la vie sociale, la vie politique repose sur une base qu'il faut de plus en plus consolider et élargir, mais qui ne peut s'ébranler, sous peine de renverser tout l'édifice. Au lieu de la propriété, c'est l'autorité. La liberté politique consiste à avoir une part de cette autorité, et le progrès politique, à augmenter de plus en plus le nombre de ceux qui jouissent de la liberté. Mais, en attendant que le pays tout entier puisse participer au maniement de ses propres affaires, l'ordre public, pas plus que la richesse, ne subsisterait un seul instant, s'il n'y avait, en vertu d'un régime établi, des hommes chargés de le maintenir. Tourner la liberté contre le pouvoir ou contre la propriété, ce serait supprimer la puissance même qu'il s'agit de développer et

de répartir équitablement, et qui est l'objet de la liberté. De même que le droit d'acquérir suppose que d'autres n'auront pas le droit de vous enlever ce que vous aurez acquis, de même le droit de prendre part à la direction des affaires de votre pays suppose que ces affaires existent, sont déjà dirigées, et que, s'il est permis d'en améliorer la marche par un concours loyal, il est défendu de l'entraver par la violence.

Comme la richesse, cette autorité politique appartient, par la nature des choses, à l'ensemble des forces et des supériorités naturelles, qui consentiront à l'exercer d'une façon d'autant plus régulière, et d'autant moins exclusive que le sentiment de la justice sera plus développé. Tantôt ces supériorités naturelles sont assez sages et assez unies pour manier directement le pouvoir, tantôt elles ont elles-mêmes besoin d'un pouvoir central pour les contenir et les faire vivre en paix. De là, dans chaque pays, un ensemble de mœurs, de traditions, d'intérêts, qui déterminent la forme du gouvernement, qui sont sa raison d'être, et qui lui donnent ce que l'on peut appeler sa vérité politique.

Appliquer à tous les peuples la même recette, la même panacée politique, est aussi insensé que d'étendre à toutes les terres un seul système de culture, et il est aussi inutile que coupable de critiquer une constitution, ou les vices de ceux qui la manient, tant que l'on n'aura pas le moyen et la certitude d'établir un régime meilleur. L'essentiel n'est donc pas d'imaginer un système idéal, d'autant plus chimérique et plus inapplicable qu'il sera plus parfait, mais au contraire de reconnaître et de proclamer les principes vrais, d'après lesquels tous les gouvernements subsistent, et peuvent s'améliorer.

Ainsi, pour une nation, le point de départ et la con-

dition première de sa liberté et de son existence même, c'est l'adhésion donnée à la vérité politique, c'est-à-dire au gouvernement qui lui convient. Car, d'un côté, le pouvoir ne peut vivre sans le concours de volontés qui fait sa force, et de l'autre, il est évident qu'il ne vivra pas longtemps s'il repose sur une fantaisie, et non sur la véritable connaissance des hommes et des choses.

De plus, pour que la liberté soit complète, il faut que le peuple entier y participe, et qu'au lieu d'être l'exploitation du pays par une caste, le gouvernement représente et protège les intérêts de tous. C'est là l'élément variable et pourtant essentiel de la liberté. Depuis que le monde existe, le grand nombre est aux prises avec la force, organisée aux mains des plus puissants, des plus intelligents et des plus riches. Héritaire ou élective, livrée aux hasards de l'anarchie ou aux caprices d'un despote, cette domination n'a reculé que devant les conquêtes pacifiques de la vertu, amenant les grands à se relâcher de leur dur égoïsme, les petits à respecter les supériorités inévitables et à grandir, à leur tour, par leur sagesse, leur union, leur modération et leur patriotisme. Cette influence désintéressée n'a rien de commun avec l'agitation passionnée des partis. Aussi incapable de manier la violence que de la subir, elle ressemble au charme secret qui rayonne de la figure, de la parole, de la vie de l'homme de bien. Elle exerce sur le plus mauvais gouvernement un ascendant invincible, en lui résistant pour le mal, en l'aidant pour le bien. Rien ne la remplace, et, si elle est absente, le peuple qui renverse le pouvoir est sûr d'en avoir un pire.

Ici encore, pour obtenir un résultat qui semble si naturel, mais que l'homme livré à lui-même n'a jamais atteint, nous avons besoin d'une force surnaturelle, ser-

vant de contre-poids et de régulateur à l'essor égoïste de l'activité humaine, d'une puissance morale organisée, enseignant à chacun ses devoirs et le respect des droits d'autrui. Ce n'est pas assez d'établir la paix et l'équilibre des supériorités entre elles, en leur accordant une part de pouvoir et une représentation légitime de leurs intérêts. Les grands ne sont que trop disposés à s'entendre pour exploiter tranquillement la multitude. Pour que leur puissance ne dégénère pas en féodalité exclusive, il faut que des hommes capables et intelligents renoncent volontairement aux honneurs, à la fortune, à la prépondérance légitime, à laquelle ils étaient appelés, pour se faire les champions de la justice et les représentants des faibles. De même, il ne suffit pas qu'un pouvoir central, inamovible et indiscutable, serve d'arbitre entre les divers partis et les diverses classes de la société. Pour que ce pouvoir modérateur ne tourne pas en autocratie, et n'arrive pas à diviser, puis à absorber toutes les forces vives du pays, il faut, en face de lui, une souveraineté spirituelle capable de résister à ses séductions comme à ses violences. Ainsi, loin d'arriver à gouverner naturellement et paisiblement les affaires de ce monde, les hommes les plus vertueux ne parviendront à tenir tête aux passions qui minent la liberté, qu'en abdiquant leur suprématie personnelle. C'est à ce prix qu'ils constitueront, en dehors de l'autorité civile, une milice indépendante, donnant aux peuples la garantie du plus complet désintéressement, et aux princes celle d'une fermeté, d'une intrépidité, d'une incorruptibilité à toute épreuve. Liée à l'existence de cette souveraineté spirituelle, la liberté politique devient donc, comme la liberté sociale, un problème religieux, et, comme on pouvait s'y attendre, dans leurs évolutions, les formes politiques se moulent, elles aussi,

sur les doctrines morales, qui sont l'âme de toute société.

Or, en dehors du catholicisme, toutes les religions sont, à des degrés divers, l'inféodation de l'Église à l'État, c'est-à-dire la ruine de la liberté. Aujourd'hui encore, les partis qui se disputent le pouvoir représentent, sans le savoir, les uns des tendances schismatiques, confisquant toute autorité spirituelle et temporelle, au profit de l'hérédité dynastique; d'autres, les tendances protestantes, aboutissant à l'omnipotence d'une aristocratie héréditaire ou élective; d'autres enfin, le génie rationaliste, supprimant dynasties et aristocraties pour nous conduire à un pouvoir de fait, personnification de l'infailibilité nationale, et centre de la toute-puissance administrative.

Loïn de corriger les abus du schisme et de l'hérésie, la Révolution les a singulièrement exagérés, en niant tout pouvoir établi, toute supériorité naturelle, et en affirmant la souveraineté du peuple, c'est-à-dire la vérité politique, non plus reconnue, mais créée par la volonté des hommes. En effet, d'un côté, c'était détruire les forces vives du pays; de l'autre, c'était inventer l'autorité d'un peuple imaginaire et insaisissable, dont les décrets, proclamés par l'émeute, pourraient désormais couvrir toutes les folies, les injustices et les tyrannies. De là, la fin précoce de la liberté décrétée en 1789 : liberté devenue à la fois indispensable et impossible, indispensable à un peuple qui se respecte, impossible à un peuple qui se prétend le maître de changer tous les jours son gouvernement et sa constitution. De là, au lieu de l'émancipation générale, les progrès et les perfectionnements incessants de la centralisation, commencés par l'ancien régime.

Les déceptions contemporaines (et c'est leur utilité)

nous ramènent donc à la doctrine catholique. L'Église seule n'a jamais cessé de poser, en face de tous les pouvoirs, la vraie notion de l'autorité, fondée sur le respect de la justice, et, en face de tous les partis, la vraie notion de la liberté, fondée sur le respect du pouvoir. Alors que la multitude était trop faible pour élever la voix, l'Église la représentait, parlait pour elle, et opposait au césarisme antique une résistance aussi efficace que légitime. Aujourd'hui que les masses sont émancipées, et qu'elles se croient les plus fortes, l'Église s'adresse à elles avec la même indépendance, et leur dit : « Le pouvoir est pour tous, mais non par tous. Sous une forme ou sous une autre, vous ne détruirez jamais la prépondérance des supériorités naturelles. Ce que vous avez à faire, c'est de les empêcher de discuter et de renverser périodiquement le régime établi ; c'est de mettre un terme à cet état anarchique, dont vous êtes les premières victimes. Vous êtes plus intéressées que personne à la création d'un pouvoir central, qui soit, entre tous les partis, un arbitre impartial, désintéressé, inaccessible à la crainte comme à la corruption. Mais la première condition d'une pareille magistrature, c'est la stabilité. Plus un pays respecte son gouvernement, moins il a besoin d'être gouverné. Pour être conduit, un pays raisonnable n'a pas besoin d'un homme de génie, toujours tenté de se lancer dans de périlleuses aventures. Il suffit d'un honnête homme, ferme et sensé. » C'est l'instinct, plus profond qu'on ne pense, de ces grandes vérités, qui donne au peuple ses tendances profondément monarchiques.

Cependant, quelle que soit la nature et l'étendue de cette autorité centrale, il importe que tous les intérêts soient représentés auprès d'elle, que chacun puisse l'éclairer sur ses propres affaires, lui apporter le con-

cours de son intelligence, de son activité et de son dévouement. C'est la partie réalisable de la souveraineté nationale, où arrive graduellement une société dont chaque membre est prêt à se sacrifier au bien général. Mais le catholicisme seul fait de cette aspiration une vérité pour tous, et non le monopole de quelques privilégiés. Lui seul est capable de tempérer la monarchie et l'aristocratie par ce que la démocratie renferme de sérieux et de légitime. Lui seul constitue, pour les lois éternelles de la morale et de la justice, et pour les plus faibles, opprimés dès que la justice et la morale sont méconnues, une représentation permanente, à l'abri des révolutions, au-dessus des dynasties, en dehors des passions politiques et nationales.

Est-ce là, comme on le répète tous les jours, le renversement des constitutions modernes ? Est-ce un retour violent vers l'absolutisme de l'ancien régime ? Loin de là. Alors que, complétant l'œuvre de Philippe le Bel et de Henri VIII, la Révolution nous ramène au césarisme, l'Église, au contraire, nous donne le secret d'une liberté pacifique et progressive. Cette œuvre est plus avancée qu'on ne le croit généralement. Car, dans ce qu'ils ont de stable et de vital, les gouvernements actuels, au lieu de s'appuyer sur les principes de 1789, en sont la négation formelle. Par une réaction naturelle, ils reviennent graduellement aux principes de la vérité politique, adoucie et perfectionnée par la vérité catholique, c'est-à-dire au type du régime représentatif, reposant sur un pouvoir central indiscuté et indiscutable, et sur une représentation multiple des intérêts du pays. Il y a là, dans les esprits comme dans les institutions, un mouvement irrésistible, et, bien qu'inaperçu de la foule, il reçoit de chaque événement une nouvelle impulsion.

Que reste-t-il donc à faire ? C'est d'abord que le clergé, sous une forme ou sous une autre, reprenne sa place dans nos assemblées, et puisse signaler tout ce qui, dans la législation, serait contraire à la morale, à la liberté religieuse, aux intérêts des pauvres et des faibles. Ce vœu est déjà, en partie, réalisé chez nous, par l'entrée des cardinaux au Sénat.

Ensuite, il faut qu'assistant, comme témoin délégué par Dieu, aux engagements solennels du prince et de la nation, l'Église rende au serment politique sa valeur religieuse. Est-ce là, comme on nous en accuse, l'excommunication et la déchéance, qui avaient frappé Henri IV, sans cesse suspendues sur la tête de nos souverains ? Non : ce n'est pas la négation, c'est, au contraire, l'affirmation de l'autorité morale du souverain. D'un pouvoir de fait, que le caprice populaire est maître de changer tous les jours, l'Église fait un pouvoir venant de Dieu, fondé sur la nature, le caractère et les traditions nationales, uni au pays par un lien sacré, qui est presque semblable à celui du mariage. Si elle se réserve le droit de déterminer les cas extrêmes, où la nation peut exercer envers le prince, infidèle à sa parole, le droit de légitime défense, c'est pour limiter et pour prévenir les révolutions, et non pour les ordonner.

Certes, les princes et les peuples peuvent refuser cet arbitrage, et, sous prétexte de garder leur pleine liberté, retomber dans l'état de guerre permanente, qui les fait osciller entre l'anarchie et le despotisme. Toutefois, même en cette situation précaire, alors que les autres font bon marché du serment politique, nulle puissance humaine ne saurait empêcher les catholiques de le prendre plus au sérieux, et de le respecter, tant que l'autorité spirituelle ne leur aura pas affirmé que leur

conscience en est dégagée. Mais, en échange, ils sont prêts à résister au pouvoir ou à la loi, toutes les fois qu'elle leur demanderait d'être complices d'une injustice, et, à leurs yeux, il n'est point de but patriotique, ni de suffrage populaire, qui puisse légitimer une action honteuse. Ils se flattent ainsi, dans tous les temps et sous tous les régimes, d'être les meilleurs serviteurs de l'autorité et de la liberté, et de travailler, plus que personne, à leur affermissement et à leur progrès.

Si le pouvoir est chrétien, comme il tend à le redevenir malgré lui, et, comme il peut l'être d'un instant à l'autre, sans modification violente aux constitutions modernes, comment traitera-t-il la presse, qui prétend exercer, en politique et en religion, un véritable apostolat, et se donne mission de contrôler et de discuter tous les actes de l'autorité ?

Même sur ce terrain, au lieu de devenir plus rigoureuse, la répression prendra un caractère de modération et de justice. A l'arbitraire administratif succédera le règne paisible de la loi. Les gouvernements sentent fort bien qu'ils ne peuvent laisser, tous les jours, ébranler leur principe, attaquer leur personnel, et faire appel contre eux aux passions populaires. Malheureusement, ils regardent comme un dérivatif, favorable à leur tranquillité, l'ardeur et la haine qui se déploient contre la religion. De là ce libre concert des doctrines les plus opposées, auxquelles on permet de saper la foi dans les cœurs ; de là ce système de mensonges et de calomnies pour grossir les torts du clergé et pour dissimuler ceux des autres, pour dénigrer dans l'histoire quiconque a été catholique, et pour faire un piédestal aux apostats et aux renégats ; de là, ce pontificat de la raison, qui s'exerce dans les officines de quelques journaux privilégiés, et qui, caressant la puissance de l'État non moins

que celle des grands financiers, se donne contre l'Église de lâches airs de courage et d'indépendance. Quand le pouvoir désillusionné comprendra que toute attaque faite à la religion lui est fatale, et que c'est lui qui devient, tôt ou tard, victime de la Révolution surexcitée par l'impiété, quand le peuple sentira que toute diminution de l'Église est une diminution de sa propre liberté, les outrages grossiers contre la foi nationale disparaîtront d'eux-mêmes, ne fût-ce que sous le coup de quelques amendes, fixées par les tribunaux. Dès qu'elle cessera d'être une fructueuse spéculation, l'irrégion, sevrée de son principal aliment, saura bien calmer son ardeur et sa bravoure. On gagnera en liberté sérieuse ce que l'on perdra en licence. Du jour où l'on n'attaquera plus ni l'Église ni l'État dans leur principe, l'arbitraire pourra faire place à une discussion loyale, au contrôle vigilant des hommes et des choses. Que dire de tous les excès que la mauvaise presse produit ou encourage, en propageant l'immoralité et le scepticisme ? Ne vaudra-t-il pas mille fois mieux les prévenir dans leur source que de les combattre par de dures mais inefficaces rigueurs ?

Ainsi, au pays et à l'État de reconnaître qu'il y a une vérité politique, et que cette vérité politique, variant avec le niveau moral, n'a pas de plus solide appui ni de meilleur instrument de progrès que la vérité religieuse. Alors, au lieu d'être tous deux en méfiance perpétuelle, et de se surveiller comme des ennemis, ils ne feront plus qu'un, et l'État pourra dire au pays : « Si vous avez foi en moi, j'ai foi en vous. D'accord pour le bien général, nous saurons toujours nous entendre : car on n'a jamais vu de prince s'opposer à la pensée de tout un peuple. Sûr de vous, je n'aurai besoin ni de fausser ni de corrompre vos suffrages. Mais si un parti

voulait prendre ma place, je lui résisterais : car je suis l'arbitre de tous les partis. Si j'ai mes faiblesses et mes imperfections, elles sont moins fâcheuses pour vous que les conséquences d'un bouleversement général. Que celui qui est sûr de mieux faire que moi, me jette la première pierre. Quant à moi, représentant de la justice, dépositaire de la vérité politique transmise aux générations futures par les générations passées, j'ai le droit et le devoir de mourir pour défendre la mission qui m'a été confiée. S'il le faut, je la scellerai de mon sang. »

Depuis soixante-quinze ans, ce langage a été rarement tenu, rarement compris. Il n'en est que plus admirable et plus grand dans la bouche de Pie IX, le plus légitime, le plus vrai, le plus paternel et, en même temps, le plus ferme des souverains. Hier, il donnait à ses peuples une large part de liberté, et il faisait ouvertement appel à leur concours. Aujourd'hui, récompensé par l'ingratitude, par la trahison, sans puissance matérielle, presque sans États, il affirme solennellement son droit et sa souveraineté, à la face du monde et de toutes les passions coalisées contre lui. Pie IX tient dans ses mains la clef de la liberté et la clef de l'autorité, après lesquelles le XIX^e siècle soupire vainement. Lui seul peut rajeunir ces deux forces, les réconcilier, les sacrer, et leur ouvrir une nouvelle carrière de progrès.

Si peuples et princes ne redeviennent pas politiquement chrétiens, on aura beau parler de décentralisation, on centralisera malgré soi et par la force des choses. En effet, qu'est-ce que la centralisation ? Qu'est-ce que cette puissance bureaucratique, qui nous enlace dans les réseaux de ses innombrables agents, et nous met, au nom de la liberté, à la merci de fonction-

naires inviolables et irresponsables ? Déjà, plus sages que leurs devanciers, les libéraux d'aujourd'hui comprennent, presque tous, les dangers, les abus de cette gigantesque machine. Mais, comment la supprimer du jour au lendemain, si l'on ne connaît à fond sa raison d'être ? Comment la ralentir, si l'on n'arrête, dans son principe, l'impulsion qui la fait marcher de siècle en siècle, et la rend plus forte que toutes nos révolutions ?

Tout homme centralise, c'est-à-dire qu'il cherche à vaincre les obstacles que la matière, la distance et la diversité des races, des langues et des volontés opposent à l'exécution de ses projets, bons ou mauvais. La centralisation est donc, en elle-même, un effort vers l'unité. Jadis la confusion de Babel, le morcellement des peuples, des provinces, des idées, formait, sur toute la surface du globe, une espèce de végétation spontanée : les hommes se conservaient de père en fils, sans altération sensible, dans l'indépendance de leur vie propre. Les fondateurs de religions ou d'empires, les commerçants et les industriels sont venus les tirer de cet isolement, pour les jeter dans un moule commun, et les conduire soit vers les sommets glorieux de la civilisation, soit vers les abîmes de la décadence et de la barbarie.

De là une bonne et une mauvaise centralisation. Le monde antique n'a abouti qu'à une concentration néfaste. En face de l'omnipotence des Césars, Babel était un bienfait ; la Germanie, un dernier rempart de la liberté et de la vigueur primitives. En effet, avec son génie infernal, Rome ne s'assimilait les forces militaires des peuples conquis que pour entreprendre de nouvelles conquêtes, et pour procurer au peuple-roi du pain et des jeux : c'était une machine montée pour dévorer tout ce qu'il y avait de richesse, de force et de vertu sur la terre.

Au lieu de cette unité de fer, l'Église a eu pour mission de fonder l'unité morale et, par elle, la réconciliation des hommes et des peuples, l'affranchissement et la libre expansion de toutes les forces productives. Sous sa main bienfaisante, on voit s'épanouir les familles, les corporations, les communes, et, comme couronnement, les grandes fédérations du moyen âge, la liberté politique, à la fois accordée à toutes les classes de la société. Avec ce lien moral, les caractères, les intelligences se développent sans contrainte, mais aussi sans discordance, avec leurs nuances propres, unies en une puissante harmonie. Il y a autant de différence entre cette unité du monde chrétien et celle du monde païen, qu'entre une de nos cathédrales, toute vêtue de statues, de vitraux, de peintures, de clochetons, ayant chacun son originalité, et une pyramide d'Égypte dans sa triste nudité. D'un côté, toute liberté disparaît, sacrifiée à un but tyrannique ; de l'autre, tous les progrès intellectuels et matériels trouvent leur place naturelle.

Si la grande fédération chrétienne n'avait eu à combattre que la centralisation turque ou chinoise, elle les aurait vaincues facilement, sans rien changer à l'indépendance de chacun de ses membres. Par malheur, dans son propre sein, on retourna, on organisa contre elle les forces qu'elle avait créées. Pour l'attaquer, se lèvent et les rois absolus, centralisateurs du pouvoir, et les hérésiarques, centralisateurs de la pensée, et les financiers, centralisateurs de la richesse. En sortant de l'unité morale, ils étaient condamnés à fonder des unités factices et violentes, en guerre les unes avec les autres, en guerre avec elles-mêmes, égoïstes dans leur pouvoir, anarchiques dans leur indépendance, toutes plus ou moins calquées sur l'unité césarienne. Ainsi se

formèrent les nations centralisées, qui sont une perpétuelle menace pour les nations voisines ; les industries centralisées, qui sont l'arrêt de mort des petites fortunes ; enfin les sectes, les journaux, les sociétés secrètes centralisées, qui imposent un joug de fer aux intelligences vulgaires.

Du reste, l'unité des âmes brisée, si la centralisation qui lui succède est un mal, c'est un mal nécessaire. Quand les peuples n'ont plus de foi religieuse à l'abri du doute et de la discussion, un gouvernement, qui ne veut pas les livrer, et se livrer lui-même aux fantaisies des inventeurs de doctrines, est obligé, sous peine de périr, de s'occuper des consciences et de les préserver de dangereuses nouveautés. Quand il n'y a plus de foi politique, l'autorité, n'étant jamais sûre du lendemain, est condamnée à s'assurer, heure par heure, des dispositions du pays, des intentions des ambitieux, du sentiment populaire. Le simple droit de légitime défense exige qu'elle puisse, à chaque instant, prévenir une explosion qui l'emporterait.

Les progrès matériels rendent cette concentration de forces encore plus indispensable. La poudre à canon a été le signal de la naissance des armées régulières ; l'imprimerie nous a valu le moderne arsenal des lois sur la presse, l'invention des journaux officiels, officieux, subventionnés, tous plus ou moins dirigés par une invisible main ; la vapeur et l'électricité ont supprimé l'initiative des préfets, des maires, et, à plus forte raison, celle des départements et des communes. Malgré les projets de loi inspirés par la plus ferme intention de décentraliser, malgré le concert unanime de tous les hommes de cœur et d'intelligence, nous marchons, chaque jour, à de nouveaux et inévitables perfectionnements des rouages administratifs. Et, en

vérité, que deviendrait le pays, si canons rayés, carabines, journaux, chemins de fer, télégraphes étaient, chaque matin, à la disposition de quiconque aurait envie de s'emparer du pouvoir ?

Ainsi, point de liberté sans décentralisation. Mais, point de décentralisation possible, tant qu'on n'aura pas assuré la paix, l'union, l'harmonie entre les partis et les classes qui divisent chaque peuple, et entre les divers peuples qui composent l'Europe chrétienne ; c'est-à-dire, tant qu'on n'aura pas remplacé la centralisation matérielle et césarienne par la centralisation morale et catholique. En poursuivant ce but, si digne de ses efforts, il semble que l'esprit moderne ait voulu s'interdire de l'atteindre. Car, au lieu de regarder la liberté comme un privilège réservé à ceux qui sont d'accord sur les principes, il en fait une arène ouverte aux principes les plus opposés. Au lieu de fonder cette liberté sur un certain nombre de vérités traditionnelles et indiscutables, il n'en proclame plus qu'une seule, la liberté des systèmes, c'est-à-dire la négation de toute vérité positive et, partant, l'impossibilité de la liberté elle-même. La fin de toute unité morale étant décrétée, les peuples sont condamnés, au milieu du sable mouvant des opinions, à ne plus trouver d'abri que sous des régimes précaires, d'autant plus violents qu'ils sont moins sûrs de leur avenir.

Il est temps d'échapper à ces bouleversements périodiques, et de revenir enfin à la puissance morale, seule capable de pacifier la société de plus en plus divisée. Deux drapeaux se disputent le monde : l'ancien régime et la révolution ; les souverains absolus et les peuples épris de la liberté ; le despotisme, quelle que soit la date de sa naissance, persistant à soutenir

par la violence ce qui ne peut vivre que par la justice et par la modération, et l'anarchie, voulant également obtenir par la force ce qui se conquiert par la patience, l'abnégation, le respect des lois et de l'autorité. Ce n'est plus la guerre du principe héréditaire et du principe électif, de deux convictions également sérieuses et respectables ; c'est la mêlée de ceux qui sont aux affaires et de ceux qui veulent y arriver, de ceux qui ont fait fortune et de ceux qui aspirent à les imiter. Au fond, ces deux camps ne sont pas si éloignés l'un de l'autre qu'on pourrait le penser, et ce sont d'ordinaire les mêmes hommes, qui passent la première moitié de leur vie dans celui de la révolution, la seconde dans celui de l'ancien régime. Arrivé à un certain âge, on laisse à de plus jeunes que soi le soin de poursuivre l'idéal, et l'on se persuade qu'après avoir payé son tribut à cette recherche, peut-être chimérique, il est temps de tirer parti du présent avec ses misères et ses nécessités. On finit ainsi sa carrière en défendant, contre la nouvelle génération, la place à l'assaut de laquelle on a fait ses premières armes.

Entre ce passé vermoulu et cet avenir illusoire, entre ces deux partis, également impuissants, qui feignent de croire qu'ils sauveront le monde, les uns par de vieilles, les autres par de nouvelles formules, et qui, en attendant, nous acheminent également vers le césarisme, il est un terrain où ils pourraient se rencontrer et se réconcilier. Ce terrain est dédaigné et déserté dans l'ardeur de la lutte ; mais il faut y revenir tôt ou tard, si l'on ne veut tomber, les uns et les autres, entre les mains de quelques exploiters de bas étage. C'est le terrain catholique.

Comme le conservateur, le catholique respecte les lois

et les institutions, et croit qu'il vaut mieux les améliorer que de les renverser. Mais, tandis que le premier s'obstine dans l'immobilité, et ne songe qu'à abriter ses intérêts sous un édifice en ruine, le second s'attache sans relâche au progrès des hommes et des choses, et sait que la société vit par une sève, sans cesse renouvelée, de justice et de patriotisme.

Comme le révolutionnaire, le catholique n'est jamais satisfait du présent. Il est convaincu qu'il y a toujours à faire pour le bonheur de son pays, et pour celui de l'humanité tout entière. Toutefois, plus impatient, le révolutionnaire brise institutions et gouvernements ; parce qu'il s'expose et se sacrifie lui-même, il croit permis d'exposer les autres, et de sacrifier jusqu'aux éternelles lois de la justice : inutile violence contre une nature qui renaît, toujours la même, de ses racines à peine coupées. Au contraire, le catholique ne croit qu'à la force morale, et poursuit son triomphe tous les jours, à toute heure, sans l'immoler jamais à l'espoir d'un succès qui n'en serait plus un pour lui. Opprimé, il rend meilleurs ceux qui le persécutent ; vaincu, refoulé, exterminé, il renaît, lui aussi, de sa souche toujours vivace, attendant et préparant, avec une persévérance infatigable, le réveil de la justice.

Le catholique est aussi impropre à servir les passions de l'ancien régime que celles de la révolution. Aussi est-il rarement en faveur, plus rarement encore au pouvoir. Mais ce n'est pas là son but. Ce qu'il veut, et ce qui n'est possible qu'à certaines heures d'apaisement, c'est de rapprocher les deux camps qui se partagent les âmes sages ou généreuses, prudentes ou chevaleresques ; c'est de faire cesser la division qui permet aux sceptiques de se jouer des uns et des autres, et de garder paisiblement l'empire du monde ; c'est d'unir, en une seule et invin-

cible phalange, ces hommes, à la fois énergiques et sincères, qui, aujourd'hui, passent leur vie à s'user et à se détruire mutuellement.

A quel prix cette réconciliation peut-elle se faire ? La première condition de succès est que l'Église reste ce qu'elle est, c'est-à-dire une doctrine nette, immuable, au milieu du vague des esprits et de l'éparpillement des croyances. Planant au-dessus des deux partis, elle doit se garder de faire jamais pencher la balance du côté de l'un, parce qu'elle rendrait la paix avec l'autre à jamais impossible. Mieux vaut, pour elle, demeurer en butte aux mécontentements et aux rancunes de tous, que d'abriter, sous le manteau de son infailibilité, le bagage de préjugés, d'idées fausses, de systèmes personnels, que chacun malheureusement apporte avec lui, et voudrait identifier avec sa foi religieuse.

Il faut l'avouer, au sein même des catholiques (et c'est là ce qui les affaiblit et les paralyse), on retrouve à l'état de nuances les deux écoles qui divisent la société : la révolution et l'ancien régime. Ceux-ci, mettant dans la protection de l'État et dans son pouvoir absolu une confiance exagérée, se nourrissent de l'espoir qu'un heureux hasard suffirait pour rendre à la société la paix et le bonheur des âges de Foi. Ils voudraient ainsi conquérir en un jour la récompense qui n'est accordée qu'aux longs et pénibles efforts de la liberté humaine. Ceux-là voudraient, sur-le-champ, lier l'avenir de l'Église à celui d'une société qui marche à la vapeur, sans savoir où elle va, qui n'est plus celle de 1789, plus même celle de 1830, et qui demain ne sera plus celle d'aujourd'hui. Avec une candeur que la perfidie de leurs adversaires ne décourage pas, ils espèrent que, se faisant quelque peu révolutionnaires dans leur vie publique, ils obtiendront des autres qu'ils redeviennent catholiques

dans leur vie privée. Sans s'en douter, ils oublient que les questions sociales et politiques sont inséparables des questions religieuses, et que l'Église embrasse tout dans sa doctrine, la vie des sociétés comme celle des familles. Ils ne voient pas que c'est répudier dix siècles de notre histoire, abdiquer à l'avance les principes que tout peuple, redevenu catholique, pourra et devra puiser dans sa Foi, et, chose non moins grave, ils condamnent ainsi facilement le pouvoir temporel du Saint-Siège, pouvoir catholique par excellence, obligé par son titre même d'appliquer ces principes immuables.

Insensé qui voudrait encore lier les intérêts de l'Église aux utopies du passé ou aux utopies du présent ! Ce serait précisément mettre obstacle à la paix, qui ne se fera que sur le terrain de la vérité. Aussi, au milieu du torrent qui nous emporte, ne nous rattachons ni aux branches fragiles de l'ancien régime, ni à celles de la révolution. Restons ce que nous sommes, c'est-à-dire catholiques avant tout, et mettons toute notre confiance dans la barque de saint Pierre, vraie planche de salut et seul lien de réconciliation des âmes.

Cette tentative de pacification, si elle était l'œuvre de quelques hommes isolés, serait la plus chimérique qui se puisse imaginer. Sa raison d'être, c'est qu'elle répond à un besoin de notre temps. Les partis les plus violents ne croient plus en eux-mêmes. Les masses poursuivent et veulent l'unité morale, et aristocraties, dynasties, constitutions, gouvernements seront brisés s'ils ne satisfont pas cette aspiration invincible.

An point de vue de la politique générale, comme à celui de la politique intérieure, Rome seule peut apaiser les haines et les rivalités qui consomment l'Europe. Rien de grand, rien de généreux ne réussira que par l'union intime des nations catholiques. Tout effort de l'ancien

régime ou de la révolution tournera au profit de l'Angleterre ou de la Russie, jusqu'au jour où les peuples désabusés reconnaîtront l'impuissance et la stérilité de ces deux despotismes.

Quel enseignement que celui de la Pologne ! Ce qui l'a perdue, c'est la poursuite d'une fausse liberté politique et religieuse. Sous prétexte d'indépendance, les nobles polonais n'ont pas su se donner un pouvoir fort, respecté, indiscutable. Ils ont usé en guerre civiles, en élections de souverains, l'énergie à employer contre l'ennemi. Sans nul doute, une bonne république eût mieux valu que cette monarchie perpétuellement en question, que cette nation condamnée, comme la Grèce moderne, à mendier des princes à l'étranger. Mais une république suppose précisément une aristocratie sage, calme, unie, des mœurs simples, des lois respectées. Quand on ne possède pas ces éléments, il faut être trop heureux d'avoir une dynastie, quelle que soit son origine, et de la rendre nationale en la faisant durer. La Russie et la Prusse avaient la leur. Au lieu de demander des consultations à Rousseau, il fallait demander un prince ou un général à la France, et marcher avec lui comme un seul homme.

Même lumière sur la question religieuse. La Pologne ne restera Pologne qu'en restant catholique. Le schisme grec a son but. Demeurer chrétien sans dépendre de Rome, avec un patriarche à soi, auquel on soumettra les peuples conquis, et qui à la fin sera le pape ou plutôt le pape du monde, voilà le rêve des czars, rêve incompatible avec la liberté catholique. Le protestantisme prussien a, lui aussi, sa voie tracée ; il sert en Allemagne les vues de la Russie, pour arriver à supplanter l'Autriche, et à recueillir les dépouilles de l'Église et du Saint-Empire germanique. Contre la Russie

et la Prusse, ayant leur dynastie et leur religion nationales, il faut à la Pologne une dynastie et une religion, polonaises parce qu'elles seront catholiques.

Aussi, à quoi bon mendier les faveurs de l'Angleterre et du Piémont, caresser les idées modernes et se défendre d'être ultramontains, c'est-à-dire franchement unis au Pape? L'extermination de la Pologne est, en ce moment, le prix auquel le Piémont achète l'impunité de ses propres méfaits; et, divisées par cette même question d'Italie, l'Autriche et la France ont assisté, l'arme au bras, aux cruautés de Mouravief comme au guet-apens de Castelfidardo.

Chose triste à dire, la société actuelle, dont les Polonais ont vainement flatté les préjugés, accepte ces attentats avec une honteuse apathie. Après un premier mouvement d'indignation en faveur des Napolitains et des Polonais, la pitié s'est lassée. Ces malheureux ont souffert trop longtemps pour rester intéressants, et chacun est retourné à ses affaires, laissant les victimes se débattre, comme elles le pourraient, contre leurs bourreaux. Sauf quelques trop rares exceptions, les secours se sont bornés à des articles de journaux, paroles creuses que le vent emporte, et qui ne donnent ni un homme, ni une cartouche. Ce n'est pas ainsi que se prouve la sympathie. Attendre et souhaiter que la justice triomphe par sa propre force, c'est la condamner à périr. En ce monde, où le mal seul vit de lui-même, la justice ne subsiste que par les dévouements, et les dévouements se mesurent par les sacrifices de temps, d'argent et de vies. C'est par les sueurs et par le sang que le bien veut être chaque jour arrosé et fécondé.

Dans des siècles qu'on qualifie de barbares, cent, deux cent mille volontaires se seraient levés, sans auto-

risation ni appel de leurs princes, pour châtier la félonie du Piémont et la férocité des Russes. Car en dépit du principe de non-intervention, les peuples chrétiens sont frères. Il s'est commis là des crimes, qui ne s'étaient pas vus depuis le temps des Mongols et des Huns, et la responsabilité de ces forfaits retombe sur ceux qui les tolèrent.

Une seule voix a répondu au sentiment populaire, qui se révolte, avec raison, de cette indifférence, et qui réclame impérieusement le règne de la justice ; une seule voix a répondu à la France, demandant un congrès pour mettre un terme aux souffrances des peuples opprimés : c'est celle de Pie IX, oubliant ses propres périls pour protester contre la persécution moscovite, disposant des seules armes qu'on lui laisse pour instruire la canonisation du bienheureux Josaphat, et offrant ainsi, de nouveau, à la vénération du monde entier, un des glorieux martyrs de la foi et du patriotisme polonais.

Ce qui est vrai de la Pologne, l'est aussi de l'Espagne et de l'Italie. Elles ne reprendront leur place dans le monde qu'en s'unissant à la France et à l'Autriche autour du Saint-Siège. Alors, au lieu de vivre d'expédients et de crises, et de renier les gloires de son passé en fléchissant le genou devant le piémontisme, l'Espagne, sortie de sa léthargie, nous aidera à dompter en Afrique la barbarie musulmane, et elle renouera avec le Nouveau-Monde des relations rompues par l'égoïsme et la tyrannie. L'Italie trouvera enfin le secret de sa véritable fédération et le moyen d'échapper aux ambitieux voisins qui la convoitent. Rome restera la capitale du monde : les catholiques en seront tous citoyens, pendant qu'au lieu d'être les parias de la civilisation moderne, les Romains pourront ou vivre sous

le plus paternel des pouvoirs, ou obtenir droit de cité chez tous les peuples chrétiens.

Alors, le croissant fera place à la croix. Conquise d'avance par le souvenir de saint Louis et du général Bonaparte, l'Égypte redeviendra française; on pourra donner Constantinople à l'Autriche, le Maroc à l'Espagne, la Syrie aux Italiens, la Palestine au Pape, et la Méditerranée sera, sinon un lac français, du moins un lac catholique, lien commun de ces nations sœurs dont la France sera toujours l'aînée.

Est-ce là, comme on pourrait le croire, au lieu de la paix universelle, une déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Russie, à jamais exclues du concert européen? Non. C'est une croisade contre l'égoïsme et le cynisme politiques, dont elles sont aujourd'hui les représentants, mais nullement contre ces deux nations elles-mêmes. Quand l'Angleterre et la Russie ne rêveront plus l'exploitation et la conquête universelles, elles trouveront, tout naturellement, leur place dans la carrière ouverte aux peuples chrétiens, carrière assez large pour contenter toutes les légitimes ambitions. L'Asie entière à civiliser les attend avec ses six cent millions d'âmes. N'y a-t-il pas de quoi les occuper et les satisfaire?

Pour atteindre ces grands résultats, il est indispensable que les peuples s'unissent, se secourent mutuellement contre les ennemis du dedans et du dehors, et qu'ils remplacent, par une étroite solidarité, fruit du principe chrétien, la dangereuse théorie de la non-intervention, véritable conspiration permanente, successivement dirigée contre chacun d'eux.

Ainsi la liberté nationale, comme la liberté politique, ne peut être fondée que sur la vérité politique, intimement liée à la vérité religieuse. Deux principes et deux

puissances menacent l'Europe et la civilisation : le principe schismatique ou autocratique, le principe hérétique ou féodal. Ils ont, dans la Russie et dans l'Angleterre, leur redoutable incarnation. Du jour seulement où elles rentreront dans le giron de l'Église, ces nations cesseront d'être un danger pour le monde, et y reprendront un rôle glorieux et bienfaisant. Au contraire, dans le midi de l'Europe, les mêmes principes ont produit, en arrivant à leurs dernières applications, la lutte stérile de l'ancien régime et de la Révolution, des alternatives fatales de despotisme et de licence, de centralisation et d'anarchie. C'est la gloire et le privilège des peuples catholiques de ne pouvoir accepter, comme définitive, ni l'une ni l'autre de ces tristes solutions, et d'aller de révolution en révolution, d'expériences en expériences, de calamités en calamités, poursuivant toujours l'idéal de la vraie liberté, jusqu'au jour où ils viendront la retrouver au sein de la vérité complète.

CHAPITRE XIX

Vérité religieuse principe de la liberté religieuse.

Celui qui a nommé la liberté religieuse, a nommé la plus sainte et la plus inviolable de toutes les libertés. L'homme le plus comblé des dons de la fortune n'est qu'un vil esclave si la main d'un autre homme vient entraver et réglementer les aspirations de son âme, et le pauvre, au contraire, peut être fier, dans sa misère, si rien n'arrête l'essor de son intelligence et de son cœur vers Dieu, et si, du moins à certains jours ou à certaines heures de trêve, il lui est donné de goûter sa part de l'éternelle beauté, de l'éternelle vérité et de l'éternelle bonté. C'est là le trésor par excellence, auquel nul n'a le droit de renoncer, et qu'il faut assurer à chacun, mais, avant tout, à ceux dont la rude vie a besoin de consolations et de dédommagements. Qui donc nous donnera la liberté religieuse ? Qui la donnera à tous les hommes, à l'enfant et à la femme comme à l'homme fait, au vieillard et au pauvre comme au riche, au simple comme au savant, au nègre brûlé par le soleil comme à l'habitant de nos somptueuses capitales ?

Suffit-il, comme le prétend le droit nouveau, d'abandonner l'homme à lui-même, de l'affranchir de toute tradition, de toute autorité spirituelle, et de le livrer

sans frein, sans règle, sans guide, sans protection, aux tâtonnements de sa raison ?

Nous avons déjà constaté qu'avec ce point de départ trompeur, la liberté sociale de 1789 n'est qu'une chimère et un non-sens. Supprimant les forces et les réserves collectives, livrant les plus faibles à la domination des plus forts, l'égalité individuelle est venue aboutir à la traite des blancs, au demi-esclavage des prolétaires, à la misère de la femme et des enfants, et à l'impossibilité matérielle, pour le père de famille, de se refaire un patrimoine, et de reconquérir son indépendance et sa dignité. Point de liberté sociale sans une loi et une puissance morales, inviolables et souveraines, stipulant des garanties et créant des ressources pour les plus faibles.

Même conclusion en politique. La souveraineté nationale, c'est-à-dire le droit illimité de discuter et de renverser les gouvernements, est la négation radicale de la liberté politique ou de la part régulière, pacifique et progressive, qu'une nation, digne de ce nom, doit prendre à l'examen de ses propres affaires. En effet, sous prétexte de liberté, c'est mettre en question le principe même de l'autorité, reposant sur la vérité politique ; c'est livrer le pays aux entreprises, impunies et glorifiées, des intrigants et des ambitieux, c'est-à-dire de la plus hypocrite et de la plus despotique des aristocraties. Point de liberté politique sans une souveraineté spirituelle, en dehors de l'État, assez puissante pour imposer aux plus forts le respect de la justice et de l'ordre établi, et, par cela même, le respect des faibles. De même, point de droit des gens possible, et point de salut contre l'avidité des grandes puissances, toujours prêtes à dévorer les petites, sans un contrôle suprême, indépendant de tous les princes et de toutes

les nations, et pouvant faire appel à la conscience universelle.

La question est donc simplifiée par avance. Les besoins politiques et les misères économiques des peuples nous invitent à chercher la liberté religieuse, comme toutes les autres, non dans le déchaînement des systèmes opposés, mais dans la possession et dans le triomphe d'une doctrine positive, assez puissante pour inspirer aux hommes l'amour du travail, le dévouement et le patriotisme, assez pure et assez sûre de sa propre vérité pour conduire les âmes à Dieu, agrandir les cœurs, éclairer les intelligences, sans qu'aucun intermédiaire intéressé vienne exploiter ou fausser leurs aspirations. Cette doctrine existe-t-elle ? Si elle existe, comment la reconnaître ? Est-elle l'œuvre de l'homme, s'élevant librement vers Dieu, ou l'œuvre de Dieu, venant au secours de l'homme ? Tout est là.

Nous avons vu comment la Révolution, d'accord avec nous, a solennellement proclamé cette intime solidarité de toutes les vérités et de toutes les libertés. Seulement, elle cherchait dans la raison humaine, dans le droit naturel et dans l'initiative individuelle, la puissance destinée à affranchir les intelligences. Elle supposait ainsi tranché, en un jour, le problème dont la solution pèse sur le genre humain depuis son berceau. Car, depuis que le monde existe, quelle est la prétention de toutes les religions et de toutes les philosophies, sinon d'être la véritable expression et le flambeau de la raison humaine ? Quel est le but de toutes les législations, si ce n'est de réaliser les lois éternelles de la justice naturelle ? Enfin, les erreurs, les injustices, les tyrannies sans nombre, dont l'histoire est le tissu, ont-elles une autre origine que l'initiative individuelle, livrée aux plus extravagantes aspirations ? Aussi, en faisant table

rase du passé, et en croyant s'isoler de toute tradition, la Révolution n'a abouti qu'à une honteuse répétition des saturnales païennes, au culte de la Raison et à la Terreur. La vérité religieuse n'était donc pas l'œuvre de l'homme livré à ses propres lumières.

Ne pouvant créer la vérité, la raison voulut, du moins, se réserver le droit de la connaître et de la trouver par elle-même. De là, au lendemain de l'abolition de tous les cultes, la théorie de leur liberté et de leur égalité. Il se peut, nous dit le droit nouveau, que la raison soit insuffisante, la révélation nécessaire, et que Jésus-Christ soit Dieu. Mais la vérité doit avoir avec elle des caractères de certitude tels, qu'elle parvienne et qu'elle s'impose, par son évidence, à tous les esprits. C'est à l'Église de nous prouver son authenticité et sa divinité en régnant sans contestation sur le monde. Si elle est l'œuvre de Dieu, si elle possède le secret de tous les progrès et de toutes les libertés, comment se fait-il qu'après dix-huit cents ans, elle soit partout contestée, abandonnée, méprisée, que le schisme et l'hérésie lui aient enlevé les deux tiers de ses enfants, et que le doute et l'incrédulité semblent à la veille de lui ravir les autres ? N'achève-t-elle pas de constater sa faiblesse et sa fausseté, en invoquant le bras séculier et la force matérielle, pour défendre les derniers débris de sa suprématie spirituelle ? N'est-ce pas contredire son principe, que de porter ainsi atteinte à la liberté des âmes, à ce privilège suprême dont l'homme a raison d'être jaloux, puisqu'il résume son histoire et le mystère de sa création ? Car Dieu, ajoute-t-on, attend de nous l'hommage d'un cœur libre, donnant sa libre adhésion à la justice et à la vérité. Libre par essence, la vertu cesse d'être vertu, du moment qu'elle est forcée. La liberté du bien suppose donc la possibilité de la déchéance ou, en

d'autres termes, la liberté du mal ; et l'on ne saurait la restreindre sans amoindrir également le mérite et la dignité de l'homme.

Dans leur étrange confusion, ces arguments méconnaissent le fond même de la nature humaine et les vrais dangers que court la liberté des âmes. Dans la lutte engagée entre le bien et le mal, on oublie que les consciences ont besoin, non d'être défendues contre la force, mais, au contraire, d'être défendues contre des ennemis qui emploient à les vaincre le mensonge, la ruse, la corruption, la violence. Avec une singulière inconséquence, d'un côté, on reproche à la vérité de n'être pas toute-puissante, et de n'avoir pas converti le monde ; de l'autre, on lui interdit jusqu'au droit de légitime défense, et on la livre désarmée aux assauts perpétuels de la force matérielle et de la tyrannie sous leurs mille formes diverses.

Entre ces deux extrêmes, aboutissant à la domination exclusive du bien ou du mal, la vérité s'est tracé une voie qui respecte bien autrement la liberté de l'homme. La vérité religieuse ne s'impose pas, comme la vérité mathématique, par une évidence simple, naturelle et inoffensive. La vérité religieuse entraîne après elle la soumission de l'esprit, de la chair et des passions, la victoire sur soi-même et le remaniement de la vie tout entière. Aussi la nature ne manque-t-elle pas de prétextes pour échapper à ce joug incommodé. La Foi reste le triomphe réservé aux hommes de bonne volonté. Elle est, en même temps, et le fruit d'un secours surnaturel et l'acte spontané d'une liberté héroïque. Il est donc insensé d'espérer pour elle un triomphe universel et incontesté, supprimant jusqu'à l'existence du mal.

Individuellement, le mal reste et restera toujours

possible. Sans doute, quand l'âme le choisit, c'est une liberté indigne de ce nom, et qui se détruit elle-même par un véritable suicide. Tout acte mauvais diminue la puissance de l'homme, et le rend, de plus en plus, dépendant de la matière. Les cent passions opposées, qui se disputent son âme, dévorent, en quelque sorte, le sol sous ses pieds. Rétrécissant de plus en plus la sphère de son activité, elles le ramènent vers le néant, tandis que le bien ressemble aux espaces infinis, ouverts, dans tous les sens, aux regards conquérants de l'astronome. Mais, si désastreuse qu'elle soit, la liberté personnelle du mal subsiste. Il serait insensé de la contester en elle-même, et de nier la faculté qu'a chacun d'ouvrir le sanctuaire de sa conscience aux plus saintes comme aux plus coupables pensées.

La question change, quand il s'agit de notre activité extérieure, de notre influence sur ceux qui nous entourent. Dans la carrière du vrai, du beau et du bien, point de limites, nulles contradictions, nul antagonisme. Chaque effort y est fécond, et profite à la fois à celui qui le fait et à la société entière. Au contraire, le mal est, autour de lui, la négation, l'anéantissement du bien. Si le travail et l'économie produisent la richesse, le luxe et l'oisiveté la consomment. Si la famille enfante la population, la guerre et la volupté la dévorent. Non seulement le mal détruit les fruits du bien, mais il le poursuit d'une haine, d'une rage implacable. De là, cette guerre, qui est toute l'histoire de l'humanité. De là, pour le bien, l'impérieuse nécessité de se défendre contre les provocations, les ruses, les violences et l'oppression du dehors. La vertu ne peut être imposée, mais elle a besoin d'être protégée. Les moyens matériels n'ont point de valeur offensive pour étendre ses conquêtes ; mais ils ont une valeur

défensive incontestable pour les conserver et les préserver.

Dans cette lutte, la liberté religieuse, la plus précieuse de toutes, est aussi la plus exposée. Comme elle sert de rempart aux autres libertés, elle est, par là même, en butte aux attaques de tous les égoïsmes et de toutes les tyrannies conjurés. Si le pauvre, ne pouvant abuser qu'à certains jours, comme à la dérobée, et tout jours si promptement châtié de ses erreurs, cède pourtant à la tentation ; si, même pour lui, la soumission à la vérité religieuse est un acte de courage, quelle énergie ne faudra-t-il pas à ceux qui peuvent abuser tous les jours et à tous les instants, à ceux qui sont les plus riches, les plus intelligents, les plus forts ? Comment resteront-ils fidèles à une loi qui fait leur part aussi petite que possible, et qui vient établir, à leurs dépens, la répartition équitable des biens de ce monde ? Aussi n'est-il point d'efforts qu'ils n'aient essayés pour la modifier, la falsifier, la confisquer, et partant pour asservir les consciences. Le schisme et l'hérésie ne sont pas autre chose que la tyrannie des princes ou des sectaires, interceptant et faussant les rapports des hommes avec Dieu ; et, de son côté, en supprimant tout secours divin, la Révolution livre la multitude désarmée, la raison obscurcie, le droit naturel mutilé, à l'absolutisme sans limites du mal. En tout temps, la vérité politique et sociale a varié avec la pureté de la vérité religieuse. Chaque altération du dogme et de la morale a été, pour les plus forts, une façon plus commode d'user du pouvoir et de la fortune, un moyen caché de prendre la liberté, la femme et le bien d'autrui. L'intérêt religieux, politique et social du peuple exige donc qu'il soit protégé et défendu contre ces prétendus émancipateurs, qui, après lui avoir jeté, en appât,

quelques biens à piller, quelques institutions à détruire, le tiennent ensuite dans une dure captivité.

Qui donc sauvera la raison, la justice et le droit naturel ? Qui préservera le peuple des tentatives des plus forts, les plus forts eux-mêmes, des séductions qui les assiègent ? Qui saura défendre la vérité, partout menacée, partout combattue, contre les forces organisées, disciplinées, ingénieusement combinées de la féodalité et de l'autocratie toujours renaissantes, contre la puissance envahissante de la centralisation et du césarisme ?

La raison, la justice, le droit naturel, l'indépendance des consciences et la liberté populaire sont à jamais perdus, si, au lieu d'être livrée à tout vent d'interprétation, au morcellement indéfini des opinions et au patronage capricieux d'une poignée de professeurs et de journalistes patentés, la vérité religieuse n'a pas, elle aussi, sa vie, son organisation, son armée, sa hiérarchie, sa souveraineté, son incarnation visible et permanente, c'est-à-dire son Église.

Il faut que cette Église soit catholique, c'est-à-dire faite pour tous les peuples, pour toutes les races, pour toutes les classes, sans distinction de climat ni d'origine. Elle doit être apostolique, c'est-à-dire immuable dans son enseignement, capable de tracer, en tout temps comme en tout lieu, le chemin de la justice et de la vérité parfaites. Enfin, il est indispensable qu'elle soit romaine, c'est-à-dire une dans sa souveraineté, placée au cœur même du monde et de la civilisation, assez indépendante pour parler haut à tous les princes et à tous les peuples, assez bien située pour communiquer librement avec toutes les contrées de la terre.

Cette Église existe, et nous l'avons nommée. Salut,

Église romaine, ô ma mère ! Tu es la libératrice des consciences, et de cette liberté suprême découlent toutes les autres. En toi seule, l'âme est libre d'aller à Dieu, non pas à ces dieux de fantaisie qu'ont inventés pour eux les seclaires et les potentats, les philosophes et les rêveurs, mais au Dieu vivant, qui, étant de toute éternité, t'a fondée et scellée de son sang. qui t'éclaire de son esprit, qui habite, vit et parle en toi. Toi seule as su donner une famille, un foyer, un autel à ceux qui n'en avaient pas. Toi seule n'as pas cessé d'envoyer tes apôtres aux peuples qui dorment du sommeil de toutes les servitudes. Tu as été calomniée, dépouillée, proscrite, mais c'est le privilège de notre temps de t'avoir rendue plus nécessaire et plus visible que jamais. Au milieu des souffrances des peuples, dans l'agitation fébrile de la civilisation moderne, au choc de nos révolutions, toi seule tu restes debout, et tu peux nous sauver de la tempête.

La vérité religieuse une fois connue, il est urgent de lui accorder le droit de légitime défense ; car c'est la légitime défense de la société, de l'autorité et de toutes les vérités politiques et sociales. La liberté de la vérité doit être illimitée. Mais jamais ses ennemis ne la lui accorderont, si elle n'est pas la plus forte, et elle ne demeurera la plus forte que s'il lui est permis de se défendre contre la violence et contre le mensonge. Point de famille ni de société chrétienne possibles, si le père de famille ou l'État ne donne ouvertement à l'Église l'appui et le concours de son autorité, si les falsificateurs de la Foi et les insulteurs de la religion ne sont pas regardés comme aussi coupables que les séducteurs des mœurs et les renverseurs des gouvernements.

Sans cet appui, la vérité demeurera à l'état individuel, réservée aux âmes héroïques, et la multitude, livrée aux entraînements et aux artifices impunis de ceux qui l'exploitent, se précipitera en aveugle sur la pente de la servitude. Ainsi, ne marchandez pas à l'Église la liberté, qu'elle demande pour guérir ses blessures, et pour faire le bien ; le peu de protection et de force matérielle, dont elle a besoin pour repousser de perpétuelles et cyniques attaques ; le peu d'or et de terre, qu'elle réclame pour Dieu et pour les pauvres ; la douce et tolérante suprématie, qui lui est nécessaire, non pour dominer ni pour étouffer, mais pour guider et pour développer la raison, la justice et l'activité humaines. C'est le seul moyen de tenir tête à ceux qui veulent la liberté illimitée du mal, et qui, réunissant dans leurs mains tout pouvoir, spirituel et temporel, confisqueraient toute autorité et toute liberté, prendraient tout l'or et toute la terre, et exerceraient, par là, sur le monde la plus dure des répressions et la plus honteuse des tyrannies.

CHAPITRE XX

Séparation de l'Église et de l'État ¹

La lumière se fait autour de nous. Aujourd'hui, une foule d'esprits sincères en sont déjà venus à proclamer la sainteté et la grandeur morale de Pie IX, la nécessité de son pouvoir temporel et la supériorité du catholicisme. Beaucoup d'autres commencent à reconnaître l'étroite solidarité des intérêts religieux et des intérêts politiques et sociaux : ils pressentent que la victoire et la prééminence de la religion vraie pourra seule donner le secret de toutes les libertés. Pourtant, on hésite à faire le dernier pas. Pour échapper à une profession de foi catégorique, et aux conséquences qu'elle entraîne, on se fait, contre la vérité et contre la liberté, un dernier retranchement de faux libéralisme, derrière lequel on accumule les arguments les plus ingénieux, les raisons les plus touchantes, et toutes les armes d'une résistance désespérée.

Laissant aux théoriciens le terrain des principes, on se transporte habilement dans le domaine des faits, qui doivent en modifier l'application. C'est, dit-on, l'intérêt actuel de l'Église que l'on a en vue, et son triomphe désirable et si nécessaire que l'on veut hâter. Malheureusement le monde n'est plus catholique.

1. Prop. 55, 77, 78 et 79.

Pour ramener le peuple aux prêtres et aux autels qu'il fuit, le seul moyen à prendre, c'est de ne pas le contraindre, et d'éviter, avec le plus grand soin, jusqu'à la moindre apparence de l'intervention qui lui répugne le plus, celle de l'État. Faites-lui voir l'ombre d'un gendarme, et sur-le-champ ce fougueux coursier se cabrera, se rejettera en arrière : vous aurez perdu, en un instant, tout l'espace que vous aviez lentement et laborieusement regagné. Laissez-le donc revenir, librement et spontanément, à la vérité, et contentez-vous de demander, pour elle, le terrain du droit commun, d'une parfaite égalité, d'une honnête et loyale discussion. Il y aura, entre les diverses religions, réciprocité de tolérance, d'égards et de bon voisinage, tout entière à l'avantage de la vérité. Car enfin, ce qui empêche l'homme de bonne volonté de reconnaître et d'embrasser la vérité, n'est-ce pas précisément la protection d'un pouvoir intéressé, qui la dénature, l'enlaidit et la rend odieuse, en la faisant servir à ses desseins égoïstes ?

Au contraire, que l'État laisse chacun professer le culte de son choix, et qu'il se contente d'assurer le bon ordre et une certaine décence publique. Quel que soit son bon vouloir, c'est là pour lui le meilleur service à rendre à la vérité. Son appui ne ferait que la discréditer. S'il proclamait la divinité de Jésus-Christ, ce serait assez pour que chacun se fît un point d'honneur de la contester ; s'il envoyait ses fonctionnaires à la messe, personne n'y mettrait plus les pieds. Le plus sage est donc de déclarer bien haut que les questions religieuses ne le regardent pas. Vrai ou faux, le catholicisme a droit de sa part à la même protection que le protestantisme et le judaïsme, et chacun reste libre de choisir la doctrine qu'il voudra, ou de n'en choisir aucune.

Cette pensée est aujourd'hui tellement reçue, elle renferme un si intime mélange d'erreur et de vérité, elle est en si parfaite harmonie avec l'état des esprits et avec la situation exceptionnelle de la société présente, on en a si bien mis au jour les avantages passagers et superficiels, on en a voilé avec tant d'art les dangers permanents et croissants, qu'il peut paraître insensé de la discuter. Il le faut pourtant, sous peine de devenir complice d'un malentendu général, et des calamités qu'il entraînerait à sa suite.

Au premier coup d'œil, rien de plus étrange et de plus significatif que la réunion d'hommes, de toutes nuances, que l'on trouve associés sous ce drapeau soi-disant libéral. Ils y ont été amenés, et ils y sont retenus, par les motifs les plus contradictoires. Il y en a d'honnêtes et de perfides, de généreux et d'égoïstes, de croyants et d'impies ; et, chose singulière, les premiers sont si attachés à l'illusion qui les fascine, que ce triste voisinage ne suffit pas à leur ouvrir les yeux.

Tout d'abord, ceux qui ont cru aux conquêtes de 1789, défendent cette prétendue liberté de conscience avec la passion que l'on met à sauver le dernier débris d'un objet tendrement aimé. Les socialistes préféreraient toutes les utopies à la solution de la charité et du dévouement chrétiens, des associations et des corporations religieuses ; les libéraux ne voudraient à aucun prix du pouvoir le plus doux et le plus modéré, s'il était fondé sur une religion d'État. Les uns et les autres aiment mieux un César flattant leurs illusions, et ils s'en vont ainsi à l'antipode de la liberté, plutôt que de sacrifier la chimère de la liberté de conscience.

Après ceux qui aimaient 1789, viennent, en plus grand nombre, ceux qui en ont peur. Les gouvernements d'ancien régime, dans l'espoir de désarmer la Révolu-

tion et de sauver leurs privilèges, épousent une théorie qui, en même temps, caresse leurs vieilles aspirations, et les affranchit définitivement de la suprématie gênante de l'autorité spirituelle : ils ne s'aperçoivent pas que c'est se séparer de la seule puissance en état de les rajeunir. Les gouvernements d'hier regardent cette séparation comme une condition de leur existence, comme un dernier hommage de reconnaissance au droit nouveau, qui les a élevés ; et, en repoussant la main de l'Église, ils rejettent la seule consécration capable de consolider ces édifices d'un jour, bâtis sur le sable mouvant des opinions. Nul d'entre eux ne se doute que leur pusillanimité fait la force de la Révolution. Tous ils sont assez aveugles pour se joindre à leur ennemie contre la souveraineté pontificale, c'est-à-dire contre la dernière et la plus haute personnification de l'union féconde et nécessaire de l'Église et de l'État.

Ce n'est pas tout. Ceux-là voudraient fonder la liberté sans le catholicisme, et la sacrifieraient plutôt que de reconnaître la suprématie de l'Église ; ceux-ci se flattent de consolider l'autorité sans le catholicisme, et l'exposent aux coups de la Révolution plutôt que d'accepter le secours et la protection du Saint-Siège. Mais à eux s'ajoute cette foule, dont la Foi est affaiblie, et qui, sans vouloir apostasier, est cependant plus ou moins rationaliste, et admet l'égalité et la vérité relative de toutes les religions. Puis vient encore la masse des indifférents, aimant à ne pas prendre parti, à ne point être troublés dans leurs jouissances, à rester bien avec tout le monde, et criant à la fois vive 89 et vive Pie IX. Viennent, enfin, un certain nombre de catholiques convaincus, qui, croyant trop facilement à la bonne foi de leurs adversaires, s'imaginent rallier à eux les hommes sincères par des concessions, et fermer la bouche aux autres, en

les prenant au mot, et les mettant en demeure de donner la liberté pour tous.

De là, une coalition formidable pour défendre cette prétendue liberté de conscience, en qui se résument aujourd'hui le progrès et la civilisation modernes. De là, un entraînement d'opinions auquel peu d'hommes ont su résister. Depuis le plus pur démocrate, jusqu'au satrape le plus absolutiste, chacun a vanté la tolérance du XIX^e siècle. Lord Palmerston et le prince Gortschakoff en ont parlé aussi bien que M. de Cavour, M. de Schmerling, M. Drouyn de Lhuis, Jules Favre, Victor Hugo, et tant d'autres. On a fait joyeusement à cette divinité le sacrifice des derniers biens et des dernières immunités que l'Église possédât dans l'un et l'autre hémisphères, et l'on soupire après le jour où, le Pape ouvrant les yeux, Rome elle-même se mettra à l'unisson et sauvera le monde en se mettant à la remorque de l'illusion générale.

L'engouement a été tel qu'il ne faut en vouloir ni aux gouvernements, qui ont tendu la main à ces partis si divers, sur le seul point où ils fussent d'accord ; ni aux libéraux, qui ont cru à ce séduisant mirage ; ni aux catholiques, qui ont cherché à tirer le meilleur parti possible d'une nécessité du moment, et se sont peut-être laissés aller, un instant, à croire à la sincérité et à la réconciliation universelles.

Mais l'heure des rêves est passée. Le sang coule en Italie et en Pologne ; le Pape est menacé dans son pouvoir temporel, et il s'agit de savoir qui a raison, ou des catholiques persistant à repousser la protection de l'État comme nuisible, et espérant reconquérir leur antique suprématie à l'ombre du droit commun ; ou des ennemis de l'Église, qui, en la séparant de l'État, se croient sûrs de les vaincre l'un et l'autre, et de devenir les

maîtres de la société par le seul effet de cette même liberté.

Nul ne saurait échapper à cette alternative : ou bien, la liberté de conscience établie, toutes les autres viendront à la suite, et ce sera pour la vérité le plus beau et le plus glorieux des triomphes ; ou bien la liberté de conscience n'est que le moyen d'amuser la foule et de supprimer libéralement toutes les libertés et toutes les vérités. Il y a là, pour les uns ou pour les autres, une mystification qu'il importe de faire cesser. Les événements ont singulièrement simplifié cette tâche, et il est aujourd'hui facile de montrer que cette séparation de l'Église et de l'État est une situation chimérique, fautive, transitoire, profondément dangereuse, menant fatalement à la servitude religieuse, politique et sociale.

La paix générale de toutes les religions est séduisante en théorie. Mais, ainsi que les autres conquêtes de 1789, elle suppose à l'homme une nature entièrement différente de celle qu'il a réellement. Et comme un nouveau système, si ingénieux qu'il soit, n'y change absolument rien, nous sommes condamnés, ici encore, à quitter les Eldorados et les républiques platoniques pour revenir sur la terre.

En réalité, la tolérance mutuelle, que l'on représente comme une des merveilles du XIX^e siècle, ne devient possible qu'entre des religions à demi mortes. L'histoire entière n'a été qu'une longue lutte religieuse. Les dogmes, qu'une philosophie inepte relègue parmi les innocentes fantaisies de l'imagination, ont été, de tout temps, l'âme de la morale : ils ont imprimé leur cachet à l'homme, à la famille, à la cité, à la nation. Ne prenons que le mariage. Moïse et Mahomet ont permis la polygamie ; Luther et Henri VIII ont autorisé le divorce ; le catholicisme seul a maintenu l'unité et

l'indissolubilité du lien conjugal. Même différence pour l'organisation du travail, de la propriété et du pouvoir. De là des peuples et des races jetés dans des moules entièrement opposés. Aujourd'hui encore, un Chinois et un Français, l'un et l'autre catholiques, sont beaucoup plus près de s'entendre qu'un Russe et un Polonais.

En effet, du moment où deux doctrines vivaces sont en présence, et cherchent à exercer le prosélytisme et l'assimilation, qui est le premier devoir d'un homme convaincu, ou feignant de l'être, il est matériellement impossible qu'il n'en résulte pas une guerre ardente et passionnée. Les hommes se battent pour un peu d'or, de terre ou de volupté, quelquefois pour l'unique plaisir de s'entre-tuer ; comment ne tireraient-ils pas l'épée pour les intérêts les plus dignes d'exciter leur enthousiasme ? Si tristes et si lamentables que soient ces luttes fratricides, les plus grandes et les plus nobles sont certainement les guerres de religion. Du reste, quand on croit les éviter, elles se reproduisent dans une région inférieure, sous l'empire des mêmes causes et des mêmes passions, et, au fond de tous les conflits, il y a, comme raison première, une question doctrinale.

Au milieu de cette interminable mêlée, une seule religion a fait profession de ne conquérir les âmes ni par l'or, ni par le glaive. Si les autres s'engageaient, comme elle, à n'employer aucune arme humaine, si les lois réprimaient tout prosélytisme fait par la violence et par la corruption, le catholicisme serait le premier à recueillir les fruits d'une tolérance et d'une loyauté qu'il a toujours eues pour règles de son enseignement. Mais il faut sa puissance, exceptionnelle et surnaturelle, pour imposer aux hommes une pareille modération ; les autres doctrines ne consentiront jamais à accorder une véritable liberté à celle qui est, par sa supériorité,

l'objet de leur haine et de leur antipathie spéciales. C'est pourquoi l'Église ne peut renoncer au devoir de réprimer le mensonge et la mauvaise foi, au droit de repousser, quand elle y est obligée, la force par la force.

Cette différence que nous signalons entre l'Église et ses ennemis éclate avec la dernière évidence à la suite des guerres de religion du XVI^e siècle. Non seulement les catholiques avaient, de beaucoup, surpassé leurs adversaires en modération et en générosité pendant la lutte ; mais, la paix faite, ils accordèrent seuls une tolérance sérieuse aux vaincus.

Comment ne s'est-il pas établi entre les divers pays une sorte de réciprocité ? Pourquoi Henri IV, donnant la liberté aux protestants de France, n'a-t-il pas obtenu celle des catholiques d'Angleterre ? Ne s'agissait-il pas, de part et d'autre, d'une minorité hors d'état de lutter, et n'était-il pas conforme à la justice et à l'humanité de lui assurer, partout, une paix achetée par de si longues et si cruelles souffrances ? Personne ne songe à résoudre ces questions si simples, et quand on parle de la pacification des âmes, nul n'entrevoit les difficultés, l'impossibilité, qui résident au fond des choses, et que l'histoire n'a pas cessé de constater.

On suppose à tort que catholiques et protestants pouvaient traiter avec une bonne foi égale, et accepter des conditions semblables. Cependant, il y avait entre eux une différence capitale. Une minorité catholique ne peut jamais, à aucun prix, renoncer à l'apostolat, à la propagande active, qui est le premier devoir de la vérité. Plutôt les persécutions, les supplices et la mort, qu'une tolérance achetée par cette lâche désertion. Les protestants, au contraire, s'accommodèrent parfaitement d'une situation d'autant plus naturelle que leur prosélytisme perdit de bonne heure sa force d'expansion.

Applicant, comme les juifs du moyen âge, leur activité aux questions financières, ils se contentèrent d'être les banquiers et les fabricants de la société qui les gardait dans son sein. Même différence pour les devoirs imposés à la majorité. De tout temps, les catholiques, quand ils ont eu le pouvoir, se sont fait une loi de supporter, jusque dans les enfants, l'erreur des parents, et de ne gagner les âmes que par la persuasion ; partout où il a été le plus fort, le protestantisme a procédé par voie d'extermination. Ainsi, à moins d'être imperceptible, une minorité catholique était condamnée à la persécution dans un État hérétique, tandis qu'une minorité protestante devait facilement parvenir à vivre en paix dans un État catholique.

Qu'on ne vienne donc pas nous proposer la liberté de conscience comme une invention moderne, et comme une sorte de libre échange entre l'erreur et la vérité. Respectant la liberté humaine plus qu'aucune autre doctrine, l'Église n'a, sous ce rapport, ni leçons à recevoir, ni transactions à faire, ni concessions à espérer. Il lui suffit d'appliquer les principes qui la guident depuis son berceau. Le reste n'est qu'une liberté chimérique.

Pourtant, s'écrie-t-on, cette liberté existe, et, grâce aux progrès de la civilisation, nous jouissons d'un régime infiniment plus doux et plus libéral que celui dont l'Église avait le privilège. En Angleterre et aux États-Unis, comme en France, on ne saurait contester l'avènement d'une tolérance universelle. Non seulement les divers cultes sont égaux devant la loi ; mais, dans la vie privée, vous trouvez réunis, dans la plus cordiale intimité, ces catholiques, ces protestants et ces juifs, dont les pères se poursuivaient jadis d'une haine si farouche. Bientôt leurs enfants se marieront

entre eux, sans distinction de croyances. Et, du reste, à quoi bon ? Tous ne sont-ils pas également de bons maris, de bons pères, d'honnêtes négociants, des citoyens dévoués à leur pays ? Les discussions religieuses ne sont-elles pas étrangères à ces principes de morale générale admis par tout le monde ? Pourquoi donc toutes les opinions ne se produiraient-elles pas librement au grand jour, et, à l'exemple des avocats, qui s'embrassent au sortir de l'audience, pourquoi catholiques et libres penseurs ne vivraient-ils pas en frères sous la protection des mêmes lois ?

Il ne faut pas s'y méprendre : ce n'est pas là de la tolérance, mais bien une profonde indifférence. Loin de provenir d'un bon sentiment, elle tient surtout à la mollesse et à l'apathie, qui sont une des hontes de notre temps. Il reste peu de vrais juifs, peu de vrais protestants, et, pendant ce temps-là, chez les catholiques eux-mêmes s'est graduellement refroidi l'amour de leurs frères dissidents. C'est cet amour, poussé jusqu'à la tendresse, qui, pendant des siècles, a porté le chrétien à chérir les hommes, et à détester les illusions dont ils étaient victimes, et qui, en retour, a suscité, de la part de l'erreur, des colères implacables. Aujourd'hui, la paix paraît faite, parce que la soif du bien et la haine du mal ont diminué. Sous l'empire de cette lâcheté, on assiste froidement à l'extermination des Polonais, à l'unification de l'Italie, aux insultes grossières prodiguées au Christ et à son Vicaire, et l'on passe tous les jours à côté des Pilates ou des Judas modernes, sans sentir la douleur déborder de sa poitrine, et son sang bouillonner d'une juste indignation. Si l'affaissement des esprits et des caractères devait se prolonger, si le soin des intérêts matériels devait prendre la place des préoccupations politiques

et religieuses, loin de pacifier le monde, cette abjecte insouciance transporterait bientôt et concentrerait sur le terrain social, avec une violence et un acharnement plus aveugles que jamais, la guerre qu'on se flatte de bannir de la terre.

Mais, par bonheur, ce nouvel abaissement ne deviendrait possible que si l'Église renonçait pour toujours au prosélytisme qui est sa vie. Il faudrait qu'elle se contentât d'administrer paisiblement, à l'ombre du droit commun, les âmes qui croient encore en elle, et d'être, selon le vœu des rationalistes honnêtes, une religion comme les autres, ou une branche de la religion et du spiritualisme universels. Vain espoir ! Il y a en elle, malgré des affaiblissements passagers, un principe d'amour, qui, tant qu'il lui restera un souffle de vie, la précipitera à la poursuite des âmes dont elle a soif, et lui fera combattre toutes les erreurs, les injustices, les tyrannies, qui pèsent sur l'humanité, et il y a chez ses ennemis un principe de haine, qui les pousse à l'attaquer dans ses derniers retranchements, comme la *delenda Carthago* de la raison émancipée.

Aussi ne jouit-elle, en plein dix-neuvième siècle, que d'une liberté fort limitée et sans cesse disputée. Les Articles Organiques demeurent suspendus sur sa tête, comme une épée de Damoclès ; ses ordres religieux sont à peine tolérés ; le pouvoir temporel de son Souverain Pontife est menacé d'une ruine complète. Tout ce qui assure l'indépendance et la vitalité de ses institutions est entouré des méfiances et des entraves de la législation moderne.

Il ne faut pas s'en étonner. Tant qu'il y aura des catholiques dignes de ce nom, ils seront un objet d'antipathie, de suspicion ou de violences, et eux seuls, s'ils sont au pouvoir, sauront être sincèrement et

loyalement tolérants. Ce qui est bien plus surprenant, c'est de voir des hommes sérieux croire à la possibilité et à la durée d'une complète neutralité, et la représenter comme une des phases probables de la vie de l'Église. Dans un remarquable discours prononcé au congrès de Malines, le père Félix lui-même n'a-t-il pas semblé admettre, un instant, ce rêve du temps ? Heureusement, il avait pris soin, par avance, de peindre, en traits éloquents, ce que peut être cette guerre dissimulée sous le masque d'une fausse paix : « Vous croyez, disait-il, que j'ai fini de vous peindre l'épreuve de la persécution. Détrompez-vous ; il restait à nos ennemis une ressource suprême, la persécution du mépris.

« Ce n'était pas assez de nous frapper, pas assez de nous nier, ils ont essayé de nous déshonorer. Nous noyer dans le sang fut la première tentative, nous ensevelir dans l'ignorance fut la seconde ; nous étouffer dans la boue, ce fut la troisième. Ainsi sont toujours les tyrans, de quelques noms qu'ils se nomment ; ils ont besoin de déshonorer leurs victimes. C'est ce qu'ils ont essayé contre nos frères les chrétiens. Ils ont organisé contre eux ce genre de persécution, particulièrement lâche, infâme et cruel, que j'appelle ici la persécution du mépris, et, depuis ce temps-là, tous ceux qui ont rêvé l'extermination de la race des chrétiens n'ont jamais manqué de leur enfoncer dans l'âme ce glaive de la persécution morale, mille fois plus à craindre que le glaive de la persécution matérielle. »

A cette peinture, trop vive pour ne pas avoir quelque teinte d'actualité, qui ne reconnaît la guerre sourde et implacable faite à l'Église aux plus beaux jours de la neutralité contemporaine ?

Chimérique en elle-même, fausse et restreinte dans son application, la liberté dont nous jouissons, au nom de la tolérance universelle, est, de plus, essentiellement transitoire et passagère : elle tient à un concours momentané de circonstances exceptionnelles.

En Angleterre et aux États-Unis, le protestantisme, débordé par l'incrédulité et par le matérialisme, ne parvient plus à se prendre au sérieux. Il se sent si malade, que, pour sauver son orthodoxie expirante, il est tenté de se rapprocher de l'antique unité romaine, et qu'il n'a plus la force de la combattre sous le drapeau de son propre symbole. Les catholiques, que l'on regardait jadis comme des ennemis publics, apparaissent comme des alliés, presque comme des sauveurs, au milieu de la confusion des opinions, de l'affaiblissement des croyances et d'une dissolution sociale imminente. Les esprits éclairés pressentent que le moment arrive d'opter entre le catholicisme et la raison pure. Chez un grand nombre, leur bienveillance actuelle pour l'Église n'est que l'avant-coureur d'un retour complet.

En France, l'immense majorité offre le curieux spectacle d'hommes baptisés, ayant fait leur première communion, qui ne voudraient pas mourir sans se confesser, mais qui, tout en ayant la foi, seraient bien aises, pendant qu'ils sont jeunes et bien portants, de se persuader, provisoirement, que Jésus-Christ n'est pas Dieu. L'attaquer en face et lui contester sa divinité, bien peu l'oseraient. Cependant, sans se l'avouer, ils sont satisfaits que de plus impies qu'eux s'en chargent, et ils accordent succès, popularité, faveurs à ces blasphémateurs, qu'au fond ils méprisent. Par contre, ils déclament contre les prêtres et les religieux, qu'ils estiment secrètement. Leur inconséquence va si loin que tel voterait aujourd'hui

la suppression et l'exil des Jésuites, qui, demain, leur rendra le plus éclatant hommage en leur confiant l'éducation de ses fils. On tient à avoir une femme pieuse, des enfants chrétiens, et, en même temps, on se fait un point d'honneur de se retrancher, contre eux, dans une incrédulité factice, qui n'est que l'hypocrisie d'un scepticisme intéressé.

C'est grâce à la foi latente de cette grande majorité d'hommes qu'en France et en Belgique, l'Église a pu, malgré les entraves de la législation, reprendre peu à peu sa liberté d'action, et relever l'édifice de ses institutions monastiques et charitables. Car, jamais une majorité sincèrement incrédule, réellement convaincue que Jésus-Christ n'est pas Dieu, et que la religion est un moyen d'accaparer le pouvoir et les richesses, ne tolérerait le prosélytisme et l'organisation des forces catholiques.

Ainsi, dans les pays protestants, l'hérésie, aux abois, est désarmée par le sentiment de sa propre impuissance ; dans les pays catholiques, le rationalisme, mal affermi, n'ose pas encore se vanter d'avoir pris possession des âmes. Toutefois, partout, la masse si nombreuse des indifférents et des inconséquents, ne demandant qu'à dormir, est placée entre deux courants de plus en plus intenses, qui s'efforcent de les entraîner, et entre lesquels, d'un instant à l'autre, il faudra choisir. D'un côté, les ordres religieux renaissent avec la ferveur de leur berceau, et entre leurs mains se réorganisent de toutes parts la charité, la prédication et l'enseignement. De leurs collèges sort une nouvelle génération tout imprégnée de foi. Les épreuves du Saint-Siège augmentent de jour en jour l'amour et le dévouement de ses enfants, et les réunissent tous à ses pieds dans une union parfaite, qui ne s'était pas

vue depuis des siècles. De l'autre côté, l'impiété redouble d'efforts pour pénétrer jusque dans les derniers rangs de la société. Abandonnant momentanément à l'Église une portion de l'aristocratie, elle multiplie les mauvais journaux, les publications populaires, où le mensonge et la calomnie se mêlent à la licence et à l'obscénité. La libre pensée, la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes dirigent cette propagande avec une unité de vues que le génie du mal peut seul leur inspirer. En face du catholicisme et de Pie IX, se dresse Mazzini, le pontife persécuté de la jeune Italie, et son Église souterraine, qui s'étend dans tous les bas-fonds de l'Europe, et dont la puissance mystérieuse, minant peu à peu l'ordre moral, se traduit, de temps à autre, par une bombe éclatant à Paris ou à Rome.

La paix est donc factice, passagère, et, de part et d'autre, chacun aiguise ses armes pour de nouvelles luttes. Le monde d'aujourd'hui ressemble à ce Panthéon français, où la croix brille sur la tombe de Voltaire et de Rousseau. Ces vieux patriarches de l'impiété ne sauraient dormir tranquilles, sous les pieds du Christ qu'ils ont blasphémé. Ils se débattent dans leur humiliation, et il faut ou que la croix tombe sous leurs coups, ou qu'ils s'en aillent eux-mêmes, bannis des autels, qu'ils souillent de leur présence.

Aussi est-il temps pour les catholiques d'ouvrir les yeux sur les combats inévitables qui se préparent, et sur les périls croissants que laisse accumuler la séparation de l'Église et de l'État. Le jour n'est pas éloigné où l'on aura peine à s'expliquer le charme exercé sur les esprits élevés et sur les cœurs généreux par cette fausse liberté de conscience.

Où est le secret de cette énigme ? D'où est venue la

puissance accidentelle d'une illusion, qui a régné pendant trente années avec un incontestable éclat, et que quelques amants attardés voudraient en vain ressusciter ? La chose va s'expliquer d'elle-même.

Il y eut un moment où l'ancien régime et la Révolution se partageaient encore la société sans en excepter les catholiques. Les timides se consumaient en regrets stériles pour un temps à jamais disparu ; les ardents étaient tout occupés de tirer parti de l'avenir, et de faire la paix avec l'esprit moderne, en démêlant ce qu'il avait de noble et de généreux, et en stigmatisant avec lui les abus du passé.

Esprit entier, absolu, superbe, l'abbé de Lamennais se lança à corps perdu dans la seconde de ces directions, et ne rêva rien moins que la fusion intime du principe catholique et du principe révolutionnaire. Suivant lui, l'Église n'était pas autre chose que la souveraineté nationale spirituelle. Ses dogmes étaient acclamés d'avance par la conscience universelle, et, pour mettre fin à la lutte du bien et du mal, pour accomplir la rédemption définitive du genre humain, il ne restait plus qu'à le jeter dans les bras de la vérité, vers laquelle il aspirait. Tenant plus à son rêve qu'à sa foi, le philosophe de l'*Avenir* vint faire naufrage sur ces bas-fonds de l'orgueil, où ont échoué tant de beaux génies.

Ses disciples se séparèrent de lui, avec un courage et une sincérité qui les préservèrent à jamais d'un malheur semblable. Toutefois, demeurant pleinement catholiques sur le terrain religieux, quelques-uns d'entre eux scindèrent, pour ainsi dire, leur tentative, et cherchèrent à se réconcilier avec la société moderne sur le terrain politique.

On était au beau temps du système parlementaire.

A l'inverse de la logique, qui pousse d'ordinaire à chercher l'unité et la solidarité de toutes les forces humaines, l'idéal du moment était de croire à l'isolement possible, à la perfection séparée, à l'indépendance complète de la religion, de la politique, de la science et de la philosophie.

A ce type de la révolution modérée, les rétrogrades ne trouvaient à opposer que la synthèse de l'ancien régime, c'est-à-dire l'autorité dynastique, supérieure à toutes les lois, protégeant l'Église comme une inférieure à son service. C'était sur ce principe faux que la monarchie française avait vécu depuis Philippe le Bel ; et, tant qu'il avait été national et populaire, l'Église avait dû en subir les conséquences. Mais les choses avaient bien changé depuis que, par son développement naturel et fatal, l'absolutisme avait enfanté la révolution, et que, pour conjurer l'orage, il avait dû invoquer l'emploi de la force et les victoires de la coalition. L'Église, succursale de l'ancien régime et de la Sainte-Alliance ! Il y avait là, ne fût-ce que dans les imaginations, un rapprochement monstrueux, un patronage odieux et funeste, dont les vieux conservateurs cherchaient vainement à se dissimuler le danger, et qui faisait bondir la jeune génération.

L'heure n'étant pas encore venue, où la liberté et l'autorité reconnaîtraient leur impuissance à rien fonder sans le concours de la Foi, et la société restant partagée en deux camps exclusifs, il fallait que la vérité eût ses représentants dans l'un et dans l'autre. La jeunesse, qui aimait, comme elle le mérite, la liberté politique, et la croyait définitivement inaugurée par le système parlementaire, ne pouvait demeurer sans ami ni sans guide. Un homme, entre tous, vécut de sa vie, partagea ses aspirations et ses

espérances, et prit ainsi sur elle un immense ascendant : ce fut le père Lacordaire.

Il faut prendre le père Lacordaire tel que nous l'avons connu, tel qu'il a vécu, et non comme voudraient nous le représenter, sur sa tombe à peine fermée, des publications aussi incomplètes qu'indiscrètes, des discussions mesquines et passionnées, faites pour diminuer le nom d'un homme moins haut placé, mais qui ne sauraient porter atteinte à la gloire pure de l'illustre dominicain. Nul n'a rendu à l'Église et à ses institutions militantes des services plus signalés. Nul n'aurait pu faire, à sa place, le bien que nous lui devons. Ses illusions politiques elles-mêmes, s'il en eut, contribuèrent à la sympathie qu'il excita. Ses auditeurs se retrouvaient en lui : ils sentaient leur cœur battre dans sa poitrine. Au lieu du chrétien résigné, qui accepte les événements comme un mal sans remède, et qui, replié sur son âme, ne s'occupe plus que de sa perfection intérieure, c'était, à la fois, le catholique et le citoyen, ayant confiance dans l'avenir, dans la mission inséparable de l'Église et de la France, et croyant fermement à la réconciliation nécessaire de sa foi, de sa patrie et de la liberté.

Écoutons-le se peindre lui-même, dans un épanchement de l'amitié : « Né dans un siècle troublé jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante, dont j'ai ressenti, dès l'enfance la plus tendre, des mouvements ineffables ; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut, et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature, jalouse de la grâce, avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit, contre toute apparence, il y a douze ans, elle me jeta au séminaire sans avoir pris le temps de me désabuser de

mille fausses notions, de mille sentiments sans rapport avec le christianisme, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, homme de deux mondes, avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre, mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature. »

Et plus loin : « Nous manquons d'un ouvrage qui expose toute la suite de la doctrine catholique d'une manière conforme aux pensées de ce temps, c'est-à-dire capable par de certaines analogies de faire impression sur les âmes telles qu'elles sont. J'ose dire que j'ai reçu de Dieu la grâce d'entendre ce siècle que j'ai tant aimé. »

Voilà tout le père Lacordaire. Il aima sincèrement la liberté politique ; il crut trop à son triomphe isolé, que la foi viendrait consolider plus tard ; il ne s'aperçut point que, se séparant de la vérité religieuse, et ne commençant pas, avant tout, par redevenir catholique, la liberté condamnait ses expériences à la stérilité.

Trompé dans son espoir, il vit avec tristesse le pays chercher un refuge commode sous un pouvoir plus absolu, et plusieurs de ses anciens amis applaudir, sans mesure, ce nouveau régime, comme un type de gouvernement chrétien. La vue de ces inconstances le fit plutôt tomber dans l'excès opposé. Il ne comprit pas qu'en attendant la réconciliation de la liberté et de l'autorité au sein de l'Église, il fallait subir, tour à tour, leurs tentatives imparfaites, et les aider sans aigreur, comme leur résister sans faiblesse.

Ce chagrin de ses derniers jours lui rendit plus cher encore le rêve de la neutralité momentanée de l'Église. Suivant lui, c'était pour des temps meilleurs

qu'elle devait se réserver, comme si elle n'était pas la compagne nécessaire de toutes nos épreuves. Toutefois, ses illusions, comme ses déceptions, n'altérèrent jamais un seul instant le fond même de ses principes. Il ne cessa pas de croire que la prééminence de l'Église était le seul idéal de la liberté. Dans les plus belles pages sorties de sa plume, dans sa lettre au Saint-Siège, en 1836, il constata, et il proclama, avec une admirable netteté, tous les droits de la vérité. « Le monde, écrivait-il alors, cherche la paix et la liberté ; mais il les cherche sur la route du trouble et de la servitude. L'Église seule en fut la source pour le genre humain, et seule, dans ses mamelles outragées par ses fils, elle en conserve le lait intarissable et sacré. Quand les nations seront lasses d'être parricides, elles retrouveront là le bien qu'elles ne possèdent plus. »

Quatorze ans plus tard, quand il lui fut donné de voir, comme couronnement de son œuvre et de sa vie, un de ses fils spirituels chargé par le Souverain Pontife de gouverner l'ordre de Saint-Dominique tout entier, il tint à honneur de justifier la confiance que Pie IX plaçait en lui et dans les dominicains de France. Pour prouver que, dans son esprit, l'ardeur des sentiments, la soif généreuse de réforme et de progrès ne diminuait en rien la pureté ni la solidité des principes, il vint à Rome tout exprès, et non seulement il s'expliqua sur toutes les questions controversées, mais il signa une déclaration, attestant sa pleine adhésion à la doctrine catholique sur le domaine temporel du Pape, sur l'origine de l'autorité et de la souveraineté civiles, et sur le pouvoir coercitif de l'Église contre les violeurs de ses lois.

Dans la royauté temporelle du Pape, il reconnais-

sait, avec Bossuet, une admirable disposition de la Providence assurant la liberté et l'indépendance de son Église. Quant à l'origine de la souveraineté civile, il affirmait qu'elle venait de Dieu seul, et citait comme la base de ses convictions et de son enseignement, le célèbre texte de saint Paul, disant que tout pouvoir vient de Dieu. Enfin, il proclamait hautement que l'Église avait, suivant la parole des conciles, le droit formel, non seulement d'avertir et de réprimander ses enfants, mais encore de les châtier quand ils seraient rebelles et incorrigibles, et de les contraindre, par des peines afflictives et corporelles, jusqu'à leur soumission.

Cet acte était trop important, dans la vie du père Lacordaire, pour qu'il n'ait pas dû lui-même en conserver le texte, et, en le publiant, ceux à qui est spécialement confié le soin de cette mémoire, si chère aux catholiques, feraient justice des erreurs et des utopies qui invoquent tous les jours son patronage.

Pour le Père Lacordaire, comme pour tout homme de bon sens, le salut était non dans la séparation, mais dans l'union de l'Église et de l'État. En affirmant ce principe, il ne s'agit sérieusement ni des juifs ni des protestants, que personne ne songe à persécuter, et qui ne sont qu'une infime minorité. Mais derrière la liberté des dissidents se cache celle des rationalistes et des incrédules, et la question est de savoir, non si la Belgique, la France et l'Europe se feront juives ou protestantes, mais si la Belgique, la France et l'Europe seront catholiques ou rationalistes.

Dans cette lutte à mort, il est impossible qu'un gouvernement reste neutre, et qu'il ne porte pas, d'un côté ou de l'autre, le poids de sa bureaucratie et de son administration centralisées. Qu'il le sache ou qu'il

l'ignore, chaque garde champêtre, instituteur, maire, sous-préfet, est un agent actif, dont l'exemple et l'influence personnelle profitent à tout instant à l'Église ou au rationalisme. Il en est de même de la direction générale, qui meut cet immense mécanisme.

Au fond, la neutralité même n'est qu'une religion d'État dissimulée. Car, sans l'avouer, elle installe, peu à peu, la religion qui consiste à n'en avoir aucune. Pour les privilégiés, c'est le culte de l'avancement et des dividendes. Pour la multitude, c'est le positivisme, avec ses convoitises brutales et ses révoltes anarchiques. Pour tous, c'est, à courte échéance, le césarisme, c'est-à-dire la servitude universelle.

Ce danger prochain échappe à la petite aristocratie académique, qui, jouissant d'une indépendance et de loisirs exceptionnels, persiste à rêver l'essor spontané de toutes les libertés, fondées sur la liberté de tous les cultes et de toutes les croyances. Au sein de cette société choisie, protestants, juifs, philosophes de diverses nuances, donnent la main aux catholiques pour combattre l'athéisme et le matérialisme. Cependant, les uns et les autres oublient que le mal n'est pas dans ces doctrines, repoussantes par leur propre abjection, mais bien dans les sentiers fleuris et glissants qui y conduisent insensiblement. Par les ménagements qu'ils gardent, par les concessions qu'ils ne craignent pas de faire, les catholiques perdent leur avantage et leur puissance, qui est de posséder la vérité pleine, entière, sans alliage et sans mélange. Dans les éloges qu'ils reçoivent, les incrédules trouvent des prétextes spécieux pour ne pas changer, et pour se croire utiles en restant ce qu'ils sont. Chaque membre de cette petite coalition spiritualiste, qui croit sauver

le monde, taille à plaisir dans le Credo de ses pères ; chacun choisit, selon sa fantaisie, les idées qu'il juge encore nécessaires, les dogmes devant lesquels sa raison daigne encore s'incliner. Mais, à leur insu, ces grands esprits ne sont plus, dans leurs méditations, que les naufragés de la pensée humaine, faisant des efforts surhumains pour se suffire dans la solitude où le doute les a jetés. Pendant ce temps-là, sourde à leurs décisions nuageuses, qui n'ont ni autorité, ni infailibilité, ni popularité, la foule leur échappe, et roule, sans guide, vers l'abîme.

Il est temps d'ouvrir les yeux et de renoncer à ces vains palliatifs. Ne pressez pas tant ceux qui ne sont pas catholiques, d'être, avec vous, tolérants, libéraux, vrais défenseurs des intérêts populaires. Sans doute, il en est qui se préoccupent sérieusement de résoudre ces grands problèmes. Mais, quand ils le voudraient, ils ne le peuvent pas, et ne le pourront qu'en redevenant catholiques. C'est là ce qu'il s'agit de leur démontrer. Au lieu de poursuivre avec eux un but chimérique, il faut leur faire toucher du doigt leur incon séquence, leur impuissance, leur stérilité. et les mettre en demeure de revenir à la Foi. Plus d'équivoques, plus de compromis, plus de cette religion honteuse d'elle-même, renfermée dans ses temples et dans ses sacristies, laissant la politique, la science, l'économie sociale sans contrôle et sans direction. L'Église est le flambeau de la vie publique comme de la vie privée. Libératrice des esprits et des consciences, elle combat tous les égoïsmes, toutes les tyrannies, toutes les oppressions, toutes les théocraties, puisque, seule, elle ne prend pas la place de Dieu pour dominer et pour asservir les peuples, mais qu'au contraire elle rend à la justice et à la morale éternelles leur légitime suprême-

matie, et respecte, même chez ses ennemis, la part de liberté que Dieu s'est imposé de laisser aux hommes.

Cet affranchissement des âmes, fondé sur la vérité complète, restera le privilège d'une poignée de riches et de beaux esprits, il ne sera qu'un vain mot pour les pauvres, pour les ouvriers, pour la multitude innombrable qui vit au jour le jour de ses labeurs, si la séparation de l'Église et de l'État les livre, sans défense, aux passions des grands, à l'exploitation du capital et de l'impiété. Ce n'est que vivifiées par l'esprit catholique, que les lois politiques et sociales assureront à tous la liberté du vrai et du bien, et restreindront efficacement la liberté du mensonge et du mal, qui, on ne saurait trop le dire, nous mène à la servitude.

CHAPITRE XXI

Union de l'Église et de l'État.

Il n'est donc pas possible de s'arrêter davantage à la solution chimérique, fausse, transitoire et fatale de la séparation de l'Église et de l'État. Elle a fait son temps. Elle est usée, aussi bien que l'idéal de l'ancien régime, qui consistait à soumettre l'Église à l'État. En allant jusqu'au bout dans cette voie logique, la Révolution nous force de revenir à la vérité pure et entière, c'est-à-dire à l'union intime de la vérité religieuse et de la vérité politique.

Quoi qu'on en dise, cette solution est la seule populaire. D'instinct, le peuple comprend la religion comme une autorité divine, indépendante de tous les pouvoirs humains, protestant contre toutes les injustices, tenant la balance égale pour les grands et pour les petits, pour les princes et pour les nations, et n'ayant de préférences qu'en faveur des pauvres et des opprimés. Si vous faites de cette magistrature sacrée une esclave du gouvernement, destinée à lui façonner la multitude, ou une étrangère, sans action sur le monde extérieur, impuissante à réprimer les excès de la richesse et de la force, le peuple la méprisera.

De même, pour le peuple, le pouvoir civil est le

serviteur-né de la justice et de la morale divines, le protecteur et le défenseur de la vérité, résistant aux intrigues et aux agitations des ambitieux, servant d'arbitre désintéressé entre tous les intérêts. Si le souverain est l'instrument d'un parti, le courtisan des passions et des préjugés du temps, si son langage n'est que l'écho servile ou le sceptique calcul des événements, s'il ne fait pas profession publique de croire à la loi immuable et parfaite, que Dieu lui donne mission de faire respecter, le peuple méprisera le pouvoir.

Ainsi, l'État a besoin de l'Église, seule capable de soutenir la morale publique et privée ; et l'Église a besoin de l'État, pour assurer le paisible exercice de son culte et de ses vertus. Pourquoi ne pas convenir franchement de cet échange de services ? Pourquoi ne pas proclamer, au grand jour, cette alliance nécessaire à tous deux ?

Autrefois, l'État faisait acheter à l'Église, par mille sacrifices humiliants, le peu de liberté qu'il lui laissait. Il limitait ainsi, à son propre détriment, les bienfaits qu'elle pouvait lui prodiguer. C'est ainsi que l'ancien régime nous a insensiblement amenés au bord du précipice, où il a lui-même disparu. Aujourd'hui, avec le dissolvant de la critique et de l'indifférence, avec les progrès du luxe et de la centralisation, si l'on veut que l'Église sauve la société, il lui faut la liberté entière, non seulement de sa doctrine, mais de ses institutions, de sa vie publique et de son action sociale.

Pour la lui donner, qu'y a-t-il à faire ? Loin de moi la pensée de déterminer et de préciser les clauses d'une paix complète entre l'Église et l'État. Seulement, qu'on n'aille pas croire que ce traité serait compliqué, et que, pour y parvenir, il faudrait de

longues et laborieuses négociations. Autant cette œuvre est difficile, quand l'État s'imagine avoir à défendre un intérêt opposé à celui de l'Église, et met toute son habileté, toute sa puissance à obtenir des concessions, que l'Église accepte comme un moindre mal ; autant cette œuvre sera simple, le jour où l'État verra que ses intérêts sont identiques à ceux de l'Église, et cherchera, d'accord avec elle, à réaliser le plus grand bien possible. Pour opérer cette révolution, il ne faut ni changement d'institutions, ni changement de gouvernement : il suffit d'un changement d'esprit. Au lieu de regarder les institutions catholiques comme des ennemis à surveiller et à contenir, qu'on sache y reconnaître des auxiliaires sûrs et dévoués. Quant aux abus, inévitables au sein du clergé comme partout, qu'on laisse à l'Église elle-même, à ses tribunaux, à ses conciles, le soin de les prévenir et de les corriger, avec plus de sagesse et de sévérité efficace que le pouvoir civil n'en saurait avoir en pareille matière. En effet, à l'exemple des conseils de guerre, les tribunaux ecclésiastiques ont toujours eu pour mission de réprimer, avec une rigueur spéciale, ceux qui abusent de leur caractère sacré. Au contraire, le régime actuel leur assure une sorte d'impunité. Tout prêtre douteux devient l'allié naturel, le serviteur complaisant de l'autorité administrative, et, pour éviter les scandales de la publicité, les supérieurs ecclésiastiques sont trop souvent portés à une indulgence excessive, double inconvénient auquel il est urgent et facile de porter remède.

Ainsi disparaîtront de nos lois les Articles organiques, reproduction surannée des erreurs d'un autre âge. L'expérience les a déjà presque tous réduits au néant. Chacun trouvera naturel d'en supprimer le

dernier débris, en dispensant le conseil d'État des pénibles applications de l'appel comme d'abus. Aux ordres religieux, qui renaissent de toutes parts de leurs ruines, et dont personne ne conteste plus les services, on rendra l'existence légale, due à toute association utile. Le clergé recouvrera la propriété de ses églises, et le droit de posséder, dont il est seul exclu. Enfin, remplaçant son traitement annuel par des rentes sur l'État, inscrites une fois pour toutes au Grand-Livre, on fera disparaître du budget et le souvenir honteux des anciennes spoliations, et l'apparence d'une dépendance actuelle, qui ne serait pas moins fâcheuse.

Dans ces mesures si simples, il y a de quoi assurer la pleine liberté de l'Église. Si elle la demande, c'est pour servir et pour sauver la société, dont elle invoque la protection. Les gouvernements sont libres de lui marchander cet appui. Depuis soixante-quinze ans qu'ils ont peur de ses envahissements, et qu'ils la jettent, périodiquement, en pâture à la Révolution rugissant à leurs portes, ils ont pu voir ce qu'ils ont gagné à mépriser ses avertissements et ses secours. Louis XVI a payé de sa tête les folies rationalistes de 1789. Après avoir dépouillé le Pape, Napoléon I^{er} a entendu prononcer sa déchéance par les libéraux, auxquels il avait fait appel en 1815. La Restauration et Louis-Philippe n'ont fait que réveiller les passions anarchiques en leur sacrifiant les jésuites. C'est à nous de profiter de ces leçons et de ne pas recommencer, sur une plus vaste échelle, ces tristes expériences.

Liberté de l'Église, c'est bien. Mais, si vous redevenez religion d'État, n'allez-vous pas persécuter les dissidents, et exercer, au nom de la vérité, une tyrannie

d'autant plus dure, que vous serez plus ardents et plus convaincus ?

Que les amis de la liberté se tranquillisent. Il ne s'agit point de rallumer les bûchers de l'inquisition, bûchers qui n'ont jamais fumé à Rome, et que la cruauté espagnole n'a opposés qu'à la perfidie d'ennemis plus cruels encore. Le catholicisme se borne à réclamer et à maintenir son droit de légitime défense. Mais, quoi qu'il arrive, il n'en usera qu'avec une grande modération et une extrême répugnance. Restant, comme il l'a toujours été, la moins agressive et la moins oppressive des doctrines, il n'imitera et n'égalera jamais la violence de ceux qui l'attaquent. La Vérité ne saurait renoncer à son privilège le plus glorieux, celui d'être toujours infiniment plus tolérante que l'Erreur. Elle sait que c'est uniquement par la persuasion qu'elle conquiert : aussi est-ce toujours à contre-cœur qu'elle repousse la force par la force.

L'exercice paisible du culte juif et du culte protestant ne peut être contesté. A Rome, l'un et l'autre sont tolérés. Les juifs ont toujours été regardés comme des témoins historiques, attestant l'authenticité de l'Écriture sainte et la vérité de nos origines. Renfermés dans leurs familles, ils n'ont jamais eu, et n'auront jamais de puissance de prosélytisme. Qui songerait aujourd'hui à se faire juif ? Et même, parmi eux, combien y en a-t-il encore qui attendent le Messie, et qui soupirent après Jérusalem ? C'est un miracle que leur conservation, et il faut se garder de l'entraver, en les persécutant. Tout au plus faut-il s'occuper de surveiller leurs spéculations, et empêcher l'invasion, dans nos lois, des principes trop flexibles de leur morale financière.

Les protestants n'ont plus de raison d'être, ni de

force d'expansion, depuis qu'appliquant logiquement leur principe, le libre examen s'est chargé de continuer et de pousser plus avant leurs attaques contre l'Église et la société. Dépassés par la Révolution, entraînés par le rationalisme, c'est à grand'peine si les enfants de la réforme se distinguent encore des déistes par une vague croyance, non dans la divinité personnelle de Jésus-Christ, mais dans la divinité de son œuvre. Quant aux orthodoxes de la confession d'Augsbourg ou de la foi calviniste, c'est tout au plus si on en trouverait encore quelques rares échantillons, véritables curiosités archéologiques, aussi intéressantes à garder, dans la collection des maladies de l'esprit humain, que ces vieilles hérésies qui végètent, depuis quinze siècles, au fond de l'Orient. Comme les juifs, les protestants sont donc sans danger. Ils nous servent de témoins historiques, et l'opinion publique fait, à elle seule, justice de leurs coûteux mais stériles essais de propagande.

Qu'on laisse donc aux dissidents leurs droits civils, leurs traitements et les biens qu'ils ont su sauver de la tourmente révolutionnaire. Là n'est pas le péril. Mais derrière eux se cachent le rationalisme et le matérialisme, qui minent secrètement la société, et qui se traduisent, chez les grands, par l'accaparement des capitaux, des affaires et des gros traitements ; chez les petits, par la haine des riches et par les passions socialistes. Voilà l'ennemi, voilà la maladie religieuse et morale, qui, en juin 1848, a forcé les républicains eux-mêmes à des fusillades et à des transportations en masse.

Pour guérir ce mal profond, qu'y a-t-il à faire, et que demande l'Église ? Va-t-elle requérir des peines corporelles contre ceux qui, catholiques de nom, refu-

sent d'obéir à ses lois, ou négligent de participer à son culte ? Le penser serait outrager sa sagesse et sa modération, et méconnaître l'esprit qui l'a toujours guidée. Et, d'abord, elle n'a pas cessé d'établir une distinction radicale entre le doute, l'inertie et la mollesse, que la persuasion seule peut vaincre au cœur de chacun, et l'hostilité ouverte et publique, contre laquelle il est indispensable de se défendre. De plus, même pour ceux qui l'abandonnent et qui la combattent, elle est la première à reconnaître que les temps sont singulièrement changés. Autrefois, les bienfaits du catholicisme étaient si incontestés, la certitude du peuple si complète, que l'on ne pouvait apostasier sans une mauvaise foi évidente : c'était commettre un crime politique et social, autant que religieux. Aujourd'hui, il faut l'avouer, les lumières de l'histoire et du bon sens ont été troublées par tant de mensonges et de calomnies, le doute a été si habilement et si universellement inoculé, la Foi si minée et si affaiblie, qu'il faut plaindre encore plus que condamner les innombrables victimes de l'incrédulité. Dans la multitude de ceux qui hésitent, qui cherchent la lumière sans l'avoir trouvée, mais qui la respectent chez les autres, il y a un vaste champ à défricher par l'enseignement, la prédication et le dévouement.

En principe, pour être efficace, la répression doit être légitime et aux yeux du coupable, qui subit sa peine en reconnaissant qu'il l'a méritée, et aux yeux de la société, qui voit dans ce châtiment une expiation et un exemple salutaires. Se plaçant à ce point de vue, l'Église et la société tiendront un juste compte de l'état des esprits. Mais, sous peine de périr, elles ne peuvent pas laisser impunis le mensonge et la calomnie sciemment propagés, les outrages grossiers et manifestes au

culte et à la morale religieuse. Appliquée avec vigilance, la législation, en vigueur de 1816 à 1848, suffirait à faire cesser ces inexcusables attaques.

La gravité du mal augmente quand, sortant du vague, il prend une forme affirmative, un corps, une organisation, et prépare ouvertement une armée, pour renverser le pouvoir religieux et civil. Cette organisation existe, avec sa force d'expansion et de propagande actuelle, ses réunions, ses chefs, son mot d'ordre, ses serments. Les Papes l'ont dévoilée depuis plus d'un siècle. Ils ne cessent de la signaler à la répression du pouvoir civil, comme un danger permanent pour l'État et pour la société. Ce ne sont pas les Jésuites, dont le régime parlementaire s'est tant préoccupé, ni les conférences de Saint-Vincent de Paul, objet récent des inquiétudes et des rigueurs administratives, ce sont les sociétés secrètes et la franc-maçonnerie qui forment la puissance offensive du mal. Là, se transmettent, sous les auspices de l'Être suprême, que l'on daigne, tout au plus, encore y invoquer, les pures formules de 1789, la liberté et l'égalité natives de tous les hommes, la négation de la déchéance originelle, l'émancipation spontanée de l'humanité, la négation de toute autorité civile et spirituelle, et la fusion de tous les cultes en un vague et pauvre symbolisme, laissé en pâture aux âmes qui ont un invincible besoin de religion.

Dès 1738, le pape Clément XII signalait ces sociétés alors naissantes, « dans lesquelles des hommes de toute religion et de toute secte, affectant une apparence d'honnêteté naturelle, se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable ». Et, un siècle plus tard, Léon XII, répétant cette condamnation, s'écriait : « Plût à Dieu que ceux qui avaient le pouvoir en main, aient su apprécier cet avertissement autant que

l'exigeait le salut de la religion et de l'État ! Plût à Dieu qu'ils aient vu dans les successeurs de saint Pierre, non seulement les chefs de l'Église catholique, mais encore les plus fermes appuis des gouvernements, et les sentinelles les plus vigilantes pour découvrir les périls de la société ! Plût à Dieu qu'ils aient employé leur puissance à combattre et à détruire les sectes dont le Saint-Siège leur avait découvert la perfidie ! Princes catholiques, les choses en sont venues aujourd'hui à ce point qu'il faut réprimer les sociétés secrètes, non seulement pour la défense de la religion catholique, mais pour votre propre sûreté et pour celle de vos peuples. La cause de la religion est, maintenant surtout, tellement liée à celle de la société qu'on ne peut plus en rien les séparer. » Ces avertissements viennent de recevoir de la bouche de Pie IX une solennelle confirmation.

Ainsi, bien qu'on ferme les yeux sur ses progrès, il y a un corps d'armée, organisé dans le monde entier, se recrutant chez tous les peuples et dans tous les cultes. L'Église est l'ennemie à laquelle il a déclaré une guerre à mort. La Franc-Maçonnerie flatte les gouvernements à condition que la foi soit persécutée ; elle demande la liberté pour tous, pourvu qu'on la refuse aux catholiques ; et, suivant l'éloquente expression du prince de Broglie, elle invoque la liberté de conscience, sans avoir ni une veine de liberté ni une fibre de conscience. Sous ce drapeau, il y a des millions de dupes, qui croient poursuivre honnêtement l'émancipation universelle, et qui reculeraient d'horreur, s'ils apercevaient le but où on les mène. En France surtout, où le caractère national répugne profondément aux vengeances ourdies dans l'ombre, aux conspirations hypocrites et perfides, cette association se résume, pour le plus

grand nombre, en joyeux banquets ou en souscriptions humanitaires. Mais, au milieu du chaos de passions ineptes et contradictoires qui semblent se neutraliser et se consumer en luttes stériles, une force supérieure coordonne les efforts, dirige les volontés, tire parti des aspirations, et les fait servir à la réalisation d'un plan unique, conçu dans une logique profonde, suivi avec une infatigable persévérance. Cette force directrice, qui apparaît à chaque instant, et sans laquelle l'histoire et la vie sont inexplicables, c'est le génie du mal.

Le génie du mal ne peut s'avouer lui-même. Comme son existence est proclamée par la conscience universelle, son unique occupation est de donner le change à l'opinion, et de faire croire que ce n'est pas lui, mais un autre génie caché, qui séduit, enlace, trompe les âmes honnêtes, et trame de les asservir à son empire. A entendre ses journaux, ses brochures, ses dénonciations de tous les jours et de tous les instants, il est ailleurs une puissance mystérieuse, hypocrite, infernale : l'Église catholique et sa vaste hiérarchie lui servent d'instrument ; les ordres religieux en sont les agents secrets ; le vertueux Pie IX ne fait que lui obéir. Affamée de domination, elle veut ramener les peuples à la servitude intellectuelle, politique et sociale.

On a tant parlé de cette conspiration ultramontaine qu'on a fini par y croire, et nos hommes d'État se sont crus obligés de la signaler comme un péril public. Mais où en trouver le centre et la tête ? Qui en tient les fils ? Qui en fait mouvoir les ressorts cachés ? Les ministres les plus habiles, les chercheurs les plus perspicaces y ont usé leur sagacité.

A la suite de longues méditations, M. Bonjean a découvert, vingt ans après Eugène Sue, que les Jésuites

étaient les vrais coupables, et nous avons eu, en style politique et sénatorial, une nouvelle édition du *Juif errant*.

Mais les Jésuites sont là, prêchant, enseignant au grand jour, et M. Rouland, qui les a surveillés, pendant des années, comme ministre de l'instruction publique et des cultes, n'a jamais rien trouvé à leur reprocher. On peut l'en croire. Or, suivant lui, la source du mal est beaucoup plus cachée. Tout au fond du faubourg Saint-Germain, au fond d'une cour mystérieuse et déserte, trois ou quatre journalistes rédigeant le journal *le Monde*, tué il y a quatre ans avec *l'Univers*, et ne revivant que grâce au bon vouloir du ministre de l'intérieur, voilà (qui le croirait ?) les chefs diaboliques qui mènent le Pape, les évêques et les religieux, l'autorité devant laquelle tremblent les plus grandes intelligences, la théocratie renaissante qui menace de nous courber sous un joug de fer.

M. de Persigny a été longtemps ministre de l'intérieur, et il ne peut accepter la responsabilité que lui renvoie M. Rouland. N'avoir pas reconnu l'existence et la gravité d'un tel fléau, c'est chose impossible. Si *le Monde* avait été si dangereux, on l'aurait supprimé dix fois. Non : l'hydre à écraser, c'était la Société de Saint-Vincent de Paul. Aussi n'a-t-on pas reculé, et, malgré les périls que courent ceux qui s'attaquent aux ultramontains, on a dissous cette redoutable association. Mais ce n'étaient là que les membres, les soldats, les agents infimes et subalternes. Restait à trouver la tête, cette tête que ni M. Bonjean ni M. Rouland n'avaient eu l'esprit de découvrir, M. de Persigny a voulu en avoir l'honneur, et il a fait tout exprès le voyage de Rome. A peine arrivé, il a vu de ses yeux le secret, le grand secret que personne n'avait aperçu.

A son retour, il a, sur l'heure, convoqué tout le peuple français pour en recevoir la confiance. Ce ne sont plus les Jésuites, ni les rédacteurs du *Monde*, c'est toute une armée de cardinaux, monsignori, religieux, prêtres, employés, valets, c'est-à-dire c'est Rome entière, soudoyée, excitée, ameutée contre la France et la civilisation moderne par l'Autriche, l'ancien régime et les anciens partis. Était-ce la peine de faire le voyage de Rome, pour nous donner cette pâle copie des articles dont le *Siècle* et l'*Opinion nationale* fatiguent depuis si longtemps leurs lecteurs ?

Grands politiques, qui avez tant de peine à vous mettre d'accord, et qui cherchez si loin l'explication des invincibles résistances de l'Église, oui, vous avez raison : il y a, en France, une force supérieure aux fidèles, supérieure au clergé, supérieure aux évêques les plus capables et les plus indépendants, et cette force, elle est à Rome. A Rome même, il y a une force supérieure aux congrégations, supérieure aux cardinaux, une force à laquelle le Pape lui-même obéit, et contre laquelle tous les conseils de la prudence humaine, toutes les habiletés de la diplomatie, toutes les séductions et les menaces viennent se briser. Mais cette force défie vos investigations, parce qu'elle n'est d'aucun homme ni d'aucun parti, d'aucun temps ni d'aucun lieu, et qu'elle est infiniment au-dessus des frêles instruments en qui vous prétendez la surprendre. Cette force, c'est l'Esprit-Saint en personne. Il conduit et Il fait vivre l'Église, malgré les attaques de ses ennemis, malgré la faiblesse de ses membres, et, la menant de victoire en victoire à travers les siècles et les tempêtes, Il nous donne le spectacle perpétuel du plus éclatant, du plus inexplicable des miracles.

Entre la cité du mal et la cité de Dieu, la guerre

est permanente. Mais elle a pris de nos jours des proportions plus larges et plus décisives : les hommes et les peuples y sont engagés, avec toutes les armes d'une civilisation perfectionnée. En des temps simples et grossiers, la société a pu vivre, des siècles, sur des fragments de vérité, alors suffisants pour préserver l'ordre, la famille et la propriété. Aujourd'hui, ce n'est pas trop de la vérité complète pour arrêter la dissolution sociale.

Ceux qui ne voient pas le péril, et qui mettent leur zèle à en trouver et à en combattre d'imaginaires, se font sans le savoir les alliés de l'ennemi, qui ne demande qu'à nous diviser, et à cheminer, sans être aperçu, jusqu'au cœur de la place. En guerroyant contre l'ultramontanisme, c'est l'Église qu'on attaque, qu'on enchaîne, qu'on paralyse. En voulant maintenir l'équilibre entre les ultramontains et les révolutionnaires, on favorise directement le mal religieux, politique et social, que signale l'Église, et contre lequel toutes nos forces devraient se réunir. On laisse libre carrière aux destructeurs de toute autorité et de toute liberté, et l'on condamne la société à des violences, à des châtiments, infiniment plus nombreux et plus tristes que ceux qu'on prétend lui éviter.

Pour la liberté illimitée du bien, comme pour la répression raisonnable et modérée des excès du mal, les intérêts de l'Église et de l'État sont les mêmes. Séparés, l'un et l'autre seront certainement vaincus, et ce n'est pas trop de leur union intime pour tenir tête aux orages du dix-neuvième siècle.

CHAPITRE XXII

Conclusion ¹.

Ainsi, point de liberté sociale, sans la liberté du dimanche, du mariage et de l'enseignement religieux, de l'association et de la corporation chrétiennes.

Point de liberté politique, sans la consécration religieuse du pouvoir et du système représentatif chrétiens, sans une place assurée à l'Église, comme au représentant légitime de la justice, de la morale et des pauvres.

Point de liberté nationale, sans l'union des peuples catholiques autour du Saint-Siège, pour résister aux envahissements du principe russe, du principe protestant, et du principe révolutionnaire, leur auxiliaire naturel.

Point de liberté religieuse, sans la protection de l'État, pour assurer une indépendance complète et une liberté pleine à l'Église, pour réprimer les outrages de l'impiété et les conspirations des sociétés secrètes.

Il faut qu'en présence de Jésus-Christ, vivant et régnant dans son Église, et sous la présidence du Pape, son Vicaire, les chefs et les représentants des peuples catholiques, assemblés en congrès, rétablissent les

grandes vérités, dont les principes de 1789 n'ont été que la fausse monnaie. Les vrais principes à proclamer nous sont désormais connus. Les hommes et les peuples sont d'autant plus libres et plus unis qu'ils sont plus chrétiens. Le pouvoir vient de Dieu, et a droit au respect, tant qu'il n'a pas foulé aux pieds les engagements dont l'Église est le témoin. La liberté publique consiste, pour chacun, à pouvoir faire tout ce qui est bien. La loi est l'expression de la justice éternelle, dans la mesure où elle peut être réalisée sur la terre, et elle doit, avant tout, assurer le respect de la vérité religieuse, politique et sociale, base de la véritable liberté. Enfin, toute société, dans laquelle l'indépendance et la liberté de l'Église ne sont pas garanties, n'a ni constitution ni liberté dignes de ce nom.

On m'accordera, je l'espère, le mérite d'une entière franchise. Mais on trouvera, peut-être, cet exposé inopportun. A quoi bon demander tant de choses à la fois, au risque de perdre celles que l'on possède déjà ? Pourquoi ne pas se conformer à l'esprit du temps, en ménager les susceptibilités, les exigences, voire même les illusions ? Pourquoi ne pas se faire libéral à la mode, et ne pas crier vive 89, sauf à interpréter à sa façon ces principes si élastiques et si goûtés ? Pourquoi ne pas chercher à plaire au pouvoir, en glissant habilement sur les Articles organiques ; aux beaux esprits, en donnant la main à tous les spiritualismes ; au peuple, en lui parlant de sa toute-puissante souveraineté ? Pourquoi ne pas s'avancer petit à petit, et ne pas attendre qu'on soit les plus forts, pour dire comment on usera du pouvoir ?

Pourquoi ? Parce que ce serait précisément manquer à la loyauté, qui est notre premier devoir, et justifier des reproches que nous n'avons jamais mérités ; parce

qu'à ceux qui nous attaquent en face, et qui veulent savoir le fond de notre pensée, il faut la dire sans réticence et sans ménagements ; parce que le temps des vérités diminuées est passé, et qu'une affirmation nette a seule quelque valeur. Caresser le pouvoir par un air d'approbation, c'est le tromper et lui laisser ignorer des dangers sur lesquels il ferme les yeux. Vanter les services que les philosophes rendent à l'esprit humain et à la société, c'est pousser à leur ruine la raison, la science et la philosophie, qui se perdent sans le flambeau de la Foi. Flatter le peuple en adorant son infaillibilité, c'est trahir ses intérêts les plus chers, et le conduire par les illusions révolutionnaires à une servitude inévitable. Ces périls, ces erreurs peuvent sommeiller à certaines époques. Les catholiques se résignent alors à une liberté restreinte, à une tolérance transitoire, qui vaut encore mieux que la persécution. Mais ce ne peut être là qu'une trêve, pendant laquelle le mal creuse, mine le terrain, prépare et organise ses forces. Et, quand l'édifice religieux, politique et social est à la veille d'un nouvel assaut, ce serait manquer à son premier devoir de citoyen dévoué à son pays, dévoué à l'autorité, dévoué à la liberté, dévoué aux intérêts populaires, que de ne pas élever la voix pour signaler nettement le danger.

Nous sommes aujourd'hui à l'une de ces heures solennelles. Chez nous, le schisme est usé, le protestantisme est usé, le gallicanisme est usé, les corporations et les aristocraties sont usées, la foi dynastique et la foi libérale sont usées. La Révolution elle-même n'est plus cette jeune fée, qui naguère encore charmait tous les cœurs ; comme la digne aïeule que Michelet lui a trouvée au moyen âge, c'est une vieille sorcière, ridée et décrépète, réduite à de ténébreuses machinations.

Convaincus d'impuissance, les principes de 1789 sont encore debout, comme une de ces idoles vermoulues, qu'un dernier nuage d'encens dérobe au juste mépris de la foule. Ils ont eu toutefois cet avantage, en poussant l'erreur à ses extrêmes limites, de ramener forcément l'homme à la vérité qu'ils niaient. Leur dernière et suprême formule est la séparation chimérique de l'Église et de l'État, séparation qui les conduirait tous deux à leur ruine, si elle ne les réunissait bientôt en une alliance plus étroite et plus intime que jamais. Ainsi, après avoir tout détruit et s'être détruits eux-mêmes, les principes de 1789 ne nous laissent plus d'autre alternative que de tout rebâtir sur la base chrétienne, ou, sinon, de retomber dans la barbarie et dans la servitude païennes.

Ce sont là les deux types, les deux religions, les deux systèmes, entre lesquels tout homme, tout gouvernement, tout peuple doit choisir. Ici, César, menant à Néron et à Caligula ; là, Charlemagne conduisant à saint Louis et à la grande fédération chrétienne. D'un côté, l'individualisme, l'exploitation de l'homme par l'homme, et la traite des blancs ; de l'autre, l'association et l'émancipation progressives de toutes les forces humaines. A la fleur de l'âge et au comble de la prospérité, Napoléon I^{er} eut, lui aussi, ces deux voies ouvertes devant lui ; signant le concordat et sacré par Pie VII, il semblait à la veille de devenir un nouveau Charlemagne, quand le génie païen de César troubla sa vue, et l'entraîna vers les rêves de domination universelle qui l'ont perdu. Comme lui, la France d'aujourd'hui hésite entre un retour complet à la liberté catholique et le mirage du césarisme antique. Mais, qu'elle le sache bien, elle est la fille aînée de l'Église, et elle ne réussira jamais à changer son rôle

providentiel contre celui des conquérants et des dominateurs vulgaires. Toutes les fois qu'elle se contentera d'être la première des nations catholiques et la plus fidèle à défendre le Saint-Siège, elle grandira et reprendra sa légitime prépondérance ; si elle veut sortir de sa voie, elle se brisera.

Maintenant, comment réaliser cet essor et ce triomphe de toutes les vraies libertés ? Est-ce à la façon des révolutionnaires et des despotes, c'est-à-dire par la ruse ou la violence, par la révolte et les conspirations ? Non. C'est au grand jour, par la persuasion, par l'amélioration pacifique, régulière et légale des constitutions et des gouvernements établis. En demandant qu'ils fassent un bien plus grand à la société et à eux-mêmes, nous ne faisons point un acte d'hostilité contre eux. Nous leur obéirons dans tout ce qui ne consistera pas à faire le mal, et, quand nous leur aurons prêté serment, nous le tiendrons plus fidèlement que personne. Les chrétiens n'ont pas refusé de se rendre utiles à leur pays sous les Césars païens. Depuis lors, ils servent, avec honneur et dignité, des gouvernements protestants ou schismatiques. A plus forte raison, peuvent-ils respecter et défendre des pouvoirs qui leur laissent une liberté plus grande, et que les nuages d'un vague rationalisme séparent seuls de la vérité complète.

Ainsi, le triomphe de la justice et de la liberté ne doit être obtenu que par des moyens justes et libres. Toutefois, qu'on ne l'attende pas d'un simple remaniement de nos lois, de la volonté d'un homme, ou de je ne sais quel coup de baguette magique. Un peuple qui croirait trouver, dans une constitution catholique, le moyen d'être heureux sans peine, vertueux sans effort, libre sans sacrifice, ne se tromperait pas moins

que ceux qui ont cru décréter ces merveilles par la déclaration de 1791. La promulgation d'une législation en pleine harmonie avec la doctrine de l'Église n'est que la partie secondaire du triomphe de la vérité : c'est donner aux hommes une liberté illimitée de faire le bien ; mais ce bien, lui-même, ne se réalisera que par leur adhésion généreuse et spontanée.

Pour que le règne de la vérité soit réel, sérieux, durable, il faut qu'à l'abri de la protection qui lui sera donnée, les catholiques se dépensent, se dévouent, s'immolent à son service. C'est en vain qu'on encouragera le repos du dimanche : si des apôtres infatigables ne prodiguent pas au peuple les flots de l'éloquence chrétienne ; si les arts, inspirés par la Foi, ne lui refont pas des temples et des fêtes dignes de lui, ce n'est pas Jésus-Christ, ce sont les dieux du paganisme qu'il continuera d'adorer.

On aura beau maintenir la loi de 1807 sur l'intérêt de l'argent, favoriser les associations ouvrières : si les hommes de cœur ne les aident pas de leur intelligence, si des capitaux, généreusement offerts, ne reconstituent pas le patrimoine des déshérités de la fortune, le travail restera exploité par le capital, et, sur le champ de bataille des affaires, des spéculations, du libre échange, du produit net, les catholiques seront battus par les juifs et par les protestants.

En politique, ce n'est ni par des protestations, ni par des discours, que les chaînes des opprimés tomberont. Pour sauver la Pologne, pour émanciper les chrétiens d'Orient, il faut d'autres arguments. A l'intérieur, il n'est pas de combinaisons qui puissent dispenser les honnêtes gens d'activité, de dévouement, de courage, d'indépendance. C'est en étant sans cesse sur la brèche, et en sacrifiant ses intérêts à ceux de

son pays, qu'on défend, qu'on agrandit le champ de la liberté. En finesse pour découvrir les plans de leurs adversaires, en dissimulation pour cacher leurs propres pensées, en despotisme voilé de liberté, en machiavélisme et en Césarisme, les catholiques seront toujours inférieurs à leurs adversaires. Ils sont condamnés, par leur foi même, à être les plus honnêtes, les plus sincères, les plus désintéressés, et à ne triompher que par le dévouement poussé jusqu'à l'héroïsme.

Enfin, pour convertir les âmes, il ne faut compter ni sur l'exemple des grands, ni sur le prestige de pouvoir, ni sur les accès d'un enthousiasme passager. Jadis les apôtres et les martyrs y ont mis leur sang les prêtres de tous les temps y ont consacré leurs sueurs, usé leur santé et leur vie. S'ils s'endormaient un seul jour, se fiant aux vertus naturelles et ordinaires pour conserver leur ascendant, ou au bras séculier pour garder leur troupeau, l'ennemi, qui serait toujours là, d'autant plus vigilant qu'il serait moins surveillé, renverserait bientôt leur autorité. Il tournerait contre l'Église ses forces retrempées aux sources de la vie, et, du triomphe même de la vérité, il ferait sortir, pour elle, une nouvelle défaite.

En ce moment, nous avons cette rare et insigne bonne fortune, que les camps sont nettement dessinés. Sur un seul point et dans un seul homme, nous trouvons concentrés et incarnés tous les grands intérêts de l'humanité. Pendant que la Révolution fait les affaires de l'Angleterre et de la Russie, rive les fers de la Pologne, règne en Italie par la main du Piémont, et a, derrière le piémontisme, son vrai pontife en la personne de Mazzini, l'Église, lien de la France et de toutes les nations catholiques, l'Église, seule capable d'affran-

chir la Pologne et l'Orient, l'Église, possédant le secret des libertés politiques et sociales, et, partant, le moyen de réconcilier le fait et le droit, les princes et les peuples, la richesse et le travail, l'Église est menacée dans la personne du plus grand, du plus généreux, du plus paternel et du plus intrépide des Papes. En défendant, en servant, en aimant Pie IX, nous sommes donc sûrs de défendre, de servir et d'aimer tout ce qui est digne de faire battre nos cœurs.

Mais, si le gardien de nos intérêts est à Rome, le champ de bataille est partout. En quelque lieu que l'on se trouve, il est facile d'obéir à Pie IX et de lutter contre la Révolution. Qu'on médite la dernière Encyclique, qui résume et sa pensée et sa vie, l'on y verra, tracée en traits lumineux, la ligne du devoir présent. A nos portes, nous avons, chacun, à combattre le matérialisme politique et social, dont le venin a déjà pénétré les esprits et les institutions de l'Europe entière. Dans toutes les branches de l'activité humaine, dans toutes les phases de notre existence publique et privée, nous avons à redevenir catholiques, et catholiques sans restriction. Ne nous laissons plus aller à rêver une paix, un juste-milieu chimérique. Il s'agit de prendre courageusement parti dans cette lutte du bien et du mal, qui est le résumé de notre histoire. Loin d'espérer le développement spontané de la nature, reconnaissons enfin que, pour ne pas se traîner dans la fange, elle a sans cesse besoin d'un coup d'aile surnaturel. Après avoir longtemps cherché la vérité par la liberté, prenons une voie contraire : sachons trouver la liberté par la vérité, et, au lieu de convier le Saint-Siège à une réconciliation funeste et indigne de lui, sur le terrain des erreurs et des illusions modernes, acceptons la planche de salut qu'il offre à notre civilisation en péril.

En présence de cette autorité suprême à soutenir, de ce grand enseignement à suivre, il ne manque pas d'indifférents, qui se bornent à critiquer, à donner des conseils, à exprimer des regrets, ou qui, ayant fait quelques efforts, croient avoir acquitté leur dette envers une cause respectable, mais à laquelle ils ne peuvent tout sacrifier. Ces aveugles ne voient pas que ce n'est pas sa cause, son pouvoir, sa liberté, ses biens, mais les nôtres, à la défense desquels le Saint-Père consacre sa vie, immole son repos et sa sécurité. Ils ne sentent pas que c'est nous qui subirons les tristes suites des défaites, des spoliations, des amoindrissements, des douloureuses nécessités, auxquels la parcimonie des uns, les plaintes contradictoires des autres, l'inertie et la mollesse de tous peuvent condamner le Saint-Siège. Ils sont fatigués de la question romaine, comme ils sont fatigués de la liberté, de la vertu, de tout ce qui demande efforts et sacrifices. Devançant les négociations récemment engagées à Rome, ils auraient été heureux de voir les événements se terminer par un accord complet entre l'Église et le royaume d'Italie. Ce serait là, suivant eux, le triomphe de la modération, de la vraie sagesse politique, des idées modernes bien comprises, la réalisation du seul bien possible; et, relégué dans le domaine des chimères, démenti par les faits et par la pratique, le *Syllabus* ne serait plus qu'une lettre morte, une vaine satisfaction donnée, en paroles, aux exigences d'esprits rétrogrades et de partis surannés.

Il n'est que trop vrai que, si le Pape a mission de proclamer la saine doctrine, les hommes restent libres de l'appliquer. En Italie, comme ailleurs, ils peuvent réduire la Foi à un dernier souffle de vie, le clergé et les ordres religieux à une ombre de liberté, le Pape à

un lambeau de souveraineté. Même ainsi opprimée, l'Église, qui ne pousse jamais les choses à l'extrême, et cherche toujours le moindre mal, se préoccupera, avant tout, de ramener par la douceur ceux qui la persécutent, et de sauvegarder ce qu'elle pourra de leur intérêts spirituels. De là, de sa part, en toutes circonstances, cette résignation pleine de mansuétude et de désintéressement, qu'on aurait tort de prendre pour de la versatilité ou de la faiblesse : car jamais elle n'a entraîné la moindre concession sur le terrain de la doctrine.

Mais si, aujourd'hui, les hommes sont maîtres des faits, Dieu, la Justice et la Logique sont maîtres de leurs conséquences. Les victoires remportées sur la Justice portent des fruits amers ; et les principes, qui ont été foulés aux pieds, ne tardent pas à réclamer de dures et légitimes expiations. Qu'à l'exemple des peuples modernes, l'Italie s'éloigne de plus en plus du Syllabus ; que, reléguant l'Église dans ses temples, elle la chasse de la politique, de l'enseignement, de la société : un certain nombre d'âmes isolées, dont Pie IX, en ce moment même, a le salut à cœur, pourront rester fidèles à la Foi ; mais rien n'empêchera le navire social d'aller à la dérive, et de se briser bientôt aux écueils inévitables où conduit l'anarchie des intelligences. Plus on se sera écarté des vrais principes, plus il sera urgent d'y revenir, dût-on y être ramené par les plus rudes châtiements.

Siècle riche et superbe, siècle de luxe et d'opulence, tu laisses le Pape, qui jadis remuait des milliards pour les croisades, dépouillé, réduit à un coin de terre, assiégé par la pauvreté. Il lui faudrait trente millions par an pour payer l'intérêt de sa dette passée, seul vestige qui lui reste de sa souveraineté sur les Marches et sur

les Romagnes, et vous, catholiques, qui êtes deux cents millions, vous ne trouvez pas trois sous par tête pour que votre Père puisse tenir ses engagements. S'il ne peut plus y faire honneur, s'il est obligé de renvoyer ses créanciers au Piémont, c'est sur vous, dès aujourd'hui, qu'en retombera l'humiliation, et bientôt, pour n'avoir pas su soutenir par de légers sacrifices la base de toute prospérité, vous apprendrez ce que coûtent les désastres économiques et les crises sociales, dont la Foi seule pourrait encore nous préserver.

Jeunes gens, qui êtes pleins d'ardeur, et qui aimez les grandes choses, sachez que pour avoir le droit de parler de la liberté, il faut avoir fait quelque chose pour elle, et qu'il ne suffit pas d'user ses plus belles années dans un libéralisme creux et malsain, pour arriver, à travers les plaisirs et les critiques des salons, à accepter, comme terme de sa vie, une part de dividende ou une place au budget. A l'heure qu'il est, le représentant de la force morale et de toutes les libertés est presque seul, à peine entouré d'une poignée de vos amis. La France retirant ses troupes, la Révolution se flatte d'achever impunément son œuvre, de frapper sans obstacle à la porte de ce vieillard désarmé, et de le jeter en captivité ou de l'envoyer en exil. Le souffrirez-vous ? Ne saisirez-vous pas l'occasion, peut-être unique en votre vie, de faire quelque chose de grand, et de donner, sinon votre sang, du moins un peu de votre temps, de votre activité, de votre or, pour la plus sainte des causes ? Ne vous reste-t-il pas, à tous, à combattre sur le terrain des idées ? Jusqu'à ce jour, votre indifférence et vos censures ne vous ont-elles pas rendus complices de l'isolement où est réduit le Saint-Père ? N'avez-vous jamais rougi de sa doctrine, ni douté de son infailibilité ? Il est temps de rejeter les préjugés

vulgaires et les opinions toutes faites, d'asseoir vos convictions sur la seule base solide, et de les soutenir au grand jour, quoi qu'il vous en doive coûter : sans quoi, vous saurez bientôt, par d'autres périls, à quels abîmes l'abandon de la justice et de la vérité conduit les nations.

Ouvriers, qui lutez contre la pauvreté, et qui gardez, dans votre vie de labeur, le sentiment légitime de votre dignité, ne cherchez pas à séparer votre cause de celle du Vicaire de Jésus-Christ. Car l'Église seule a commencé, et l'Église seule peut achever votre émancipation. Votre sort est intimement uni au sien. Quand elle sera persécutée, opprimée, réduite au salariat ou à la servitude, vous le serez avec elle. Au contraire, son triomphe sera le signal du vôtre, et sa pleine liberté sera le gage de votre indépendance.

Philosophes et penseurs, cessez de marchander aux enseignements de Pie IX votre superbe adhésion. Ce que vous avez enlevé à la prééminence et à l'intégrité de la Foi, vous l'avez en même temps ôté à la puissance de la raison. Hâtez-vous d'unir vos forces pour soutenir et défendre, dans sa magnifique unité, l'édifice de la doctrine catholique, si vous ne voulez pas ramener la sagesse moderne au rôle, stérile et honteux, de Sénèque aux genoux de Néron.

Français, c'est à Rome qu'est le flambeau de la politique traditionnelle, qui peut faire votre grandeur ! Peuples opprimés, infortunés Polonais, tournez les yeux vers Pie IX : voilà le seul défenseur intrépide qui ait protesté en votre faveur ! Italiens, voilà le prince qui vous a le plus aimés ! Peuples, voilà le représentant et le rempart de toutes les libertés ! Gouvernements, voilà la source, le modèle et le salut de toute autorité ! Que chacun mette la main sur sa poitrine, et se demande

s'il a fait ce qu'il a pu, et s'il ne lui reste plus rien à faire pour Pie IX, ou, sinon, que chacun s'attende à sa part d'expiation.

A cet instant décisif, quelque sombre que soit l'horizon, point de découragement ni de défaillance. Sans doute, à voir l'abandon où est le Pontife, contre lequel toutes les passions conspirent, il semble que sa chute soit inévitable, et que nous soyons à la veille de ces tristes jours de Tibère, où le représentant de la justice et de la vérité éternelle, trahi et délaissé par les siens, mourait seul sur une croix.

Mais, à entendre l'écho d'adhésion et d'amour qui répond à la voix du Pape, on sent que la Foi n'est pas morte, et qu'au milieu de la confusion des doctrines, de la caducité des institutions et des systèmes humains, elle peut avoir demain son plus éclatant triomphe. A nous d'y travailler, dussions-nous n'en pas jouir nous-mêmes. A nous de défendre la vérité, et la vérité tout entière, par tous les moyens en notre pouvoir.

Peu importe le nombre, peu important les défaites momentanées de ceux qui soutiennent le Saint-Siège par l'épée ou par la parole. C'est à cette petite phalange, à qui l'avenir appartient, que Pie IX adressait, au début de cette année, ces paroles capables de ranimer tous les courages et de faire oublier tous les revers : « Il est
« d'usage, le jour de Noël, que nous bénissions une
« épée destinée au prince qui s'en servira le mieux
« pour la cause de la Justice. Cette année, au milieu de
« tant de grandes nations armées, de tant de glaives
« tirés, je regarde ; je regarde et je vois que cette épée
« de la Justice, c'est pour moi que je dois la conserver.
« C'est moi qui dois la ceindre, et c'est à vos mains
« que j'en confie la défense. Soyez donc fiers ; marchez
« la tête levée devant Dieu ; soyez pleins de confiance

« parmi les hommes, parce que c'est vous, et vous
« seuls, qui êtes armés pour la Justice, pour la Vérité,
« pour la dignité et la liberté du genre humain. »

Puissent ces paroles être entendues de ceux qui ont besoin d'être réveillés, soutenus, encouragés ! Puissent-elles ouvrir les yeux de ceux qui, en attaquant la souveraineté temporelle du Pape, mettent en péril leurs plus chers intérêts ! Et, qu'au lieu de tomber de chute en chute, aux mains de Victor-Emmanuel, de Garibaldi et de Mazzini, qu'au lieu d'assouvir les passions révolutionnaires et de servir la tyrannie sous sa forme, la plus redoutable, l'épée de la Justice reste, triomphante et vénérée, aux mains paternelles de celui qui représente la liberté dans la vérité.

CHAPITRE XXIII

POST-SCRIPTUM

Il y a plus de quarante ans que ces pages ont été écrites, et elles ont reçu des événements une éclatante confirmation. Depuis cette époque, l'Italie a profité de nos malheurs pour violer ses engagements et s'emparer de Rome, la capitale du monde chrétien, la citadelle de notre liberté religieuse. Le pouvoir temporel du Pape a été violemment supprimé. Les puissances catholiques, qui jadis levaient des armées pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ, ont vu d'un œil indifférent la spoliation et la captivité de son Vicaire, chef vivant de l'Église ; partout les sectaires y ont applaudi, et, à part quelques centaines de volontaires, qui ont eu l'insigne honneur de verser leur sang pour cette grande cause, personne n'a pris les armes pour sa défense. Aujourd'hui le mal paraît être sans remède. Constituée depuis trente-sept ans et désormais entrée dans le concert des nations européennes, l'Italie une restituera-t-elle jamais aux catholiques la capitale qu'elle leur a volée ? et, cela étant, à quoi bon parler encore de la souveraineté évanouie du successeur de saint Pierre ? A quoi bon ? L'avenir va se charger de le prouver. La Papauté était la clef de voûte de la civilisation chrétienne. Son indépendance et son autorité suprême détruites, l'édi-

fi ce tout entier croulera, et ce n'est pas seulement la monarchie chrétienne, c'est l'Europe entière que la Révolution antireligieuse et antisociale est à la veille de bouleverser.

La France, qui renie son glorieux titre de fille aînée de l'Église, est la première à payer le prix de son apostasie. Mutilée et déshonorée par des défaites qu'elle n'a pas réparées, elle descend rapidement la pente de la décadence. Au lieu de se donner après la guerre un gouvernement militaire pour préparer sa revanche, autoritaire pour panser les plaies de la Commune, chrétien pour relever le niveau moral des nouvelles générations, elle s'est livrée aux charmes trompeurs des libertés illimitées, à la faveur desquelles la Révolution a de nouveau pénétré dans la place et triomphé. Une Assemblée honnête et chrétienne, mais encore toute éprise du régime libéral et parlementaire, s'usa à le rétablir, et ne comprit pas qu'il fallait avant tout prendre d'une main ferme la direction de l'opinion et du pays. Son libéralisme l'a perdue.

Il est temps d'en finir avec les mots à double sens et de leur rendre une bonne fois leur véritable signification. Depuis 1789, les Français cherchent à rétablir la liberté publique et la fraternité sociale non pas en redevenant chrétiens, mais au contraire en s'affranchissant de l'autorité et de l'action bienfaisante de l'Église. C'est cette doctrine qui a pris le titre de libérale sous la Restauration, et qui porte ce nom en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Portugal. Laissons-lui cette étiquette si mal portée. Il n'est point d'erreur plus funeste, car loin d'en être l'ennemi, c'est le christianisme qui a apporté au monde la liberté politique et sociale. Sans lui les peuples modernes retourneraient à la barbarie, et bientôt ils ne pourraient être sau-

vés de l'anarchie que par le gourdin d'un dictateur réduisant à l'impuissance de nuire les malfaiteurs qui nous oppriment.

Paralysée par ce libéralisme menteur, l'Assemblée de 1871 eut peur de paraître cléricale, et se fit scrupule d'exercer la moindre pression sur le corps électoral.

C'était abandonner le peuple à ceux qui le séduiraient par les promesses les plus chimériques, et qui lui feraient peur des plus horribles fantômes. Ce pouvoir malfaiteur fut exercé habilement par une bande de 25.000 francs-maçons liés entre eux par le double dogme de leur impunité et de leur avancement mutuel, et cheminant comme la phalange macédonienne au milieu de multitudes vouées au scepticisme et au désordre des idées.

Désormais c'est cette puissance secrète des Loges qui règne avec l'appui des Juifs et des Protestants. Ennemie mortelle de l'Église, cette secte n'a attaqué le pouvoir temporel du Souverain Pontife que pour saper ensuite son autorité spirituelle, centre et foyer de la vie chrétienne. Pour parvenir à ses fins, elle s'en est prise ensuite aux religieux qui par leurs vertus héroïques sont les témoins du Christ et l'avant-garde de l'armée chrétienne. Elle leur enlève l'éducation de la jeunesse et l'assistance des pauvres. Elle détruit ainsi les organes vitaux de la Foi, et disperse ceux qui, au milieu du désordre général, formaient encore une milice compacte et disciplinée. Puis, elle a réclamé, sous le nom de séparation de l'Église et de l'Etat, la suppression du budget des cultes et de l'indemnité concordataire, la confiscation des églises, des séminaires et des presbytères, et la soumission des catholiques, traités en parias et en suspects, à la surveillance de la police, à un contrôle minutieux et aux pénalités les plus rigoureuses. Elle

espère ainsi conduire à l'apostasie les peuples privés de leurs guides et grisés de mensonges.

Si dures et iniques que fussent ces mesures, le clergé les aurait subies si, portant la main sur la constitution même de l'Église, le législateur n'avait pas tenté de faire pénétrer le libéralisme dans ses rangs, et de soumettre les prêtres aux laïques. Tel était le début perfide des associations cultuelles dont on a tant parlé, et qui étalent en réalité une institution protestante, introduisant le libre examen et la souveraineté populaire dans l'ordre religieux. Cette proposition était d'autant plus dangereuse qu'elle répondait à l'état d'esprit d'un certain nombre de prêtres et de laïques, rêvant de mettre le catholicisme rajeuni en harmonie avec les principes modernes. On sait avec quelle décision Pie X a déjoué ce complot, et condamné à la fois les associations cultuelles et les tendances modernistes. Au milieu du désordre des idées, du naufrage des trônes et des autels, le Pape préservait ainsi l'unité séculaire du dogme catholique, refuge après la tempête d'un monde bouleversé et déçu. Il ne condamnait ni la science dont le Saint-Siège a toujours encouragé les progrès, ni les libertés politiques, apanages des peuples chrétiens, ni les réformes sociales rendant à l'ouvrier l'heureux sort que lui avaient fait les siècles de foi. Mais tous les efforts seront stériles, et les âmes resteront courbées sous le poids de la servitude, si elles n'ont pas, en dehors des pouvoirs humains, une autorité tutélaire et immuable qui les éclaire, les protège, et les unit pour la défense de leur liberté. Telle est la réponse de l'Église à ceux qui veulent l'asservir ou la détruire.

Cependant, tant qu'il s'était agi de dominer et de gouverner la bourgeoisie, les initiés des Loges, par le secret de leurs manœuvres, restaient les maîtres d'une

société sceptique et émietlée. Il laissaient le champ libre à toutes les fantaisies philosophiques ou religieuses, excepté au catholicisme, contre lequel ils semaient sans relâche les préventions et les soupçons, les mensonges et les calomnies. Gorgés d'or et de jouissances, les heureux du siècle subissaient joyeusement le joug, et prenaient encore plaisir aux vieux airs du libéralisme que les orgues de barbarie leur jouaient depuis si longtemps. Pour montrer jusqu'où allait leur force, nos maîtres ont pu impunément faire appel à la juiverie cosmopolite pour payer l'apothéose d'un traître, et à la délation pour frapper les officiers chrétiens, qui ne fléchissaient pas le genou devant eux. Ils se sont crus tout-puissants.

Mais voilà que la scène change. Trop longtemps les princes et leurs légistes, les grands seigneurs et les intellectuels ont lutté contre Rome et fabriqué des schismes, des hérésies ou des systèmes de philosophie dans l'intérêt de leur égoïsme et de leurs convoitises. Après avoir été la victime de toutes ces révoltes, le peuple s'insurge à son tour ; il veut être le maître et proclame la guerre des pauvres contre les riches. C'est l'avènement du socialisme, conséquence dernière et fatale du libéralisme.

En effet, livré à lui-même, affranchi de l'autorité religieuse qui le guidait, le consolait et le contenait, l'ouvrier prétend réaliser par la force le partage équitable des biens et des jouissances de ce monde. Il poursuit maintenant, comme le riche, la satisfaction de son appétit matériel. C'est l'unité morale qui se fait par en bas, comme chez les anthropophages, tous également féroces et cherchant qui dévorera son voisin.

Pour maintenir la paix sociale, il fallait entre ces classes ennemies des hommes d'une formation mo-

rale supérieure, ayant renoncé aux joies de la famille, de la fortune et du pouvoir pour les assurer aux autres, jetant leur part légitime des biens de ce monde dans le gouffre toujours béant des misères à soulager, passant leur vie à secourir les malheureux et à résister aux folies cruelles et égoïstes des plus forts. C'était le rôle séculaire des religieux. Bien qu'ils n'aient pas cessé de combattre les abus du passé, on a persuadé au peuple qu'ils en étaient les complices. En proscrivant leurs vertus, on a sapé les étais qui soutenaient encore l'édifice social.

Désormais livrée sans défense aux excitations révolutionnaires, sevrée de religion, la plèbe devient fatalement socialiste, et tout ce qui s'est fait pour diminuer la vie et l'autorité de l'Église a profité à la révolution athée et sociale, dont le flot menaçant monte tous les jours.

Le châtimeut approche, non seulement pour la France, qui renie sa foi séculaire, mais pour l'Europe entière, qui a dédaigné et foulé aux pieds le catholicisme, seule barrière solide contre le progrès du mal.

En Allemagne, le protestantisme se meurt aux mains des pasteurs qui se vantent de ne plus croire à la divinité de Jésus-Christ ni à sa morale trop parfaite pour eux. Vaincu aux élections, le socialisme n'en voit pas moins croître le nombre formidable de ses adhérents.

En Angleterre, l'hérésie essaie de se rajeunir en revenant aux pratiques catholiques, et en se propageant, ce mouvement, qui est la condamnation de la Réforme, ramène dans le giron de l'Église romaine les hommes de bonne volonté, qui ne s'arrêtent pas à mi-chemin dans la recherche de la vérité. Mais là, comme en Allemagne, grand est le nombre de ceux qui ne croient plus à rien.

En Russie, le schisme n'est pas plus vivace. En se séparant de Rome, le clergé a perdu le secret des vertus religieuses et de la conquête des âmes. La corruption règne dans l'aristocratie, l'incrédulité et la passion révolutionnaire chez les intellectuels, le socialisme dans les masses ouvrières, et l'autorité absolue du czar, armée des moyens les plus violents, n'est pas plus apte à maintenir la paix sociale ni à éviter une catastrophe que la prétendue liberté dans laquelle se complaisent les peuples d'Occident.

Ayant perdu le bon sens et l'instinct de leur conservation, les gouvernements lâchent la bride aux passions démagogiques, et n'ont de méfiance et de rigueur que pour les Catholiques qui les combattent. Aussi partout règne la haine des classes, la soif des jouissances, et dans le peuple la pensée qu'il a le droit de tout faire, de tout nier, de tout détruire pour arriver à la félicité que les charlatans politiques font luire à ses yeux.

Dangereuse illusion, qui sera suivie d'un réveil cruel. Car jamais la richesse ne sera si bien gardée que par celui qui l'a conquise par son travail et par son économie, et dont elle garantit l'indépendance. Confiée aux prolétaires qui n'ont su ni l'acquérir ni la conserver, elle sera bientôt gaspillée et détruite. Ou bien, livrée à l'État, elle sera entre ses mains le plus terrible engin de servitude, et ceux qui se verront obligés de mendier son concours ne seront plus que les misérables esclaves de ses fonctionnaires. Ainsi finira le rêve socialiste. Mais on en fera l'expérience. Le sort en est jeté.

Réduite à une demi-liberté sans cesse marchandée, l'Église avait, par ses vertus et son dévouement, retardé pendant plus d'un demi-siècle l'explosion fatale. Aujourd'hui, dépouillée, chassée, proscrite, elle laisse le champ libre aux démagogues qui n'attendent qu'un

signal pour s'élançer à l'assaut de la société. Et dans les hommes d'élite qui devraient diriger l'opinion et conduire leur pays, il n'y a ni le retour aux idées saines ni l'énergie de volonté nécessaire pour remonter un pareil courant.

Désormais la crise est donc inévitable. Toutefois, au lendemain d'une tempête pleine d'enseignements, la Vérité apparaîtra claire et féconde, seule capable de préserver le monde d'une dissolution complète et d'un réveil de la barbarie païenne.

Mais comment rendre à l'Église l'influence qu'elle a perdue ? Réduite, à l'état de minorité opprimée, devra-t-elle se contenter à l'avenir d'invoquer le droit commun et de réclamer pour elle la même liberté que pour les francs-maçons et les socialistes ? Non. Cela pourrait suffire au salut individuel d'un petit nombre ; cela ne suffit pas pour le salut du pays. En dehors même des catholiques, il n'est pas un homme de bon sens qui ose proposer de traiter avec la même bienveillance et la même faveur ceux qui soutiennent la société par leurs vertus et ceux qui la démolissent par leurs folies ; ceux qui forment de bons citoyens, des ouvriers laborieux, d'honnêtes pères de famille, de braves soldats, et ceux qui détruisent systématiquement tout sentiment d'honneur, de justice, de probité et de patriotisme ; ceux qui font vivre la France, et ceux qui la tuent. Sans faire de théologie, un gouvernement qui a tout bonnement l'instinct de sa conservation doit sa protection aux diverses confessions religieuses dans la mesure où elles contribuent elles-mêmes à la vie et au bonheur de la nation. Mais il ne saurait traiter avec les mêmes égards ceux qui nient Dieu et la patrie, la vie future et la loi morale. La neutralité que nos ennemis ne pratiquent jamais, n'est bonne qu'à désarmer

et à paralyser les honnêtes gens. Le pays doit être corrigé de cette utopie par l'expérience qu'il en a faite à ses dépens. Sans opprimer ni contraindre personne, l'État a donc pour devoir de prendre la défense du bien, et de réprimer les excès du mal. A lui de nous délivrer de la franc-maçonnerie, véritable association de malfaiteurs qui a fait tant d'innocentes victimes ; à lui de donner au peuple, qui en a besoin, une législation chrétienne ; à lui de laisser à l'Église toute liberté d'organiser l'éducation de sa jeunesse et l'assistance de ses pauvres ; à lui d'assurer l'indépendance du Pape, et la sécurité de la vie religieuse.

C'est un beau rêve, nous dira-t-on, et, en présence de la division des esprits et du scepticisme général, comment songer à la restauration d'une société chrétienne ? Sans doute, la chose est difficile, mais elle est nécessaire ; car il est encore plus chimérique de faire vivre une nation sans aucun principe religieux, sans morale et sans frein. Il ne s'agit donc pas là d'un intérêt purement théologique, mais de l'existence même de la société, et le Syllabus de Pie IX, dont on parle sans le connaître et dont celui de Pie X est le complément, est le code du bon sens et de la vérité, non seulement religieuse, mais politique et sociale.

Longtemps les pouvoirs humains ont été libres de s'écarter de cette thèse magistrale, et de faire souffrir à la religion toute espèce de persécutions et de mutilations. Ils condamnaient ainsi les peuples à vivre avec des fragments de vérité, au grand détriment des petits et des faibles, victimes de l'exploitation des plus forts, et le catholicisme se voyait réduit à subir des régimes qui restreignaient de plus en plus son influence et diminuaient sa liberté. Mais d'hypothèse en hypothèse nous voici arrivés à la dernière qui consiste à nier

Dieu, la vie future, le monde surnaturel et toute morale révélée. C'est l'arrêt de mort de toute famille et de toute société. De son côté, l'Église, qui a en elle la vie, s'acharne à sauver des insensés qui, en voulant la détruire, se détruisent eux-mêmes. Voilà ce qui fait la grandeur du duel engagé de nos jours entre une société moderne qui se noie et la religion immortelle qui est depuis vingt siècles le flambeau du monde. Il n'y a plus pour les peuples de station intermédiaire entre la foi catholique et le matérialisme socialiste. Il est temps de faire son choix et, si l'on ne veut pas périr, de revenir enfin à la vérité totale qui seule donne la liberté.

CHAPITRE XXIV

LE SYLLABUS DE PIE X et l'Encyclique du 8 septembre 1907 SUR LES DOCTRINES MODERNISTES

A mesure que se poursuit la guerre faite à Jésus-Christ et à son Église, le divin pilote, le Pape, gardien vigilant de la vérité, signale les écueils où le navire confié à ses mains pourrait se briser, et indique le remède aux maux qui menacent non seulement les catholiques, mais la société tout entière. Dans son Encyclique du 8 septembre 1907, adressée aux Evêques du monde entier et confirmant le Syllabus du 3 juillet de la même année, Pie X continue ainsi l'œuvre de ses prédécesseurs, et complète notamment l'Encyclique de Pie IX du 8 décembre 1864. Par cet acte mémorable Pie IX avait surtout combattu les ennemis extérieurs de l'Église, les libéraux qui, sans essayer de modifier sa constitution ni sa vie intérieure, prétendaient la réconcilier avec la Révolution et avec les idées modernes en la séparant de l'État, et en lui faisant accepter et bénir un nouvel ordre social basé sur les faux dogmes de 1789. Ceux qui rompaient ainsi l'alliance séculaire du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, qui proclamaient la liberté absolue de propager les doctrines les plus mal-

saines, et qui mettaient les volontés du peuple souverain au-dessus de toute loi divine ou humaine, allaient déchaîner les appétits matériels, les complots maçonniques, les passions socialistes et ramener le monde à la barbarie. Au risque de soulever des colères formidables, Pie IX dévoila le péril dans les quatre-vingts articles de son *Syllabus* et dans le commentaire lumineux qui les accompagnait.

Pie X n'est pas moins ferme et catégorique pour condamner la Séparation de l'Église et de l'État. « C'est là, d'après ses enseignements, une erreur très pernicieuse, injurieuse pour Dieu, fondateur des sociétés humaines, qui réclame d'elles un culte public et social, injuste pour l'État qui doit aider l'homme à conquérir le bonheur éternel, funeste pour la société civile qui ne saurait prospérer ni durer longtemps sans le secours de la religion. On ne peut donc impunément exclure l'Église de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse et de l'existence de la famille. Moins que tout autre, la France devrait s'engager dans cette voie de perdition. Car elle a été de la part du Saint-Siège l'objet d'une constante prédilection, et sa fortune et sa gloire ont toujours été intimement unies à la pratique des vertus chrétiennes et au respect de la religion. »

La Papauté n'a donc pas varié sur la gravité des maux dont la Séparation nous menace.

Toutefois la raison humaine, en révolte contre toute autorité chrétienne et livrée à elle-même, tombe dans de tels excès, et la tyrannie judéo-maçonnique commet de tels attentats qu'à la fin ils feront reculer d'horreur les peuples désabusés et les ramèneront à la vérité libératrice. Aussi, l'ennemi a compris qu'au lieu de lutter de front avec le catholicisme, il fallait pour en triompher se créer dans son sein des alliés travaillant à

le transformer et à le détruire, en un mot des traîtres prêts à livrer la place.

Pour atteindre ce but, le libéralisme essaie, sous le nom de modernisme, de pénétrer au cœur même de l'Église, et d'entraîner non seulement les laïques, mais jusqu'aux prêtres chargés de les instruire et de les guider. Les novateurs, qui professent les opinions les plus contradictoires, sont d'accord pour demander que dans l'Église, comme dans la société civile, le peuple soit souverain, et que les vérités successivement formulées, transformées et rajeunies par la conscience universelle, prennent place dans l'enseignement donné par le clergé. A les entendre, il faut de même qu'en dépit des défenses surannées de l'*Index*, toute critique, toute interprétation de l'Écriture sainte, ait le droit de se produire librement, et que, par ce travail, s'effectue l'évolution progressive des dogmes et de la morale.

Dans ce petit monde de rebelles, les nuances sont variées à l'infini, depuis celui qui se contente de persifler les miracles, les dévotions populaires, les faits merveilleux de la Bible, jusqu'à celui qui nie effrontément la Divinité de Jésus-Christ, l'institution divine des sacrements, la véracité de l'Ancien et du Nouveau Testament, et pour qui l'Église tout entière n'est elle-même qu'une invention humaine spontanément éclosée des consciences, afin de donner satisfaction à leur instinct religieux. Il ne s'agit donc plus d'hérésies partielles et limitées, attaquant certains dogmes et affirmant les autres, mais d'un système nouveau, qui ouvre la porte à toutes les hérésies et qui confond toutes les religions dans un même dédain. Dans le développement progressif de l'humanité, le catholicisme est, sans nul doute, la doctrine la plus pure et la plus parfaite qui se soit produite pour répondre au sentiment intime des peuples

et, à ce titre, il serait digne de tout respect. Mais il ne saurait échapper à la loi fatale de l'évolution, et, sous peine de périr, il devrait suivre le mouvement moderne de la critique historique de la science, de la raison. Car, il n'est pas le dépôt immuable d'une révélation divine, mais bien l'expression du sentiment religieux qui ne cesse de se modifier, et dont il est prudent de suivre la marche.

De là, pour le prêtre moderniste, un rôle double qui manque absolument de dignité et de loyauté. Il suit l'exemple des pasteurs protestants d'Allemagne qui ne croient plus à la divinité de Jésus-Christ, mais qui jugent encore utile de l'enseigner pour entretenir la piété des masses. De même, bien qu'il ne croie plus à la constitution divine de l'Église, il continuera à la servir dans l'intérêt de la morale publique, tout en travaillant à l'émancipation de la raison et à la transformation des dogmes. Il dira la messe, il confessera les bonnes femmes, et cependant il sera d'accord avec les esprits forts qui viendront à lui pour planer au-dessus des vieilles croyances et des cérémonies symboliques, et pour penser que les hommes d'élite peuvent se passer de toute formule religieuse.

Ainsi, par un chef-d'œuvre de duplicité, les auteurs de ce libéralisme doctrinal prétendent rester dans l'Église, y exercer les fonctions sacerdotales, et y propager leurs funestes erreurs. Ils recherchent pour cela les emplois de professeurs, de directeurs de séminaires, les chaires de prédicateurs, la tribune des Congrès et s'ils sont l'objet de quelque réprimande ou condamnation, ils font semblant de se soumettre, afin de poursuivre sans trêve ni repos leur travail souterrain de révolte et de destruction. Que si l'on s'étonne de leur hypocrisie, ils vous répondent que ce qui est rejeté aujourd'hui sera approuvé demain.

Dans la marche en avant, disent-ils, il y a lutte nécessaire entre les arriérés réfractaires à toute réforme, qui essaient encore de défendre l'Église telle qu'elle est, et les novateurs un peu trop pressés qui préparent l'avenir. Et c'est par le frottement perpétuel de ces deux forces opposées que l'évolution de l'humanité se fait avec une sage lenteur et une invincible puissance.

Sous les noms barbares d'immanence, de subconscience et autres expressions cabalistiques, les modernistes ont inventé tout un système de philosophie, de théologie, d'histoire, de science, de réformes, qu'ils se flattent d'imposer à leurs auditeurs. Du haut de leur orgueil, ils jugent à eux seuls l'œuvre de toutes les consciences humaines, et vont jusqu'à taxer d'ignorance les générations qui ont proclamé l'existence de Dieu, suivant eux inconnaissable et qui adorent Jésus-Christ divinisé par l'imagination de ses amis. Ils mettent ainsi, chacun, leur petite infailibilité d'un jour à la place de l'infailibilité permanente et immuable de l'Église, et ils soumettent la Foi aux fluctuations incessantes des hypothèses scientifiques, historiques et cosmogoniques.

Ils ont beau dire, le catholicisme n'a pas à se transformer. Il est la vérité vraie, il est tout ou il n'est rien qu'une invention humaine à fouler aux pieds. Ce n'est pas en niant son caractère divin et en l'appropriant aux fantaisies du siècle, qu'on lui attirera la sympathie et l'adhésion des hommes de bonne volonté. Si la critique parvenait à détacher une seule pierre de ce vénérable édifice, les autres seraient bientôt ébranlées, et il tomberait en ruines. Sa force et son caractère divin consistent précisément à être le dépôt de la vérité et de la justice éternelles, et le rempart des consciences contre les fantaisies changeantes des philosophes et des politiciens qui semblent s'être condensées dans l'esprit des moder-

nistes. Et comme la religion se reflète fidèlement dans la morale, ce n'est pas trop du dogme révélé, maintenu dans son intégrité, pour réveiller l'esprit chrétien, et lutter contre l'affaiblissement des caractères, la dissolution de la famille, et l'invasion des mœurs modernes.

En effet, en dehors des quelques prêtres qui malheureusement, propagent les erreurs et de rares laïques, parés du titre d'intellectuels, qui se croient de taille à comprendre les théories paradoxales de ces novateurs, le gros public n'entend rien à ces subtilités. A côté des catholiques pratiquants, il se compose de braves gens que les préceptes austères de l'Évangile gênent un peu dans leurs plaisirs et dans leurs affaires. Ils voudraient provisoirement se persuader que ce n'est pas Dieu qui leur parle par la voix de la religion ; ils sont enchantés de penser avec les modernistes qu'on peut être à la fois chrétien de sentiment et incrédule d'esprit, et, forts de cette supposition, ils fabriquent une morale en harmonie avec leur foi diminuée. De là, les mœurs dépravées qui ont pris chez nous droit de cité, le divorce, introduit dans nos lois, l'adultère, absous et glorifié, la suppression des naissances, le luxe et la mollesse détruisant les patrimoines les plus respectables, et, à leur place, s'installant des fortunes scandaleuses, fruit du jeu et de l'usure, les juifs et les franc-maçons jouissant d'une criante impunité, les pouvoirs publics fondés sur la fraude et la corruption enlevant la foi aux enfants du peuple, le pain aux familles chrétiennes indigentes, les consolations religieuses aux mourants, la liberté de vivre aux religieux et aux bonnes Sœurs consacrés au service de Dieu et des pauvres, enfin les citoyens domestiqués acceptant toutes les servitudes et toutes les hontes. Pour nous relever de cet abaissement, ce n'est pas trop d'un réveil de la Foi et de l'esprit chrétien dans toute sa pureté. Ce n'est

pas trop de Jésus présent et vivant dans nos églises, nouant par la communion des relations personnelles et intimes avec chacun de ses enfants. Cet essor de la vie catholique sera le résultat de la persécution brutale à laquelle nous assistons, de la Séparation qui a dépouillé les catholiques de leurs églises et de leurs biens, et de la condamnation qui vient à temps aujourd'hui frapper les modernistes.

Au fond du cœur, les Français n'ont pas perdu la foi ; dans leur vie quelque peu relâchée ils se reposent dans la pensée que leur curé, ministre de Dieu, et dépositaire de la vérité, est là pour leur apporter, au dernier moment, le secours des sacrements et leur ouvrir la porte du ciel.

Quel scandale, quel ébranlement, quelle révolution pour ces âmes honnêtes, si elles venaient à apprendre que le prêtre, en qui elles avaient confiance, n'est pas convaincu de la doctrine qu'il enseigne, qu'en montant à l'autel il ne croit ni à la présence réelle, ni à la divinité de Jésus-Christ, qu'en administrant les sacrements il joue avec des symboles faits pour amuser la dévotion des fidèles ! Cette révélation serait pour des multitudes la fin de la religion.

Grâce à Dieu, il n'en sera rien, et nous avons dans la personne de Pie X un pontife qui veille au dépôt sacré de la Foi, à la vertu et à la sincérité des prêtres chargés de le transmettre. Ce n'est heureusement pas à nous, laïques, qu'appartient le gouvernement de l'Église, comme on voulait nous le donner par les associations culturelles, et le libéralisme, qui produit de si tristes fruits dans l'ordre civil, ne pénétrera pas dans le domaine religieux. Là demeure, à l'abri des fluctuations de l'opinion, une autorité qui vient de Dieu et qui parle en son nom. Son interprète suprême, le Pape, a vu le danger

qui nous menaçait. D'une main sûre il a porté le scalpel dans la plaie, et montré avec la dernière évidence par quelle pente glissante les modernistes arrivaient à la pire des hérésies, à l'athéisme. Cet avertissement solennel arrêtera les jeunes prêtres tentés par l'attrait des nouveautés et charmés par le verbiage des faux savants. Pie X tient à ce que leur recrutement soit fait avec une vigilante sévérité. Il trace la voie à suivre pour leur éducation sacerdotale qui ne restera pas étrangère au progrès des sciences naturelles, mais qui, avant tout, sera basée sur de solides études philologiques et théologiques. Quant à ceux qui, aveuglés par l'orgueil, persisteront dans l'erreur, ce sont des ennemis cachés qu'il faut à tout prix démasquer et mettre hors de l'Église dont ils préparent la ruine. Aussi, après avoir veillé à la pureté et à l'unité du corps épiscopal, le Souverain Pontife est résolu à réaliser celles du clergé tout entier. Nous pouvons donc nous reposer avec une confiance sans bornes sur la fermeté avec laquelle le Vicaire de Jésus-Christ saura nous défendre contre les entreprises des nouveaux réformateurs.

Ce sont là, nous dit-il, des ennemis plus dangereux que les persécuteurs qui fortifient et purifient l'Église en lui faisant une guerre ouverte. En effet, quand l'Église est frappée, dépouillée, proscrite, il n'y a plus aucun intérêt humain à la servir, et les hypocrites qui s'étaient glissés dans ses rangs s'empressent de désertier le drapeau de la Croix.

Saint Père, nous remercions Dieu de vous avoir mis à notre tête non seulement pour le salut de nos âmes, mais aussi pour le salut de la vraie science et de la civilisation mises en péril par de faux savants, pour le salut de la France et de l'Europe menacées d'une guerre sociale et d'un retour à la barbarie. Nous adhérons de

toute notre âme à votre encyclique du 8 septembre, si bien faite pour préserver dans son intégrité la foi séculaire, qui seule ne change pas, et reste debout au milieu des révolutions et des ruines. Le protestantisme se meurt, enseigné par des pasteurs rationalistes qui ne croient plus en Jésus-Christ. Le schisme, en se séparant de Rome, a coupé dans ses veines la sève de l'apostolat, et s'est condamné à la stérilité. Les religions humaines s'effondrent sous les coups de la critique. Le catholicisme n'est pas sujet à ces vicissitudes, et répond aujourd'hui, comme il y a vingt siècles, aux besoins de toutes les nations, de toutes les races, de toutes les classes, auxquelles il apporte la lumière et la paix. Saint Père, votre parole le défend victorieusement contre ceux qui l'attaquent, et nous le montre dans toute sa grandeur. Soyez-en béni.

APPENDICES

BREF APOSTOLIQUE

PIE IX, SOUVERAIN PONTIFE

A SON CHER FILS ÉMILE KELLER

PIE IX PAPE,

Cher fils, Salut et Bénédiction Apostolique. Nous Vous félicitons, cher fils, de poursuivre avec ardeur le combat que Vous avez vivement engagé contre les erreurs dominantes, et d'avoir entrepris de montrer que, pour les nations ébranlées, le seul espoir brille dans la religion et la justice, dont Nous avons exposé et défendu les enseignements l'année dernière par Notre Lettre Encyclique et par le Syllabus ou résumé des erreurs condamnées. Nous aurions certes désiré lire entièrement Votre travail ; mais, quoique empêché par Nos occupations, Nous n'ayons pu, jusqu'à présent, que parcourir les commencements des chapitres et

PIUS P. P. IX,

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Gratulamur tibi, dilecte fili, quod pugnam adversus gliscentes errores alacriter initam strenue prosequaris ; et ostendendum susceperis, unam salutis spem quassalis gentibus affulgere in religione et justitia, quarum documenta præterito anno labente per Encyclicam Epistolam Nostram tradidimus, et per adjectum ei Syllabum proscriptorum errorum ab inanibus impiisque commentis vendi cavimus. Cupiissemus utique lucubrationem tuam perlegere ; at quamquam curis impediti Nostris vix hactenus summa

jeter rapidement les yeux çà et là ; cependant, Nous avons remarqué que Vous avez surtout marché guidé par l'histoire, et appuyé sur l'expérience des siècles. Et certes c'est avec raison ; car celui qui recueille le souvenir des événements passés, qui pèse attentivement leurs causes et examine comment ces causes et leurs effets sont liés, remarque sans peine que, constamment, la condition des peuples a été prospère ou malheureuse, selon qu'ils se sont montrés obéissants à l'autorité et aux enseignements de l'Église, ou que, les dédaignant, ils se sont éloignés de la voie de la justice. En effet, il ne saurait tromper cet oracle divin : « La justice élève les nations ; mais le péché rend les peuples malheureux. » Aussi l'autorité de l'Église, à laquelle la garde des lois éternelles de la justice et l'enseignement de la vérité sont confiés, n'agit pas seulement pour l'utilité de la religion, mais encore pour la défense et le progrès de la société civile ; les périls et les maux qui la menacent ne peuvent être conjurés que si elle désapprouve ce que l'Église condamne, et accepte sincèrement ce que l'Église ordonne. Or, comme cette étude est très propre à dissiper les ténèbres qui obscurcissent les esprits, et à ramener ceux qui sont dans l'erreur à une doctrine plus saine, Nous avons trouvé tout à fait recommandable le but de Votre travail, et Nous l'avons reçu avec une très grande satisfaction. Pour Vous en donner l'assurance et, comme gage certain de Notre

capitum lemmata obire et huc illuc oculos cursim conjicere potuerimus, inde tamen accepimus, te, historiâ potissimum duce et sæculorum experienciâ fretum incessisse. Et scite sane : unam qui prætoriorum eventuum memoriâ recolat, eorumque causas attentius expendat, et nexum inter ipsas et effectus intercedentem consideret, facile animadvertet, prosperam aut miseram constanter facturâ esse nationum conditionem. prout illæ se obsequentes exhibuerunt Ecclesiæ auctoritati et documentis, vel iis posthabitis à viâ justitiæ recesserunt : fallere enim nequit divinum oraculum : *Justitia elevat gentes ; miseros autem facit populos peccatum.* Magisteri aut itaque Ecclesiæ, cui æternarum justitiæ legum custodia et veritatis doctrina credita est, non modo in religionis utilitatem celere, sed et in civilis societatis tutelam et incrementum ; nec aliter ingruentia pericula et mala ab ipsâ averti posse, quam iis improbatis, aut ex animo exceptis quæ Ecclesia condemnat aut præcipit. Hæc vero cum accommodatissima sicut discutiendæ caligini mentibus offusæ, reducendisque ad saniores sententiam errantibus, operis tui

bienveillance particulière, Nous Vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 7 octobre. De Notre Pontificat, l'année XX.

PIE IX, *Pape.*

propositum plane commendandum duximus, ejusque exemplar gratissimo excepimus animo. Quod ut Tibi certius pateat, indubiumque habeas præcipuæ benevolentiae Nostræ pignus, Apostolicam Tibi Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S.-Petrum die 7 octobris 1865. Pontificatus Nostri anno XX.

PIUS P. P. IX.

Prouzel, le 9 août 1865.

MON CHER KELLER,

J'ai fini de lire votre beau livre et je l'ai recommencé en y mettant par ci, par là quelques annotations. Vous avez tenu la promesse que vous faites au commencement d'expliquer, de motiver et de justifier l'Encyclique; vous avez déchiré tous les voiles, et vous marchez franchement dans le sentier de la vérité. Mais que de colère vous allez soulever! déjà je vois qu'on fait autour de votre ouvrage la conspiration du silence. Cela n'aura qu'un temps, et plus tard on adoptera peu à peu vos appréciations, vos jugements, qui, sauf quelques restrictions que je vous signalerai, me paraissent profondément justes.

N'étant pas en mesure de vous en dire plus long aujourd'hui, je me borne à vous remercier des bonnes heures que vous m'avez fait passer en lisant toutes ces magnifiques pages consacrées à la défense de la *vraie* vérité.

Croyez à mes sentiments bien affectueux.

G^{al} DE LA MORCIÈRE.

ENCYCLIQUE

DU 8 DÉCEMBRE 1864

A TOUS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES PATRIARCHES,
PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES
EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

PIE IX, PAPE

Vénérables Frères, Salut et Bénédiction apostolique.

Avec quel soin et quelle vigilance pastorale les Pontifes Romains Nos Prédécesseurs, investis par Jésus-Christ lui-même en la personne du bienheureux Pierre, Prince des Apôtres, du devoir et de la mission de paître les agneaux et les brebis, n'ont jamais cessé de nourrir fidèlement tout le troupeau du Seigneur des paroles de la foi et de la doctrine du salut, et de le détourner des pâturages empoisonnés, c'est là ce que nul n'ignore, et Vous, moins que personne, Vénérables Frères. Et, en effet, gardiens et vengeurs de l'auguste religion catholique, de la vérité et de la justice, pleins de sollicitude pour le salut des âmes, Nos Prédécesseurs n'ont jamais eu de plus à cœur que de découvrir et de condamner, par leurs très sages Lettres et Constitutions, toutes les hérésies et toutes les erreurs qui, contraires à notre divine Foi, à la doctrine de l'Église catholique, à l'honnêteté des mœurs et aux salut éternel des hommes, ont souvent excité de violentes tempêtes et appelé sur l'Église et sur la société civile de déplorables calamités.

C'est pourquoi ces mêmes Prédécesseurs se sont constamment opposés, avec un courage apostolique, aux coupables machinations de ces méchants, qui, déchainant leurs désordres comme les flots d'une mer en furie, et promettant la

liberté, alors qu'ils sont esclaves de la corruption, se sont efforcés, par des maximes trompeuses et par de pernicious écrits, d'arracher les fondements de l'ordre religieux et de l'ordre social, de faire disparaître du monde toute vertu et toute justice, de dépraver les cœurs et les esprits, de soustraire à la règle des mœurs les imprudents et surtout la jeunesse inexpérimentée, et de la corrompre misérablement, afin de la jeter dans les filets de l'erreur et de l'arracher du sein de l'Église catholique.

Vous le savez très bien, Vénérables Frères, à peine, par le secret dessein de la Providence et certes sans aucun mérite de Notre part, fûmes-Nous élevés à cette Chaire de Saint-Pierre, que, le cœur navré de douleur à la vue de l'horrible tempête soulevée par tant de doctrines perverses, et des maux immenses et souverainement déplorables attirés sur le peuple chrétien par tant d'erreurs, Nous avons déjà élevé la voix selon le devoir de Notre ministère Apostolique et les illustres exemples de Nos prédécesseurs ; et, dans plusieurs Encycliques publiées par la presse, dans les Allocutions prononcées en Consistoire et dans d'autres Lettres Apostoliques, Nous avons condamné les principales erreurs de notre si triste époque. Nous avons excité votre haute vigilance épiscopale, et Nous avons averti et exhorté avec instance tous les enfants de l'Église catholique, Nos fils bien-aimés, d'avoir en horreur et d'éviter la contagion de cette peste cruelle. Et, en particulier, dans notre première Encyclique du 9 novembre 1846, à Vous adressée, et dans Nos deux Allocutions en Consistoire, l'une du 9 décembre 1854, et l'autre du 9 juin 1862, Nous avons condamné les monstrueuses opinions qui dominent surtout aujourd'hui, au grand malheur des âmes et au détriment de la société civile elle-même, et qui, source de presque toutes les autres erreurs, ne sont pas seulement la ruine de l'Église catholique, de ses salutaires doctrines et de ses droits sacrés, mais encore de l'éternelle loi naturelle, gravée par Dieu même dans tous les cœurs, et de la droite raison.

Cependant, bien que Nous n'ayons pas négligé de proscrire souvent et de réprover les plus graves de ces erreurs, l'intérêt de l'Église catholique, le salut des âmes divinement confié à Notre sollicitude, enfin le bien même de la société humaine, demandent impérieusement que Nous

excitations de nouveau votre sollicitude à combattre d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent être d'autant plus détestées, que leur but principal *est d'entraver et de détruire cette puissance salutaire* que l'Église catholique, en vertu de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit librement exercer jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'égard des particuliers *qu'à l'égard des nations, des peuples et de leurs souverains*, et, aussi, de faire cesser cette *mutuelle alliance* et concorde du Sacerdoce et de l'Empire, qui a toujours été utile et salutaire à la religion et à la société.

En effet, vous ne l'ignorez pas, Vénérables Frères, il ne manque pas aujourd'hui d'hommes qui, appliquant à la société civile l'impie et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent, osent enseigner que « la perfection
« des gouvernements et le progrès civil exigent que la so-
« ciété humaine soit constituée et gouvernée, sans plus
« tenir compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du
« moins sans faire aucune différence entre la vraie religion
« et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Écriture, de l'Église et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est celui où on
« ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer par
« des peines légales les violateurs de la loi catholique, si ce
« n'est lorsque la tranquillité publique le demande ». Partant de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire *Grégoire XVI*, qualifiait de *délire*, que « la liberté de conscience et des cultes
« est un droit propre à chaque homme, qui doit être pro-
« clamé par la loi et assuré dans tout État bien constitué ;
« et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de mani-
« fester hautement et publiquement *leurs opinions, quelles*
« *qu'elles soient*, par la parole, par la presse ou autrement,
« sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limi-
« ter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent ni ne considèrent qu'ils prêchent la *liberté de la perdition*, et que s'il est toujours permis aux opinions humaines de tout contester, il ne manquera jamais d'hom-

mes qui oseront résister à la Vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité très nuisible que la loi et la sagesse chrétienne doivent soigneusement éviter, selon l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

Et, parce que là où la religion est bannie de la société civile, la doctrine et l'autorité de la révélation divine rejetées, la vraie notion de la justice et même du droit humain s'obscurcit et se perd, et la force matérielle prend la place de la vraie justice et du droit légitime, de là vient précisément que certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent proclamer que « la volonté de peuple manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique, ou d'une autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain ; et que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont force de droit. »

Or qui ne voit, qui ne sent très bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut plus avoir d'autre but que d'amasser, que d'accumuler des richesses, et ne suivre d'autre loi, dans tous ses actes, que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de servir ses intérêts ? Voilà pourquoi de tels hommes poursuivent d'une haine toujours ardente les ordres religieux, sans tenir compte des immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister, et ils se font ainsi l'écho des calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait très sagement Pie VI, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire : « L'abolition des ordres religieux blesse la liberté de pratiquer publiquement les conseils évangéliques ; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Église comme conforme à la doctrine des Apôtres ; elle blesse, enfin, ces illustres fondateurs eux-mêmes que nous vénérons sur les autels et qui n'ont établi ces ordres que par l'inspiration de Dieu. »

Ils vont plus loin, et, dans leur impiété, ils déclarent qu'il faut ôter aux fidèles et à l'Église la faculté de faire publiquement des aumônes au nom de la charité chrétienne, et abolir la loi « qui, à certains jours, défend les œuvres servi-

« les pour vaquer au culte divin. » Et cela sous le très faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la bonne économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure du sein même de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *Communisme* et du *Socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la famille « emprunte toute sa raison d'être au droit purement civil ; « et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous *les droits des parents sur les enfants*, et avant « tout le droit d'instruction et d'éducation. » Pour ces hommes de mensonges, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Église *l'instruction et l'éducation de la jeunesse*, afin de souiller et de dépraver, par les erreurs les plus pernicieuses et par toute sorte de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours et avant tout fait conspirer leurs conseils, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver la jeunesse, parce que, comme nous l'avons indiqué plus haut, ils mettent toute leur espérance dans la corruption des jeunes générations.

Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet des plus atroces persécutions ; et pourquoi ils disent que, « *le clergé étant ennemi des lumières*, de la civilisation et du progrès, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne audace de dire que la suprême autorité donnée à l'Église et à ce Siège Apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise au jugement de l'autorité civile, et nient tous les droits de cette même Église et de ce même Siège à l'égard de l'ordre extérieur. En effet, ils ne rougissent pas d'affirmer que « les lois de l'Église n'obligent pas en conscience, à « moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil ; « — que les actes et décrets des Pontifes Romains relatifs à

« la religion et à l'Église ont besoin de la sanction et de
 « l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pou-
 « voir civil ; — que les Constitutions apostoliques portant
 « condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou
 « non le serment de garder le secret, et frappant d'ana-
 « thèmes leurs adeptes et leurs auteurs, n'ont aucune force
 « dans les pays où le gouvernement civil tolère ces sortes
 « d'associations ; — que l'excommunication portée par le
 « Concile de Trente et par les Pontifes Romains contre les
 « envahisseurs et les usurpateurs des droits et des posses-
 « sions de l'Église repose sur une confusion de l'ordre spi-
 « rituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but
 « qu'un intérêt terrestre ; — que l'Église ne doit rien dé-
 « créer qui puisse lier la conscience des fidèles relative-
 « ment à l'usage des biens temporels ; — que l'Église n'a
 « pas le droit de réprimer par des peines temporelles les
 « violateurs de ses lois ; — qu'il est conforme aux principes
 « de la théologie et du droit public de conférer et de main-
 « tenir au gouvernement civil la propriété des biens possé-
 « dés par l'Église, par les congrégations religieuses et par
 « les autres œuvres pies. »

Ils n'ont pas honte de professer hautement et publique-
 ment les axiomes et les principes des hérétiques, source de
 mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet,
 que « la puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin,
 « distincte et indépendante de la puissance civile, et que
 « cette distinction et cette indépendance ne peuvent exister
 « sans que l'Église envahisse et usurpe les droits essentiels
 « de la puissance civile. »

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace
 de ceux qui, rejetant la saine doctrine, prétendent que,
 « quant aux jugements du Siège Apostolique et à ses dé-
 « crets, ayant pour objet évident le bien général, les droits
 « et la discipline de l'Église, dès qu'ils ne touchent pas aux
 « dogmes de la foi et des mœurs, on peut, sans péché et
 « sans perdre en rien sa qualité de catholique, refuser de
 « s'y conformer et de s'y soumettre. » A quel degré une
 pareille prétention est contraire au dogme catholique de la
 pleine autorité divinement donnée par Notre-Seigneur
 Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain de paître, de
 régir et de gouverner l'Église universelle, il n'est personne

qui ne le voie et qui ne le comprenne clairement et pleinement.

Au milieu donc d'une telle perversité d'opinions dépravées, pénétré du devoir de Notre charge apostolique, et plein de sollicitude pour Notre sainte religion, pour la sainte doctrine, pour le salut des âmes qui nous est confié d'en haut et pour le bien même de la société humaine, Nous avons cru devoir élever de nouveau la voix. En conséquence, toutes et chacune des opinions et doctrines mauvaises signalées en détail dans les présentes Lettres, Nous les réprouvons par Notre autorité Apostolique, Nous les proscrivons, les condamnons, et Nous voulons et ordonnons que tout les enfants de l'Église catholique les tiennent pour réprochées, prosrites et condamnées.

Outre cela, vous savez très bien, Vénérables Frères, qu'aujourd'hui les adversaires de toute vérité et de toute justice, et les ennemis acharnés de notre sainte religion, au moyen de livres empoisonnés, de brochures et de journaux répandus aux quatre coins du monde, trompent les peuples, mentent sciemment et disséminent toute espèce de doctrines impies. Vous n'ignorez pas non plus qu'à notre époque, il en est qui, poussés et excités par l'esprit de Satan, en sont venus à ce degré d'iniquité de nier Notre-Seigneur et Maître Jésus-Christ, et d'attaquer avec la plus criminelle impudence Sa divinité. Ici, Nous ne pouvons Nous empêcher de vous donner, Vénérables Frères, des louanges très grandes et méritées pour le zèle avec lequel vous avez eu soin d'élever votre voix épiscopale contre une si grande impiété.

C'est pourquoi, dans les Lettres présentes, Nous Nous adressons encore une fois avec tendresse à Vous, qui, appelés à partager Notre sollicitude, Nous êtes, au milieu de Nos grandes douleurs, un sujet de consolation, de joie et d'encouragement par votre religion, par votre piété, et par cet amour, cette foi et ce dévouement admirables, avec lesquels vous vous efforcez d'accomplir virilement et soigneusement la charge si grave de votre ministère épiscopal, en union intime et cordiale avec Nous, et avec ce Siège Apostolique. En effet, Nous attendons de votre profond zèle pastoral, que, prenant le glaive de l'esprit, qui est la parole de Dieu, et fortifiés par la grâce de Notre-Seigneur

Jésus-Christ, vous vous attachiez chaque jour davantage à faire, par vos soins redoublés, que les fidèles confiés à votre garde « s'abstiennent des herbes nuisibles que Jésus-Christ « ne cultive pas, parce qu'elles n'ont pas été plantées par « son Père. » Ne cessez donc jamais d'inculquer à ces mêmes fidèles que toute vraie félicité découle pour les hommes de notre auguste religion, de sa doctrine et de sa pratique, et qu'heureux est le peuple dont Dieu est le Seigneur. Enseignez que « les royaumes reposent sur le fondement de la « foi catholique, et qu'il n'y a rien de si mortel, rien qui « nous expose plus à la chute et à tous les dangers, que de « croire qu'il nous suffit du libre arbitre que nous avons « reçu en naissant, sans plus avoir autre chose à demander « à Dieu; c'est-à-dire qu'oubliant notre Créateur, nous « osions renier sa puissance pour nous montrer libres. » Ne négligez pas non plus d'enseigner « que la puissance royale « est conférée non seulement pour le gouvernement de ce « monde, mais surtout pour la protection de l'Église, et « que rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux « pour les Chefs des États et les Rois que de se conformer « aux paroles que Notre très sage et très courageux Prédé- « cesseur saint Félix écrivait à l'empereur Zénon, de laisser « l'Église catholique se gouverner par ses propres lois, et « de ne permettre à personne de mettre obstacle à sa « liberté... Il est certain, en effet, qu'il est de leur intérêt, « toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre « avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, et « non de préférer, la volonté royale à celle des prêtres du « Christ. »

Mais si nous devons toujours, Vénérables Frères, nous adresser avec confiance au Trône de la grâce pour en obtenir miséricorde et secours en temps opportun, nous devons le faire surtout au milieu de si grandes calamités de l'Église et de la société civile, en présence d'une si vaste conspiration d'ennemis et d'un si grand amas d'erreurs contre la société catholique et contre ce Saint-Siège Apostolique. Nous avons donc jugé utile d'exciter la piété de tous les fidèles, afin que, s'unissant à Nous, ils ne cessent d'invoquer et de supplier par les prières les plus ferventes et les plus humbles le Père très élément des lumières et des miséricordes; afin qu'ils recourent toujours dans la plénitude de

leur foi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a rachetés à Dieu dans Son Sang ; qu'ils demandent avec instance et continuellement à son très doux Cœur, victime de Sa très brûlante charité pour nous, d'entraîner tout à Lui par les liens de son amour, et de faire que tous les hommes, enflammés de ce très saint amour, marchent dignement selon Son cœur, agréables à Dieu en toutes choses, et portant des fruits en toutes sortes de bonnes œuvres. Et, comme les prières des hommes sont plus acceptées de Dieu s'ils viennent à Lui avec des cœurs purs de toute souillure, Nous avons jugé à propos d'ouvrir aux fidèles chrétiens, avec une libéralité Apostolique, les trésors célestes de l'Église confiés à Notre dispensation, afin qu'excités plus vivement à la vraie piété, et purifiés de leurs péchés par le Sacrement de pénitence, ils répandent avec plus de confiance leurs prières devant Dieu et obtiennent Sa grâce et Sa miséricorde.

En conséquence, Nous accordons, par la teneur des présentes Lettres, en vertu de Notre autorité Apostolique, à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe de l'univers catholique, une Indulgence Plénière en forme de Jubilé, à gagner durant toute l'année prochaine de 1865, et non au delà, dans l'espace d'un mois désigné par Vous, Vénérables Frères, et par les autres Ordinaires légitimes, en la même manière et forme que Nous l'avons accordée, au commencement de Notre Pontificat, par Nos Lettres Apostoliques en forme de Bref du 20 novembre 1846, envoyées à tous les Évêques de l'univers, et commençant par ces mots : *Arcano Divinae Providentiæ consilio*, et avec tous les mêmes pouvoirs accordés par Nous dans ces Lettres. Nous voulons cependant que toutes les prescriptions contenues dans les susdites Lettres soient observées, et qu'il ne soit dérogé à aucune des exceptions que nous avons faites. Nous accordons cela, nonobstant toutes dispositions contraires, même celles qui seraient dignes d'une mention spéciale et individuelle et d'une dérogation. Et pour écarter toute difficulté, nous avons ordonné qu'un exemplaire de ces Lettres vous fût remis.

« Prions, Vénérables Frères, prions du fond du cœur et
« de toutes les forces de notre esprit la miséricorde de
« Dieu, parce qu'il a lui-même ajouté : *Je n'éloignerai pas*

« *d'eux Ma miséricorde.* Demandons, et nous recevrons, et
 « si l'effet de nos demandes se fait attendre, parce que
 « nous avons grièvement péché, frappons à la porte, car il
 « sera ouvert à celui qui frappe, pourvu que nous frap-
 « pions la porte par les prières, les gémissements et les
 « larmes, dans lesquels nous devons insister et persévérer,
 « et pourvu que notre prière soit unanime... ; que chacun
 « prie Dieu non seulement pour lui-même, mais pour tous
 « ses frères, comme le Seigneur nous a enseigné à prier. »
 Et afin que Dieu exauce plus facilement nos prières et nos
 vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, prenons avec
 toute confiance pour avocate auprès de Lui l'Immaculée et
 très sainte Mère de Dieu, la Vierge Marie, qui a détruit
 toutes les hérésies dans le monde entier, et qui, notre très
 tendre Mère à tous, « est toute suave... et pleine de miséri-
 « corde..., qui se montre accessible à toutes les prières,
 « très clémente pour tous, qui a compassion de toutes nos
 « misères avec la plus large pitié », et qui, étant Reine,
 debout à la droite de son Fils unique Notre-Seigneur
 Jésus-Christ, vêtue d'or et de beauté, n'a rien qu'Elle ne
 puisse obtenir de Lui. Demandons aussi les suffrages du
 Bienheureux Pierre, prince des Apôtres, de son Coapôtre
 Paul, et de tous les saints habitants du ciel, ces amis de
 Dieu qui possèdent déjà le royaume céleste, la couronne et
 la palme, et qui, désormais sûrs de leur immortalité,
 restent pleins de sollicitude pour notre salut.

Enfin, demandant pour Vous à Dieu de tout Notre cœur
 l'abondance de tous les dons célestes, Nous donnons du
 fond du cœur et avec amour, comme gage de notre parti-
 culière affection, Notre bénédiction Apostolique, à Vous,
 Vénérables Frères, et à tous les fidèles, clercs et laïques con-
 fiés à vos soins.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 décembre de l'an-
 née 1864, dixième année depuis la Définition dogmatique
 de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, Mère de
 Dieu,

Et de Notre Pontificat la dix-neuvième.

PIE IX, PAPE.

SYLLABUS

OU

RECUEIL RENFERMANT

LES PRINCIPALES ERREURS DE NOTRE TEMPS

QUI SONT SIGNALÉES

DANS LES ALLOCUTIONS CONSISTORIALES,
ENCYCLIQUES ET AUTRES LETTRES APOSTOLIQUES
DE N. T. S. P. LE PAPE PIE IX.

§ I.

Panthéisme, naturalisme et rationalisme absolu.

I. Il n'existe aucun Être divin, suprême, parfait dans sa sagesse et sa providence, qui soit distinct de l'universalité des choses, et Dieu est identique à la nature des choses, et par conséquent assujetti aux changements; c'est Dieu, par cela même, qui existe dans l'homme et dans le monde, et et tous les êtres sont Dieu et ont la propre substance de Dieu. Dieu est ainsi une seule et même chose avec le monde, et par conséquent l'esprit avec la matière, la nécessité avec la liberté, le vrai avec le faux, le bien avec le mal, et le juste avec l'injuste.

Alloc. Maxima quidem, du 9 juin 1862.

II. On doit nier toute action de Dieu sur les hommes et sur le monde.

Alloc. Maxima quidem, du 9 juin 1862.

III. La raison humaine est, sans tenir aucun compte de Dieu, l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du

mal ; elle est à elle-même sa loi, elle suffit par ses forces naturelles à procurer le bien des hommes et des peuples.

Alloc. Marima quidem, du 9 juin 1862.

IV. Toutes les vérités de la religion découlent de la force native de la raison humaine; d'où il suit que la raison est la règle souveraine d'après laquelle l'homme peut et doit acquérir la connaissance de toutes les vérités de toute espèce.

Encycl. Qui pluribus, du 9 novembre 1846.

Encycl. Singulari quidem, du 17 mars 1856.

Alloc. Marima quidem, du 9 juin 1862.

V. La révélation divine est imparfaite, et par conséquent sujette à un progrès continu et indéfini qui répond au développement de la raison humaine.

Encycl. Qui pluribus, du 9 novembre 1846.

Alloc. Marima quidem, du 9 juin 1862.

VI. La loi du Christ est en opposition avec la raison humaine, et la révélation divine non seulement ne sert de rien, mais elle nuit à la perfection de l'homme.

Encycl. Qui pluribus, du 9 novembre 1846.

Alloc. Marima quidem, du 9 juin 1862.

VII. Les prophéties et les miracles exposés et racontés dans les saintes Écritures sont des fictions poétiques, et les mystères de la foi chrétienne sont le résumé d'investigations philosophiques; dans les livres des deux Testaments sont contenues des inventions mythiques, et Jésus-Christ lui-même est un mythe.

Encycl. Qui pluribus, du 9 novembre 1846.

Alloc. Marima quidem, du 9 juin 1862.

§ II.

Rationalisme modéré.

VIII. Comme la raison humaine est égale à la religion elle-même, les sciences théologiques doivent être traitées de la même manière que les sciences philosophiques.

Alloc. Singulari quidam perfusi, du 9 décembre 1854.

IX. Tous les dogmes de la religion chrétienne, sans distinction, sont l'objet de la science naturelle ou philosophique ; et la raison humaine peut, d'après ses principes et ses forces naturelles, parvenir par son simple développement historique, à une vraie connaissance de tous les dogmes. même les plus cachés, pourvu que ces dogmes aient été proposés à la raison elle-même comme objet.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.

Lettre au même : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

X. Comme autre chose est le philosophe et autre chose la philosophie, le premier a le droit et le devoir de se soumettre à une autorité qu'il a reconnue lui-même être vraie ; mais la philosophie ne peut ni ne doit se soumettre à aucune autorité.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.

Lettre au même : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XI. L'Église non seulement ne doit, dans aucun cas, sévir contre la philosophie, mais elle doit tolérer les erreurs de la philosophie et lui abandonner la soin de se corriger elle-même.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Gravissimas*, du 11 décembre 1862.

XII. Les décrets du Siège apostolique et des congrégations romaines empêchent le libre progrès de la science.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XIII. La méthode et les principes d'après lesquels les anciens docteurs scolastiques ont cultivé la théologie, ne conviennent plus aux nécessités de notre temps et au progrès des sciences.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 11 décembre 1863.

XIV. On doit s'occuper de philosophie, sans tenir aucun compte de la révélation surnaturelle.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

N. B. Au système du rationalisme se rapportent, pour la

majeure partie, les erreurs d'Antoine Günther, qui sont condamnées dans la lettre au cardinal-archevêque de Cologne, *Eximiam tuam*, du 15 juin 1857, et dans la lettre à l'évêque de Breslau, *Dolore haud mediocri*, du 30 avril 1860.

§ III.

Indifférentisme, Lalitudinarisme.

XV. Il est libre à chaque homme d'embrasser et de professer la religion qu'il aura été amené à regarder comme vraie, par les seules lumières de la raison.

Lettres apostoliques : *Multiplies inter*, du 10 juin 1851.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XVI. Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et obtenir le salut éternel dans le culte de n'importe quelle religion.

Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.

Alloc. *Ubi primum*, du 17 décembre 1847.

Encycl. *Singulari quidem*, du 17 mars 1856.

XVII. Au moins doit-on bien espérer du salut éternel de ceux qui ne vivent nullement dans le sein de la véritable Église du Christ.

Alloc. *Singulari quidem*, du 9 décembre 1854.

Encycl. *Quanto conficiamur*, du 17 août 1863.

XVIII. Le protestantisme n'est pas autre chose qu'une forme diverse de la même vraie religion chrétienne, forme dans laquelle on peut être agréable à Dieu, aussi bien que dans l'Église catholique.

Encycl. *Noscitis et Nobiscum*, du 8 décembre 1849.

§ IV.

Socialisme, Communisme, Sociétés secrètes, Sociétés bibliques, Sociétés clérico-libérales.

Ces sortes de fléaux sont souvent frappés de sentences, formulées en termes très graves, dans l'Encyclique *Qui*

pluribus du 9 novembre 1846, dans l'Allocution *Quibus quantisque* du 20 avril 1849, dans l'Encyclique *Noscitis et Nobiscum* du 8 décembre 1849, dans l'Allocution *Singulari quadam* du 9 décembre 1854, dans l'Encyclique *Quanto conficiamur mœrore* du 10 août 1863.

§ V.

Erreurs relatives à l'Église et à ses droits.

XIX. L'Église n'est pas une société vraie et parfaite, pleinement libre ; elle ne jouit pas de droits propres et constants à elle conférés par son divin Fondateur, mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

Alloc. *Singulari quadam*, du 9 décembre 1854

Alloc. *Mullis gravibusque*, du 17 décembre 1860.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XX. La puissance ecclésiastique ne doit pas exercer son autorité sans la permission et l'assentiment du gouvernement civil.

Alloc. *Meminit unusquisque*, du 30 septembre 1861.

XXI. L'Église n'a pas le pouvoir de définir dogmatiquement que la religion catholique est la seule vraie religion.

Lettre apostolique *Multiplires inter*, du 10 juin 1851.

XXII. L'obligation qui concerne les maîtres et les écrivains catholiques se borne aux choses qui ont été définies par le jugement infallible de l'Église comme étant des dogmes de foi qui doivent être crus par tous.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuis libenter*, du 21 décembre 1863.

XXIII. Les Souverains-Pontifes et les Conciles œcuméniques se sont écartés des limites de leur pouvoir ; ils ont usurpé les droits des princes, et ils ont même erré dans les définitions relatives à la foi et aux mœurs.

Lettre apostolique *Multiplires inter*, du 10 juin 1851.

XXIV. L'Église n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Lettre apostolique *Ad apostolicam*, du 22 août 1851.

XXV. En dehors du pouvoir inhérent à l'épiscopat, il y a un pouvoir temporel qui lui a été concédé ou expressément ou tacitement par l'autorité civile, révocable par conséquent à volonté par cette autorité civile.

Lettre apostolique *Ad apostolicam*, du 22 août 1851.

XXVI. L'Église n'a pas le droit naturel et légitime d'acquérir et de posséder.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.
Encycl. *Incredibili*, du 17 décembre 1863.

XXVII. Les ministres sacrés de l'Église et le Pontife Romain doivent être absolument exclus de tout soin et domaine sur les choses temporelles.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

XXVIII. Il n'est pas permis aux Evêques de publier même les Lettres Apostoliques sans la permission du gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXIX. Les grâces accordées par le Pontife Romain doivent être regardées comme nulles, si elles n'ont pas été demandées par l'entremise du gouvernement.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXX. L'immunité de l'Église et des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil.

Lettre apostolique *Multiplies inter*, du 10 juin 1851.

XXXI. Le for ecclésiastique pour les procès temporels des clercs, soit au civil, soit au criminel, doit absolument être aboli, même sans consulter le Siège Apostolique et sans tenir compte de ses réclamations.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

XXXII. L'immunité personnelle, en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice, peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel. Le pro-

grès demande cette abrogation, surtout dans une société constituée d'après une législation libérale.

Lettre à l'Évêque de Montréal : *Singularis Nobisque*, du 20 septembre 1864.

XXXIII. Il n'appartient pas uniquement par droit propre et naturel à la juridiction ecclésiastique de diriger l'enseignement des choses théologiques.

Lettre à l'Archevêque de Frisingue : *Tuas libenter*, du 21 décembre 1863.

XXXIV. La doctrine de ceux qui comparent le Pontife Romain à un prince libre et exerçant son pouvoir dans l'Église universelle, est une doctrine qui a prévalu au moyen âge.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXV. Rien n'empêche que, par le décret d'un Concile général ou par le fait de tous les peuples, le souverain Pontificat soit transféré de l'Évêque romain de la ville de Rome à un autre Évêque et à une autre ville.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVI. La décision d'un Concile national n'admet pas d'autre discussion, et pour trancher toute question, l'avis de l'Administration civile suffit.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

XXXVII. On peut instituer des Églises nationales soustraites à l'autorité du Pontife Romain et pleinement séparées de lui.

Alloc. *Mullis gravibusque*, du 17 décembre 1860.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, du 18 mars 1861.

XXXVIII. Les prétentions excessives des Pontifes Romains ont poussé à la division de l'Église en orientale et occidentale.

Lettre apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

§ VI.

Erreurs relatives à la société civile, considérée soit en elle-même, soit dans ses rapports avec l'Église.

XXXIX. L'État, comme étant l'origine et la source de

tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.

Alloc. Maxima quidem, du 9 juin 1862.

XI. La doctrine de l'Église catholique est opposée au bien et aux intérêts de la société humaine.

Encycl. Qui pluribus, du 9 novembre 1846.

Alloc. Quibus quantisque, du 20 avril 1849.

XII. La puissance civile, même quand elle est exercée par un prince infidèle, possède un pouvoir indirect négatif sur les choses sacrées. Elle a par conséquent non seulement le droit qu'on appelle *d'equalur*, mais encore le droit qu'on nomme *d'appel comme d'abus*.

Lettre apost. Ad apostolicam du 22 août 1851.

XIII. En cas de conflit légal entre les deux pouvoirs, le droit civil prévaut.

Lettre apost. Ad apostolicam, du 22 août 1851.

XIV. La puissance laïque a le pouvoir de casser et de rendre nulles les conventions solennelles (vulgairement appelées *Concordats*) conclues avec le Siège Apostolique sur l'usage des droits concernant l'immunité ecclésiastique, sans le consentement de ce siège et même malgré ses réclamations.

Alloc. In consistoriali, du 1^{er} novembre 1850.

Alloc. Nullis gravibusque, du 17 décembre 1860.

XV. L'autorité civile peut s'immiscer dans les choses qui regardent la religion, les mœurs et la direction des âmes. Aussi elle peut juger des instructions que les pasteurs de l'Église publient, d'après leur charge, pour la règle des consciences ; elle peut même décider sur l'administration des sacrements et sur les dispositions nécessaires pour les recevoir.

Alloc. In consistoriali, du 1^{er} novembre 1850.

Alloc. Maxima quidem, du 9 juin 1862.

XVI. Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un État chrétien est élevée, si l'on en excepte seulement dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile, et cela de telle manière qu'il ne soit reconnu à aucune autre

autorité le droit de s'immiscer dans la discipline des écoles, dans le régime des études, dans la collation des grades, dans le choix ou l'approbation des maîtres.

Alloc. *In consistoriali*, du 1^{er} novembre 1856.

Alloc. *Quibus tuctuosissimis*, du 5 septembre 1851.

XLVI. Bien plus, même dans les séminaires des clercs, la méthode à suivre dans les études est soumise à l'autorité civile.

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

XLVII. La bonne constitution de la société civile demande que les écoles populaires, qui sont ouvertes à tous les enfants de chaque classe de la population, et en général que les institutions publiques destinées aux lettres, à une instruction supérieure et à une éducation plus élevée de la jeunesse, soient affanchies de toute autorité de l'Église, de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part, et qu'elles soient pleinement soumises à la volonté de l'autorité civile et politique, suivant le bon plaisir des gouvernants et le courant des opinions générales de l'époque.

Lettre à l'Archevêque de Fribourg : *Quam non sine*, du 14 juillet 1864.

XLVIII. Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale sur cette terre.

Lettre à l'Archevêque de Fribourg : *Quam non sine*, du 14 juillet 1864.

XLIX. L'autorité laïque peut empêcher les évêques et les fidèles de communiquer librement entre eux et avec le Pontife Romain.

Alloc. *Maxima quidem*, 9 juin 1862.

L. L'autorité laïque a par elle-même le droit de présenter les Évêques, et peut exiger d'eux qu'ils prennent en main l'administration de leurs diocèses avant qu'ils aient reçu du Saint-Siège l'institution canonique et les lettres apostoliques

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

LI. Bien plus, la puissance séculière a le droit d'interdire aux Évêques l'exercice du ministère pastoral, et elle n'est pas tenue d'obéir au Pontife Romain en ce qui concerne l'institution des évêchés et des Évêques.

Lettre apostolique *Multiplies inter*, du 10 juin 1851.
Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LII. Le gouvernement peut, de son propre droit, changer l'âge prescrit pour la profession religieuse, tant des femmes que des hommes, et enjoindre aux communautés religieuses de n'admettre personne aux vœux solennels sans son autorisation.

Alloc. *Nunquam fore*, du 15 décembre 1856.

LIII. On doit abroger les lois qui protègent l'existence des communautés religieuses, leurs droits et leurs fonctions ; bien plus, la puissance civile peut donner son appui à tous ceux qui voudraient quitter l'état religieux, qu'ils aient embrassé, et enfreindre leurs vœux solennels ; de même, elle peut supprimer complètement ces mêmes communautés religieuses, aussi bien que les églises collégiales, les bénéfices simples, même de droit de patronage, et attribuer et soumettre leurs biens et revenus à l'administration et à la disposition de l'autorité civile.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.
Alloc. *Probe meminertis*, du 22 janvier 1855.
Alloc. *Cum saepe*, du 26 juillet 1855

LIV. Les rois et les princes, non seulement sont exempts de la juridiction de l'Église, mais même ils sont supérieurs à l'Église quand il s'agit de trancher les questions de juridiction.

Lett. apost. *Multiplies inter*, du 10 juin 1851.

LV. L'Église doit être séparée de l'État, et l'État séparé de l'Église.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

§ VII

Erreurs concernant la morale naturelle et chrétienne.

LVI. Les lois de la morale n'ont pas besoin de sanction

divine, et il n'est pas du tout nécessaire que les lois humaines se conforment au droit naturel ou reçoivent de Dieu le pouvoir d'obliger.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LVII. La science des choses philosophiques et des mœurs, et de même les lois civiles peuvent et doivent se soustraire à l'autorité divine et ecclésiastique.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LVIII. Il ne faut reconnaître d'autres forces que celles qui résident dans la matière, et toute la morale, toute l'honnêteté doit consister à accumuler et augmenter de toute manière ses richesses et à se procurer des jouissances.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

Lett. Encycl. *Quanto conficiamur*, du 10 août 1863

LIX. Le droit consiste dans le fait matériel ; tous les devoirs des hommes sont un mot vide de sens, et tous les faits humains ont la force du droit.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LX. L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles.

Alloc. *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

LXI. Une injustice de fait couronnée de succès ne porte aucune atteinte à la sainteté du droit.

Alloc. *Jamdulum cernimus*, du 18 mars 1861.

LXII. On doit proclamer et observer le principe que l'on nomme de *non-intervention*.

Alloc. *Novos et ante*, du 28 septembre 1860.

LXIII. Il est permis de refuser l'obéissance aux princes légitimes et même de se révolter contre eux.

Lett. Encycl. *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846.

Alloc. *Quisque vestrum*, du 4 octobre 1847.

Lett. Encycl. *Noscitis et Nobiscum*, du 8 décembre 1849.

Lett. apost. *Cum catholica*, du 26 mars 1860.

LXIV. La violation d'un serment, quelque saint qu'il soit, et toute action criminelle et honteuse opposée à la loi éternelle, non seulement ne doit pas être blâmée, mais elle est tout à fait licite et digne des plus grands éloges, quand elle est inspirée par l'amour de la patrie.

Alloc. *Quibus quantisque*, du 9 avril 1849.

§ VIII.

Erreurs concernant le mariage chrétien.

LXV. On ne peut établir par aucune raison que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXVI. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et qui peut en être séparé, et le sacrement lui-même ne consiste que dans la seule bénédiction nuptiale.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXVII. De droit naturel, le lien du mariage n'est pas indissoluble, et dans différents cas le divorce proprement dit peut être sanctionné par l'autorité civile.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LXVIII. L'Église n'a pas le pouvoir d'apporter des empêchements dirimants au mariage; mais ce pouvoir appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants doivent être levés.

Lett. apost. *Multiplies inter*, du 10 juin 1851.

LXIX. L'Église, dans les siècles postérieurs, a commencé à introduire les empêchements dirimants non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoir civil.

Lett. apost. *Ad apostolicæ* du 22 août 1851.

LXX. Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Église d'opposer des empêchements dirimants ou ne sont pas dogmatiques ou doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXI. La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas, sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre, et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXII. Boniface VIII a le premier déclaré que le vœu de chasteté prononcé dans l'ordination rend le mariage nul.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXIII. Par la vertu du contrat purement civil, un vrai mariage peut exister entre chrétiens ; et il est faux, ou que le contrat de mariage entre chrétiens soit toujours un sacrement, ou que ce contrat soit nul en dehors du sacrement.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

Lettre de S. S. Pie IX au roi de Sardaigne, du 9 septembre 1852.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

Alloc. *Mullis gravibusque*, du 17 décembre 1860.

LXXIV. Les causes matrimoniales et les fiançailles, par leur nature propre, appartiennent à la juridiction civile.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

N. B. — Ici peuvent se placer deux autres erreurs : l'abolition du célibat ecclésiastique et la préférence due à l'état du mariage sur l'état de virginité. Elles sont condamnées, la première dans la Lettre Enyclique *Qui pluribus*, du 9 novembre 1846, la seconde dans la lettre apostolique *Multiplies inter*, du 10 juin 1851.

§ IX

Erreurs sur le principal civil du Pontife Romain.

LXXV. Les fils de l'Église chrétienne et catholique ne sont pas d'accord sur la compatibilité de la royauté temporelle avec le pouvoir spirituel.

Lett. apost. *Ad apostolicæ*, du 22 août 1851.

LXXVI. L'abrogation de la souveraineté civile que possède le Saint-Siège, servirait même beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Église.

Alloc. *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849.

N. B. — Outre ces erreurs explicitement notées, plusieurs autres erreurs sont implicitement condamnées par la doctrine nettement exposée et formulée que tous les

catholiques doivent fermement professer sur le principat civil du Pontife Romain. Cette doctrine est clairement enseignée dans l'Allocution *Quibus quantisque*, du 20 avril 1849; dans l'Allocution *Si semper antea*, du 20 mai 1850; dans la lettre apostolique *Cum catholica Ecclesia*, du 26 mars 1860; dans l'Allocution *Novos*, du 28 septembre 1860; dans l'Allocution *Jamdudum*, du 18 mars 1861; dans l'Allocution *Maxima quidem*, du 9 juin 1862.

§ X.

Erreurs qui se rapportent au libéralisme contemporain.

LXXVII. A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Alloc. *Nemo vestrum*, du 26 juillet 1852.

LXXVIII. Aussi c'est avec raison que, dans quelques pays, catholiques de nom, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui viennent s'y établir, y jouissent chacun de l'exercice public de leur culte particulier.

Alloc. *Acerbissimum*, du 27 septembre 1852.

LXXIX. En effet, il est faux que la liberté civile de tous les cultes, et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit, et propagent le fléau de l'*Indifférentisme*.

Alloc. *Numquam fore*, du 15 décembre 1856.

LXXX. Le Pontife Romain peut et doit se réconcilier, et se mettre d'accord avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne.

Alloc. *Jamdudum cernimus*, 18 mars 1861.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

PLACÉE

EN TÊTE DE LA CONSTITUTION DE 1791

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits ou leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

ART. 1. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

ART. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

ART. 3. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

ART. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

ART. 5. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi, ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

ART. 6. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que leurs vertus et leurs talents.

ART. 7. Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis, mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

ART. 8. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

ART. 9. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

ART. 10. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

ART. 11. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

ART. 12. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

ART. 13. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

ART. 14. Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

ART. 15. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

ART. 16. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

ART. 17. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

CONVENTION

entre la France et l'Italie

ART. 1. L'Italie s'engage à ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père, et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire.

ART. 2. La France retirera ses troupes des États pontificaux, graduellement et à mesure que l'armée du Saint-Père sera organisée. L'évacuation devra néanmoins être accomplie dans le délai de deux ans.

ART. 3. Le Gouvernement italien s'interdit toute réclamation contre l'organisation d'une armée papale composée même de volontaires catholiques étrangers, suffisante pour maintenir l'autorité du Saint-Père et la tranquillité, tant à l'intérieur que sur la frontière de l'État, pourvu que cette force ne puisse dégénérer en moyen d'attaque contre le Gouvernement italien.

ART. 4. L'Italie se déclare prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens États de l'Église.

ART. 5. La présente convention sera ratifiée et les ratifications en seront échangées dans le délai de quinze jours, ou plus tôt si faire se peut.

Fait double à Paris, le 15 septembre 1864.

Signé : DROUYN DE LHUYS,
NIGRA,
PEPOLI.

Protocole faisant suite à la convention entre la France et l'Italie touchant l'évacuation des États pontificaux par les troupes françaises.

Cette convention n'aura de valeur exécutoire que lorsque

S. M. le Roi d'Italie aura décrété la translation de la capitale du royaume dans l'endroit qui sera déterminé par la dite Majesté. Cette translation devra être opérée dans le terme de six mois, à dater de la dite convention.

Fait double à Paris, le 15 septembre 1864.

Signé : DROUYN DE LHUYS,
NIGRA,
PEPOLI.

LE SYLLABUS DE PIE X

DÉCRET DE LA SAINTE INQUISITION

Approuvé et confirmé le 4 juillet 1907 par le Pape Pie X, ordonnant que toutes et chacune des propositions ci-dessus énumérées soient tenues par tous pour réprochées et prosrites.

Par un lamentable écart, notre temps, secouant le frein, et recherchant les raisons dernières des choses, s'attache aux nouveautés, au point d'abandonner l'héritage du genre humain et de tomber dans les erreurs les plus graves. Ces erreurs seront surtout pernicieuses, s'il s'agit des sciences sacrées, de l'interprétation de la sainte Écriture, et des principaux mystères de la Foi. Il est profondément regrettable de trouver, même parmi les catholiques, un certain nombre d'écrivains, qui, dépassant les limites posées par les Pères et par la sainte Église même, sous prétexte d'une intelligence plus haute et à titre d'étude historique, recherchent un progrès des dogmes qui, en réalité, en est la corruption.

Mais afin que de telles erreurs, qu'on répand tous les jours parmi les fidèles, ne prennent point racine dans leurs âmes et n'y altèrent pas la pureté de la foi, S. S. le Pape Pie X a voulu que les principales fussent signalées et réprochées par la sainte Inquisition romaine et universelle.

C'est pourquoi, après un très soigneux examen, les Cardinaux inquisiteurs généraux en matière de foi et des mœurs ont jugé bon de réprocher et de proscrire les propositions suivantes :

I. La loi ecclésiastique qui prescrit de soumettre à une censure préalable les livres concernant les divines Écritures,

ne s'étend pas aux auteurs qui cultivent la critique et l'exégèse scientifique des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

II. L'interprétation des livres saints par l'Église n'est pas à dédaigner, mais elle est subordonnée au jugement plus exact et à la correction des exégètes.

III. Des jugements et censures ecclésiastiques portés contre l'exégèse libre et savante, on peut inférer que la loi proposée par l'Église est en contradiction avec l'histoire, et que les dogmes catholiques sont inconciliables avec les origines vraies de la religion chrétienne.

IV. Le magistère de l'Église ne peut déterminer, même par des définitions dogmatiques, le véritable sens des saintes Écritures.

V. Comme le dépôt de la foi ne contient que des vérités révélées, il n'appartient sous aucun rapport à l'Église de porter un jugement sur les assertions des sciences humaines.

VI. Dans la définition des vérités de foi, l'Église enseignée et l'Église enseignante collaborent de telle sorte, que le rôle de celle-ci se borne à sanctionner les opinions communes de celle-là.

VII. L'Église, quand elle proscrit des erreurs, ne peut exiger des fidèles aucun assentiment intérieur aux jugements portés par elle.

VIII. On doit réputer exempts de toute faute ceux qui ne tiennent aucun compte des condamnations portées par la Congrégation de l'*Index* et les autres Congrégations romaines.

IX. Ceux qui croient que Dieu est vraiment l'auteur de l'Écriture sainte montrent une trop grande simplicité ou ignorance.

X. L'inspiration des livres de l'Ancien Testament a consisté en ce que les écrivains israélites ont présenté les doctrines religieuses sous un aspect particulier, peu connu ou ignoré des Gentils.

XI. L'inspiration divine ne s'étend pas à toute l'Écriture sainte, de telle manière qu'elle garantisse toutes et chacune des parties contre toute erreur.

XII. L'exégète, s'il veut s'adonner utilement aux études bibliques, doit avant tout mettre de côté toute idée pré-

conçue sur l'origine surnaturelle de l'Écriture sainte, et ne pas l'interpréter autrement que les documents purement humains.

XIII. Les paraboles évangéliques ont été artificiellement développées par les évangélistes eux-mêmes et les chrétiens de la seconde et de la troisième génération, qui ont ainsi expliqué le peu de fruit de la prédication du Christ parmi les Juifs.

XIV. Dans plusieurs de leurs récits, les évangélistes ont moins cherché à rapporter la vérité, qu'à dire les choses qu'ils croyaient plus profitables aux lecteurs, quoique fausses.

XV. Les Évangiles ont été continuellement augmentés et corrigés, jusqu'à la constitution du canon définitif ; et, ainsi, il n'y subsiste qu'une trace légère et incertaine de la doctrine du Christ.

XVI. Les narrations de Jean ne sont pas proprement de l'histoire, mais une contemplation mystique de l'Évangile ; les discours contenus dans son Évangile sont des méditations théologiques sur le mystère du salut, dénuées de vérité historique.

XVII. Le quatrième Évangile a exagéré les miracles, non seulement pour qu'ils parussent plus extraordinaires, mais aussi pour qu'ils fussent plus aptes à faire ressortir l'œuvre et la gloire du Verbe incarné.

XVIII. Jean s'attribue la qualité de témoin du Christ ; mais il n'est en réalité qu'un témoin éminent de la vie chrétienne, ou de la vie du Christ dans l'Église, à la fin du premier siècle.

XIX. Les exégètes hétérodoxes ont mieux rendu le vrai sens des Écritures que les exégètes catholiques.

XX. La révélation n'a pu être autre chose que la conscience acquise par l'homme de son rapport avec Dieu.

XXI. La révélation qui constitue l'objet de la foi catholique, n'a pas été complète avec les apôtres.

XXII. Les dogmes que l'Église présente comme révélés, ne sont pas des vérités tombées du ciel, mais sont une certaine interprétation des faits religieux, à laquelle l'esprit humain est arrivé par un laborieux effort.

XXIII. Il peut exister et il existe réellement une opposition entre les faits rapportés dans la sainte Écriture et les

dogmes de l'Église auxquels ils servent de base ; de sorte que le critique peut rejeter comme faux des faits que l'Église croit comme très certains.

XXIV. L'exégète qui pose des prémisses, d'où il résulte que des dogmes sont historiquement faux ou incertains, n'est pas répréhensible, pourvu qu'il ne nie point directement les dogmes eux-mêmes.

XXV. L'assentiment de foi repose en dernière analyse sur un amas de probabilités.

XXVI. Les dogmes doivent être retenus seulement suivant un sens pratique, c'est-à-dire comme règle préceptive d'action, et non comme règle de croyance.

XXVII. La divinité de Jésus-Christ ne se prouve point par les Évangiles ; mais c'est un dogme que la conscience chrétienne a déduit de la notion de Messie.

XXVIII. Jésus, quand il exerçait son ministère, ne parlait pas à dessein de se faire connaître pour Messie, et ses miracles n'avaient pas pour but de démontrer qu'il l'était.

XXIX. On peut accorder que le Christ que montre l'histoire est bien inférieur au Christ qui est l'objet de la foi.

XXX. Dans tous les textes évangéliques, le nom de *Fils de Dieu* équivaut seulement à celui de *Messie*, il ne signifie pas du tout que le Christ est le Fils vrai et naturel de Dieu.

XXXI. La doctrine de Paul, de Jean et des conciles de Nicée, d'Éphèse et de Chalcédoine, concernant le Christ, n'est pas celle que Jésus a enseignée, mais celle que la conscience chrétienne s'est faite sur Jésus.

XXXII. On ne peut concilier le sens naturel des textes évangéliques avec ce que nos théologiens enseignent de la conscience et de la science infallible de Jésus-Christ.

XXXIII. Il est évident, pour quiconque ne suit pas des opinions préconçues, ou que Jésus a professé l'erreur du prochain avènement messianique, ou que la majeure partie de sa doctrine, contenue dans les Évangiles synoptiques, manque d'authenticité.

XXXIV. Le critique ne peut attribuer au Christ une science sans limite, que par une hypothèse qui ne se conçoit pas historiquement et qui répugne au sens moral, à savoir que le Christ en tant qu'homme a eu la science de Dieu et, néanmoins, n'a pas voulu communiquer sa connaissance de tant de choses à ses disciples et à la postérité.

XXXV. Le Christ n'a pas toujours eu conscience de sa dignité messianique.

XXXVI. La résurrection du Sauveur n'est pas proprement un fait de l'ordre historique, mais un fait d'ordre purement surnaturel, ni démontré ni démontrable, et que la conscience chrétienne a déduit peu à peu d'autres données.

XXXVII. La foi en la résurrection du Christ, à l'origine, n'était pas tant croyance au fait même de la résurrection qu'à la vie immortelle du Christ près de Dieu.

XXXVIII. La doctrine de la mort expiatoire du Christ n'est pas évangélique, mais seulement paulinienne.

XXXIX. Les opinions sur l'origine des sacrements, dont étaient imbus les Pères du concile de Trente et qui ont incontestablement influé sur leurs canons dogmatiques, sont bien différentes de celles qui sont justement accréditées aujourd'hui parmi les historiens du christianisme.

XL. Les sacrements sont nés d'une pensée et d'une intention du Christ, interprétée par les apôtres et leurs successeurs, à la lumière et sous la pression des circonstances et des faits.

XLI. Les sacrements n'ont pas d'autre but que de rappeler à l'esprit des hommes la présence toujours bienfaisante du Créateur.

XLII. La communauté chrétienne a introduit la nécessité du Baptême, en l'adoptant comme un rite indispensable, et en y attachant les obligations de la profession chrétienne.

XLIII. L'usage de conférer le Baptême aux enfants fut une évolution disciplinaire, qui contribua à dédoubler ce sacrement dans le Baptême et la Pénitence.

XLIV. Rien ne prouve que le rite du sacrement de Confirmation ait été employé par les apôtres; la distinction formelle des deux sacrements de Baptême et de Confirmation n'appartient pas à l'histoire du christianisme primitif.

XLV. Tout n'est pas à prendre comme histoire dans ce que Paul rapporte (*I Cor.*, xi, 23-25) sur l'institution de l'Eucharistie.

XLVI. L'idée du chrétien pécheur réconcilié par l'autorité de l'Église n'existait pas dans l'Église primitive; l'Église ne

s'est habituée que très lentement à ce concept. Bien plus, même après que la Pénitence eut été reconnue comme institution de l'Église, elle ne recevait pas le nom de sacrement, parce qu'on la regardait comme un sacrement honteux.

XLVII. Les paroles du Christ : « Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à qui vous les retiendrez » (Jean, xx, 22-23), ne se rapportent pas au sacrement de Pénitence, quoi qu'il ait plu d'affirmer aux Pères de Trente.

XLVIII. Jacques, dans son Épître (14 et 15), n'a pas l'intention de promulguer un sacrement du Christ, mais seulement de recommander une pieuse pratique, et si, dans cet usage, il voit peut-être un moyen de grâce, il ne l'entend pas avec la rigueur où l'ont entendu les théologiens qui ont fixé la notion et le nombre des sacrements.

XLIX. La Cène chrétienne prenant peu à peu la forme d'une action liturgique, ceux qui avaient l'habitude de la présider acquirent le caractère sacerdotal.

L. Les anciens, qui exerçaient la fonction de surveillants dans les assemblées des chrétiens, furent institués prêtres ou évêques par les apôtres, afin de pourvoir à l'organisation nécessaire des communautés croissantes, et non pas précisément pour perpétuer la mission et le pouvoir apostolique.

LI. Le Mariage n'a pu devenir que tardivement dans l'Église un sacrement de la nouvelle loi ; il fallait en effet, pour que le mariage fût considéré comme un sacrement, que la théorie de la grâce et des sacrements eût préalablement reçu son plein développement théologique.

LII. Il n'a pas été dans la pensée du Christ de constituer l'Église comme une société, qui dût subsister sur la terre pendant une longue suite de siècles ; bien au contraire, dans la pensée du Christ, le royaume du ciel devait arriver avec la fin imminente du monde.

LIII. La constitution organique de l'Église n'est pas immuable ; mais, au contraire, la société chrétienne est sujette, comme la société humaine, à une perpétuelle évolution.

LIV. Les dogmes, les sacrements, la hiérarchie, soit quant au concept, soit quant à la réalité, ne sont que des inter-

prétations et des évolutions de la pensée chrétienne, qui ont accru et développé par des apports extérieurs le petit germe latent dans l'Évangile.

LV. Simon Pierre n'a pas même soupçonné jamais que le Christ lui eût conféré la primauté dans l'Église.

LVI. L'Église romaine est devenue la tête de toutes les Églises, non par une disposition de la Providence divine, mais par suite de circonstances purement politiques.

LVII. L'Église se montre hostile aux progrès des sciences naturelles et théologiques.

LVIII. La vérité n'est pas plus immuable que l'homme lui-même, puisqu'elle évolue avec lui, en lui et par lui.

LIX. Le Christ n'a pas enseigné un corps de doctrine déterminé, applicable à tous les temps et à tous les hommes ; mais il a plutôt commencé un mouvement religieux adapté ou à adapter aux divers temps et lieux.

LX. La doctrine chrétienne fut au début judaïque, mais, par évolutions successives, elle devint paulinienne, puis johannique, enfin hellénique et universelle.

LXI. On peut dire sans paradoxe qu'aucun chapitre de l'Écriture, depuis le premier de la Genèse jusqu'au dernier de l'Apocalypse, ne contient une doctrine absolument identique à celle que l'Église professe sur les mêmes sujets, et que, par conséquent, aucun chapitre de l'Écriture n'a le même sens pour le critique que pour le théologien.

LXII. Les principaux articles du Symbole des apôtres n'avaient pas pour les chrétiens primitifs la même signification qu'ils ont pour les chrétiens de notre temps.

LXIII. L'Église se montre incapable de défendre efficacement la morale évangélique, parce qu'elle se tient obstinément attachée à des doctrines immuables, incompatibles avec les progrès modernes.

LXIV. Le progrès des sciences exige la réforme des notions de l'enseignement chrétien sur Dieu, la création, la révélation, la personne du Verbe incarné et la Rédemption.

LXV. Le catholicisme actuel ne peut s'accorder avec la vraie science, à moins de se transformer en un christianisme non dogmatique, c'est-à-dire en un protestantisme large et libéral.

ENCYCLIQUE

DU 8 SEPTEMBRE 1907

CONDAMNANT LES ERREURS DES MODERNISTES

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS,
ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES
ET AUTRES ORDINAIRES QUI SONT EN PAIX ET EN COMMUNION
AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE,

PIE X PAPE.

VÉNÉRABLES FRÈRES,

Salut et bénédiction apostolique

Gravité des erreurs modernistes

A la mission qui Nous a été confiée d'en haut, de paître le troupeau du Seigneur, Jésus-Christ a assigné, comme premier devoir, de garder avec un soin jaloux le dépôt traditionnel de la foi, à l'encontre des profanes nouveautés de langage, comme des contradictions de la fausse science. Nul âge, sans doute, où une telle vigilance ne fût nécessaire au peuple chrétien : car, il n'a jamais manqué, suscités par l'ennemi du genre humain, d'hommes au langage pervers¹, diseurs de nouveautés et séducteurs², sujets de l'erreur et entraînant à l'erreur³. Mais, il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces derniers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annu-

1. Act. xx, 30.

2. Tim. I, 10.

3. II Tim. III, 13.

ler les vitales énergies de l'Église, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ. Nous taire n'est plus de mise, si Nous voulons ne point paraître infidèle au plus sacré de Nos devoirs, et que la bonté dont Nous avons usé jusqu'ici, dans un espoir d'amendement, ne soit taxée d'oubli de Notre charge.

Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, c'est que, les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent — et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives — dans le sein même et au cœur de l'Église, ennemis d'autant plus redoutables, qu'ils le sont moins ouvertement. Nous parlons, Vénérables Frères, d'un grand nombre de catholiques laïques et, ce qui est en encore plus à déplorer, de prêtres, qui, sous couleur d'amour de l'Église, absolument courts de philosophie et de théologie sérieuses, imprégnés au contraire jusqu'aux moelles d'un venin d'erreur puisé chez les adversaires de la foi catholique, se posent, au mépris de toute modestie, comme rénovateurs de l'Église; qui, en phalanges serrées, donnent audacieusement l'assaut à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'œuvre de Jésus-Christ, sans respecter sa propre personne qu'ils abaissent, par une témérité sacrilège, jusqu'à la simple et pure humanité.

Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Église. Nul ne s'en étonnera avec quelque fondement qui, mettant leurs intentions à part, dont le jugement est réservé à Dieu, voudra bien examiner leurs doctrines, et conséquemment à celles-ci, leur manière de parler et d'agir. Ennemis de l'Église, certes ils le sont, et, à dire qu'elle n'en a pas de pires, on ne s'écarte pas du vrai. Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils trament sa ruine : le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Église : leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejetons qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes. Puis, cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour cor-

rompre. Et tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis. D'ailleurs, consommés en témérité, il n'est sorte de conséquences qui les fassent reculer, ou plutôt qu'ils ne soutiennent hautement et opiniâtrément. Avec cela, et chose très propre à donner le change, une vie toute d'activité, une assiduité et une ardeur singulières à tous les genres d'études, des mœurs recommandables d'ordinaire pour leur sévérité. Enfin, et ceci paraît ôter tout espoir de remède, leurs doctrines leur ont tellement perverti l'âme, qu'ils en sont devenus contempteurs de toute autorité, impatientes de tout frein : prenant assiette sur une conscience faussée, ils font tout pour qu'on attribue au pur zèle de la vérité ce qui est œuvre uniquement d'opiniâtreté et d'orgueil. — Certes, Nous avons espéré qu'ils se raviseraient quelque jour ; et, pour cela, Nous avons usé avec eux, d'abord de douceur, comme avec des fils, puis de sévérité, enfin et bien à contre-cœur, de réprimandes publiques. Vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, la stérilité de Nos efforts : ils courbent un moment la tête, pour la relever aussitôt plus orgueilleuse. Ah ! s'il n'était question que d'eux, Nous pourrions peut-être dissimuler : mais, c'est la religion catholique, sa sécurité qui sont en jeu. Trêve donc au silence, qui désormais serait un crime ! Il est temps de lever le masque à ces hommes-là et de les montrer à l'Église universelle tels qu'ils sont.

Division de l'Encyclique

Et comme une tactique des modernistes (ainsi les appelle-t-on communément et avec beaucoup de raison), tactique en vérité fort insidieuse, est de ne jamais exposer leurs doctrines méthodiquement et dans leur ensemble, mais de les fragmenter en quelque sorte et de les éparpiller çà et là, ce qui prête à les faire juger ondoyants et indécis, quand leurs idées au contraire sont parfaitement arrêtées et consistantes, il importe ici, et avant tout, de présenter ces mêmes doctrines sous une seule vue, et de mon-

trer le lien logique qui les rattache entre elles. Nous nous réservons d'indiquer ensuite les causes des erreurs et de prescrire les remèdes propres à retrancher le mal.

PREMIÈRE PARTIE

Analyse des doctrines modernistes

Pour procéder avec clarté dans une matière en vérité fort complexe, il faut noter tout d'abord que les modernistes rassemblent et mélangent, pour ainsi dire en eux, plusieurs personnages : c'est à savoir le philosophe, le croyant, le théologien, l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur : personnages qu'il importe de bien démêler, si l'on veut connaître à fond leur système et se rendre compte des principes comme des conséquences de leurs doctrines.

I^{er} LE PHILOSOPHE

L'agnosticisme

Et pour commencer par le philosophe, les modernistes posent comme base de leur philosophie religieuse, la doctrine appelée communément agnosticisme. La raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent, et telles précisément qu'elles apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en franchir les limites ; elle n'est donc pas capable de s'élever jusqu'à Dieu ; non, pas même pour en connaître, par le moyen des créatures, l'existence : telle est cette doctrine. D'où ils infèrent deux choses : que Dieu n'est point objet direct de science ; que Dieu n'est point un personnage historique. Qu'advient-il, après cela, de la théologie naturelle, des motifs de crédibilité, de la révélation extérieure ? Il est aisé de le comprendre. Ils les suppriment purement et simplement et les renvoient à l'intellectualisme, système, disent-ils, qui fait sourire de pitié, et dès longtemps périmé. Rien ne les arrête, pas même les condamnations dont l'Église a frappé ces erreurs monstru-

euses : car le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : « Si quelqu'un dit que la lumière naturelle de l'humaine « raison est incapable de faire connaître avec certitude, par « le moyen des choses créées, le seul et vrai Dieu, notre « Créateur et Maître, qu'il soit anathème. » Et encore : « Si « quelqu'un dit qu'il ne se peut faire, ou qu'il n'est pas « expédient que l'homme soit instruit par révélation « divine du culte à rendre à Dieu, qu'il soit anathème. » Et enfin : « Si quelqu'un dit que la révélation divine ne « peut être rendue croyable par des signes extérieurs, et « que ce n'est donc que par l'expérience individuelle ou « par l'inspiration privée que les hommes sont mis à la « foi, qu'il soit anathème. » Maintenant, de l'agnosticisme, qui n'est après tout qu'ignorance, comment les modernistes passent-ils à l'athéisme scientifique et historique, dont la négation fait au contraire tout le caractère ; de ce qu'ils ignorent si Dieu est intervenu dans l'histoire du genre humain, par quel artifice de raisonnement en viennent-ils à expliquer cette même histoire absolument en dehors de Dieu, qui est tenu pour n'y avoir point eu effectivement de part ? Le comprennent-ils qui pourra. Toujours est-il qu'une chose, pour eux, parfaitement entendue et arrêtée, c'est que la science doit être athée, pareillement l'histoire ; nulle place, dans le champ de l'une, comme de l'autre, sinon pour les phénomènes : Dieu et le divin en sont bannis. Quelles conséquences découlent de cette doctrine absurde, au regard de la personne sacrée du Sauveur, des mystères de sa vie et de sa mort, de sa résurrection et de son ascension glorieuse, c'est ce que nous verrons bientôt.

L'immanentisme

L'agnosticisme n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes ; le côté positif est constitué par ce qu'on appelle l'immanence vitale. Ils passent de l'un à l'autre en la manière que voici : Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est, toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher

hors de l'homme. C'est donc dans l'homme même qu'elle se trouve, et comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme. Voilà l'immanence religieuse. Or, tout phénomène vital — et, on l'a dit, telle est la religion — a pour premier stimulant une nécessité, un besoin ; pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé sentiment. Il s'en suit, puisque l'objet de la religion est Dieu, que la foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le besoin du divin. Ce besoin, d'ailleurs, ne se trahissant que dans de certaines rencontres déterminées et favorables, n'appartient pas de soi au domaine de la conscience : dans le principe, il git au-dessous, et, selon un vocable emprunté de la philosophie moderne, dans la subconscience, où il faut ajouter que sa racine reste cachée, entièrement inaccessible à l'esprit. — Veut-on savoir maintenant en quelle manière ce besoin du divin, si l'homme vient à l'éprouver, se tourne finalement en religion ?

Les modernistes répondent : « La science et l'histoire sont enfermées entre deux bornes : l'une extérieure, du monde visible, l'autre intérieure, de la conscience. Parvenues là, impossible à elles de passer outre : au delà, c'est l'inconnaissable. Justement, en face de cet inconnaissable, de celui, disons-nous, qui est hors de l'homme, par delà la nature visible, comme de celui qui est en l'homme même, dans les profondeurs de la subconscience, sans nul jugement préalable (ce qui est du pur fidéisme), le besoin du divin suscite dans l'âme portée à la religion, un sentiment particulier. Ce sentiment a ceci de propre qu'il enveloppe Dieu et comme objet et comme cause intime, et qu'il unit en quelque façon l'homme avec Dieu. » — Telle est, pour les modernistes, la foi, et dans la foi ainsi entendue, le commencement de toute religion.

Là ne se borne pas leur philosophie, ou, pour mieux dire, leurs divagations. Dans ce sentiment ils trouvent donc la foi ; mais aussi avec la foi et dans la foi, la révélation. Et pour la révélation, en effet, que veut-on de plus ? Ce sentiment qui apparaît dans la conscience, et Dieu qui, dans ce sentiment, quoique confusément encore, se manifeste à l'âme, n'est-ce point là une révélation, ou tout au moins un commencement de révélation ? Même, si l'on y

regarde bien, du moment que Dieu est tout ensemble cause et objet de la foi, dans la foi, on trouve donc la révélation et comme venant de Dieu et comme portant sur Dieu, c'est-à-dire que Dieu y est dans le même temps révélateur et révélé. De là, Vénérables Frères, cette doctrine absurde des modernistes, que toute religion est à la fois naturelle et surnaturelle, selon le point de vue. De là, l'équivalence entre la conscience et la révélation. De là, enfin, la loi qui érige la conscience religieuse en règle universelle, entièrement de pair avec la révélation et à laquelle tout doit s'assujettir, jusqu'à l'autorité suprême, dans sa triple manifestation, doctrinale, cultuelle, disciplinaire.

*Conséquences :
déformation de l'histoire religieuse*

On ne donnerait pas une idée complète de l'origine de la foi et de la révélation, telle que l'entendent les modernistes, si l'on n'attirait l'attention sur un point fort important, à raison des conséquences historico-critiques qu'ils en tirent. — Il ne faut pas croire que l'inconnaissable s'offre à la foi, isolé et nu ; il est, au contraire, relié étroitement à un phénomène qui, pour appartenir au domaine de la science et de l'histoire, ne laisse pas de le déborder par quelque endroit : ce sera un fait de la nature, enveloppant quelque mystère, ce sera encore un homme dont le caractère, les actes, les paroles paraissent déconcerter les communes lois de l'histoire. Or, voici ce qui arrive : l'inconnaissable, dans sa liaison avec un phénomène, venant à amorcer la foi, celle-ci s'étend au phénomène lui-même et le pénètre en quelque sorte de sa propre vie. Deux conséquences en dérivent. Il se produit, en premier lieu, une espèce de transfiguration du phénomène, que la foi hausse au-dessus de lui-même et de sa vraie réalité, comme pour le mieux adapter, ainsi qu'une matière, à la forme divine qu'elle veut lui donner. Il s'opère, en second lieu, une espèce de défiguration du phénomène, s'il est permis d'employer ce mot, en ce que la foi, l'ayant soustrait aux conditions de l'espace et du temps, en vient à lui attribuer des choses qui, selon la réalité, ne lui conviennent point. Ce qui arrive surtout, quand il s'agit d'un phénomène du

passé, et d'autant plus aisément que ce passé est lointain. De cette double opération, les modernistes tirent deux lois qui, ajoutées à une troisième, déjà fournie par l'agnosticisme, forment comme les bases de leur critique historique. Un exemple éclaircira la chose, et Jésus-Christ va nous le fournir. Dans la personne du Christ, disent-ils, la science ni l'histoire ne trouve autre chose qu'un homme. De son histoire, donc, au nom de la première loi, basée sur l'agnosticisme, il faut effacer tout ce qui a caractère de divin. La personne historique du Christ a été transfigurée par la foi : il faut donc retrancher encore de son histoire, de par la seconde loi, tout ce qui l'élève au-dessus des conditions historiques. Enfin, la même personne du Christ a été défigurée par la foi : il faut donc, en vertu de la troisième loi, écarter en outre de son histoire les paroles, les actes, en un mot, tout ce qui ne répond point à son caractère, à sa condition, à son éducation, au lieu et au temps où il vécut. — Étrange paraîtra, sans doute, cette façon de raisonner : telle est pourtant la critique moderniste.

Le sentiment religieux, qui jaillit ainsi, par immanence vitale, des profondeurs de la subconscience, est le germe de toute religion, comme il est la raison de tout ce qui a été, ou sera jamais, en aucune religion. Obscur, presque informe, à l'origine, ce sentiment est allé progressant, sous l'influence secrète du principe qui lui donna l'être et de niveau avec la vie humaine, dont on se rappelle qu'il est une forme. Ainsi naquirent toutes les religions, y comprises les religions surnaturelles : elles ne sont toutes que des efflorescences de ce sentiment. Et que l'on n'attende pas une exception en faveur de la religion catholique : elle est mise entièrement sur le pied des autres. Son berceau fut la conscience de Jésus-Christ, homme de nature exquise, comme il n'en fut ni n'en sera jamais : elle est née là, non d'un autre principe que de l'immanence vitale. — On est saisi de stupeur en face d'une telle audace dans l'assertion, d'une telle aisance dans le blasphème. Et ce ne sont point les incrédules seuls, Vénérables Frères, qui profèrent de telles témérités : ce sont des catholiques, ce sont des prêtres même, et nombreux, qui les publient avec ostentation. Et dire qu'ils se targuent, avec de telles insanités, de rénover l'Église ! Certes, il ne s'agit plus de la vieille erreur

qui dotait la nature humaine d'une espèce de droit à l'ordre naturel. Que cela est dépassé! En l'homme qui est Jésus-Christ, aussi bien qu'en nous, notre sainte religion n'est autre chose qu'un fruit propre et spontané de la nature. Y a-t-il rien en vérité qui détruise plus radicalement l'ordre surnaturel? C'est donc avec souverainement de raison que le Concile du Vatican a décrété ce qui suit : « Si
 « quelqu'un dit que l'homme ne peut être élevé à une
 « connaissance et à une perfection qui surpassent la nature,
 « mais qu'il peut et qu'il doit, par un progrès continu,
 « parvenir enfin de lui-même à la possession de tout vrai
 « et de tout bien : qu'il soit anathème. »

Comment naissent les dogmes

Nous n'avons vu jusqu'ici, Vénérables Frères, aucune place faite à l'intelligence. Selon les modernistes, elle a pourtant sa part dans l'acte de foi, et il importe de dire laquelle. — Le sentiment dont il a été question (précisément parce qu'il est sentiment et non connaissance) fait bien surgir Dieu en l'homme, mais si confusément encore que Dieu, à vrai dire, ne s'y distingue pas, ou à peine, de l'homme lui-même. Ce sentiment, il faut donc qu'une lumière le vienne irradier, y mettre Dieu en relief, dans une certaine opposition avec le sujet. C'est l'office de l'intelligence, faculté de pensée et d'analyse, dont l'homme se sert pour traduire, d'abord en représentations intellectuelles, puis en expressions verbales, les phénomènes de vie dont il est le théâtre. De là ce mot devenu banal chez les modernistes : l'homme doit penser sa foi. L'intelligence survient donc au sentiment et, se penchant en quelque sorte sur lui, y opère à la façon d'un peintre qui, sur une toile vieillie, retrouverait et ferait reparaître les lignes effacées du dessin : telle est, à peu de chose près, la comparaison fournie par l'un des maîtres des modernistes. Or, en ce travail, l'intelligence a un double procédé : d'abord par un acte naturel et spontané, elle traduit la chose en une assertion simple et vulgaire ; puis, faisant appel à la réflexion et à l'étude, travaillant sur sa pensée, comme ils disent, elle interprète la formule primitive, au moyen de formules dérivées, plus approfondies et plus distinctes.

Celles-ci, venant à être sanctionnées par le magistère de l'Église, constitueront le dogme.

Le dogme, son origine, sa nature, tel est le point capital, dans la doctrine des modernistes. Le dogme, d'après eux, tire son origine des formules primitives et simples, essentielles, sous un certain rapport, à la foi, car la révélation, pour être vraie, demande une claire apparition de Dieu dans la conscience. Le dogme lui-même, si on les comprend bien, est contenu proprement dans les formules secondaires. Maintenant, pour bien entendre sa nature, il faut voir avant tout quelle sorte de rapport il y a entre les formules religieuses et le sentiment religieux. Ce qui ne sera pas malaisé à découvrir, si l'on se reporte au but de ces mêmes formules, qui est de fournir au croyant le moyen de se rendre compte de sa foi. Elles constituent donc entre le croyant et sa foi, une sorte d'entre-deux : par rapport à la foi, elles ne sont que des signes inadéquats de son objet, vulgairement des symboles ; par rapport au croyant, elles ne sont que de purs instruments. — D'où l'on peut déduire qu'elles ne contiennent point la vérité absolue ; comme symboles, elles sont des images de la vérité, qui ont à s'adapter au sentiment religieux, dans ses rapports avec l'homme ; comme instruments, des véhicules de vérité, qui ont réciproquement à s'accommoder à l'homme dans ses rapports avec le sentiment religieux. Et comme l'absolu, qui est l'objet de ce sentiment, a des aspects infinis, sous lesquels il peut successivement apparaître ; comme le croyant, d'autre part, peut passer successivement sous des conditions fort dissemblables, il s'ensuit que les formules dogmatiques sont soumises à ces mêmes vicissitudes, partant sujettes à la mutation. Ainsi est ouverte la voie à la variation substantielle des dogmes. Amoncellement infini de sophismes, où toute religion trouve son arrêt de mort.

Évoluer et changer, non seulement le dogme le peut, il le doit : c'est ce que les modernistes affirment hautement et qui d'ailleurs découle manifestement de leurs principes. — Les formules religieuses, en effet, pour être véritablement religieuses, non de simples spéculations théologiques, doivent être vivantes et de la vie même du sentiment religieux : ceci est une doctrine capitale dans leur

système, et déduite du principe de l'immanence vitale. Ne l'entendez pas en ce sens qu'il soit nécessaire de construire les formules, surtout si elles sont imaginatives, précisément en vue du sentiment : non, leur origine, leur nombre, jusqu'à un certain point leur qualité même, importent assez peu : ce qu'il faut, c'est que le sentiment, après les avoir convenablement modifiées, s'il y a lieu, se les assimile vitalement. Ce qui revient à dire que la formule primitive demande à être acceptée et sanctionnée par le cœur ; le travail subséquent, d'où s'engendrent les formules secondaires, à être fait sous la pression du cœur. C'est en cette vue surtout, c'est-à-dire afin d'être et de rester vivantes, qu'il est nécessaire qu'elles soient et qu'elles restent assorties et au croyant et à sa foi. Le jour où cette adaptation viendrait à cesser, ce jour-là elles se videraient du même coup de leur contenu primitif : il n'y aurait d'autre parti à prendre que de les changer. — Etant donné le caractère si précaire et si instable des formules dogmatiques, on comprend à merveille que les modernistes les aient en si mince estime, s'ils ne les méprisent ouvertement. Le sentiment religieux, la vie religieuse, c'est ce qu'ils ont toujours aux lèvres, ce qu'ils exaltent sans fin. En même temps, ils réprimandent l'Église audacieusement, comme faisant fausse route ; comme ne sachant pas discerner de la signification matérielle des formules, leur sens religieux et moral ; comme s'attachant opiniâtrément et stérilement à des formules vaines et vides, cependant qu'elles laissent la religion aller à sa ruine. Aveugles et conducteurs d'aveugles qui, enflés d'une science orgueilleuse, en sont venus à cette folie de pervertir l'éternelle notion de la vérité, en même temps que la véritable nature du sentiment religieux ; inventeurs d'un système « où on « les voit, sous l'empire d'un amour aveugle et effréné de « nouveauté, ne se préoccuper aucunement de trouver un « point d'appui solide à la vérité, mais, méprisant les « saintes et apostoliques traditions, embrasser d'autres doctrines vaines, futiles, incertaines, condamnées par « l'Église, sur lesquelles, hommes très vains eux-mêmes, « ils prétendent appuyer et asseoir la vérité¹ ».

1. Grég. XVI, Enc. VII, 4 Jul. 1831.

2° LE CROYANT

*L'expérience individuelle
source de la certitude religieuse*

Tel est, Vénérables Frères, le moderniste philosophe. Si maintenant, passant au croyant, nous voulons savoir en quoi, chez ce même moderniste, il se distingue du philosophe, une chose est premièrement à noter : c'est que le philosophe admet bien la réalité divine comme objet de la foi ; mais cette réalité, pour lui, n'existe pas ailleurs que dans l'âme même du croyant, c'est-à-dire comme objet de son sentiment et des ses affirmations : ce qui ne sort pas, après tout, du monde des phénomènes. Si Dieu existe en soi, hors du sentiment et hors des affirmations, c'est de quoi il n'a cure : il en fait totalement abstraction. Pour le croyant, au contraire, Dieu existe en soi, indépendamment de lui ; croyant, il en a la certitude, et c'est par là qu'il se distingue du philosophe. Si maintenant vous demandez sur quoi, en fin de compte, cette certitude repose, les modernistes répondent : sur l'expérience individuelle. Ils se séparent ainsi des rationalistes, mais pour verser dans la doctrine des protestants et des pseudo-mystiques. Voici, au surplus, comme ils expliquent la chose : Si l'on pénètre le sentiment religieux, on y découvrira facilement une certaine intuition du cœur, grâce à laquelle, et sans nul intermédiaire, l'homme atteint la réalité même de Dieu ; d'où une certitude de son existence, qui passe très fort toute certitude scientifique. Et cela est une véritable expérience et supérieure à toutes les expériences rationnelles. Beaucoup, sans doute, la méconnaissent et la nient, tels les rationalistes : mais c'est tout simplement qu'ils refusent de se placer dans les conditions morales qu'elle requiert. Voilà donc, dans cette expérience, ce qui, d'après les modernistes, constitue vraiment et proprement le croyant. Combien tout cela est contraire à la foi catholique, nous l'avons déjà lu dans un décret du Concile du Vatican ; comment la voie s'en trouve ouverte à l'athéisme, de même que par les autres erreurs déjà exposées, Nous le dirons plus loin. Ce que Nous voulons observer ici, c'est que la doctrine de l'expérience, jointe à l'autre du symbo-

lisme, consacre comme vraie toute religion, sans en excepter la religion païenne. Est-ce qu'on ne rencontre pas, dans toutes les religions, des expériences de ce genre? Beaucoup le disent. Or, de quel droit les modernistes déniaient-ils la vérité aux expériences religieuses qui se font, par exemple, dans la religion mahométane? et en vertu de quel principe attribueraient-ils aux seuls catholiques le monopole des expériences vraies? Ils s'en gardent bien : les uns d'une façon voilée, les autres ouvertement, ils tiennent pour vraies toutes les religions. C'est aussi bien une nécessité de leur système. Car, posés leurs principes, à quel chef pourraient-ils arguer une religion de fausseté? Ce ne pourrait être évidemment que pour la fausseté du sentiment, ou pour celle de la formule. Mais, d'après eux, le sentiment est toujours et partout le même, substantiellement identique; quant à la formule religieuse, tout ce qu'on lui demande, c'est l'adaptation au croyant — quel que soit par ailleurs son niveau intellectuel — en même temps qu'à sa foi. Tout au plus, dans cette mêlée des religions, ce qu'ils pourraient revendiquer en faveur de la religion catholique, c'est qu'elle est plus vraie, parce qu'elle est plus vivante; c'est encore qu'elle est plus digne du nom de chrétienne, parce qu'elle répond mieux que toute autre aux origines du christianisme. — De telles conclusions ne sauraient surprendre : elles découlent des prémisses. Ce qui est fort étrange, c'est que des catholiques, c'est que des prêtres, dont Nous aimons à penser que de telles monstruosités leur font horreur, se comportent néanmoins, dans la pratique, comme s'ils les approuvaient pleinement; c'est que des catholiques, des prêtres décernent de telles louanges, rendent de tels hommages aux coryphées de l'erreur, qu'ils prêtent à penser que ce qu'ils veulent honorer par là, c'est moins les hommes eux-mêmes, non indignes peut-être de toute considération, que les erreurs par eux ouvertement professées et dont ils se sont faits les champions.

L'expérience religieuse et la tradition

Un autre point où les modernistes se mettent en opposition flagrante avec la foi catholique, c'est que le principe de l'expérience religieuse, ils le transfèrent à la tradition;

et la tradition, telle que l'entend l'Église, s'en trouve ruinée totalement. Qu'est-ce que la tradition, pour les modernistes ? La communication faite à d'autres de quelque expérience originale, par l'organe de la prédication, et moyennant la formule intellectuelle. Car, à cette dernière, en sus de la vertu représentative, comme ils l'appellent, ils attribuent encore une vertu suggestive s'exerçant, soit sur le croyant même, pour réveiller en lui le sentiment religieux, assoupi peut-être, ou encore pour lui faciliter de réitérer les expériences déjà faites, soit sur les non-croyants pour engendrer en eux le sentiment religieux et les amener aux expériences qu'on leur désire. C'est ainsi que l'expérience religieuse va se propageant à travers les peuples, et non seulement parmi les contemporains, par la prédication proprement dite, mais encore de génération en génération, par l'écrit ou par la transmission orale. — Or, cette communication d'expériences a des fortunes fort diverses : tantôt elle prend racine et s'implante ; tantôt elle languit et s'éteint. C'est à cette épreuve, d'ailleurs, que les modernistes, pour qui vie et vérité ne sont qu'un, jugent de la vérité des religions : si une religion vit, c'est qu'elle est vraie ; si elle n'était pas vraie, elle ne vivrait pas. D'où l'on conclut encore : toutes les religions existantes sont donc vraies.

La foi expulsée de la science.....

Au point où nous en sommes, Vénérables Frères, nous avons plus qu'il ne faut pour nous faire une idée exacte des rapports qu'ils établissent entre la foi et la science, entendant aussi, sous ce dernier mot, l'histoire. — En premier lieu, leurs objets sont totalement étrangers entre eux, l'un en dehors de l'autre. Celui de la foi est justement ce que la science déclare lui être à elle-même inconnaisable. De là, un champ tout divers : la science est toute aux phénomènes, la foi n'a rien à y voir ; la foi est toute au divin, cela est au-dessus de la science. D'où l'on conclut enfin qu'entre la science et la foi, il n'y a point de conflit possible : qu'elles restent chacune chez elle, et elles ne pourront jamais se rencontrer, ni partant se contredire. — Que si l'on objecte à cela qu'il est certaines choses de la nature visible qui relèvent aussi de la foi, par exemple la

vie humaine de Jésus-Christ : ils le nieront. Il est bien vrai, diront-ils, que ces choses-là appartiennent par leur nature au monde des phénomènes ; mais, en tant qu'elles sont pénétrées de la vie de la foi, et que, en la manière qui a été dite, elles sont transfigurées et défigurées par la foi, sous cet aspect précis, les voilà soustraites au monde sensible et transportées, en guise de matière, dans l'ordre divin. Ainsi, à la demande, si Jésus-Christ a fait de vrais miracles et de véritables prophéties ; s'il est ressuscité et monté au ciel : non, répondra la science agnostique ; oui, répondra la foi. Où il faudra bien se garder pourtant de trouver une contradiction : la négation est du philosophe parlant à des philosophes, et qui n'envisage Jésus-Christ que selon la réalité historique ; l'affirmation est du croyant s'adressant à des croyants, et qui considère la vie de Jésus-Christ comme vécue à nouveau par la foi et dans la foi.

..... mais assujettie à la science

Or, l'on se tromperait très fort, si l'on s'imaginait, après cela, qu'entre la science et la foi il n'existe de subordination d'aucune sorte. C'est fort bien et fort justement pensé de la science ; mais non certes de la foi, assujettie qu'elle est à la science, non pas à un titre mais à trois. — Il faut observer, premièrement, que, dans tout fait religieux, à la réserve de la réalité divine et de l'expérience qu'en a le croyant, tout le reste, notamment les formules religieuses, ne dépasse point la sphère des phénomènes, n'est point soustrait par conséquent au domaine scientifique. Que le croyant s'exile donc du monde, s'il lui plaît ; mais, tant qu'il y reste, il doit subir les lois, le contrôle, le jugement de la science. — En second lieu, si l'on a dit que la foi seule a Dieu pour objet, il faut l'entendre de la réalité divine, non de l'idée : car l'idée est tributaire de la science, attendu que celle-ci, dans l'ordre logique, comme on dit, s'élève jusqu'à l'absolu et à l'idéal. A la science donc, à la philosophie, de connaître de l'idée de Dieu, de la guider dans son évolution et, s'il venait à s'y mêler quelque élément étranger, de la corriger. D'où cette maxime des modernistes, que l'évolution doit se coordonner à l'évolution intellectuelle et morale, ou, pour mieux dire, et selon le mot d'un de leurs maîtres, s'y subordonner. — Enfin, l'homme ne souffre point en soi de

dualisme : aussi le croyant est-il stimulé par un besoin intime de synthèse à tellement harmoniser entre elles la science et la foi, que celle-ci ne contredise jamais à la conception générale que celle-là se fait de l'univers. Ainsi donc, vis-à-vis de la foi, liberté totale de la science ; au contraire, et nonobstant qu'on les ait données pour étrangères l'une à l'autre, à la science, asservissement de la foi. Toutes choses, Vénérables Frères, qui sont en opposition formelle avec les enseignements de Notre prédécesseur, Pie IX. Il écrivait, en effet, qu'il est de la philosophie, en tout ce qui regarde la religion, non de commander, mais d'obéir, non de prescrire ce qui est à croire, mais de l'embrasser avec une soumission que la raison éclaire, de ne point scruter les profondeurs des mystères de Dieu, mais de les révéler en toute piété et humilité¹. Les modernistes renversent cet ordre, et méritent qu'on leur applique ce que Grégoire IX, un autre de Nos prédécesseurs, écrivait de certains théologiens de son temps : « Il en est parmi vous, gonflés d'esprit de vanité ainsi que des outres, qui s'efforcent de déplacer, par des nouveautés profanes, les bornes qu'ont fixées les Pères ; qui plient les Saintes Lettres aux doctrines de la philosophie rationnelle, par pure ostentation de science, sans viser à aucun profit des auditeurs.... qui, séduits par d'insolites et bizarres doctrines, mettent queue en tête et à la servante assujettissent la reine². »

Ce qui jettera plus de jour encore sur ces doctrines des modernistes, c'est leur conduite, qui est pleinement conséquente. A les entendre, à les lire, on serait tenté de croire qu'ils tombent en contradiction avec eux-mêmes, qu'ils sont oscillants et incertains. Loin de là : tout est pesé, tout est voulu chez eux, mais à la lumière de ce principe, que la foi et la science sont l'une à l'autre étrangères. Telle page de leur ouvrage pourrait être signée par un catholique ; tournez la page, vous croyez lire un rationaliste. Écrivent-ils histoire, nulle mention de la divinité de Jésus-Christ ; montent-ils dans la chaire sacrée, ils la proclament hautement. Historiens, ils dédaignent Pères et Conciles ; catéchistes, ils les citent avec honneur. Si vous y prenez garde, il y a pour eux deux exégèses fort distinctes :

1. Brev. ad Ep. Wratislav. 15 juin 1857.

2. Ep. ad Magistros theol. Paris, non. jul. 1223.

l'exégèse théologique et pastorale, l'exégèse scientifique et historique. — De même, en vertu de ce principe que la science ne relève à aucun titre de la foi, s'ils dissertent de philosophie, d'histoire, de critique, ils affichent en mille manières — n'ayant pas horreur de marcher en cela sur les traces de Luther¹ — leur mépris des enseignements catholiques, des Saints Pères, des Conciles œcuméniques, du magistère ecclésiastique : réprimandés sur ce point, ils jettent les hauts cris, se plaignant amèrement qu'on viole leur liberté. — Enfin, vu que la foi est subordonnée à la science, ils reprennent l'Église (ouvertement et en toute rencontre) de ce qu'elle s'obstine à ne point assujettir et accommoder les dogmes aux opinions des philosophes; quant à eux, après avoir fait table rase de l'antique théologie, ils s'efforcent d'en introduire une autre, complaisante, celle-ci, aux divagations de ces mêmes philosophes.

3^e LE THÉOLOGIEN

Les deux principes générateurs : immanence et symbolisme

Ici, Vénérables Frères, se présente à nous le moderniste théologien. La matière est vaste et compliquée : Nous la condenserons en peu de mots. Ce dont il s'agit, c'est de concilier la science et la foi, tout naturellement par subordination de la foi à la science. La méthode du moderniste théologien est tout entière à prendre les principes du philosophe et à les adapter au croyant : et c'est à savoir, les principes de l'immanence et du symbolisme. Fort simple est le procédé. Le philosophe disait : « Le principe de la foi est immanent » ; le croyant ajoutait : « Ce principe est Dieu » ; le théologien conclut : « Dieu est donc immanent dans l'homme. Immanence théologique ». De même le philosophe disait : « Les représentations de l'objet de la

1. Prop. 29 condamnée par Léon X, Bulle « Exurge Domine », 16 mai 1520 : « Il nous a été donné de pouvoir infirmer l'autorité des Conciles, de contredire librement à leurs actes, de nous faire juge des lois qu'ils ont portées, et d'affirmer avec assurance tout ce qui nous paraît vrai, que cela soit approuvé ou réprouvé par n'importe quel Concile. »

« foi sont de purs symboles » ; le croyant ajoutait : « L'objet de la foi est Dieu en soi » ; le théologien conclut : « Les représentations de la réalité divine sont donc purement symboliques. Symbolisme théologique. » Insignes erreurs, plus pernicieuses l'une que l'autre, ainsi qu'on va le voir clairement par les conséquences.... Et, pour commencer par le symbolisme, comme les symboles sont tout ensemble et symboles au regard de l'objet, et instruments au regard du sujet, il découle de là deux conséquences : la première, c'est que le croyant ne doit point adhérer précisément à la formule en tant que formule, mais en user purement pour atteindre à la vérité absolue, que la formule voile et dévoile en même temps qu'elle fait effort pour l'exprimer, sans y parvenir jamais. La seconde, c'est que le croyant doit employer ces formules dans la mesure où elles peuvent lui servir, car c'est pour seconder sa foi, non pour l'entraver, quelles lui sont données ; sous réserve toujours du respect social qui leur est dû, pour autant que le magistrat public les aura jugées aptes à traduire la conscience commune, et jusqu'à ce qu'il ait réformé ce jugement. — Pour ce qui est de l'immanence, il est assez malaisé de savoir sur ce point la vraie pensée des modernistes, tant leurs opinions y sont divergentes. Les uns l'entendent en ce sens que Dieu est plus présent à l'homme que l'homme n'est présent à lui-même : ce qui, sainement compris, est irréprochable. D'autres veulent que l'action de Dieu ne fasse qu'un avec l'action de la nature, la cause première pénétrant la cause seconde : ce qui est en réalité la ruine de l'ordre surnaturel. D'autres enfin expliquent tellement la chose qu'ils se font soupçonner d'interprétation panthéiste : ceux-ci sont d'accord avec eux-mêmes et vraiment logiques.

A ce principe d'immanence, il s'en rattache un autre que l'on peut appeler de permanence divine : il diffère du premier, à peu près comme l'expérience transmise par tradition de la simple expérience individuelle. Un exemple éclaircira la chose, et il sera tiré de l'Église et des sacrements. Il ne faut pas s'imaginer, disent-ils, que les sacrements de l'Église aient été institués immédiatement par Jésus-Christ. Cela est en contradiction avec l'agnosticisme qui, en Jésus-Christ, ne voit autre chose qu'un homme,

dont la conscience, à l'instar de toute conscience humaine, est allée se formant peu à peu ; avec la loi d'immanence, qui répudie les applications faites du dehors, comme ils disent ; avec la loi d'évolution, qui demande du temps pour le développement des germes, ainsi qu'une série changeante de circonstances ; avec l'histoire enfin, qui constate que les choses se sont passées effectivement selon les exigences de ces lois. Ce qui n'empêche point, et il faut l'affirmer, que l'Église et les sacrements aient été institués médiatement par Jésus-Christ. Voici de quelle manière : toutes les consciences chrétiennes furent enveloppées en quelque sorte dans la conscience du Christ, ainsi que la plante dans son germe. Et de même que les rejetons vivent de la vie du germe, ainsi faut-il dire que tous les chrétiens vivent de la vie de Jésus-Christ. Or, la vie de Jésus-Christ est divine, selon la foi : divine sera donc aussi la vie des chrétiens. Et c'est pourquoi, s'il arrive que la vie chrétienne, dans la suite des temps, donne naissance aux sacrements et à l'Église, on pourra affirmer en toute vérité que l'origine en vient de Jésus-Christ et qu'elle est divine. C'est par le même procédé que la divinité sera octroyée aux Saintes Ecritures, qu'elle le sera aux dogmes. — Là se borne à peu près la théologie des modernistes : mince bagage sans doute, mais plus que suffisant, si l'on tient, avec eux, que la foi doit en passer par tous les caprices de la science. De tout ceci, Nous laisserons à chacun le soin d'en faire l'application à ce qui va suivre : elle est aisée.

Ce que deviennent le dogme et les sacrements.....

Nous avons surtout parlé jusqu'ici de l'origine et de la nature de la foi. Or, dans le système des modernistes, la foi a plusieurs rejetons, dont voici les principaux : l'Église, le dogme, le culte, les Livres Saints. Voyons ce qu'ils en disent. Pour commencer par le dogme, il est si connexe avec la foi, que Nous avons déjà dû en retracer plus haut l'origine et la nature. Il naît du besoin qu'éprouve le croyant de travailler sur sa pensée religieuse, en vue d'éclairer de plus en plus sa propre conscience et celle des autres. Ce travail consiste à pénétrer et à expliquer la formule primitive : ce qui ne doit point s'entendre d'un développement d'ordre rationnel et logique, mais com-

mandé entièrement par les circonstances : ils l'appellent, d'un mot assez obscur pour qui n'est pas au fait de leur langage, *vital*. Il arrive ainsi qu'autour de la formule primitive, naissent peu à peu des formules secondaires : organisées par la suite en corps de doctrine, ou, pour parler avec eux, en constructions doctrinales, sanctionnées en outre par le magistère public, comme répondant à la conscience commune, elles recevront le nom de dogme. Du dogme, il faut distinguer avec soin les pures spéculations théologiques. Celles-ci, d'ailleurs, pour n'être point vivantes, à proprement parler, de la vie de la foi, ne laissent pas d'avoir leur utilité : elles servent à concilier la religion avec la science, à supprimer entre elles tout conflit; de même à éclairer extérieurement la religion, à la défendre; elles peuvent enfin constituer une matière en préparation pour un dogme futur. — Du culte, il y aurait peu à dire, si ce n'était que sous ce mot sont compris les Sacrements; et sur les Sacrements, les modernistes greffent de fort graves erreurs. Le culte naît d'une double nécessité, d'un double besoin : car on l'a remarqué, la nécessité, le besoin, telle est, dans leur système, la grande et universelle explication. Le premier besoin, ici, est de donner à la religion un corps sensible; le second, de la propager, à quoi il ne faudrait pas songer sans formes sensibles ni sans les actes sanctifiants que l'on appelle Sacrements. Les Sacrements, pour les modernistes, sont de purs signes ou symboles bien que doués d'efficacité. Ils les comparent à de certaines paroles, dont on dit vulgairement qu'elles ont la vertu de faire rayonner des idées fortes et pénétrantes, qui impressionnent et remuent. Comme ces paroles sont à ces idées, de même les Sacrements au sentiment religieux. Rien de plus. Autant dire, en vérité, et plus clairement, que les Sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi : proposition condamnée par le Concile de Trente : « Si quelqu'un dit que les « sacrements n'ont été institués que pour nourrir la foi, « qu'il soit anathème ¹. »

... les Livres Saints

De l'origine et de la nature des Livres Saints. Nous avons

1. Sess. VII, de *Sacramentis in genere*, can. 5.

déjà touché quelque chose. Ils ne constituent, non plus, que de simples rejets de la foi. Si l'on veut les définir exactement, on dira qu'ils sont le recueil des expériences faites dans une religion donnée, non point expériences à la portée de tous et vulgaires, mais extraordinaires et insignes. Ceci est dit de nos Livres Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, aussi bien que des autres. Et une remarque qu'ils ajoutent, fort avisée à leur point de vue, c'est que si l'expérience roule toujours sur le présent, elle peut puiser néanmoins sa matière et dans le passé et dans l'avenir, attendu que le croyant vit, sous la forme du présent, et les choses du passé qu'il fait renaître par le souvenir, et celles de l'avenir qu'il anticipe par la prévision. De là, parmi les Livres Saints, les livres historiques et les apocalyptiques. — C'est Dieu qui parle dans ces Livres, par l'organe du croyant ; mais, selon la théologie moderniste, par voie d'immanence et de permanence vitale. — Demande-t-on ce qu'il en est de l'inspiration ? L'inspiration, répondent-ils, ne diffère pas, si ce n'est par l'intensité, de ce besoin qu'éprouve tout croyant de communiquer sa foi, par l'écrit ou par la parole. On trouve quelque chose de semblable dans l'inspiration poétique, et on se souvient du mot fameux : « Un dieu est en nous ; de lui, qui nous agite, vient cette flamme. » C'est ainsi que Dieu, dans leur doctrine, est le principe de l'inspiration des Saints Livres. — Cette inspiration, ajoutent-ils, rien, dans ces mêmes Livres, qui lui échappe. En quoi, vous les croiriez plus orthodoxes que certains auteurs de ce temps, qui la rétrécissent quelque peu, en lui dérobant, par exemple, ce qu'ils appellent les citations tacites. Jonglerie de mots et apparences pures. Si l'on commence par déclarer, selon les principes de l'agnosticisme, que la Bible est un ouvrage humain, écrit par des hommes et pour des hommes — sauf à les dire théologiquement divins par immanence — le moyen de rétrécir l'inspiration ? L'universelle, l'inspiration, oui, au sens moderniste ; nulle, au sens catholique.

... l'Église

Nous voici à l'Église, où leurs fantaisies vont nous offrir plus ample matière. L'Église est née d'un double besoin : du besoin qu'éprouve tout fidèle, surtout s'il a eu quelque

expérience originale, de communiquer sa foi; ensuite, quand la foi est devenue commune, ou, comme on dit, collective, du besoin de s'organiser en société, pour conserver, accroître, propager le trésor commun. Alors qu'est-ce donc que l'Église? Le fruit de la conscience collective, autrement dit de la collection des consciences individuelles : consciences qui, en vertu de la permanence vitale, dérivent d'un premier croyant — pour les catholiques, de Jésus-Christ —. Or, toute société a besoin d'une autorité dirigeante, qui guide ses membres à la fin commune, qui, en même temps, par une action prudemment conservatrice, sauvegarde ses éléments essentiels, c'est-à-dire, dans la société religieuse, le dogme et le culte. De là, dans l'Église catholique, le triple pouvoir, disciplinaire, doctrinal, liturgique. De l'origine de cette autorité, se déduit sa nature; comme de sa nature, ensuite, ses droits et ses devoirs. Aux temps passés, c'était une erreur commune que l'autorité fût venue à l'Église du dehors, savoir de Dieu immédiatement : en ce temps-là, on pouvait, à bon droit, la regarder comme autocratique. Mais on est bien revenu aujourd'hui. De même que l'Église est une émanation vitale de la conscience collective, de même, à son tour, l'autorité est un produit vital de l'Église. La conscience religieuse, tel est donc le principe d'où l'autorité procède, tout comme l'Église, et s'il en est ainsi, elle en dépend. Vient-elle à oublier ou méconnaître cette dépendance, elle tourne en tyrannie. Nous sommes à une époque où le sentiment de la liberté est en plein épanouissement : dans l'ordre civil, la conscience publique a créé le régime populaire. Or, il n'y a pas deux consciences dans l'homme, non plus que deux vies. Si l'autorité ecclésiastique ne veut pas, au plus intime des consciences, provoquer et fomenter un conflit, à elle de se plier aux formes démocratiques. Au surplus, à ne le point faire, c'est la ruine. Car, il y aurait folie à s'imaginer que le sentiment de la liberté, au point où il en est, puisse reculer. Enchaîné de force et contraint, terrible serait son explosion; elle emporterait tout, Église et religion. — Telles sont, en cette matière, les idées des modernistes, dont c'est, par suite, le grand souci de chercher une voie de conciliation entre l'autorité de l'Église et la liberté des croyants.

..... *les rapports de l'Église et de l'État*

Mais l'Église n'a pas seulement à s'entendre amicalement avec les siens ; ses rapports ne se bornent pas au dedans ; elle en a encore avec le dehors. Car, elle n'occupe pas seule le monde : en regard, il y a d'autres Sociétés, avec qui elle ne peut se dispenser de communiquer et d'avoir commerce. Vis-à-vis de celles-ci, quels sont donc ses droits et ses devoirs : c'est ce qu'il s'agit de déterminer, et non pas sur d'autre principe, bien entendu, que sa nature même, telle qu'ils l'ont décrite. — Les règles qu'ils appliquent sont les mêmes que pour la science et la foi, sauf que là il s'agissait d'objets, ici de fins. De même donc que la foi et la science sont étrangères l'une à l'autre, à raison de la diversité des objets, de même l'Église et l'État, à raison de la diversité des fins, spirituelle pour l'Église, temporelle pour l'État. Autrefois, on a pu subordonner le temporel au spirituel ; on a pu parler de questions *mixtes*, où l'Église apparaissait comme reine, maîtresse. La raison en est que l'on tenait alors l'Église comme instituée directement de Dieu, en tant qu'il est l'auteur de l'ordre surnaturel. Mais cette doctrine, aujourd'hui, philosophie et histoire s'accordent à la répudier : Donc séparation de l'Église et de l'État, du catholique et du citoyen. Tout catholique, car il est en même temps citoyen, a le droit et le devoir, sans se préoccuper de l'autorité de l'Église, sans tenir compte de ses désirs, de ses conseils, de ses commandements, au mépris même de ses réprimandes, de poursuivre le bien public en la manière qu'il estime la meilleure. Tracer et prescrire au citoyen une ligne de conduite, sous un prétexte quelconque, est un abus de la puissance ecclésiastique, contre lequel c'est un devoir de réagir de toutes ses forces. Les principes, dont toutes ces doctrines dérivent, ont été solennellement condamnés, par Pie VI, Notre prédécesseur, dans sa Constitution *Auctorem Fidei*¹.

1. Prop. 2. « La proposition qui établit que le pouvoir a été donné par Dieu à l'Église, pour être communiqué aux Pasteurs, qui sont ses ministres pour le salut des âmes, ainsi comprise que le pouvoir de ministère et de gouvernement dérive de la Communauté des fidèles aux Pasteurs : hérétique. »

Prop. 3. « De plus, celle qui établit que le Pontife Romain

Il ne suffit pas à l'école moderniste que l'État soit séparé de l'Église. De même que la foi doit se subordonner à la science, quant aux éléments phénoménaux, ainsi faut-il que, dans les affaires temporelles, l'Église s'assujettisse à l'État. Cela, ils ne le disent peut-être pas ouvertement : ils le diront quand, sur ce point, il seront logiques. Posé, en effet, que dans les choses temporelles, l'État est maître, s'il arrive que le croyant, aux actes intérieurs de religion, dont il ne se contente pas d'aventure, en veuille ajouter d'extérieurs, comme serait l'administration des sacrements, la conséquence nécessaire c'est qu'ils tombent sous la domination de l'État. Et que dire alors de l'autorité ecclésiastique dont justement il n'est pas un seul acte qui ne se traduise à l'extérieur ? Il faudra donc qu'elle lui soit totalement assujettie. C'est l'évidence de ces conclusions qui a amené bon nombre de protestants libéraux à rejeter tout culte extérieur, même toute société religieuse extérieure, et à essayer de faire prévaloir une religion purement individuelle. Si les modernistes n'en sont point encore arrivés là, ce qu'ils demandent, en attendant, c'est que l'Église veuille, sans trop se faire prier, suivre leurs directions, et qu'elle en vienne enfin à s'harmoniser avec les formes civiles. Telles sont leurs idées sur l'autorité disciplinaire. — Quant à l'autorité doctrinale et dogmatique, bien plus avancées, bien plus pernicieuses sont sur ce point leurs doctrines. Veut-on savoir comment ils imaginent le magistère ecclésiastique ? Nulle société religieuse, disent-ils, n'a de véritable unité, que si la conscience religieuse de ses membres est une, et une aussi la formule qu'ils adoptent. Or cette double unité requiert une espèce d'intelligence universelle, dont ce soit l'office de chercher et de déterminer la formule répondant le mieux à la conscience commune, qui ait en outre suffisamment d'autorité, cette formule une fois arrêtée, pour l'imposer à la communauté. De la combinaison et comme de la fusion de ces deux éléments, intelligence qui choisit la formule, autorité qui l'impose, résulte, pour les modernistes, la notion du magistère

reçoit, non pas du Christ, en la personne du Bienheureux Pierre, mais de l'Église, le pouvoir de ministère dont il est investi dans toute l'Église, comme successeur de Pierre, vrai Vicaire du Christ et Chef de toute l'Église : hérétique. »

ecclésiastique. Et comme ce magistère a sa première origine dans les consciences individuelles, et qu'il remplit un service public pour leur plus grande utilité, il est de toute évidence qu'il s'y doit subordonner, par là même se plier aux formes populaires. Interdire aux consciences individuelles de proclamer ouvertement et hautement leurs besoins; bâillonner la critique, l'empêcher de pousser aux évolutions nécessaires, ce n'est donc plus l'usage d'une puissance commise pour des fins utiles, c'est un abus d'autorité. — Puis, l'usage de cette autorité ou puissance a besoin de se tempérer. Condamner et proscrire un ouvrage à l'insu de l'auteur sans explication de sa part, sans discussions, cela véritablement confine à la tyrannie. En somme, ici encore, il faut trouver une voie moyenne où soient assurés tout ensemble les droits de l'autorité et ceux de la liberté. En attendant que fera le catholique? Il se proclamera hautement très respectueux de l'autorité, mais sans se démentir le moins du monde, sans rien abdiquer de son caractère ni de ses idées. — Généralement voici ce qu'ils imposent à l'Église : Du moment que sa fin est toute spirituelle, l'autorité religieuse doit se dépouiller de tout cet appareil extérieur, de tous ces ornements pompeux, par lesquels elle se donne comme en spectacle. En quoi, ils oublient que la religion, si elle appartient à l'âme proprement, n'y est pourtant pas confinée, et que l'honneur rendu à l'autorité rejaillit sur Jésus-Christ qui l'a instituée.

Point capital du système : l'évolution

Pour épuiser toute cette matière de la foi et de ses rejets, il nous reste à voir comment les modernistes entendent leur développement. — Ils posent tout d'abord ce principe général que, dans une religion vivante, il n'est rien qui ne soit variable, rien qui ne doive varier. D'où ils passent à ce que l'on peut regarder comme le point capital de leur système, savoir l'évolution. Des lois de l'évolution, dogme, Église, culte, Livres Saints, foi même, tout est tributaire, sous peine de mort. Que l'on reprenne sur chacune de ces choses en particulier les enseignements des modernistes, et ce principe ne pourra surprendre. Quant à son application, quant à la mise en acte des lois de l'évolution, voici leur

doctrine, et d'abord pour la foi. Commune à tous les hommes et obscure, disent-ils, fut la forme primitive de la foi : parce que précisément elle prit naissance dans la nature même et dans la vie de l'homme. Ensuite, elle progressa, et ce fut par évolution vitale, c'est-à-dire non pas par adjonction de nouvelles formes venues du dehors et purement adventices, mais par pénétration croissante du sentiment religieux dans la conscience. Et ce progrès fut de deux sortes : négatif, par élimination de tout élément étranger, tel que le sentiment familial ou national ; positif, par solidarité avec le perfectionnement intellectuel et moral de l'homme, ce perfectionnement ayant pour effet d'élargir et d'éclairer de plus en plus la notion du divin, en même temps que d'élever et d'affiner le sentiment religieux.

Pour expliquer ce progrès de la foi, il n'y a pas à recourir à d'autres causes qu'à celles-là mêmes qui lui donnèrent origine, si ce n'est qu'il faut y ajouter l'action de certains hommes extraordinaires, ceux que nous appelons prophètes, et dont le plus illustre a été Jésus-Christ. Ils concoururent au progrès de la foi, soit parce qu'ils offrirent, dans leur vie et dans leurs discours, quelque chose de mystérieux dont la foi s'empare et qu'elle finit par attribuer à la divinité ; soit parce qu'ils sont favorisés d'expériences originales, en harmonie avec les besoins des temps où ils vivent. — Le progrès du dogme est dû surtout aux obstacles que la foi doit surmonter, aux ennemis qu'elle doit vaincre, aux contradictions qu'elle doit écarter. Ajoutez-y un effort perpétuel pour pénétrer toujours plus profondément ses propres mystères. Ainsi est-il arrivé — pour nous borner à un seul exemple — que ce quelque chose de divin que la foi reconnaissait en Jésus-Christ, elle est allée l'élevant et l'élargissant peu à peu et par degrés, jusqu'à ce que de lui finalement elle a fait un Dieu. — Le facteur principal de l'évolution du culte est la nécessité d'adaptation aux coutumes et traditions populaires, comme aussi le besoin de mettre à profit la valeur que certains actes tirent de l'accoutumance. Pour l'Eglise enfin, c'est le besoin de se plier aux conjonctures historiques, de s'harmoniser avec les formes existantes des Sociétés civiles. — Telle est l'évolution dans le détail. Ce que Nous voulons y faire noter d'une façon toute spéciale, c'est la théorie des *nécessités* ou *besoins* : elle a

d'ailleurs été jusqu'ici la base de tout ; et c'est là-dessus que portera cette fameuse méthode qu'ils appellent historique.

Nous n'en avons pas fini avec l'évolution. L'évolution est due, sans doute, à ces stimulants, les besoins ; mais sous leur seule action, entraînée hors de la ligne traditionnelle, en rupture avec le germe initial, elle conduirait à la rupture avec le progrès. Disons donc, pour rendre pleinement la pensée des modernistes, que l'évolution résulte du conflit de deux forces, dont l'une pousse au progrès, tandis que l'autre tend à la conservation. — La force conservatrice, dans l'Église, c'est la tradition, et la tradition y est représentée par l'autorité religieuse. Ceci, et en droit et en fait : en droit, parce que la défense de la tradition est comme un instinct naturel de l'autorité ; en fait, parce que, planant au-dessus des contingences de la vie, l'autorité ne sent pas ou que très peu, les stimulants du progrès. La force progressive, au contraire, qui est celle qui répond aux besoins, couve et fermente dans les consciences individuelles, et dans celles-là surtout qui sont en contact plus intime avec la vie. Voyez-vous poindre ici, Vénérables Frères, cette doctrine pernicieuse qui veut faire des laïques, dans l'Église, un facteur de progrès ? Or, c'est en vertu d'une sorte de compromis et de transaction entre la force conservatrice et la force progressive, que les changements et les progrès se réalisent. Il arrive que les consciences individuelles, certaines du moins, réagissent sur la conscience collective : celle-ci, à son tour, fait pression sur les dépositaires de l'autorité, jusqu'à ce qu'enfin ils viennent à composition ; et le pacte fait, elle veille à son maintien. — On comprend maintenant l'étonnement des modernistes, quand ils sont réprimandés et frappés. Ce qu'on leur reproche comme une faute, mais c'est ce qu'ils regardent au contraire comme un devoir sacré. En contact intime avec les consciences, mieux que personne, sûrement mieux que l'autorité ecclésiastique, ils en connaissent les besoins : ils les incarnent, pour ainsi dire, en eux. Dès lors, ayant une parole et une plume, ils en usent publiquement, c'est un devoir. Que l'autorité les réprimande tant qu'il lui plaira : ils ont pour eux leur conscience et une expérience intime qui leur dit avec certitude que ce qu'on leur doit, ce sont des louanges, non des

reproches. Puis ils réfléchissent que, après tout, les progrès ne vont pas sans crises, ni les crises sans victimes. Victimes, soit ! ils le seront, après les prophètes, après Jésus-Christ. Contre l'autorité qui les maltraite, ils n'ont point d'amertume : après tout, elle fait son devoir d'autorité. Seulement ils déplorent qu'elle reste sourde à leurs objurgations, parce qu'en attendant les obstacles se multiplient devant les âmes en marche vers l'idéal. Mais l'heure viendra, elle viendra sûrement, où il faudra ne plus tergiverser, parce qu'on peut bien contrarier l'évolution, on ne la force pas. Et ils vont leur route ; reprimandés et condamnés, ils vont toujours, dissimulant sous des dehors menteurs de soumission une audace sans bornes. Ils courbent hypocritement la tête, pendant que de toutes leurs pensées, de toutes leurs énergies, ils poursuivent plus audacieusement que jamais le plan tracé. Ceci est chez eux une volonté et une tactique : et parce qu'ils tiennent qu'il faut stimuler l'autorité, non la détruire, et parce qu'il leur importe de rester au sein de l'Église, pour y travailler et y modifier peu à peu la conscience commune : avouant par là, mais sans s'en apercevoir, que la conscience commune n'est donc pas avec eux, et que c'est contre tout droit qu'ils s'en prétendent les interprètes.

Ainsi, Vénérables Frères, la doctrine des modernistes, comme l'objet de leurs efforts, c'est qu'il n'y ait rien de stable, rien d'immuable dans l'Église. Ils ont eu des précurseurs, ceux dont Pie IX, Notre prédécesseur, écrivait : « Ces ennemis de la révélation divine exaltent le progrès humain et prétendent, avec une témérité et une audace « vraiment sacrilèges, l'introduire dans la religion catholique, comme si cette religion n'était pas l'œuvre de « Dieu, mais l'œuvre des hommes, une invention philoso- « phique quelconque susceptible de perfectionnements hu- « mains ». » Sur la révélation et le dogme, en particulier, la doctrine des modernistes n'offre rien de nouveau : nous la trouvons condamnée dans le Syllabus de Pie IX, où elle est énoncée en ces termes : « La révélation divine est im- « parfaite, sujette par conséquent à un progrès continu « et indéfini, en rapport avec le progrès de la raison

1. Encycl. « *Qui pluribus* », 9 nov. 1846.

« humaine »¹ ; plus solennellement encore dans le Concile du Vatican : « La doctrine de foi que Dieu a révélée n'a pas « été proposée aux intelligences comme une invention philosophique qu'elles eussent à perfectionner, mais elle a « été confiée comme un dépôt divin à l'Épouse de Jésus-Christ, pour être par elle fidèlement gardée et infailliblement interprétée. C'est pourquoi aussi le sens des dogmes doit être retenu, tel que notre Sainte Mère l'Église l'a une fois défini, et il ne faut jamais s'écarter de ce sens, sous le prétexte et le nom d'une plus profonde intelligence². » Par là, et même en matière de foi, le développement de nos connaissances, loin d'être contrarié, est secondé au contraire et favorisé. C'est pourquoi le Concile du Vatican poursuit : « Que l'intelligence, que la science, que la sagesse croisse et progresse, d'un mouvement vigoureux et intense, en chacun comme en tous, dans le fidèle comme dans toute l'Église, d'âge en âge, de siècle en siècle ; mais seulement dans son genre, c'est-à-dire selon le même dogme, le même sens, la même acceptation³. »

4° L'HISTORIEN — LE CRITIQUE

Après avoir étudié chez les modernistes le philosophe, le croyant, le théologien, il nous reste à considérer l'historien, le critique, l'apologiste, le réformateur.

Déformation arbitraire de l'histoire

Certains d'entre les modernistes, adonnés aux études historiques, paraissent redouter très fort qu'on les prenne pour des philosophes : de philosophie ils n'en savent pas le premier mot. Astuce profonde. Ce qu'ils craignent, c'est qu'on ne les soupçonne d'apporter en histoire des idées toutes faites, de provenance philosophique, qu'on ne les tienne pas pour assez *objectifs*, comme on dit aujourd'hui. Et pourtant, que leur histoire, que leur critique, soient pure œuvre de philosophie ; que leurs conclusions

1. Syll. Prop. 5.

2. Const. « *Dei Filius* », cap. IV.

3. Loc. cit.

historico-critiques viennent en droiture de leurs principes philosophiques : rien de plus facile à démontrer. Leurs trois premières lois sont contenues dans les trois principes philosophiques déjà vus : savoir, le principe de l'agnosticisme ; le principe de la transfiguration des choses par la foi ; le principe, enfin, que Nous avons cru pouvoir nommer de défiguration. — De par l'agnosticisme, l'histoire, non plus que la science, ne roule que sur des phénomènes. Conclusion : Dieu, toute intervention de Dieu dans les choses humaines, doivent être renvoyés à la foi, comme de son ressort exclusif. Que s'il se présente une chose où le divin et l'humain se mélangent, Jésus-Christ, par exemple, l'Église, les Sacrements, il y aura donc à scinder ce composé et à en dissocier les éléments : l'humain restera à l'histoire, le divin ira à la foi. De là, fort courante chez les modernistes, la distinction du Christ de l'histoire et du Christ de la foi, de l'Église de l'histoire et de l'Église de la foi, des Sacrements de l'histoire et des Sacrements de la foi, et ainsi de suite. — Puis, tel qu'il apparaît dans les documents, cet élément humain, retenu pour l'histoire, a été lui-même transfiguré manifestement par la foi, c'est-à-dire élevé au-dessus des conditions historiques. Il faut donc en éliminer encore toutes les adjonctions que la foi y a faites, et les renvoyer à la foi elle-même et à l'histoire de la foi : ainsi, en ce qui regarde Jésus-Christ, tout ce qui dépasse l'homme selon sa condition naturelle et selon la conception que s'en fait la psychologie, l'homme aussi de telle région et de telle époque. Enfin, au nom du troisième principe philosophique, les choses mêmes qui ne dépassent pas la sphère historique sont passées au crible : tout ce qui, au jugement des modernistes, n'est pas dans la logique des faits, comme ils disent, tout ce qui n'est pas assorti aux personnes, est encore écarté de l'histoire et renvoyé à la foi. Ainsi, ils prétendent que Notre-Seigneur n'a jamais proféré de parole qui ne pût être comprise des multitudes qui l'entouraient. D'où ils infèrent que toutes les allégories que l'on rencontre dans ses discours doivent être rayées de son histoire réelle, et transférées à la foi. Demande-t-on peut-être au nom de quel critérium s'opèrent de tels discernements ? Mais c'est en étudiant le caractère de l'homme, sa condition sociale, son éducation, l'ensemble des circons-

tances où se déroulent ses actes : toutes choses, si Nous l'entendons bien, qui se résolvent en un criterium purement subjectif. Car voici le procédé : ils cherchent à se revêtir de la personnalité de Jésus-Christ ; puis tout ce qu'ils eussent fait eux-mêmes en semblables conjonctures, ils n'hésitent pas à le lui attribuer. — Ainsi, absolument a priori, et au nom de certains principes philosophiques qu'ils affectent d'ignorer mais qui sont les bases de leur système, ils déniaient au Christ de l'histoire réelle la divinité, comme à ses actes, tout caractère divin ; quant à l'homme, il n'a fait ni dit que ce qu'ils lui permettent, eux, en se reportant aux temps où il a vécu, de faire ou de dire.

..... avec le concours de la critique.

Or, de même que l'histoire reçoit de la philosophie ses conclusions, toutes faites, ainsi de l'histoire, la critique. En effet, sur les données fournies par l'historien, le critique fait deux parts dans les documents. Ceux qui répondent à la triple élimination vont à l'histoire de la foi ou à l'histoire intérieure ; le résidu reste à l'histoire réelle. Car ils distinguent soigneusement cette double histoire ; et, ce qui est à noter, c'est que l'histoire de la foi ils l'opposent à l'histoire réelle, précisément en tant que réelle : d'où il suit que des deux Christs que Nous avons mentionnés, l'un est réel, l'autre, celui de la foi, n'a jamais existé dans la réalité ; l'un a vécu en un point du temps et de l'espace, l'autre n'a jamais vécu ailleurs que dans les pieuses méditations du croyant. Tel, par exemple, le Christ que nous offre l'Évangile de saint Jean : cet Évangile n'est, d'un bout à l'autre, qu'une pure contemplation.

Là ne se borne pas la tutelle exercée par la philosophie sur l'histoire. Les documents partagés en deux lots, comme il a été dit, voici reparaître le philosophe avec son principe de l'immanence vitale : L'immanence vitale, déclare-t-il, est ce qui explique tout dans l'histoire de l'Église, et puisque la cause ou condition de toute émanation vitale réside dans quelque besoin, il s'en suit que nul fait n'anticipe sur le besoin correspondant ; historiquement, il ne peut que lui être postérieur. — Là-dessus, voici comment l'historien opère. S'aidant des documents qu'il peut recueillir,

contenus dans les Livres Saints ou pris d'ailleurs, il dresse une sorte de nomenclature des besoins successifs par où est passée l'Église ; et une fois dressée, il la remet au critique. Celui-ci la recevant d'une main, prenant, de l'autre, le lot des documents assignés à l'histoire de la foi, échelonne ceux-ci le long des âges, dans un ordre et à des époques qui répondent exactement à celle-là, guidé par ce principe, que la narration ne peut que suivre le fait, comme le fait, le besoin. Il est vrai, d'ailleurs, que certaines parties des Livres Saints, les Épîtres par exemple, constituent le fait même créé par le besoin. Mais, quoi qu'il en soit, c'est une loi que la date des documents ne saurait autrement se déterminer que par la date des besoins auxquels successivement l'Église a été sujette.

Suit une autre opération, car il y a à distinguer entre l'origine d'un fait et son développement : ce qui naît en un jour ne prend des accroissements qu'avec le temps. Le critique reviendra donc aux documents échelonnés déjà par lui à travers les âges, et en fera encore deux parts, l'une se rapportant à l'origine, l'autre au développement. Puis, la dernière, il la répartira à diverses époques, dans un ordre déterminé. Le principe qui le dirigera dans cette opération lui sera fourni une fois de plus par le philosophe. Car, d'après le philosophe, une loi domine et régit l'histoire, c'est l'évolution. A l'historien donc de scruter à nouveau les documents, d'y rechercher attentivement les conjonctures ou conditions que l'Église a traversées, au cours de sa vie, d'évaluer sa force conservatrice, les nécessités intérieures et extérieures qui l'ont stimulée au progrès, les obstacles qui ont essayé de lui barrer la route, en un mot tout ce qui peut renseigner sur la manière dont se sont appliquées en elle les lois de l'évolution. Cela fait, et comme conclusion de cette étude, il trace une sorte d'esquisse de l'histoire de l'Église ; le critique y adapte son dernier lot de documents, la plume court, l'histoire est écrite. — Nous demandons : qui en sera dit l'auteur ? L'historien ? Le critique ? A coup sûr ni l'un ni l'autre, mais bien le philosophe. Du commencement à la fin, n'est-ce pas l'a priori ? Sans contredit, et un a priori où l'hérésie foisonne. Ces hommes là nous font véritablement compassion : d'eux l'apôtre dirait : « Il se sont évanouis dans leurs pensées... se disant sages, ils sont tombés,

en démeuce ¹. » Mais où ils soulèvent le cœur d'indignation, c'est quand ils accusent l'Église de torturer les textes, de les arranger et de les amalgamer à sa guise et pour les besoins de sa cause. Simplement, ils attribuent à l'Église ce qu'ils doivent sentir que leur reproche très nettement leur conscience.

Cette méthode appliquée aux Livres Saints

De cet échelonnement, de cet éparpillement le long des siècles, il suit tout naturellement que les Livres Saints ne sauraient plus être attribués aux auteurs dont ils portent le nom. Qu'à cela ne tienne ! Ils n'hésitent pas à affirmer couramment que les livres en question, surtout le Pentateuque et les trois premiers Évangiles, se sont formés lentement d'adjonctions faites à une narration primitive fort brève : interpolations par manière d'interprétations théologiques ou allégoriques, ou simplement transitions et sutures. — C'est que, pour dire la chose d'un mot, il y a à reconnaître dans les Livres Sacrés une évolution vitale, parallèle et même conséquente à l'évolution de la foi. — Aussi bien, ajoutent-ils, les traces de cette évolution y sont si visibles qu'on en pourrait quasiment écrire l'histoire. Ils l'écrivent, cette histoire, et si imperturbablement, que vous diriez qu'ils ont vu de leurs yeux les écrivains à l'œuvre, alors que, le long des âges, ils travaillaient à amplifier les Livres Saints. — La critique textuelle vient à la rescousse : pour confirmer cette histoire du texte sacré, ils s'évertuent à montrer que tel fait, que telle parole n'y est point à sa place, ajoutant d'autres critiques du même acabit. Vous croiriez, en vérité, qu'ils se sont construit certains types de narrations et de discours, sur lesquels ils jugent ce qui est ou ce qui n'est pas déplacé. — Et combien ils sont aptes à ce genre de critique ! A les entendre vous parler de leurs travaux sur les Livres Sacrés, grâce auxquels ils ont pu découvrir en ceux-ci tant de choses défectueuses, il semblerait vraiment que nul homme, avant eux, ne les a feuilletés, qu'il n'y a pas eu à les fouiller en tous sens, une multitude de docteurs infiniment supérieurs à eux en génie, en érudition, en

1. *Ad. Rom.* 1, 21-22.

sainteté, lesquels docteurs, bien loin d'y trouver à redire, redoublaient au contraire, à mesure qu'ils les scrutaient plus profondément, d'actions de grâces à la bonté divine, qui avait daigné de la sorte parler aux hommes. C'est que, malheureusement, ils n'avaient pas les mêmes auxiliaires d'études que les modernistes, savoir, comme guide et règle, une philosophie venue de l'agnosticisme, et comme criterium, eux-mêmes. — Il Nous semble avoir exposé assez clairement la méthode historique des modernistes. Le philosophe ouvre la marche ; suit l'historien ; puis, par ordre, la critique interne et la critique textuelle. Et comme le propre de la cause première est de laisser sa vertu dans tout ce qui suit, il est de toute évidence que nous ne sommes pas ici en face d'une critique quelconque, mais bien agnostique, immanentiste, évolutionniste. C'est pourquoi quiconque l'embrasse et l'emploie fait profession par là même d'accepter les erreurs qui y sont impliquées et se met en opposition avec la foi catholique. S'il en est ainsi, on ne peut être qu'étrangement surpris de la valeur que lui prêtent certains catholiques. A cela il y a deux causes : d'une part, l'alliance étroite qu'ont faite entre eux les historiens et les critiques de cette école, au-dessus de toutes les diversités de nationalité et de religion ; d'autre part, chez ces mêmes hommes, une audace sans bornes : que l'un d'entre eux ouvre les lèvres, les autres d'une même voix l'applaudissent, en criant au progrès de la science ; quelqu'un a-t-il le malheur de critiquer l'une ou l'autre de leurs nouveautés, pour monstrueuse qu'elle soit, en rangs serrés ils fondent sur lui ; qui la nie est traité d'ignorant, qui l'embrasse et la défend est porté aux nues. Abusés par là, beaucoup vont à eux, qui, s'ils se rendaient compte des choses, reculeraient d'horreur. — A la faveur de l'audace et de la prépotence des uns, de la légèreté et de l'imprudence des autres, il s'est formé comme une atmosphère pestilentielle qui gagne tout, pénètre et propage la contagion. Passons à l'apologiste.

5° L'APOLOGISTE

L'apologiste, chez les modernistes, relève encore du philosophe et à double titre. D'abord, indirectement, en ce que, pour thème, il prend l'histoire, dictée, comme Nous l'avons

vu, par le philosophe. Puis, directement, en ce qu'il emprunte de lui ses lois. De là cette affirmation courante chez les modernistes que la nouvelle apologétique doit s'alimenter aux sources psychologiques et historiques. Donc, les modernes apologistes entrent en matière, en avertissant les rationalistes, que s'ils défendent la religion, ce n'est pas sur les données des Livres Saints, ni sur les histoires qui ont cours dans l'Église, écrites sous l'inspiration des vieilles méthodes ; mais sur une histoire réelle, rédigée à la lumière des principes modernes, et selon toute la rigueur des méthodes modernes. Et ce n'est pas par manière d'argumentation *ad hominem*, qu'ils parlent ainsi ; nullement, mais parce qu'ils tiennent en effet cette dernière histoire pour la seule vraie. Qu'ils se tranquillisent ! les rationalistes les savent sincères : ne les connaissent-ils pas bien pour les avoir vus combattre à leurs côtés, sous le même drapeau ? et ces louanges qu'ils leur décernent, n'est-ce pas un salaire ? louanges qui feraient horreur à un vrai catholique, mais dont eux, les modernistes, se félicitent et qu'ils opposent aux réprimandes de l'Église. — Mais voyons leurs procédés apologétiques. La fin qu'ils se proposent, c'est d'amener le non-croyant à faire l'expérience de la religion catholique, expérience qui est, d'après leurs principes, le seul vrai fondement de la foi. Deux voies y aboutissent : l'une objective, l'autre subjective. La première procède de l'agnosticisme. Elle tend à faire la preuve que la religion catholique, celle-là surtout, est douée d'une telle vitalité, que son histoire, pour tout psychologue et pour tout historien de bonne foi, cache une inconnue. En cette vue, il est nécessaire de démontrer que cette religion, telle qu'elle existe aujourd'hui, est bien la même qui fut fondée par Jésus-Christ, c'est-à-dire le produit d'un développement progressif du germe qu'il apporta au monde. Ce germe, il s'agit donc, avant tout, de le bien déterminer : et ils prétendent le faire par la formule suivante : Le Christ a annoncé l'avènement du royaume de Dieu comme devant se réaliser à brève échéance, royaume dont il devait être lui-même, de par la volonté divine, l'agent et l'ordonnateur. Puis, on doit montrer comment ce germe, toujours immanent et permanent au sein de la religion catholique, est allé se développant lentement au cours de l'histoire, s'adaptant successivement

aux divers milieux qu'il traversait, empruntant d'eux, par assimilation vitale, toutes les formes dogmatiques, culturelles, ecclésiastiques qui pouvaient lui convenir ; tandis que, d'autre part, il surmontait tous les obstacles, terrassait tous les ennemis, survivant à toutes les attaques et à tous les combats. Quiconque aura bien et dûment considéré tout cet ensemble d'obstacles, d'adversaires, d'attaques, de combats, ainsi que la vitalité et la fécondité qu'y affirme l'Église, devra reconnaître que, si les lois de l'évolution sont visibles dans sa vie, elles n'expliquent pas néanmoins le tout de son histoire ; qu'une inconnue s'en dégage, qui se dresse devant l'esprit. Ainsi raisonnent-ils, sans s'apercevoir que la détermination du germe primitif est un *a priori* du philosophe agnostique et évolutionniste, et que la formule en est gratuite, créée pour les besoins de la cause.

Tout en s'efforçant, par de telles argumentations, d'ouvrir accès dans les âmes à la religion catholique, les nouveaux apologistes concèdent d'ailleurs bien volontiers qu'il s'y rencontre nombre de choses dont on pourrait s'offenser. Ils vont même, et non sans une sorte de plaisir mal dissimulé, jusqu'à proclamer hautement que le dogme — ils l'ont constaté — n'est pas exempt d'erreurs et de contradictions. Ils ajoutent aussitôt, il est vrai, que tout cela est non seulement excusable, mais encore — étrange chose en vérité — juste et légitime. Dans les Livres Sacrés, il y a maints endroits, touchant à la science ou à l'histoire, où se constatent des erreurs manifestes. Mais ce n'est pas d'histoire ni de science que ces Livres traitent, c'est uniquement de religion et de morale. L'histoire et la science n'y sont que des sortes d'involucres, où les expériences religieuses et morales s'enveloppent, pour pénétrer plus facilement dans les masses. Si en effet les masses n'entendaient pas autrement les choses, il est clair qu'une science et une histoire plus parfaites eussent été d'obstacle plutôt que de secours. Au surplus, les Livres Saints, étant essentiellement religieux, sont par là même nécessairement vivants. Or, la vie a sa vérité et sa logique propres, bien différentes de la vérité et de la logique rationnelles, d'un autre ordre, savoir, vérité d'adaptation et de proportion, soit avec le milieu où se déroule la vie, soit avec la fin où elle tend. Enfin ils

poussent si loin les choses que, perdant toute mesure, ils en viennent à déclarer ce qui s'explique par la vie, vrai et légitime. Nous, Vénérables Frères, pour qui il n'existe qu'une seule et unique vérité, et qui tenons que les Saints Livres, « écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu « pour auteur¹ », nous affirmons que cela équivaut à prêter à Dieu lui-même le mensonge d'utilité ou mensonge officieux, et nous disons avec saint Augustin : « En une « autorité si haute, admettez un seul mensonge officieux : il « ne restera plus parcelle de ces Livres, dès qu'elle paraîtra « difficile ou à pratiquer ou à croire, dans laquelle il ne soit « loisible de voir un mensonge de l'auteur, voulu à dessein « en vue d'un but² » : Et ainsi il arrivera, poursuit le saint Docteur, que « chacun croira ce qu'il voudra, ne croira pas ce qu'il ne voudra pas ». — Mais les nouveaux apologistes vont de l'avant, fort allègrement. Ils accordent encore que, dans les Saints Livres, certains raisonnements, allégués pour justifier telle ou telle doctrine, ne reposent sur aucun fondement rationnel, ceux, par exemple, qui s'appuient sur les prophéties. Ils ne sont d'ailleurs nullement embarrassés pour les défendre : artifices de prédication, disent-ils, légitimés par la vie. Quoi encore? En ce qui regarde Jésus-Christ, ils reconnaissent, bien plus ils affirment, qu'il a erré manifestement dans la détermination du temps où l'avènement du royaume de Dieu devait se réaliser. Aussi bien, quoi d'étonnant, s'il était lui-même tributaire des lois de la vie! — Après cela, que ne diront-ils pas des dogmes de l'Église! Les dogmes! ils foisonnent de contradictions flagrantes; mais, sans compter que la logique vitale les accepte, la symbolique n'y répugne pas : est-ce qu'il ne s'agit pas de l'infini? et est-ce que l'infini n'a pas d'infinis aspects? Enfin, ils tiennent tant et si bien à soutenir et à défendre les contradictions, qu'ils ne reculent pas devant cette déclaration, que le plus bel hommage à rendre à l'infini, c'est encore d'en faire l'objet de propositions contradictoires. En vérité, quand on a légitimé la contradiction, y a-t-il quelque chose que l'on ne puisse légitimer?

Ce n'est pas seulement par des raisonnements objectifs

1. Conc. Val. *De revel.* c. 2.

2. Epist. 28.

que le non-croyant peut être disposé à la foi, mais encore par des arguments subjectifs. En cette vue, les modernistes, revenant à la doctrine de l'immanence, s'efforcent de persuader à cet homme que, en lui, dans les profondeurs mêmes de sa nature et de sa vie, se cachent l'exigence et le désir d'une religion, non point d'une religion quelconque, mais de cette religion spécifique, qui est le catholicisme, absolument *postulée*, disent-ils, par le plein épanouissement de la vie. — Ici, Nous ne pouvons Nous empêcher de déplorer encore, et très vivement, qu'il se rencontre des catholiques qui, répudiant l'immanence comme doctrine, l'emploient néanmoins comme méthode d'apologétique; qui le font, disons-Nous, avec si peu de retenue, qu'ils paraissent admettre dans la nature humaine, au regard de l'ordre surnaturel, non pas seulement une capacité et une convenance, — choses que de tout temps les apologistes catholiques ont eu soin de mettre en relief, — mais une vraie et rigoureuse exigence. A vrai dire, ceux des modernistes qui recourent ainsi à une exigence de la religion catholique sont les modérés. Quant aux autres que l'on peut appeler intégralistes, ce qu'ils se font fort de montrer au non-croyant, caché au fond de son être, c'est le germe même que Jésus-Christ porta dans sa conscience, et qu'il a légué au monde. — Telle est, Vénérables Frères, rapidement esquissée, la méthode apologétique des modernistes, en parfaite concordance, on le voit, avec leurs doctrines; méthodes et doctrines semées d'erreurs faites non pour édifier, mais pour détruire, non pour susciter des catholiques, mais pour précipiter les catholiques à l'hérésie: mortelles même à toute religion.

6° LE RÉFORMATEUR

Il nous reste à dire quelques mots du réformateur. Déjà, par tout ce que Nous avons exposé jusqu'ici, on a pu se faire une idée de la manie réformatrice qui possèdent les modernistes; rien, absolument rien, dans le catholicisme à quoi elle ne s'attaque. — Réforme de la philosophie, surtout dans les séminaires: que l'on relègue la philosophie parmi les systèmes périmés, et que l'on enseigne aux jeunes gens la philosophie moderne, la seule vraie, la seule qui convienne à nos temps. — Réforme de la théologie:

que la théologie dite rationnelle ait pour base la philosophie moderne; la théologie positive, pour fondement l'histoire des dogmes. — Quant à l'histoire, qu'elle ne soit plus écrite ni enseignée que selon leurs méthodes et leurs principes modernes. — Que les dogmes et la notion de leur évolution soient harmonisés avec la science et l'histoire. — Que, dans les catéchismes, on n'insère plus, en fait de dogmes, que ceux qui auront été réformés, et qui seront à la portée du vulgaire. — En ce qui regarde le culte, que l'on diminue le nombre des dévotions extérieures, ou tout au moins qu'on en arrête l'accroissement. Il est vrai de dire que certains, par un bel amour du symbolisme, se montrent assez coulants sur cette matière. — Que le gouvernement ecclésiastique soit réformé dans toutes ses branches, surtout la disciplinaire et la dogmatique. Que son esprit, que ses procédés extérieurs soient mis en harmonie avec la conscience qui tourne à la démocratie; qu'une part soit donc faite dans le gouvernement au clergé inférieur et même aux laïques: que l'autorité soit décentralisée. — Réforme des Congrégations romaines, surtout de celles du *Saint-Office* et de l'*Index*. — Que le pouvoir ecclésiastique change de ligne de conduite sur le terrain social et politique. Se tenant en dehors des organisations politiques et sociales, qu'il s'y adapte néanmoins, pour les pénétrer de son esprit. — En morale, ils font leur le principe des américanistes, que les vertus actives doivent aller avant les passives, dans l'estimation que l'on en fait, comme dans la pratique. — Au clergé, ils demandent de revenir à l'humilité et à la pauvreté antiques, et, quant à ses idées et son action, de les régler sur leurs principes. — Il en est enfin qui, faisant écho à leurs maîtres protestants, désirent la suppression du célibat ecclésiastique. — Que reste-t-il donc sur quoi, et par application de leurs principes, ils ne demandent réforme?

CONCLUSION DE LA 1^{re} PARTIE

*Le modernisme
rendez-vous de toutes les hérésies*

Quelqu'un pensera peut-être. Vénérables Frères, que cette exposition des doctrines des modernistes Nous a retenu

trop longtemps. Elle était pourtant nécessaire, soit pour parer à leur reproche coutumier que Nous ignorons leurs vraies idées ; soit pour montrer que leur système ne consiste pas en théories éparses et sans lien, mais bien en un corps parfaitement organisé, dont les parties sont si bien solidaires entre elles qu'on n'en peut admettre une sans les admettre toutes. C'est pour cela aussi que Nous avons dû donner à cette exposition un tour quelque peu didactique, sans avoir peur de certains vocables barbares, en usage chez eux. Maintenant, embrassant d'un seul regard tout le système, qui pourra s'étonner que Nous le définissions le rendez-vous de toutes les hérésies ? Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi, et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi. Ce n'est pas encore assez dire : ils ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais, comme Nous l'avons déjà insinué, toute religion. Les rationalistes les applaudissent, et ils ont pour cela leurs bonnes raisons : les plus sincères, les plus francs saluent en eux leurs plus puissants auxiliaires. — Revenons, en effet, un moment, Vénérables Frères, à cette doctrine pernicieuse de l'agnosticisme. Toute issue fermée vers Dieu du côté de l'intelligence, ils se font fort d'en ouvrir une autre du côté du sentiment et de l'action. Tentative vaine. Car qu'est-ce, après tout, que le sentiment, sinon une réaction de l'âme à l'action de l'intelligence ou des sens ? Otez l'intelligence : l'homme, déjà si enclin à suivre les sens, en deviendra l'esclave. Vaine tentative à un autre point de vue. Toutes ces fantaisies sur le sentiment religieux n'aboliront pas le sens commun. Or, ce que dit le sens commun, c'est que l'émotion et tout ce qui captive l'âme, loin de favoriser la découverte de la vérité, l'entravent. Nous parlons, bien entendu, de la vérité en soi : quant à cette autre vérité purement subjective, issue du sentiment et de l'action, si elle peut être bonne aux jongleries de mots, elle ne sert de rien à l'homme, à qui il importe surtout de savoir si, hors de lui, il existe un Dieu, entre les mains de qui il tombera un jour. — Pour donner quelque assiette au sentiment, les modernistes recourent à l'expérience. Mais l'expérience, qu'y ajoute-t-elle ? Absolument rien, sinon une certaine

intensité, qui entraîne une conviction proportionnée de la réalité de l'objet. Or, ces deux choses ne sont pas que le sentiment ne soit sentiment, elles ne lui ôtent pas son caractère qui est de décevoir, si l'intelligence ne le guide ; au contraire, ce caractère, elles le confirment et l'aggravent, car plus le sentiment est intense, et plus il est sentiment.

— En matière de sentiment religieux et d'expérience religieuse, vous n'ignorez pas, Vénérables Frères, quelle prudence est nécessaire, quelle science aussi, qui dirige la prudence. Vous le savez de votre usage des âmes, de celles surtout où le sentiment domine : vous le savez aussi de la lecture des ouvrages ascétiques, ouvrages que les modernistes prisent fort peu, mais qui témoignent d'une science autrement solide que la leur, d'une sagacité d'observation autrement fine et subtile. En vérité, n'est-ce pas une folie, ou tout au moins une souveraine imprudence, de se fier, sans nul contrôle, à des expériences comme celles que prônent les modernistes ? Et qu'il Nous soit permis en passant de poser une question : si ces expériences ont tant de valeur à leurs yeux, pourquoi ne la reconnaissent-ils pas à celle que des milliers et des milliers de catholiques déclarent avoir sur leur compte à eux, et qui les convainc qu'ils font fausse route ? Est-ce que, par hasard, ces dernières expériences seraient les seules fausses et trompeuses ? La très grande majorité des hommes tient fermement et tiendra toujours que le sentiment et l'expérience seuls, sans être éclairés et guidés de la raison, ne conduisent pas à Dieu. Que reste-t-il donc, sinon l'anéantissement de toute religion et l'athéisme ? Ce n'est certes pas la doctrine du symbolisme qui pourra le conjurer. Car, si tous les éléments, dans la religion, ne sont que de purs symboles de Dieu, pourquoi le nom même de Dieu, le nom de personnalité divine ne seraient-ils pas aussi de purs symboles ? Cela admis, voilà la personnalité de Dieu mise en question, et la voie ouverte au panthéisme. — Au panthéisme, mais cette autre doctrine de l'immanence divine y conduit tout droit. Car, Nous demandons si elle laisse Dieu distinct de l'homme ou non : si distinct, en quoi diffère-t-elle de la doctrine catholique, et de quel droit rejeter la révélation extérieure ? Si non distinct, nous voilà en plein panthéisme. Or, la doctrine de l'immanence, au sens moderniste, tient et professe que tout

phénomène de conscience est issu de l'homme, en tant qu'homme. La conclusion rigoureuse, c'est l'identité de l'homme et de Dieu, c'est-à-dire le panthéisme. — La même conclusion découle de la distinction qu'ils posent entre la science et la foi. L'objet de la science, c'est la réalité du connaissable; l'objet de la foi, au contraire, la réalité de l'inconnaissable. Or, ce qui fait l'inconnaissable, c'est sa disproportion avec l'intelligence; disproportion que rien au monde, même dans la doctrine des modernistes, ne peut faire disparaître. Par conséquent, l'inconnaissable reste et restera éternellement inconnaissable, autant au croyant qu'à l'homme de science. La religion d'une réalité inconnaissable, voilà donc la seule possible. Et pourquoi cette réalité ne serait-elle pas l'âme universelle du monde, dont parle tel rationaliste? C'est ce que Nous ne voyons pas. — Voilà qui suffit, et surabondamment, pour montrer par combien de routes le modernisme conduit à l'anéantissement de toute religion. Le premier pas fut fait par le protestantisme et le second est fait par le modernisme; le prochain précipitera dans l'athéisme.

DEUXIÈME PARTIE

Causes du modernisme

CAUSES MORALES : CURIOSITÉ ET ORGUEIL.

Pour pénétrer mieux encore le modernisme, et trouver plus sûrement à une plaie si profonde les remèdes convenables, il importe, Vénérables Frères, de rechercher les causes qui l'ont engendrée et qui l'alimentent. — La cause prochaine et immédiate réside dans une perversion de l'esprit, cela ne fait pas de doute. Les causes éloignées Nous paraissent pouvoir se réduire à deux : la curiosité et l'orgueil. La curiosité, à elle seule, si elle n'est sagement réglée, suffit à expliquer toutes les erreurs. C'est l'avis de Notre Prédécesseur Grégoire XVI, qui écrivait : C'est un spectacle lamentable que de voir jusqu'où vont les divagations de l'humaine raison, dès que l'on cède à l'esprit de nouveauté; que, contrairement à l'avertissement de l'Apôtre,

l'on prétend à savoir plus qu'il ne faut savoir, et que, se fiant trop à soi-même, l'on pense pouvoir chercher la vérité hors de l'Église, en qui elle se trouve sans l'ombre la plus légère d'erreur¹. — Mais ce qui a incomparablement plus d'action sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, c'est l'orgueil. L'orgueil ! Il est, dans la doctrine des modernistes, comme chez lui, de quelque côté qu'il s'y tourne, tout lui fournit un aliment, et il s'y étale sous toutes ses faces. Orgueil, assurément, cette confiance en eux qui les fait s'ériger en règle universelle. Orgueil, cette vaine gloire, qui les représente à leurs propres yeux comme les seuls détenteurs de la sagesse : qui leur fait dire, hautains et enflés d'eux-mêmes : « Nous ne sommes pas comme le reste des hommes » ; et qui, afin qu'ils n'aient pas, en effet, de comparaison avec les autres, les pousse aux plus absurdes nouveautés. Orgueil, cet esprit d'insoumission, qui appelle une conciliation de l'autorité avec la liberté. Orgueil, cette prétention de réformer les autres, dans l'oubli d'eux-mêmes ; ce manque absolu de respect à l'égard de l'autorité, sans en excepter l'autorité suprême. Non, en vérité, nulle route qui conduise plus droit ni plus vite au modernisme que l'orgueil. Qu'on nous donne un catholique laïque, qu'on nous donne un prêtre, qui ait perdu de vue le précepte fondamental de la vie chrétienne, savoir, que nous devons nous renoncer nous-même, si nous voulons suivre Jésus-Christ, et qui n'ait pas arraché l'orgueil de son cœur : ce laïque, ce prêtre est mûr pour toutes les erreurs du modernisme. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, votre premier devoir est de traverser ces hommes superbes, et de les appliquer à d'infimes et obscures fonctions : qu'ils soient mis d'autant plus bas qu'ils cherchent à monter plus haut, et que leur abaissement même leur ôte la faculté de nuire. De plus, sondez soigneusement par vous-mêmes ou par les directeurs de vos séminaires les jeunes clercs : ceux chez qui vous aurez constaté l'esprit d'orgueil, écarterez-les sans pitié du sacerdoce. Plût à Dieu qu'on en eût toujours usé de la sorte avec la vigilance et la constance voulues !

1. Ep. Encycl. « *Singulari Nos* », 7 kal. jul. 1834.

CAUSE INTELLECTUELLE :

IGNORANCE DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE

Que si, des causes morales, Nous venons aux intellectuelles, la première qui se présente — et la principale — c'est l'ignorance. Oui, ces modernistes, qui posent en docteurs de l'Église, qui portent aux nues la philosophie moderne et regardent de si haut la scolastique, n'ont embrassé celle-là, pris à ses apparences fallacieuses, que parce que, ignorants de celle-ci, il leur a manqué l'instrument nécessaire pour percer les confusions et dissiper les sophismes. Or, c'est d'une alliance de la fausse philosophie avec la foi qu'est né, pétri d'erreurs, leur système.

La propagation du modernisme

Si encore ils apportaient moins de zèle et d'activité à le propager ! Mais telle est en cela leur ardeur, telle leur opiniâtreté de travail qu'on ne peut, sans tristesse, les voir dépenser à ruiner l'Église de si belles énergies, quand elles lui eussent été si profitables, bien employées. — Leurs artifices pour abuser les esprits sont de deux sortes : s'efforcer d'écartier les obstacles qui les traversent ; puis, rechercher avec soin, mettre activement et patiemment en œuvre tout ce qui les peut servir. — Trois choses, ils le sentent bien, leur barrent la route : la philosophie scolastique, l'autorité des Pères et la tradition, le magistère de l'Église. A ces trois choses, ils font une guerre acharnée. Ignorance ou crainte, à vrai dire l'une et l'autre, c'est un fait qu'avec l'amour des nouveautés va toujours de pair la haine de la méthode scolastique ; et il n'est pas d'indice plus sûr que le goût des doctrines modernistes commence à poindre dans un esprit, que d'y voir naître le dégoût de cette méthode. Que les modernistes et leurs auteurs se souviennent de la proposition condamnée par Pie IX : « la méthode et les principes qui ont servi aux antiques docteurs scolastiques, dans la culture de la théologie, ne répondent plus aux exigences de notre temps ni au progrès des sciences ¹ ».

1. Syll. prop. 13.

— La tradition, ils s'efforcent d'en fausser perfidement le caractère et d'en saper l'autorité, afin de lui ôter toute valeur. Mais le second Concile de Nicée fera toujours loi pour les catholiques : il condamne ceux qui « osent, sur les traces des hérétiques impies, mépriser les traditions ecclésiastiques, inventer quelque nouveauté... ou chercher, avec malice ou avec astuce, à renverser quoi que ce soit des légitimes traditions de l'Église catholique ». Fera loi, de même, la profession du quatrième Concile de Constantinople : « C'est pourquoi nous faisons profession de conserver et de garder les règles qui ont été léguées à la sainte Église catholique et apostolique, soit par les saints et très illustres Apôtres, soit par les Conciles orthodoxes, généraux et particuliers et même par chacun des Pères interprètes divins et docteurs de l'Église ». Aussi, les Papes Pie IV et Pie IX ont-ils ordonné l'insertion dans la profession de foi de la déclaration suivante : « J'admets et j'embrasse très fermement les traditions apostoliques et ecclésiastiques et toutes les autres observances et constitutions de l'Église. » Naturellement, les modernistes étendent aux SS. Pères le jugement qu'ils font de la tradition. Avec une audace inouïe, ils les déclarent personnellement dignes de toute vénération mais d'ailleurs d'une ignorance incroyable en matière d'histoire et de critique et qui ne peut être excusée que par le temps où ils vécurent. — Enfin, ils s'évertuent à amoindrir le magistère ecclésiastique et à en infirmer l'autorité, soit en en dénaturant sacrilègement l'origine, le caractère, les droits, soit en rééditant contre lui, le plus librement du monde, les calomnies des adversaires. Au clan moderniste s'applique ce que Notre Prédécesseur écrivait, la douleur dans l'âme : « Afin d'attirer le mépris et l'odieux sur l'Épouse mystique du Christ, en qui est la vraie lumière, les fils des ténèbres ont accoutumé de lui jeter, à la face des peuples, une calomnie perfide, et renversant la notion et la valeur des choses et des mots, la représentent comme amie des ténèbres, fautrice d'ignorance, ennemie de la lumière, de la science, du progrès¹. » Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner, si les modernistes poursuivent de toute leur malveillance, de toute leur acrimonie, les catholiques qui

1. Motu propr. « *Ut mysticam* », 14 mars 1891.

luttent vigoureusement pour l'Église. Il n'est sorte d'injures qu'ils ne vomissent contre eux : celle d'ignorance et d'entêtement est la préférée. S'agit-il d'un adversaire que son érudition et sa vigueur d'esprit rendent redoutable : ils chercheront à le réduire à l'impuissance, en organisant autour de lui la conspiration du silence. Conduite d'autant plus blâmable que, dans le même temps, sans fin ni mesure, ils accablent d'éloges qui se met de leur bord. Un ouvrage paraît, respirant la nouveauté par tous ses pores : ils l'accueillent avec des applaudissements et des cris d'admiration. Plus un auteur aura apporté d'audace à battre en brèche l'antiquité, à saper la tradition et le magistère ecclésiastique, et plus il sera savant. Enfin — et ceci est un sujet de véritable horreur pour les bons — s'il arrive que l'un d'entre eux soit frappé des condamnations de l'Église, les autres aussitôt de se presser autour de lui, de le combler d'éloges publics, de le vénérer presque comme un martyr de la vérité. Les jeunes, étourdis et troublés de tout ce fracas de louanges et d'injures, finissent, par peur du qualificatif d'ignorants et par ambition du titre de savants, en même temps que sous l'aiguillon intérieur de la curiosité et de l'orgueil, par céder au courant et se jeter dans le modernisme.

Mais ceci appartient déjà aux artifices employés par les modernistes pour écouler leurs produits. Que ne mettent-ils pas en œuvre pour se créer de nouveaux partisans ? Ils s'emparent des chaires, dans les séminaires, dans les Universités, et les transforment en chaires de pestilence. Déguisées peut-être, ils sèment leurs doctrines du haut de la chaire sacrée ; ils les professent ouvertement dans les Congrès ; ils les font pénétrer et les mettent en vogue dans les institutions sociales. Sous leur propre nom, sous des pseudonymes, ils publient livres, journaux, revues. Le même multipliera ses pseudonymes, pour mieux tromper, par la multitude simulée des auteurs, le lecteur imprudent. En un mot, actions, discours, écrits, il n'est rien qu'ils ne mettent en jeu, et véritablement vous les diriez saisis d'une sorte de frénésie. Le fruit de tout cela ? Notre cœur se serre à voir tant de jeunes gens, qui étaient l'espoir de l'Église et à qui ils promettaient de si bons services, absolument dévoyés. Un autre spectacle encore Nous attriste : c'est que

tant d'autres catholiques, n'allant certes pas aussi loin, aient pris néanmoins l'habitude, comme s'ils eussent respiré un air contaminé, de penser, parler, écrire, avec plus de liberté qu'il ne convient à des catholiques. De ceux-ci, il en est parmi les laïques; il en est dans les rangs du clergé; et ils ne sont pas défaut, là où on devait moins les attendre, dans les Instituts religieux. S'ils traitent de questions bibliques, c'est d'après les principes modernistes. S'ils écrivent l'histoire, ils recherchent avec curiosité et publient au grand jour, sous couleur de dire toute la vérité, et avec une sorte de plaisir mal dissimulé, tout ce qui leur paraît faire tache dans l'histoire de l'Église. Dominés par de certains *a priori*, ils détruisent, autant qu'ils le peuvent, les pieuses traditions populaires. Ils tournent en ridicule certaines reliques, fort vénérables par leur antiquité. Ils sont enfin possédés du vain désir de faire parler d'eux, ce qui n'arriverait pas, ils le comprennent bien, s'ils disaient comme on a toujours dit jusqu'ici. Peut-être en sont-ils venus à se persuader qu'en cela ils servent Dieu et l'Église : en réalité ils les offensent, moins peut-être par leurs œuvres mêmes, que par l'esprit qui les anime et par le concours qu'ils prêtent aux audaces des modernistes.

TROISIÈME PARTIE

Remèdes

A tant et de si graves erreurs, à leurs envahissements publics et occultes, Notre Prédécesseur, Léon XIII, d'heureuse mémoire, chercha fortement à s'opposer, surtout en matière biblique, et par des paroles et par des actes. Mais ce ne sont pas armes, nous l'avons dit, dont les modernistes s'effrayent facilement. Avec des airs affectés de soumission et de respect, les paroles, ils les plièrent à leur sentiment, les actes, ils les rapportèrent à tout autre qu'à eux-mêmes. Et le mal est allé s'aggravant de jour en jour. C'est pourquoi, Vénérables Frères, Nous vous prions et vous conjurons de ne pas souffrir que l'on puisse trouver le moins du monde à redire, en une matière si grave, à votre

vigilance, à votre zèle, à votre fermeté. Et ce que Nous vous demandons et que Nous attendons de vous, Nous le demandons aussi et l'attendons de tous les autres pasteurs d'âmes, de tous les éducateurs et professeurs de la jeunesse cléricale, et tout spécialement des supérieurs majeurs des Instituts religieux.

I

Premièrement, en ce qui regarde les études, Nous voulons et ordonnons que la philosophie scolastique soit mise à la base des sciences sacrées. Il va sans dire que s'il se rencontre quelque chose chez les docteurs scolastiques que l'on puisse regarder comme excès de subtilité, ou qui ne cadre pas avec les découvertes des temps postérieurs, ou qui n'ait enfin aucune espèce de probabilité, il est bien loin de Notre esprit de vouloir le proposer à l'imitation des générations présentes¹. Et quand Nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que Nous entendons surtout par là — ceci est capital — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur Angélique : Nous déclarons donc que tout ce qui a été édicté, à ce sujet, par Notre Prédécesseur, reste pleinement en vigueur, et, en tant que de besoin, Nous l'édictons à nouveau et le confirmons, et ordonnons qu'il soit par tous rigoureusement observé. Que, dans les séminaires, où on aurait pu le mettre en oubli, les évêques en imposent et en exigent l'observance ; prescriptions qui s'adressent aussi aux Supérieurs des Instituts religieux. Et que les professeurs sachent bien que s'écarter de saint Thomas, surtout dans les questions métaphysiques, ne va pas sans détriment grave.

Sur cette base philosophique, que l'on élève solidement l'édifice théologique. — Autant que vous le pourrez. Vénérables Frères, stimulez à l'étude de la théologie, de façon que les clercs en emportent, au sortir du séminaire, une estime profonde et un ardent amour, et que, toute leur vie, ils en fassent leurs délices. Car nul n'ignore que, parmi cette grande multitude de sciences, et si diverses, qui s'offre à l'esprit avide de vérité, la première place revient de

1. Léon XIII, Enc. « *Æterni Patris* ».

droit à la théologie, tellement que c'était une maxime de l'antique sagesse, que le devoir des autres sciences, comme des arts, est de lui être assujetties et soumises à la manière des servantes¹. Ajoutons que ceux-là, entre autres, Nous paraissent dignes de louanges qui, pleinement respectueux de la tradition, des Saints Pères, du magistère ecclésiastique, mesurés dans leurs jugements, et se guidant sur les normes catholiques (ce qui ne se voit pas chez tous), ont pris à tâche de faire plus de lumière dans la théologie positive, en y projetant celle de l'histoire, — de la vraie. Evidemment, il faut donner plus d'importance que par le passé à la théologie positive, mais sans le moindre détriment pour la théologie scolastique : et ceux-là sont à réprimander, comme faisant les affaires des modernistes, qui exaltent de telle façon la théologie positive, qu'ils ont tout l'air de dénigrer en même temps la scolastique.

Quant aux études profanes, il suffira de rappeler ce qu'en a dit fort sagement Notre Prédécesseur : « Appliquez-vous avec ardeur à l'étude des sciences naturelles : les géniales découvertes, les applications hardies et utiles faites de nos jours sur ce terrain, qui provoquent à juste titre les applaudissements des contemporains, seront aussi à la postérité un sujet d'admiration et de louanges². » Mais les études sacrées n'en doivent pas souffrir. Sur quoi le même Pape donne tout aussitôt le grave avertissement que voici : « Si l'on recherche avec soin la cause de ces erreurs, on la trouvera surtout en ceci, que plus s'est accrue l'ardeur pour les sciences naturelles, plus les hautes sciences, les sciences sévères sont allées déclinant : il en est qui languissent dans l'oubli ; certaines autres sont traitées faiblement et à la légère, et ce qui est indigne, déchues de leur antique splendeur ; on les infecte encore de doctrines perverses et d'opinions dont la monstruosité épouvante³ ». Sur cette loi, Nous ordonnons que l'on règle dans les séminaires l'étude des sciences naturelles.

1. Léon XIII, Litt. ap. « *In magna* », 10 dec. 1889.

2. Alloc. 7 mars 1890.

3. Loc. cit.

II

On devra avoir ces prescriptions, et celles de Notre Pré-décesseur et les Nôtres, sous les yeux, chaque fois que l'on traitera du choix des directeurs et des professeurs pour les Séminaires et les Universités catholiques. — Qui d'une manière ou d'une autre se montre imbu de modernisme, sera exclu, sans merci, de la charge de directeur ou de professeur; l'occupant déjà, il en sera retiré; de même, qui favorise le modernisme soit en vantant les modernistes ou en excusant leur conduite coupable, soit en critiquant la scolastique, les Saints Pères, le magistère de l'Église, soit en refusant obéissance à l'autorité ecclésiastique, quel qu'en soit le dépositaire; de même, qui, en histoire, en archéologie, en exégèse biblique, trahit l'amour de la nouveauté, de même enfin, qui néglige les sciences sacrées ou paraît leur préférer les profanes. — Dans toute cette question des études, Vénérables Frères, vous n'apporterez jamais trop de vigilance ni de constance, surtout dans le choix des professeurs : car, d'ordinaire, c'est sur le modèle des maîtres que se forment les élèves. Forts de la conscience de votre devoir, agissez en tout ceci prudemment, mais fortement.

Il faut procéder avec même vigilance et sévérité à l'examen et au choix des candidats aux saints ordres. Loin, bien loin du sacerdoce, l'esprit de nouveauté. Dieu hait les superbes et les opiniâtres. — Que le doctorat en théologie et en droit canonique ne soit plus conféré désormais à quiconque n'aura pas suivi le cours régulier de philosophie scolastique; conféré, qu'il soit tenu pour nul et de nulle valeur. — Les prescriptions faites par la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, dans un décret de 1896 aux clercs séculiers et réguliers d'Italie, concernant la fréquentation des Universités, Nous en décrétons l'extension désormais à toutes les nations. — Défense est faite aux clercs et aux prêtres qui ont pris quelque inscription dans une Université ou Institut catholique de suivre, pour les matières qui y sont professées, les cours des Universités civiles. Si cela a été permis quelque part, Nous l'interdisons pour l'avenir. — Que les évêques qui président à la direction de ces Uni-

versités et Instituts veillent à ce que les prescriptions que Nous venons d'édicter y soient fidèlement observées.

III

Il est encore du devoir des évêques, en ce qui regarde les écrits entachés de modernisme, d'en empêcher la publication, et publiés, d'en entraver la lecture. — Que tous les livres, journaux, revues de cette nature, ne soient pas laissés aux mains des élèves, dans les Séminaires ou dans les Universités : ils ne sont pas, en effet, moins pernicieux que les écrits contre les bonnes mœurs, ils le sont même davantage, car ils empoisonnent la vie chrétienne dans sa source. — Il n'y a pas à juger autrement certains ouvrages publiés par des catholiques, hommes dont on ne peut suspecter l'esprit, mais qui, dépourvus de connaissances théologiques et imbus de philosophie moderne, s'évertuent à concilier celle-ci avec la foi, et à l'utiliser, comme ils disent, au profit de la foi. Lus de confiance, à cause du nom et du bon renom des auteurs, ils ont pour effet, et c'est ce qui les rend plus dangereux, de faire glisser lentement vers le modernisme.

Généralement, Vénérables Frères, et c'est ici le point capital, faites tout au monde pour bannir de votre diocèse tout livre pernicieux, recourant, pour cela, s'il en est besoin, à l'interdiction solennelle. Le Saint-Siège ne néglige rien pour faire disparaître les écrits de cette nature ; mais le nombre en est tel aujourd'hui que les censurer tous est au-dessus de ses forces. La conséquence, c'est que le remède vient quelquefois trop tard, alors que le mal a déjà fait ses ravages. Nous voulons donc que les évêques, méprisant toute crainte humaine, foulant aux pieds toute prudence de la chair, sans égard aux criailles des méchants, suavement, sans doute, mais fortement, prennent en ceci leur part de responsabilité, se souvenant des prescriptions de Léon XIII, dans la Constitution Apostolique *Officiorum* : Que les Ordinaires, même comme délégués du Saint-Siège Apostolique, s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits mauvais, publiés ou répandus dans leurs diocèses, et de les arracher des mains des fidèles. C'est un droit qui est conféré dans ces paroles, mais aussi un devoir qui

est imposé. Et que nul ne pense avoir satisfait aux obligations de sa charge, s'il Nous a déferé un ou deux ouvrages, et laissé les autres, en grand nombre, se répandre et circuler. — Ne vous laissez pas arrêter, Vénérables Frères, au fait que l'auteur a pu obtenir d'ailleurs l'*Imprimatur* : cet *Imprimatur* peut être apocryphe, ou il a pu être accordé sur examen inattentif, ou encore par trop de bienveillance ou de confiance à l'égard de l'auteur, ce qui arrive peut-être quelquefois dans les Ordres religieux. Puis, le même aliment ne convient pas à tous ; de même, un livre inoffensif dans un endroit peut, au contraire, à raison des circonstances, être fort nuisible dans un autre. Si donc l'évêque, après avoir pris l'avis d'hommes prudents, juge nécessaire de censurer dans son diocèse quelque livre de ce genre, qu'il le fasse, Nous lui en donnons très volontiers la faculté, Nous lui en imposons même l'obligation. La chose, naturellement, doit se faire avec prudence, en restreignant la prohibition, si cela suffit au clergé : restriction, en tout cas, que ne prendront jamais pour eux les libraires, dont c'est le devoir de retirer purement et simplement les ouvrages condamnés par l'évêque. Et, puisqu'il est question des libraires, que les évêques veillent à ce que l'amour du lucre ne les entraîne pas à trafiquer des produits délétères. Il est de fait qu'en certains de leurs catalogues, s'étalent, accompagnés de réclames alléchantes, bon nombre d'ouvrages modernistes. Que s'ils refusent obéissance, les évêques n'hésiteront pas, après monition, à les priver du titre de libraires catholiques ; de même, et à plus forte raison, du titre de libraires épiscopaux, s'ils en ont été gratifiés. Quant aux libraires pontificaux, ils les défereront au Saint-Siège. A tous, Nous rappelons l'article XXXI de la Constitution *Officiorum* : « Ceux qui ont obtenu la faculté de lire et retenir les livres prohibés, n'ont pas pour cela le droit de lire et de retenir les livres ou journaux quels qu'ils soient, interdits par l'Ordinaire, à moins que, dans l'Indult apostolique, la faculté ne leur ait été accordée expressément de lire et de retenir les livres condamnés par n'importe quelle autorité. »

IV

Il ne suffit pas d'empêcher la lecture et la vente des

mauvais livres, il faut encore en entraver la publication. Que les évêques donc usent de la plus grande sévérité en accordant la permission de publier. — Or, comme le nombre est grand, d'après la Constitution *Officiorum*, des ouvrages qui ne peuvent paraître sans la permission de l'Ordinaire, et comme, d'autre part, l'évêque ne les peut tous reviser par lui-même, dans certains diocèses, on a institué, pour procéder à cette revision, des censeurs d'office. Nous louons très fort cette institution, et non seulement Nous engageons à l'étendre à tous les diocèses, mais Nous en faisons un précepte strict. Qu'il y ait donc, dans toutes les curies épiscopales, des censeurs d'office, chargés de l'examen des ouvrages à publier : ils seront choisis parmi les prêtres du clergé, tant séculier que régulier, recommandables par leur âge, leur science, leur prudence, et qui, en matière de doctrine à approuver ou à blâmer, se tiennent dans le juste milieu. A eux sera déferé l'examen de tous les écrits qui, d'après les articles XLI et XLII de la Constitution mentionnée, ne peuvent être édités sans permission. Le censeur donnera son avis par écrit. Si cet avis est favorable, l'évêque délivrera le permis de publication, par ce mot *Imprimatur*, mais qui sera précédé de la formule *Nihil obstat*, avec, au-dessous, le nom du censeur. — Dans la curie romaine, aussi bien que dans les autres, des censeurs seront institués. Leur nomination sera faite, d'entente avec le Cardinal vicaire, et avec l'approbation du Souverain Pontife, par le Maître du Sacré Palais. A celui-ci, il appartiendra de désigner le censeur pour la revision de chaque ouvrage. Le permis de publication sera encore délivré par lui ainsi que par le Cardinal vicaire ou son vice-gérant et il sera précédé, comme ci-dessus, de la formule d'approbation du censeur, suivie de son nom. — Seulement dans des cas exceptionnels et fort rares, pour des raisons dont l'appréciation est laissée à la prudence de l'évêque, la mention du censeur pourra être omise. — Le nom du censeur sera tenu secret aux auteurs, et ne leur sera révélé qu'après avis favorable : de peur qu'il ne soit molesté et durant le travail de revision, et par la suite, s'il a refusé son approbation. — Nul censeur ne sera pris dans un institut religieux, sans qu'on ait au préalable consulté secrètement le provincial, ou, s'il s'agit de Rome, le supérieur général :

celui-ci, provincial ou supérieur général, devra attester en conscience la vertu, la science, l'intégrité doctrinale du candidat. — Nous avertissons les supérieurs religieux du grave devoir qui leur incombe de veiller à ce qu'aucun ouvrage ne soit publié sans leur autorisation et celle de l'Ordinaire. — Nous déclarons enfin que le titre de censeur ne pourra jamais être invoqué pour appuyer les opinions personnelles de celui qui en aura été revêtu et sera, à cet égard, de nulle valeur.

Ceci dit en général, Nous ordonnons en particulier l'observation de l'article XLII de la Constitution *Officiorum*, dont voici la teneur : « Défense aux membres du clergé tant séculier que régulier de prendre la direction de journaux ou de revues sans la permission des Ordinaires ». Que s'ils viennent à abuser de cette permission, elle leur sera retirée, après monition. — En ce qui regarde les prêtres *correspondants* ou *collaborateurs* (pour employer les mots courants), comme il n'est pas rare qu'ils glissent dans les journaux ou revues des articles entachés de modernisme, il appartient aux évêques de les surveiller, et, s'ils les prennent en faute, de les avertir d'abord, puis de leur interdire toute espèce de collaboration ou correspondance. Même injonction est faite aux supérieurs religieux : en cas de négligence de leur part, les évêques agiront comme délégués du Souverain Pontife. Qu'à chaque journal ou revue, il soit assigné, autant que faire se pourra, un censeur dont ce sera le devoir de parcourir, en temps opportun, chaque numéro publié, et, s'il y rencontre quelque idée dangereuse, d'en imposer au plus tôt la rétractation. Ce même droit appartiendra à l'évêque, lors même que l'avis du censeur aurait été favorable.

V

Nous avons déjà parlé des Congrès et assemblées publiques comme d'un champ propice aux modernistes pour y semer et y faire prévaloir leurs idées. — Que désormais les évêques ne permettent plus, ou que très rarement, de Congrès sacerdotaux. Que s'il leur arrive d'en permettre, que ce soit toujours sous cette loi, qu'on n'y traitera point de question relevant du Saint-Siège ou des évêques, que l'on n'y émettra aucune proposition ni aucun vœu usurpant

sur l'autorité ecclésiastique, que l'on n'y proférera aucune parole qui sente le modernisme, ou le presbytérianisme, ou le laïcisme. — A ces sortes de Congrès qui ne pourront se tenir que sur autorisation écrite, accordée en temps opportun, et particulière pour chaque cas, les prêtres des diocèses étrangers ne pourront intervenir sans une permission pareillement écrite de leur Ordinaire. — Nul prêtre, au surplus, ne doit perdre de vue la grave recommandation de Léon XIII : « Que l'autorité de leurs pasteurs soit sacrée aux prêtres, qu'ils tiennent pour certain que le ministère sacerdotal, s'il n'est exercé sous la conduite des évêques, ne peut être ni saint, ni fructueux, ni recommandable ¹. »

VI

Mais que servirait-il, Vénérables Frères, que Nous intimions des ordres, que Nous fassions des prescriptions, si on ne devait pas les observer ponctuellement et fidèlement ? Afin que Nos vues et Nos vœux soient remplis, il Nous a paru bon d'étendre à tous les diocèses ce que les évêques de l'Ombrie, il y a déjà longtemps, établirent dans les leurs, avec beaucoup de sagesse. « Afin, disaient-ils, de bannir les erreurs déjà répandues et d'en empêcher une diffusion plus grande, de faire disparaître aussi les docteurs de mensonge, par qui se perpétuent les fruits funestes de cette diffusion, la sainte assemblée a décrété, sur les traces de saint Charles Borromée, l'institution, dans chaque diocèse, d'un Conseil, formé d'hommes éprouvés des deux clergés, qui aura pour mission de surveiller les erreurs, de voir s'il en est de nouvelles qui se glissent et se répandent, et par quels artifices, et d'informer de tout l'évêque, afin qu'il prenne, après commune délibération, les mesures les plus propres à étouffer le mal dans son principe, et à empêcher qu'il ne se répande de plus en plus, pour la ruine des âmes, et, qui pis est, qu'il ne s'invétère et ne s'aggrave ². » — Nous décrétons donc que dans chaque diocèse, un Conseil de ce genre, qu'il nous plait de nommer *Conseil de vigilance*, soit insti-

1. Lettr. Enc. « *Nobilissima Gallorum* », 10 févr. 1884.

2. Actes du Congrès des Evêques de l'Ombrie, nov. 1849. Tit. II, art. 6.

tué sans retard. Les prêtres, qui seront appelés à en faire partie, seront choisis à peu près comme il a été dit à propos des censeurs. Ils se réuniront tous les deux mois, à jour fixe, sous la présidence de l'évêque. Sur les délibérations et les décisions, ils seront tenus au secret. Leur rôle sera le suivant : ils surveilleront très attentivement et de très près tous les indices, toutes les traces de modernisme dans les publications, aussi bien que dans l'enseignement ; ils prendront, pour en préserver le clergé et la jeunesse, des mesures prudentes, mais promptes et efficaces. — Leur attention se fixera très particulièrement sur la nouveauté des mots et ils se souviendront, à ce sujet, de l'avertissement de Léon XIII : « On ne peut approuver, dans les écrits des catholiques, un langage qui, s'inspirant d'un esprit de nouveauté condamnable, paraît ridiculiser la piété des fidèles, et parle d'ordre nouveau de vie chrétienne, de nouvelles doctrines de l'Église, de nouveaux besoins de l'âme chrétienne, et d'autres choses du même genre¹. » Qu'ils ne souffrent pas de ces choses-là dans les livres ni dans les cours des professeurs. — Ils surveilleront pareillement les ouvrages où l'on traite de pieuses traditions locales et de reliques. Ils ne permettront pas que ces questions soient agitées dans les journaux, ni dans les revues destinées à nourrir la piété, ni sur un ton de persiflage et où perce le dédain, ni par manière de sentences sans appel, surtout s'il s'agit, comme c'est l'ordinaire, d'une thèse qui ne passe pas les bornes de la probabilité et qui ne s'appuie guère que sur des idées préconçues. — Au sujet des reliques, voici ce qui est à tenir : si les évêques, seuls compétents en la matière, requièrent la certitude qu'une relique est supposée, celle-ci doit être retirée du culte. Si le document témoignant de l'authenticité d'une relique a péri dans quelque perturbation sociale ou de toute autre manière, cette relique ne devra être exposée à la vénération publique qu'après reconnaissance faite avec soin par l'évêque. L'argument de prescription ou de présomption fondée ne vaudra que si le culte se recommande par l'antiquité selon le décret suivant porté en 1896 par la Sacrée Congrégation des indulgences et reliques : « Les reliques

¹. S. C. des EE. EE., 27 janv. 1902.

anciennes doivent être maintenues en la vénération où elles ont été jusqu'ici, à moins que, dans un cas particulier, on ait des raisons certaines pour les tenir fausses et supposées. » — En ce qui regarde le jugement à porter sur les pieuses traditions, voici ce qu'il faut avoir sous les yeux : L'Église use d'une telle prudence en cette matière qu'elle ne permet point que l'on relate ces traditions dans des écrits publics, si ce n'est qu'on le fasse avec de grandes précautions et après insertion de la déclaration imposée par Urbain VIII; encore ne se porte-t-elle pas garante, même dans ce cas, de la vérité du fait; simplement, elle n'empêche pas de croire des choses auxquelles les motifs de foi humaine ne font pas défaut. C'est ainsi qu'en a décrété, il y a trente ans, la Sacrée Congrégation des rites¹. Ces apparitions ou révélations n'ont été ni approuvées ni condamnées par le Saint-Siège, qui a simplement permis qu'on les crût de foi purement humaine, sur les traditions qui les relatent, corroborées par des témoignages et des monuments dignes de foi. Qui tient cette doctrine est en sécurité. Car le culte qui a pour objet quelque-une de ces apparitions, en tant qu'il regarde le fait même, c'est-à-dire en tant qu'il est *relatif*, implique toujours comme condition, la vérité du fait; en tant qu'*absolu*, il ne peut jamais s'appuyer que sur la vérité, attendu qu'il s'adresse à la personne même des saints que l'on veut honorer. Il faut en dire autant des reliques. — Nous recommandons enfin au Conseil de vigilance d'avoir l'œil assidûment et diligemment ouvert sur les institutions sociales et sur tous les écrits qui traitent de questions sociales pour voir s'il ne s'y glisse point du modernisme, et si tout y répond bien aux vues des Souverains Pontifes.

VII

Et de peur que ces prescriptions ne viennent à tomber dans l'oubli, Nous voulons et ordonnons que tous les Ordinaires des diocèses, un an après la publication des présentes, et ensuite tous les trois ans, envoient au Saint-Siège une relation fidèle et corroborée par le serment sur l'exécu-

1. Décret du 2 mai 1877.

tion de toutes les ordonnances contenues dans les présentes Lettres, de même que sur les doctrines qui ont cours dans le clergé, et surtout dans les séminaires et autres Instituts catholiques, sans en excepter ceux qui sont exempts de la juridiction de l'Ordinaire. Nous faisons la même injonction aux Supérieurs généraux des Ordres religieux, en ce qui regarde leurs sujets.

L'Église et le progrès scientifique

Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons cru devoir vous dire pour le salut de tout croyant. Les adversaires de l'Église en abuseront sans doute pour reprendre la vieille calomnie qui la représente comme l'ennemie de la science et du progrès de l'humanité. Afin d'opposer une réponse encore inédite à cette accusation — que d'ailleurs l'histoire de la religion chrétienne, avec ses éternels témoignages, réduit à néant, — Nous avons conçu le dessein de seconder de tout Notre pouvoir la fondation d'une Institution particulière, qui groupera les plus illustres représentants de la science parmi les catholiques, et qui aura pour but de favoriser, avec la vérité catholique pour lumière et pour guide, le progrès de tout ce que l'on peut désigner sous les noms de science et d'érudition. Plaise à Dieu que Nous puissions réaliser ce dessein avec le concours de tous ceux qui ont l'amour sincère de l'Église de Jésus-Christ.

En attendant, Vénérables Frères, plein de confiance en votre zèle et en votre dévouement, Nous appelons de tout cœur sur vous l'abondance des lumières célestes, afin que, en face du danger qui menace les âmes d'erreurs, vous voyiez où est le devoir et l'accomplissiez avec toute force et courage. Que la vertu de Jésus-Christ, auteur et consommateur de notre foi, soit avec vous. Que la Vierge Immaculée, destructrice de toutes les hérésies, vous secoure de sa prière. Nous vous accordons de tout cœur, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 8 septembre 1907, la 5^e année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

TABLE

PRÉFACE		1
CHAPITRE I.	Le Syllabus du 8 décembre 1864 et la convention du 15 septembre, ou ultimatum de l'Église et de l'État	7
— II.	Opportunité du Syllabus ou nécessité d'une solution entre l'Église et l'État .	26
— III.	Qu'est-ce que l'Église? Qu'est-ce que l'État?	45
— IV.	L'empire romain ou l'État avant l'Église.	64
— V.	Les persécutions ou l'Église malgré l'État.	75
— VI.	La société chrétienne ou l'État dans l'Église	88
— VII.	Liberté sociale dans l'Église	95
— VIII.	Liberté politique dans l'Église	104
— IX.	Liberté religieuse dans l'Église	120
— X.	Le schisme ou l'Église dans l'État	137
— XI.	L'hérésie ou l'Église selon l'État.	147
— XII.	La Révolution ou l'État sans l'Église	160
— XIII.	Liberté religieuse sans l'Église	165

CHAPITRE	XIV.	Liberté nationale sans l'Église.	177
—	XV.	Liberté politique sans l'Église.	188
—	XVI.	Liberté civile sans l'Église	199
—	XVII.	Vérité sociale principe de la liberté sociale	226
—	XVIII.	Vérité politique principe de la liberté politique	245
—	XIX.	Vérité religieuse principe de la liberté religieuse	270
—	XX.	Séparation de l'Église et de l'État	280
—	XXI.	Union de l'Église et de l'État	304
—	XXII.	Conclusion	317
—	XXIII.	Post-Scriptum	331
—	XXIV.	Syllabus de Pie X.	341

APPENDICES

Bref apostolique.	351
Lettre du général de la Moricière.	354
Encyclique du 8 décembre 1864	355
Syllabus de Pie IX	365
Déclaration des Droits de l'homme	379
Convention du 15 septembre 1864	382
Syllabus de Pie X	384
Encyclique du 8 septembre 1907	389